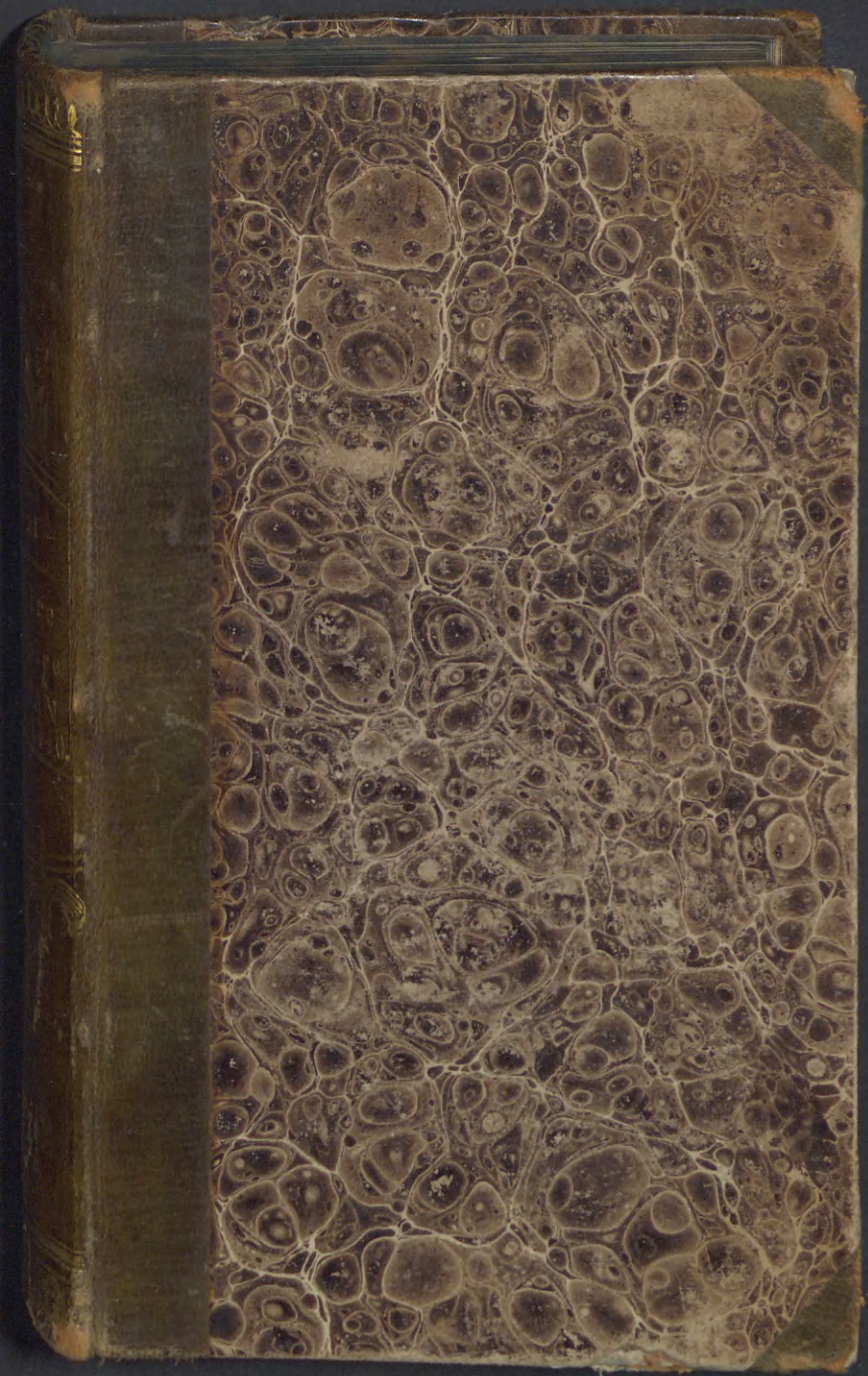
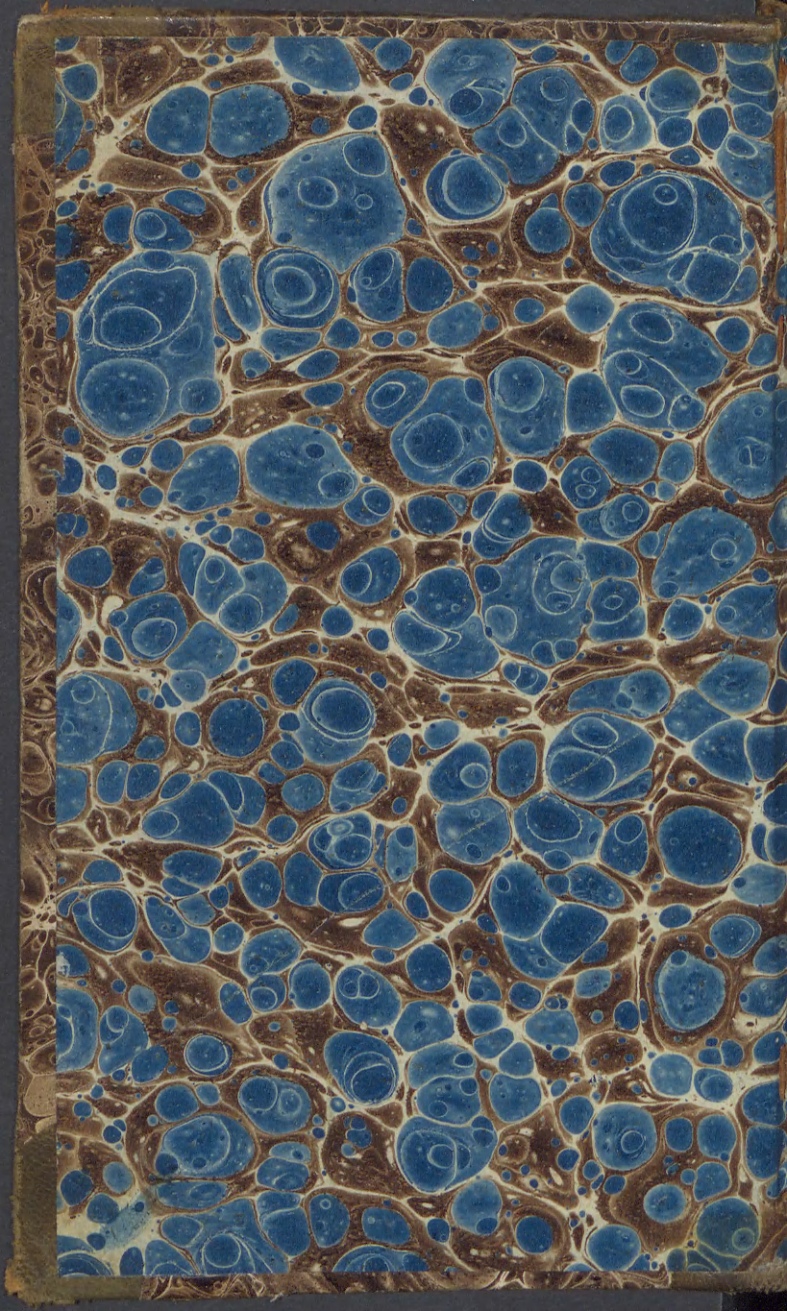
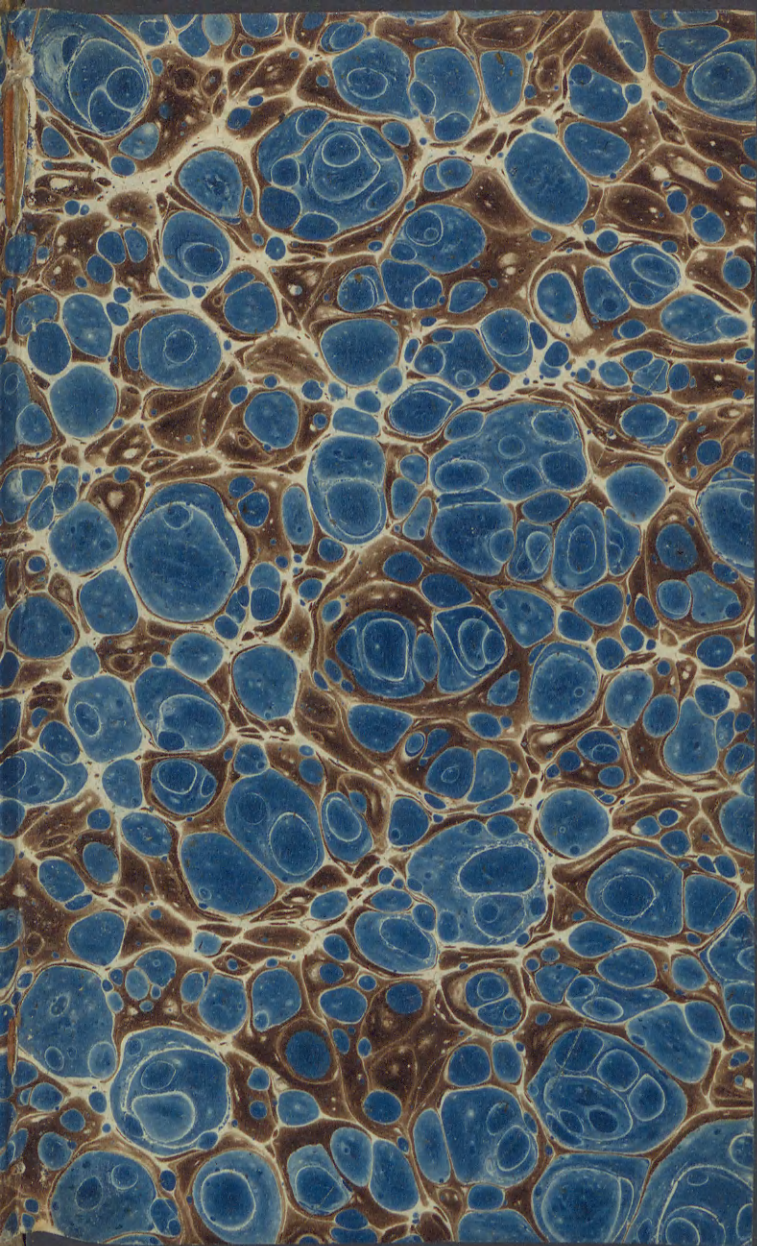
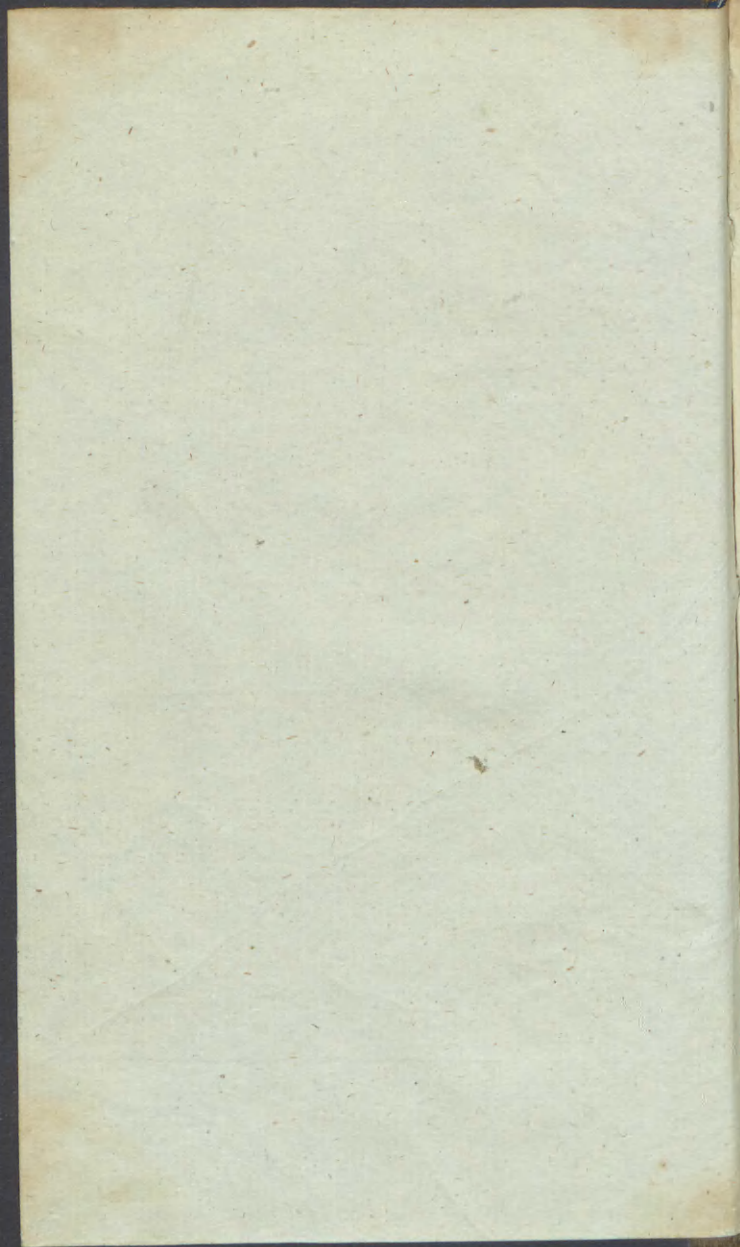
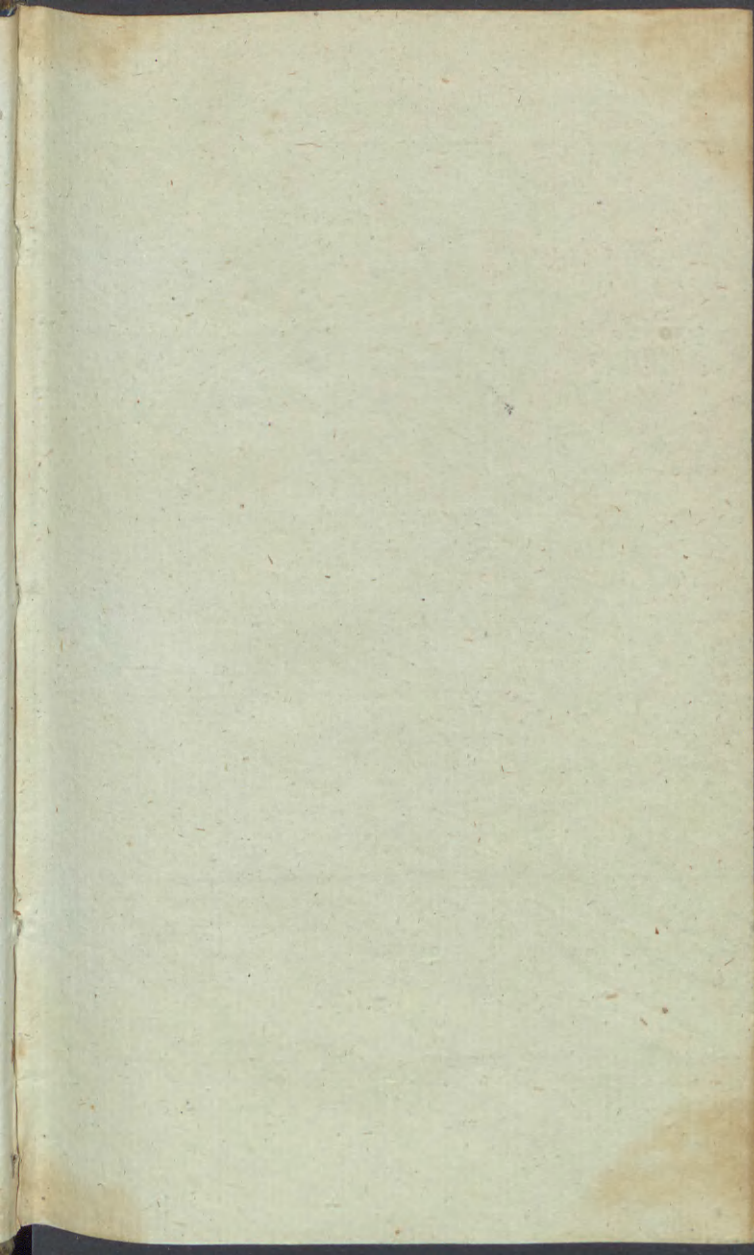


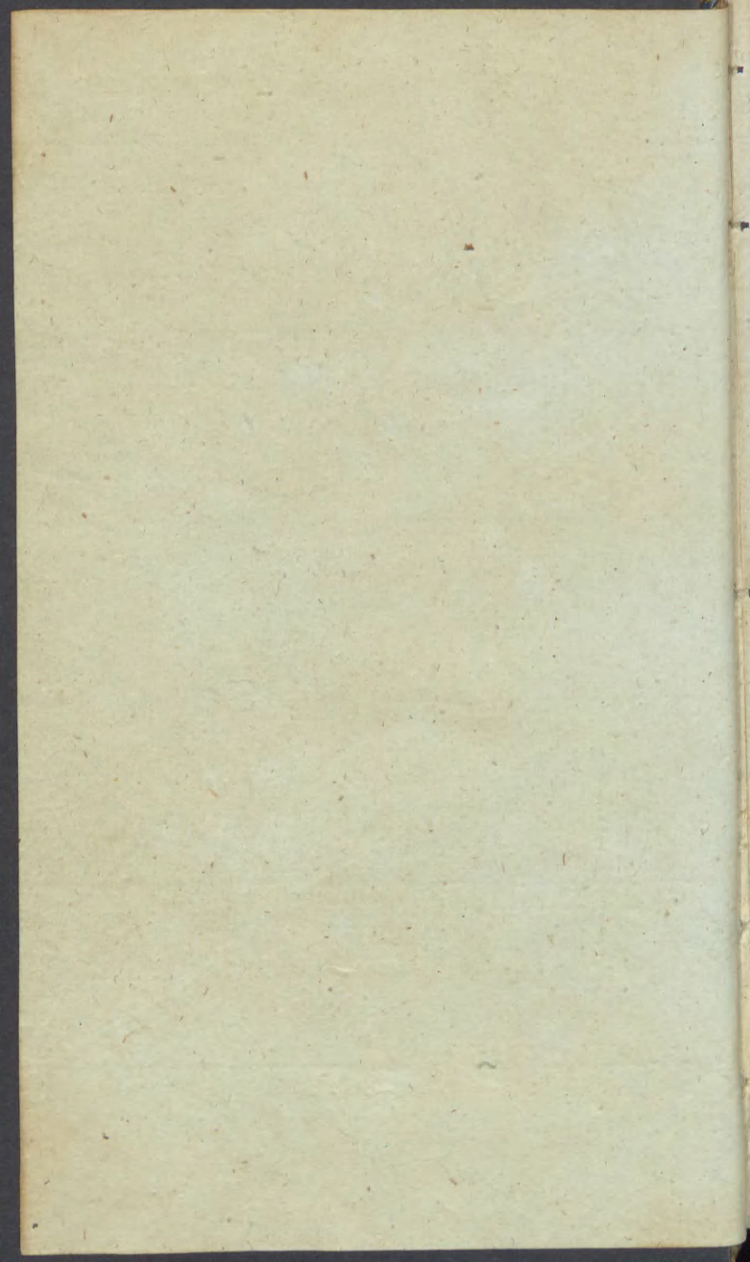












HISTOIRE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN,
Depuis son origine jusqu'à la paix
de Belgrade en 1740.

Par M. MIGNOT, Abbé de Scellieres,
Conseiller honoraire au Grand Conseil.

Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi.
HORAT. 1. Epist. 2.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,
Chez LE CLERC, Libraire, Quai des
Augustins.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



0-18-0-2693_{IV}
8°-7977

T A B L E

Des Regnes contenus dans le Tome IV.

SUITE du regne de Mustafa II, pag. 1.

ACHMET III, 55.

MAHMOUT, ou MAHOMET V, 342.

Discours sur les Finances & le Gouver-
nement des Turcs, 447.

T A B L E

De Rebus antiquis & modernis

2. De Rebus antiquis & modernis

ACHMET III.

MAMMUT, & MAMMUT

1. De Rebus antiquis & modernis

ACHMET III.

MAMMUT, & MAMMUT



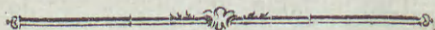
HISTOIRE

DE

L'EMPIRE OTTOMAN,

*Depuis la fondation de cette Monarchie en
l'année 1300 jusqu'en l'année 1740.*

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109. —



SUITE DU REGNE DE MUSTAFA II.

LA fin de cette année fut remarquable par une ambassade de Perse, dont l'objet étoit d'obtenir des mosquées de la secte d'Ali pour les Persans qui habitoient dans les Etats du Grand Seigneur. Les présens magnifiques que fit l'Ambassadeur, donnèrent très bonne opinion de la richesse des Persans & de leur goût pour les arts ; mais leur négociation n'eut pas

'Ambassade
de Perse.

Tome IV.

A

1697 un succès favorable. La Cour Otto-
 J. C. 1697. mane répondit que tous les Musul-
 Hég. 1108 mans pouvoient adorer Dieu & louer
 & 1109. son Prophete dans les lieux destinés
 à cet usage, mais que les véritables
 Musulmans ne devoient pas fournir
 des occasions de rendre à la Divinité
 ni à Mahomet un autre culte que ce-
 lui qui est prescrit par le Koran pur
 & bien entendu. L'Ambassadeur Per-
 san quitta Constantinople au bout de
 deux mois, assez mécontent de sa
 mission; mais son Maître ne témoi-
 gna pour lors aucun ressentiment du
 refus qu'il avoit éprouvé.

Peu de temps après l'audience de
 l'Ambassadeur de Perse, M. de Fe-
 riolles, qui avoit suivi les Turcs dans
 plusieurs de leurs campagnes par or-
 dre de la Cour de France, & qui ve-
 noit d'être nommé Ambassadeur à la
 Porte à la place de M. de Château-
 neuf, demanda jour pour être admis
 à l'audience du Grand Seigneur, &
 pour lui porter sa lettre de créance &
 ses présens : cette cérémonie se fait
 avec plus de pompe pour les Ambas-
 sadeurs de France que pour ceux des
 autres Couronnes, à cause de l'an-
 cienne amitié qui unit la Porte &
 cette Cour. Nous devons rendre
 compte d'un mal-entendu qui priva

M. de Feriolles de l'honneur qu'il devoit recevoir , & qui pensa élever un différent entre les deux Puissances.

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109.

Un Oda des Janissaires & le corps des Chiaoux s'étant rendus au palais de France pour honorer la marche de l'Ambassadeur , celui-ci monté sur un superbe cheval , précédé de toute sa maison richement vêtue , & du cortège que les Turcs y avoient ajouté , suivi de tous les Négocians qui composent la Nation Françoisé à Constantinople , se rendit du palais qu'il habitoit à Péra au ferrail où il devoit être admis à l'audience de Sa Hauteffe. On portoit autour de lui les présens destinés au Grand Seigneur , qui consistoient en pieces d'horlogerie & d'orfèvrerie , en miroirs de grand prix , & autres raretés dont les Turcs , qui sont très-magnifiques , mais peu industrieux , font beaucoup de cas. Une loi , presque aussi ancienne que la Monarchie Ottomane , défend d'admettre aucun Giaur ou Infidele , armé de quelque façon que ce puisse être , en présence de Sa Hauteffe. Les Musulmans eux-mêmes n'y paroissent avec des armes qu'en temps de guerre , & lorsque la campagne est ouverte. M. de Feriolles avoit lu dans le

M. de Feriolles , Ambassadeur de France , n'est point admis à l'audience de l'Empereur Ottoman ; & pourquoi.

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109.

compte que son prédécesseur avoit rendu de son ambassade , qu'il n'avoit point quitté son épée lorsqu'il avoit été admis devant le trône du Grand Seigneur. Le nouvel Ambassadeur ne douta pas que cet honneur , jusqu'alors inoui dans l'Empire Ottoman , n'eût été accordé à la grande considération que les Turks avoient toujours marquée à la France ; considération qui étoit augmentée de jour en jour , par le besoin que la Porte pouvoit avoir de cette Couronne à cause de ses différens avec la Cour de Vienne. M. de Feriolles , résolu de jouir des mêmes honneurs que son prédécesseur , porta à son audience une épée très-longue & très-remarquable par l'excellence du travail. Arrivé à la salle du Divan , il trouva le nouveau Grand Visir Hufain qui le reçut avec les honneurs accoutumés , & fit selon l'usage distribuer , en présence de l'Ambassadeur , la paie aux Janissaires & aux Bostangis du ferrail ; puis on servit le Grand Visir & M. de Feriolles à une table où ils mangèrent seuls , & les principaux de la suite de l'Ambassadeur à des tables différentes , à chacune desquelles des Officiers du ferrail mangèrent avec eux , & leur firent les honneurs. Le
Grand

Grand Visir dit à M. de Feriolles que Mustafa étoit revenu exprès de sa maison de Darut-Pacha pour lui donner audience, & que Sa Hautesse le verroit avec plaisir. Le repas fini, on apporta des cafetans, espece de robes que le Grand Seigneur & le Grand Visir donnent toujours aux Etrangers de marque lors de leur audience, & que ceux-ci revêtent avant que d'y paroître. Le nombre de ces robes est proportionné au cas que la Porte fait de l'Ambassadeur ou du Prince qu'elle reçoit. Trente cafetans furent distribués à l'Ambassadeur de France & à vingt-neuf de ses suivans; c'étoit le plus grand nombre qu'on eût accordé jusqu'alors. Comme les François, qui devoient entrer dans la salle du trône, revêtoient ces cafetans par dessus leurs habits, le Chiaoux Pachi, qui avoit averti chacun de quitter son épée, s'aperçut que l'Ambassadeur affectoit de garder la sienne. Il avertit une seconde fois M. de Feriolles par le ministère du premier Interprete Mauro Cordato, qui avoit été Ambassadeur à Vienne. Sur le refus que M. de Feriolles fit avec assez de hauteur, Mauro Cordato l'assura que sa prétention étoit indifférente à la dignité de son Maître, & ne tendoit

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109.

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109.

absolument qu'à transgresser les loix de la Porte, puisque, de mémoire d'homme, personne n'étoit entré armé dans la salle du trône en présence du Grand Seigneur. M. de Ferriolles répondit que M. de Châteauneuf, lors de son audience, n'avoit point quitté son épée; Mauro Cordato & les anciens Officiers du ferrail nièrent le fait avec vivacité, assurant à leur tour que, loin que M. de Châteauneuf eût porté une épée devant le Grand Seigneur, il n'en avoit point lorsqu'il étoit sorti de son Palais ni pendant sa marche (1). Comme la querelle s'échauffoit entre le Chiaoux Pachi & l'Ambassadeur, (car le Grand Visir étoit entré dans la salle du trône) Mauro Cordato, qui faisoit profession d'être attaché à la France, & qui en effet avoit été payé magnifiquement par M. de Châteauneuf, prit l'Ambassadeur à part, & le conjura vivement de renoncer à une prétention qui n'étoit point fondée, &

(1) M. de Châteauneuf ayant écrit dans son compte rendu, & ayant assuré depuis qu'il ne s'étoit jamais séparé de son épée lors de son audience, il est probable que, comme les François portoient dans ce temps des couteaux fort courts, M. de Châteauneuf avoit caché une de ces armes dans les plis de son habit & sous son cafetan.

qui pouvoit brouiller deux Puissances amies depuis plusieurs siècles, lui remontrant que le devoir des Ambassadeurs étoit de surmonter ou d'élever les difficultés, non de les faire naître. M. de Feriolles répondit très-haut à cette exhortation pathétique, qu'il n'étoit point venu pour faire naître des difficultés, mais qu'il vouloit encore moins avilir son caractère & sa nation; que, quand il ne seroit pas Ambassadeur, il savoit qu'un Gentilhomme François ne devoit quitter son épée que par ordre de son Maître; qu'au reste le compte rendu à Louis XIV par son prédécesseur étoit dans ses instructions; qu'il avoit ordre de s'y conformer, & qu'il ne pouvoit pas désobéir à son Maître. Le Chiaoux Pachi, sur qui le Grand Visir s'étoit reposé de tout, n'osoit ni introduire l'Ambassadeur dans la salle du trône, ni lui en interdire l'entrée. Il fit appeller le Grand Visir pour lui apprendre ce qui se passoit. Le Sultan étoit placé sur son estrade depuis plus d'une demi-heure, environné des Pachas du banc, du Musti, des Mollacs, de tous les Agas du ferrail, enfin de toute la pompe que la Porte ne manque pas d'étaler en pareille occasion. Le Grand Visir

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109.

J. C. 1697.
Hég. 1108
& 1109.

exhorta M. de Feriolles à quitter son épée, par les mêmes raisons que Mauro Cordato lui avoit dites; mais il ne gagna pas plus que l'Interprete. Comme il étoit prêt à lui déclarer qu'il ne seroit point admis à l'audience du Grand Seigneur, le Chiaoux Pachi prit le premier Ministre en particulier, & conféra avec lui quelques momens, après lesquels le Grand Visir étant rentré dans la salle du trône, sans parler à l'Ambassadeur, le Chiaoux Pachi lui dit qu'il alloit avoir audience, & qu'il falloit se mettre en marche. M. de Feriolles crut avoir obtenu par sa constance ce que les Officiers de la Porte avoient tenté de lui refuser, il se plaça fierement entre les deux Cappigis Pachis qui devoient marcher à ses côtés pendant toute la cérémonie. Ceux de sa suite, qui devoient entrer après lui dans la salle du trône, s'étant rangés par ordre, on marcha entre deux haies de Bostangis, de Cappigis & d'Eunuques blancs, qui tenoient depuis la salle du Divan jusqu'à celle du trône. Comme on en ouvroit la porte, M. de Feriolles voyoit déjà l'estrade du Grand Seigneur, il sentit une main qui s'efforçoit de lui arracher son épée, il y porta la sienne avec viva-

cité, & reculant quelques pas : « Est-
 » ce à mon Maître ou à moi qu'on
 » en veut, s'écria-t-il, & que pré-
 » tend-on par cette violence ? » Ces
 paroles prononcées très-haut furent
 entendues du Grand Seigneur qui,
 quoiqu'il ne les comprît pas, se douta
 de ce qui se passoit. Il envoya le Capi
 Aga, ou Chef des Eunuques blancs,
 défendre qu'on employât aucune vio-
 lence. Le Grand Visir suivit de près
 le Chef des Eunuques, il trouva M. de
 Fériolles déjà retourné dans le lieu
 d'où il étoit parti, & qui lui porta
 des plaintes très-amères de l'insulte
 qui lui avoit été faite. Le grand Visir
 lui dit que c'étoit contre l'ordre du
 Grand Seigneur & contre le sien qu'on
 avoit porté la main sur sa personne,
 & qu'il étoit assuré que cela n'étoit
 arrivé que par mégarde, à cause de la
 foule qui environnoit la porte & sans
 aucun dessein de lui ôter son épée :
 mais il lui dit aussi qu'il ne paroî-
 troit pas devant Mustafa, qu'il ne
 l'eût quittée volontairement. M. de
 Fériolles, pour toute réponse, se dé-
 pouille de son cafetan, ordonne à sa
 suite de l'imiter, & à son Ecuyer de
 faire avancer ses chevaux. Les cafe-
 tans furent mis en piles sur des so-
 phas, de peur que les Turcs n'accu-

J. C. 1697.

Hég. 1108

& 1109.

~~_____~~ fassent les Officiers de l'Ambassadeur de les avoir rejettés avec mépris ; & M. de Fériolles remonta à cheval , sans être accompagné que de sa maison & des Janissaires attachés à sa personne. On crut quelque temps que cette affaire auroit des suites. Les Turcs avoient souvent manqué au droit des gens dans des occasions de moindre importance ; mais l'abattement dans lequel étoit la Porte ne permit pas à Mustafa de montrer le moindre ressentiment. Les présents qui devoient être offerts furent renvoyés le jour même au palais de l'Ambassadeur , & le Grand Visir parut oublier cette affaire , pour ne s'occuper que de celle qui intéressoit la Porte par dessus toutes les autres.

J. C. 1698.
Hég. 1109
& 1110.

On travailloit aux préparatifs de la campagne prochaine avec autant de peine que de découragement. Les peuples ne témoignoiént plus l'empressement qu'ils avoient marqué d'abord pour s'enrôler dans les différentes milices. Il falloit sommer plusieurs fois les Timariots de paroître avec le nombre d'hommes qu'ils devoient entretenir , avant que leur troupe fût complète. Le Grand Seigneur qui , pour connoître l'esprit du peuple & de l'armée , se mêloit sou-

vent parmi la foule dans les places & dans les carrefours, n'entendoit partout que des plaintes & des présages funestes pour l'avenir. Depuis la bataille de Zenta il avoit perdu l'estime & la confiance. On publioit tout haut que Dieu s'étoit déclaré pour les Infidèles, & qu'on devoit s'attendre à la perte entière des possessions européennes si la guerre duroit plus longtemps; que les trésors des mosquées étant bientôt épuisées, les impôts dont on surchargerait les sujets de l'Empire, ne feroient qu'enrichir l'ennemi & exposer plus d'hommes au fer exterminateur; que des Généraux sans talens meneroient à une mort certaine des soldats sans courage. Ces plaintes réitérées pénétoient l'Empereur de douleur & de honte; il sentoit son incapacité, & il ne connoissoit personne dans son Empire qu'il pût opposer au Prince Eugene. Son Grand Visir Hussain Pacha ne faisoit que lui répéter qu'il falloit à tout prix faire la paix; mais ni l'un ni l'autre n'espéroient que l'ennemi vainqueur voulût se prêter à des conditions raisonnables. Le Ministre brûloit de renouer les conférences avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, qui, rebutés par l'inutilité

J. C. 1698.

Hég. 1109

& 1110.

de leurs premiers efforts, se tenoient dans le plus profond silence. Le Grand Visir craignoit, s'il parloit le premier, qu'on ne lui fit acheter trop cher ce qu'il desiroit avec tant d'ardeur. Enfin Mauro Cordato, ce Grec dont les Turcs estimoient tant l'adresse & les lumieres, & que l'argent de Louis XIV avoit jusques-là rendu très-contraire à la paix, s'étant brouillé avec M. de Feriolles qui lui avoit su le plus mauvais gré de l'affaire de l'audience, alla trouver le Grand Visir pour lui faire entendre qu'il ne seroit pas impossible d'entamer une négociation, & qu'on pouvoit s'en promettre un plein succès; que Léopold, tout victorieux qu'il étoit, avoit bien des raisons pour desirer la paix avec la Porte; que personne n'ignoroit combien ses finances étoient épuisées; que le traité conclu récemment à Riswik ne lui procureroit pas un repos bien long, puisque le Roi d'Espagne, sur le bord du tombeau, alloit bientôt laisser une succession à disputer entre la maison de France & la branche de Léopold; que le Roi de France & l'Empereur, le Dauphin & le Roi des Romains, descendoient également de Princesses Autrichiennes de la branche espagnole;

J. C. 1698.
Hég. 1109
& 1110.

Mauro Cordato engage des conférences pour la paix.

que les Allemands avoient le plus grand intérêt de fixer dans la Maison d'Autriche cette riche succession qui y étoit demeurée long-temps, mais que les François réclamoient le droit de primogéniture ; car la Princesse mere du Dauphin étoit l'aînée de la mere du Roi des Romains. Ces bonnes raisons déterminèrent facilement le Grand Visir à permettre que Mauro Cordato fît des ouvertures aux deux Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, à condition qu'il ne leur avoueroit pas qu'il eut aucune mission. Ce Grec avoit pris pour regle de sa conduite une maxime d'un Poëte Turc qui dit ; *qu'un mensonge qui fait l'affaire, est préférable à la vérité qui l'embrouille.* Il alla trouver sur l'heure les deux Ambassadeurs : ayant d'abord exigé d'eux un serment solennel qu'ils ne dévoileroient rien de ce qu'il alloit leur confier, il les assura que les Turcs étoient réduits à tel point, qu'ils accepteroient toutes les conditions qu'on leur proposeroit ; qu'aucun moment ne pouvoit être plus favorable pour conclure une paix glorieuse ; que s'ils vouloient faire la premiere ouverture, il leur répondoit qu'ils trouveroient autant de facilité dans les négociations, que

J. C. 1698.

Hég. 1109

& 1110.



J, C. 1698.
Hég. 1109
& 1110.

jusqu'alors ils y avoient rencontré d'obstacles ; que sa qualité de Chrétien & les bontés qu'il avoit éprouvées à Vienne pendant le séjour qu'il y avoit fait , l'attachoient fortement aux intérêts de Léopold ; que c'étoit comme dévoué à l'Empereur d'Occident qu'il les avertissoit de ce qui pouvoit être très - utile à son service. Le Chevalier Paget & M. de Colliere répondirent unanimement que toutes les avances que les Turcs pourroient faire , seroient reçues favorablement ; mais qu'il ne convenoit , ni aux Puissances médiatrices , ni à Léopold vainqueur , de faire les premiers pas. Mauro Cordato n'ayant tiré que cela des deux Ambassadeurs , retourne avec empressement chez le Grand Visir pour lui dire qu'il avoit charge du Chevalier Paget & de M. de Colliere de lui demander s'il vouloit qu'on entamât des conférences pour la paix. Houssein Pacha ne répondit à son Drogman qu'en l'embrassant avec transport , & il députa sur le champ les Reis Effendi & son Kiaïa vers les Ambassadeurs pour régler avec eux le lieu & le temps des conférences. Mauro Cordato les suivit dans le dessein de leur servir d'interprete. Il avoit intérêt que dans cette affaire la

fonction de Drogman ne fût pas confiée à un autre qu'à lui. Chacun des deux partis se croyant bien assuré de n'avoir pas fait les premiers pas, tout deux avoient été conduits où tous deux brûloient d'arriver. Les médiateurs écrivirent dans l'instant même à Vienne, à Venise, à Varsovie, à Moscou, afin que toutes les Puissances envoyassent leurs Plénipotentiaires dans le lieu de la conférence qu'ils indiquèrent à Carlowits, Bourg situé entre Peterfvarandin & Belgrade. L'ambassadeur de France, qui n'apprit cette nouvelle que lorsqu'elle fut répandue, fit de vains efforts pour traverser la paix. Le Grand Visir répondit à ses reproches, que la France, ayant elle-même conclu le traité de Rîf-wik, ne devoit pas s'étonner que la Porte voulût aussi cesser la guerre.

Cependant les armées entrèrent en campagne; mais elles demeurèrent en observation sans rien entreprendre de part ni d'autre. Chacun étoit assez fatigué des travaux précédens pour goûter avec plaisir le repos que les circonstances autorisoient. Les Plénipotentiaires se rendirent au lieu indiqué; le Bourg suffisant à peine pour contenir leurs équipages & leur suite, ils y habiterent sous des tentes.

J. C. 1698.
Hég. 1109
& 1110.

L'Ambassadeur de France s'en plaint vainement.

J. C. 1698.
Hég. 1109
& 1110.

Matachowski

La Porte y envoya le Reis Effendi Rami Mehemet avec Mauro Cordato, aussi revêtu d'un titre honorable, qui signifie à peu près Secrétaire intime du Divan; de la part de Léopold, le Comte de Petingen & le Comte de Schlik, Conseillers privés, furent Plénipotentiaires; de la part du Czar, Procope Bognavits & Vosnicini; pour la Pologne, Stanislas Michel Noski, Vaivode de Posnanie; enfin pour la République de Venise, le Noble Rosini. Milord Paget & M. de Colliere, Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, firent fonctions de médiateurs. On vit à Carlowits ce qu'on avoit déjà vu dans plusieurs congrès, que le cérémonial fut plus long & plus difficile à régler que les objets pour lesquels on s'étoit assemblé. Le lieu où se tiendroient les conférences, la préséance, soit des médiateurs, soit entre les Plénipotentiaires, les visites réciproques, tout enfin donna matière à contestation. Les Turcs prétendoient la première place, & les Ambassadeurs de Léopold ne vouloient pas la céder. Les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, comme médiateurs, vouloient le premier rang. L'Ambassadeur de Pologne prétendoit le premier

siège après les Puissances Impériales.

Ni celui de Russie ni celui de Venise ne vouloient être placés après lui.

J. C. 1698.

Hég 1109.

& 1110.

Mêmes prétentions & mêmes contestations sur les visites. Les choses en étoient venues à un tel point, qu'après plus de trois mois de pourparlers, les Plénipotentiaires alloient se séparer sans s'être vus. Mauro Cordato, plus adroit, ou, si l'on veut, plus rusé qu'eux tous, imagina un moyen de ménager l'orgueil de toutes ces nations. On construisit en bois, au milieu de la place de Carlowits, un édifice de forme ronde, qui contenoit une grande salle percée d'autant de portes qu'il y avoit de nations, ouvertes chacune du côté qui répondoit à chaque pays. Les tentes des Ambassadeurs furent disposées de même à égales distances. Le premier jour du congrès, tous sortant en même temps de leurs pavillons à un signal donné par les médiateurs, arrivèrent en même temps dans la salle du congrès, se saluerent en même temps, & prirent chacun le siège qui leur étoit préparé autour d'une table aussi de forme ronde, sur laquelle les médiateurs avoient disposé tout ce qui étoit nécessaire pour la discussion des différens intérêts.

J. C. 1699.
Hég. 1110
& 1111.

Traité de
Carlowits :
conditions
du traité.

Les conférences commencerent le 14 Novembre, & tout étoit consommé le 26 Janvier ; encore les Chrétiens avoient-ils obtenu une interruption de quelques jours pour célébrer les fêtes de Noël. L'empereur Léopold convint d'une treve avec les Turcs pour l'espace de vingt-cinq ans. En voici les conditions. Toute la Transilvanie fut abandonnée à l'Empereur Léopold dans la même étendue que l'avoit possédée le dernier Prince Michel Abaffi & ses prédécesseurs ; Temeswar fut laissée au Sultan ; & pour prévenir tout dessein de bloquer ou d'affamer cette ville, on démantela six places voisines, sans qu'il fût permis d'en relever les fortifications. Il fut stipulé en outre que la navigation seroit libre aux deux Empires sur la Teisse & le Maros ; que l'Empereur d'Occident resteroit maître de tout le pays qui est entre le Danube & la Teisse ; que pour fixer les limites de la Hongrie du côté de l'Orient, il seroit tiré une ligne droite depuis l'embouchure du Maros le long des rivages de la Teisse jusqu'à l'embouchure du Bosser à l'endroit où il entre dans la Save ; que du côté du midi la Save serviroit de limites entre les terre des Turcs & celles de l'Em-

pereur jusqu'à l'endroit où se fait le confluent de l'Unna ; que dans cette étendue de frontieres réciproques, il ne seroit élevé ni réparé aucunes fortereffes, excepté Belgrade & Peterfvarandin. Le Czar de Russie ne fit qu'une treve de deux ans, pendant lesquels chacun devoit rester en possession de ce qu'il avoit pris. Les Polonois convinrent de la même treve que l'Empereur ; les conditions furent que Caminiek, la Podolie & l'Ukraine leur seroient rendues dans toute leur étendue, & telles qu'elles avoient appartenu à la Pologne avant l'invasion de Sultan Mahomet ; la Pologne restituoit à la Porte trois petites places en Moldavie. L'accord fait avec les Vénitiens fut qu'ils auroient toute la Morée jusqu'à l'Examilion ; que les Turcs posséderoient la terre-ferme avec Lépante ; mais que les Vénitiens resteroient maîtres de l'isle Sainte-Maure, ainsi que des isles voisines. En Dalmatie, la République de Venise gagnoit six places. Cependant Venise retenoit les Châteaux de Castelnovo & de Risano ; chacun pouvoit faire de nouvelles fortereffes sur les limites, ou réparer celles qui avoient été démolies. On convint que ce traité seroit ratifié par

J. C. 1699.

Hég. 1110

& 1111.

J. C. 1699.
Hég. 1110
& 1111.

les Puissances, & que les deux Empereurs d'Orient & d'Occident s'enverroient mutuellement des Ambassadeurs.

Ainsi fut terminée cette paix générale tant désirée des parties contractantes. Les Plénipotentiaires & les médiateurs se livrèrent aux témoignages publics d'une joie qu'on venoit partager avec eux de toutes les contrées voisines. Les Allemands firent couler des fontaines de vin, qui d'abord scandalisèrent les Turcs; mais bientôt ces bons Ottomans, attirés par un esprit de concorde, céderent aux invitations de leurs nouveaux alliés, & se mirent à boire avec eux. Les médiateurs, retournant à Constantinople, passèrent par Belgrade; ils y furent accueillis avec tous les témoignages de reconnoissance qu'un peuple échappé à un grand danger crut devoir à ses libérateurs. Ils trouverent par-tout sur leur passage les mêmes marques de gratitude & de joie; à Andrinople, où le Sultan étoit pour lors, les fêtes recommencerent à l'arrivée des médiateurs. Le Grand Visir les combla d'honneurs, de présens & de louanges. Il est à remarquer que dans le traité le nom du Comte de Tekli ne fut pas même

Tekli n'y est
pas nommé.
Il demeure
en Turquie.

prononcé ; les Turcs lui laisserent à Pera un asyle dans lequel il traîna une vieilleffe obscure avec quelques secours que lui fournit Louis XIV. Nous verrons dans la suite le Prince Ragotski qui épousa sa fille unique , héritier des prétentions & des infortunes de son beau-pere.

J. C. 1699.
Hég. 1110
& 1111.

Un article du traité de Carlowits portoit que les Hongrois rebelles obtiendroient leur pardon , & que ceux qui , étant trop animés contre la Puissance Autrichienne , ne voudroient pas demeurer dans leur pays, auroient la liberté de se transporter en Turquie. Quatorze cents familles profiterent de cette faculté ; le Grand Seigneur leur fit distribuer des terres qu'elles cultivèrent à leur gré , jouissant de la liberté de conscience , sous la condition de payer la Dixme après dix ans d'établissement , & de fournir , toutes les fois qu'elles en seroient requises, un homme sur cinq en état de porter les armes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de quarante.

L'Empereur Turc distribue un territoire à quatorze cents familles hongroises réfugiées.

Le Grand Seigneur ayant appris que le peuple & les Janissaires murmuroient de son trop long séjour à Andrinople , qui privoit sa capitale de la splendeur & de l'opulence que la cour de l'Empereur & les nom-

Retour du Grand Seigneur à Constantinople.

J. C. 1700.
Hég. 1111
& 1112.

Les Puif-
fances s'en-
voient mu-
tuellement
des Ambassa-
deurs pour la
confirmation
de la paix.

breux odas de Janiffaires & de Spa-
his devoient y attirer, voulant d'ail-
leurs donner plus de folemnité à la
ratification du traité qu'un Ambaffa-
deur devoit apporter de Vienne, il ju-
gea convenable de retourner à Con-
ftantinople.

L'échange des deux Ambaffadeurs
fe fit les premiers jours de Janvier
de l'année 1700 à Salankemen. On fit
conduire le Comte d'Hottinguen, Am-
baffadeur Autrichien, à Belgrade pour
y recevoir les honneurs & les préfens
qui lui étoient préparés ; il y passa
deux jours en fêtes fomptueufes qui
montroient de plus en plus combien la
paix étoit agréable à la Cour ottomane.
L'Ambaffadeur reçut les mêmes hon-
neurs à Andrinople qu'à Belgrade ;
enfin étant arrivé le premier Mars à
la vue de Conftantinople, il s'y ar-
rêta pour faire les préparatifs de fon
entrée ; il la fit le huit avec une ma-
gnificence digne du Maître qu'il re-
présentoit, de la Puiffance vers la-
quelle il étoit envoyé, & de l'import-
tance de fa miffion. Le Grand Sei-
gneur & le Grand Vifir lui donnerent
fucceffivement audience. Au lieu d'un
fimple cafetan de foie, dont on avoit
revetu jufqu'alors les Miniftres Chré-
tiens, on revêtit le Comte d'Hottin-

guen dans ces deux occasions d'une veste de marte zibeline. Les présens de part & d'autre furent de la plus grande magnificence. La ratification du traité n'étant qu'une pure cérémonie, le séjour de l'Ambassadeur Autrichien ne fut pas long à Constantinople, non plus que celui du Ministre Ottoman à Vienne. Ils retournerent l'un & l'autre en même temps, & furent échangés au même lieu & avec le même appareil que lorsqu'ils étoient venus. Venise & la Pologne envoyèrent de même des Ambassadeurs qui apportèrent la ratification du traité : on les reçut aussi avec honneur ; mais il étoit facile d'appercevoir, dans l'accueil qu'on leur fit, dans les réponses du Sultan & du Grand Visir, & jusques dans l'appareil du cortège, que le Roi Sobieski étoit mort, & que les Turcs craignoient plus le Prince Eugene que tous les Généraux Polonois & Vénitiens ensemble.

Aussi-tôt après le départ des Ambassadeurs, le Grand Seigneur se retira au palais de Karischtiran, qui est un bourg entre Constantinople & Andrinople, lieu agréable & propre pour la chasse. Mahomet IV y avoit bâti une maison de plaisance. Le sé-

J. C. 1700.
Hég. 1111.
& 1112.

Le Sultan se retire à Karischtiran.

J. C. 1700.
Hég. 1111.
& 1112.

Murmures
contre la
paix.

jour de son fils dans ce lieu où Mahomet s'étoit abandonné si long-temps à l'oïfiveté & au plaisir, fit murmurer le peuple qui blâmoit tout haut cette paix achetée au prix des plus belles provinces. Mustafa éprouva qu'une nation gouvernée despotiquement n'en est souvent que moins soumise ; que l'esclave qui secoue sa chaîne avec indignation, est bien plus près de la révolte que le citoyen qui fait à quel point les convulsions d'un Etat sont dangereuses pour lui-même. On se plaignoit de ce Prince, qui d'abord avoit donné les plus grandes espérances, mais que l'amour du repos, de la chasse & de la débauche arrachoit depuis quelques années au soin de son Empire, qui venoit de perdre une partie considérable du territoire que ses ancêtres avoient conquis. Ce fut bien pis lorsqu'on apprit de toutes parts que le Czar Pierre de Moscovie employoit le temps de la treve à de grands préparatifs pour la guerre ; qu'il levoit des troupes & qu'il les disciplinoit à la manière des François & des Allemands ; qu'il faisoit travailler à l'armement d'une grande flotte, & qu'on construisoit des forteresses de distance en distance le long du Boristhene. On s'écrioit

de toute part qu'il falloit déclarer la guerre fans délai à ce voifin dangereux , fi-non qu'il étendrait bientôt les bornes de fon Empire aux dépens des poffeffions ottomanes , comme l'empereur Léopold venoit de faire. Le Kan des Tatares , plus intéreffé qu'aucun autre à réprimer ces entreprifes , envoyoit de fréquens avis à la Porte. Malgré les assurances que le Vifir donnoit fans cefse à fon Maître , que les lettres du Prince Tartare ne contenoient que des fauffetés ; que ce peuple defiroit ardemment la guerre à caufe du butin dont il ne pouvoit pas fe paffer , les Tartares fachant mieux égorger des hommes que cultiver des champs ; & que fi l'on écoutoit des terreurs paniques , on ne jouiroit jamais de la paix dont on avoit tant de befoin , & qu'il avoit fallu acheter fi cher , le Grand Seigneur réfolut d'envoyer un homme de confiance dans la Tartarie Crimée & fur les confins de la Ruffie , afin de s'affurer des faits. Il choifit pour cette commiffion délicate Kibleli , fon Grand Ecuyer , qui devoit parcourir fans caractere & fans fuite toutes les nouvelles fortereſſes du Czar , examiner les levées de troupes , les approviſionnemens , enfin

J. C. 1700.
Hég. 1111.
& 1112.

L'Empereur
eſt trompé
par un émiſ-
ſaire qu'il en-
voie ſur les
frontieres de
Ruffie.

J. C. 1700.

Hég. 1111

& 1112.

rendre un compte exact de tout ce qui étoit apparent, & tâcher de pénétrer par adresse & par argent les intentions de la Cour de Russie. Ce Kibleli étoit neveu du Grand Visir par la sœur de ce Ministre, sans que le Prince, qui n'avoit pas consulté le Grand Visir pour le choix qu'il avoit fait de Kibleli, sût cette alliance. L'envoyé, ou, si l'on veut, l'espion de la Porte, convint secrètement avec son oncle, avant de partir, qu'ils concerteroient ensemble à son retour le compte qu'il faudroit rendre à l'Empereur. Il vit en effet qu'on construisoit à grands frais des vaisseaux dans deux ports de Russie, celui de Voronneschi & celui d'Asos; qu'on avoit fortifié plusieurs places au delà du Boristhène; que les cataractes de ce fleuve étoient rectifiées, & que de grands travaux y avoient rendu la navigation tout-à-fait libre; que les Russes menaçoient tout haut la Turquie, & que la dernière paix avoit communiqué beaucoup d'espérance & d'audace aux ennemis de la Porte. Kibleli, de retour à Constantinople, communiqua les lumières qu'il avoit acquises au Grand Visir & au Mufti, qui tous deux étoient unis d'inclinations, d'opinion & d'intérêt. Ces vieillards timides

crurent remédier au mal en le dissimulant. Ils dictèrent au complaisant Kibleli un compte à rendre au Grand Seigneur, tout différent de celui qu'ils venoient d'entendre. Il devoit dire à ce Prince que les fortifications des places sur le Boristhene, commencées pendant la guerre, avoient été interrompues aussi-tôt qu'on avoit reçu la nouvelle de la treve; que les Russes ne construisoient des vaisseaux que pour l'avantage du commerce, & que le Czar préparoit une ambassade à la Porte pour assurer la paix entre les deux nations. Mustafa, que la bataille de Zenta & tant d'autres événemens malheureux avoient dégoûté de la guerre, crut facilement ce qu'il desiroit. Il écrivit des Lettres foudroyantes au Kan des Tartares du ton que prend un Prince puissant avec son vassal amovible, lui reprochant qu'il l'avoit trompé. Le Prince des Tartares répondit avec fermeté que l'envoyé de Mustafa étoit le seul trompeur; il persista dans tout ce qu'il avoit mandé précédemment, ajoutant que le mal empirait, & que peut-être il ne seroit plus temps d'y remédier lorsqu'on voudroit l'entreprendre. Cette lettre fut remise à l'Empereur par un Officier du ferrail,

J. C. 1700.

Hég. 1111

& 1112.

J. C. 1700.
Hég. 1111
& 1112.

Cet émissai-
re est puni ,
& l'Empe-
reur dépose
le Grand Vi-
sir.

qui n'étoit pas ami du Visir. Le Kan avoit pris des précautions pour que ce nouvel avis ne tombât pas dans des mains qui eussent intérêt de le supprimer. Kibleli, mandé de nouveau, voulut soutenir ce qu'il avoit assuré d'abord : mais, pressé vivement par les questions du Monarque, il varia sur quelques circonstances ; & comme on le menaçoit d'arracher la vérité de sa bouche par les tortures dont on lui montra l'appareil, Kibleli tomba aux genoux du Sultan, lui avouant que le Grand Visir, son oncle, l'avoit forcé de déguiser la vérité à Sa Hauteffe. Après qu'il fut convenu de tout ce qu'avoit mandé le Kan des Tartares, on le conduisit aux Sept-Tours, où peu de jours après il perdit la vie par le cordon. Le Musti, que Kibleli n'avoit point accusé, protégea le Grand Visir son ami : on ne lui ôta point la vie : il en fut quitte pour perdre les sceaux & une partie de sa fortune ; car le Chef de la Loi obtint qu'on lui laisseroit de quoi vivre tranquillement dans une condition privée : mais le chagrin ou des infirmités naturelles terminèrent ses jours deux mois après sa déposition.

Le Musti, qui, depuis que Mustafa s'étoit dégoûté de la guerre, avoit

avoit pris sur son Maître beaucoup d'ascendant, lui désigna pour Grand Visir ce Daltaban qui, étant Pacha de Bosnie, avoit eu la gloire de tenir tête au Prince Eugene, & qu'on avoit envoyé depuis à Bagdad pour contenir les Arabes, parce qu'il avoit autrefois assuré les passages des caravanes à la Mecque. Ce Pacha étoit le seul qui se fût fait quelque réputation dans la dernière guerre; & ses premiers exploits en Asie lui avoient acquis un tel degré de faveur, que les efforts de plusieurs ennemis n'avoient fait qu'augmenter son crédit. Daltaban arrivé à Andrinople, où il reçut les sceaux de l'Empire, demanda compte à Rami Réis Effendi & à Mauro Cordato de la paix que tous deux avoient conclue en qualité de Plénipotentiaires, & des sacrifices qu'ils avoient faits pour y parvenir. Lorsqu'il apprit que la Porte avoit rendu toute la Transilvanie & tout ce qu'elle possédoit dans la Hongrie; qu'elle avoit perdu Caminiek, ce boulevard si nécessaire & si sûr du côté de la Pologne, & qu'une grande partie du pays, dont lui Daltaban avoit été Pacha, étoit réduit sous la puissance des Giaurs, il ne put dissimuler son indignation, & il répéta plu-

J. C. 1701.
Hég. 1113.

Elévation
de Daltaban
au Visirat.

Il blâme la
paix de Car-
lowits, & se
brouille avec
le Musti.

J. C. 1701.

Hég. 1113.

sieurs fois aux deux Plénipotentaires
 qu'ils avoient trahi l'Empire. Quoi-
 que le Mufti, qui venoit de l'élever
 à la dignité de Grand Visir, eût con-
 firmé cette paix par un fetfa, Dal-
 taban osa assurer le Grand Seigneur
 & le Mufti lui-même, que l'Empire
 Ottoman ne pourroit être affermi sur
 des bases solides, qu'autant qu'on
 romproit ce honteux traité. La Loi
 musulmane s'y opposoit; le Koran
 défend absolument de manquer de
 parole même aux Giaurs, à moins
 qu'ils n'en aient manqué les pre-
 miers. Or les Polonois & les Autri-
 chiens avoient exécuté fidèlement
 tous les articles, & il n'y avoit pas
 de prétexte pour se rédimier de ce
 que Daltaban appelloit une vexation.
 Le Grand Visir ne voyoit d'autre
 moyen que celui de prétendre que
 les Ministres, envoyés à Carlowits,
 avoient excédé leurs pouvoirs, de
 les faire punir en conséquence, &
 de déclarer, après le châtimement, qu'un
 traité fait sans pouvoirs étoit nul.
 Le premier de ces Ambassadeurs, en
 qualité d'Effendi, ne pouvoit être mis
 à mort. Les privileges de l'Uléma
 avoient toujours été très-respectés
 dans ce pays despotique. Lorsqu'on
 veut la mort d'un Effendi, il faut

par quelque adresse le faire sortir du Corps dans lequel il est sûr de trouver une fauve garde. Le Grand Visir, pour obéir à la Loi & contenter son desir, proposa au Sultan de conférer à Rami une Pachelie; cette promotion tiroit le Réis Effendi de l'Uléma; & en lui donnant une autorité presque absolue sur une province, elle lui faisoit perdre sa propre sûreté. Le Musti, dont Rami étoit la créature, sentit le piège; intéressé lui-même à soutenir l'ouvrage de la paix, il obtint que Rami, au lieu d'être Pacha à une queue dans quelque petite province de l'Asie qui l'éloigneroit de la Porte & l'exposeroit à perdre la vie selon la volonté du Grand Visir, seroit Pacha du banc ou à trois queues, Membre du Divan, sans Pachelie particulière qui exigeât d'autre résidence que celle de la Cour. Daltaban vit bien qu'un autre crédit que le sien avoit ouvert l'entrée du Conseil du Prince à celui qu'il n'avoit prétendu élever que pour le précipiter. Il se plaignit très-haut des démarches du Musti, & l'on vit pour la seconde fois un Grand Visir parler aux soldats contre le Gouvernement, & chercher l'appui de la milice contre l'Empereur & ses favoris. Cependant Rami, qui avoit pé-

J. C. 1701.
Hég. 1113.

J. C. 1701.

Hég. 1113.

Les ennemis
du Visir ca-
balent contre
lui.

nétré les desseins de son ennemi, sentit qu'il faudroit se résoudre à périr sous les coups du premier Ministre, si lui-même ne profitoit pas de son crédit & du temps qu'il lui laissoit pour le renverser. Le nouveau Pacha du banc s'attacha plus que jamais au Musti, le confirmant dans l'opinion que c'étoit aux instrumens de la paix de Carlowits qu'on en vouloit; & que, si la dignité de Chef de la Loi musulmane sembloit mettre sa tête à couvert, les embûches que pouvoit tendre un Grand Visir, & le crédit que celui-ci prenoit sur le peuple, rendoient, très-dangereuse la position de ses ennemis, quels qu'ils pussent être. Mauro Cordato, qui avoit plus de raisons que personne de redouter Daltaban, & qui n'étoit encore en vie que parce que le Grand Visir vouloit frapper ensemble tous les auteurs de la paix de Carlowits, fit semblant d'avoir découvert que la vie du Musti étoit en danger; que Daltaban avoit résolu de l'attirer chez lui pour l'y faire étrangler. Quelque peu vraisemblable que fût cet attentat, qui n'auroit produit d'autre effet que de révolter tous les bons Musulmans contre celui qui avoit au contraire le plus grand intérêt de les gagner; le Musti, qui étoit effecti-

vement invité à un festin chez le Grand Visir, au lieu de s'y rendre, courut au ferrail où il fit part au Sultan de sa terreur fondée seulement sur des soupçons. Il ajouta que celui qui ne respectoit pas la vie du Chef de la Loi attenteroit bientôt sur celle de son Souverain ; que depuis deux mois que Daltaban étoit à la tête du Gouvernement, il n'avoit fait rien que blâmer la paix de Carlowits, au moyen de laquelle l'Empire répareroit bientôt ses forces épuisées, menacer les auteurs de ce traité si nécessaire, & inspirer au peuple, sur-tout aux soldats, du mépris & de l'éloignement pour le Prince qui les gouvernoit.

Mustapha n'étoit que trop accoutumé à prendre toutes les impressions que le Mufti Fesula vouloit lui donner. Il ne vit plus Daltaban que comme un traître & comme un assassin, & dans l'instant sa mort fut résolue : mais comme on croyoit le Visir déterminé à une prompte révolte, il falloit un prétexte pour l'attirer au ferrail. Le Réis Effendi, qui avoit succédé à Rami Pacha, manda au Grand Visir, de la part de l'Empereur, que le Prince ayant réfléchi sur la promotion qu'il avoit faite de Rami à la dignité de Pacha du banc, se rendoit

J. C. 1701.
Hég. 1113.

Ils déterminent le Gr. Seigneur à le faire étrangler.

J. C. 1701.

Hég. 1113.

à son avis , & qu'il aimoit mieux envoyer Rami à Babadachi en qualité de Sangiac , que de mettre à la tête du Divan un homme qui n'avoit pas encore passé par les grandes charges ; qu'il falloit qu'il vînt au ferrail pour conférer avec le Grand Seigneur sur le catchérif qu'il convenoit de rendre à cette occasion. Le Grand Visir , qui croyoit mériter la confiance de son Maître , fut content de ce prétendu retour , & il se rendit dans l'instant même au ferrail. Etant entré dans la salle du Divan , pour y attendre que le Chef des Eunuques blancs l'introduisît auprès du Grand Seigneur , il ne trouva personne dans ce grand vaisseau , dont il vit avec quelque surprise que les Bostangis gardoient les portes. Après un quart d'heure , le Chiaoux Pachi parut & demanda les sceaux de l'Empire au Grand Visir de la part de Mustafa. Le premier Ministre , sans s'émouvoir , dit qu'il étoit essentiel qu'il parlât au Grand Seigneur ; qu'il lui remettroit volontiers les sceaux , & qu'il étoit prêt à lui sacrifier sa vie , mais que Sa Hauteffe ne devoit pas lui refuser un moment d'entretien. Mustafa refusa constamment l'audience qui lui étoit demandée. Comme Daltaban insistoit , le

Sultan transporté de colere commanda qu'on le conduisît au lieu des exécutions pour y être décapité. On se mit en devoir d'exécuter cet ordre cruel : lorsque le Grand Visir étoit prêt à perdre la tête, le Selictar Aga vint de la part de Mustafa l'inviter à faire l'abdest avant de mourir, & à faire savoir au Grand Seigneur le secret qu'il avoit voulu d'abord ne dire qu'à lui. Daltaban répondit qu'il n'avoit jamais commencé une action importante sans faire l'abdest, qu'il s'étoit acquitté de ce devoir avant de sortir de chez lui ; que son ame étoit à Dieu, comme son corps aux hommes injustes qui s'en étoient emparés ; qu'à l'égard de son secret, il croyoit ne devoir plus rien au tyran qui lui arrachoit la vie, pour avoir toujours servi l'État mieux qu'aucun de ceux qu'il avoit employés jusqu'alors, & pour avoir cherché les moyens de rédimmer l'Empire Ottoman de la paix honteuse que des lâches avoient faite. Cette réponse, qui fut rendue dans l'instant même à Mustafa, ne laissa pas de l'ébranler. Il ordonna que l'exécution fût suspendue. On conduisit le patient dans la prison intérieure du serrail ; mais le Mufti, & Rami Pacha

J. C. 1701.
Hég. 1113.

J. C. 1701.

Hég. 1113.

Supplice du
premier Mi-
nistre.Méconten-
nement du
peuple,

qui venoit d'être honoré de la dignité de Grand Visir, comprenant combien il seroit dangereux de laisser paroître Daltaban devant le Grand Seigneur, employèrent toute leur adresse & tout leur crédit sur l'esprit de ce Prince, pour déterminer le supplice du prétendu coupable. Il fut en effet traîné le lendemain dès la pointe du jour dans la cour des exécutions; & après avoir fait l'abdest dans un bassin de marbre qui sert à cet usage, il perdit la vie en invoquant Mahomet, & protestant de son innocence & de la méchanceté de ses ennemis.

Le canon du ferrail, qui annonça cette exécution à la ville & aux troupes, y jeta la consternation. Daltaban étoit très-repecté dans l'Empire, non pas par ce qu'il avoit fait pendant deux mois de ministère, mais par la réputation qu'il s'étoit acquise, tant contre les Allemands que contre les Arabes. Les Janissaires crioient tout haut dans les rues : Comment peut-on espérer de relever la gloire des Ottomans, si ceux qui ont le talent de la guerre & la bravoure nécessaire pour nous conduire, périssent par le fer des Bourreaux ? Nous ne serons plus gouvernés ni comman-

dés que par des Chelebs (1) qui
auront appris la guerre & la politique
dans les fonctions serviles du ferrail,
ou dans les pratiques religieuses de
l'Uléma ; & ces braves Agavats,
vieillis dans les travaux de la milice,
instruits par les fautes ou par les
succès de leurs chefs, s'ils approchent
du trône, seront sacrifiés bientôt aux
intrigues des courtisans efféminés.
Ces cris se firent encore plus entendre
à Constantinople, lorsqu'on envoya,
pour Caïmacan dans cette capitale,
Kiuperli Abdulla, fils de Kiuperli
Mustafa tué à la bataille de Salanke-
men. Cette famille, la seule qu'on
puisse compter parmi les Turcs après
la race ottomane, avoit, comme on
l'a vu, produit plusieurs Visirs qui
tous avoient gouverné avec une gran-
de distinction. Le Musti donna une de
ses filles en mariage au jeune Abdulla,
seul rejetton des Kiuperli, & , par
une suite de la faveur dont le Chef
de la Loi ne craignoit plus d'abuser,

J. C. 1701.

Hég. 1113.

Le Musti
abuse de sa
faveur.

(1) On appelle Chelebs tous les Visirs,
Pachas ou Sangiacs sortis des Icoglans, &
qui ont passé par les charges du ferrail, ou
par celles de l'Uléma, & Agavats ceux qui,
sans avoir jamais été dans le ferrail ni par-
mi les Effendis, sont parvenus par les degrés
de la Milice. Daltaban étoit de ces derniers.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

il avoit fait nommer son gendre Pacha du banc & Caïmacan de Constantinople pendant que la cour étoit à Andrinople ou à Karischtiran. Il avoit donné la place de Mollac de Jérusalem à son fils aussi jeune que le Caïmacan de Constantinople.

Abus de
pouvoir des
créatures du
Musti.

Si dans un pays despotique il est rare que les hommes vieillis dans les emplois n'abusent pas de la faveur, des jeunes gens sans expérience & presque sans éducation qui se voyoient au faite des grandeurs ne devoient regarder ceux qui leur étoient soumis que comme les instrumens de leur autorité, ou les esclaves de leurs caprices. Le Mollac de Jérusalem rendoit tous les jours des ordonnances extravagantes, dont le Pacha n'osoit empêcher l'exécution, parce qu'il craignoit le crédit du Musti qui avoit pour son fils, ainsi que pour son gendre, une complaisance aveugle. Un jour que l'aboïement de quelques chiens avoit troublé le sommeil du Mollac, il ordonna qu'on tueroit tous ces animaux à Jérusalem & dans les environs. Cette sentence attaquoit directement le texte du Koran, qui veut qu'on prenne soin des animaux domestiques; qui défend de tuer aucune bête, si elle n'est malfaisante.

ou nécessaire à la nourriture de l'homme. Les Turcs en général aiment beaucoup leurs chiens, & se font un devoir de charité de les nourrir. La condamnation bizarre que le Mollac venoit de prononcer, suscita une émeute dans la ville. Peut-être aussi le Pacha mécontent n'avoit-il pas peu contribué à l'exciter : mais tout plioit devant l'autorité de Mufti. Il envoya d'Andrinople un fetfa qui approuvoit la conduite de son fils, pour ce moment seulement, sans qu'il fut permis de tuer les chiens à l'avenir. Cet événement ne fit qu'enhardir le jeune Mollac qui, peu de mois après, rendit une nouvelle ordonnance, tout aussi absurde & encore plus dure que la première. Les mouches incommodoient beaucoup dans Jérusalem pendant les chaleurs de l'été. Le Pontife Magistrat ordonna que chaque artisan apporteroit chaque jour quarante de ces insectes enfilés, sous peine d'une assez grosse amende, & il fit exécuter cette ridicule sentence avec beaucoup de sévérité. Tous les artisans étoient contraints de quitter leur travail pour attraper des mouches : & les plaintes recommencerent contre le fils du Mufti. Ces tyranniques puérilités avoient rempli tous les soldats & le

J. C. 1702.
Hég. 1114.

J. C. 1702.

Hég. 1114.

Désordres
dans l'admini-
stration.

peuple d'Asie d'indignation contre le gouvernement. Une injustice du jeune Caïmacan de Constantinople déclara la révolte que l'inaction du Grand Visir & l'imbécillité du Mufti préparaient depuis long-temps. Quoique depuis la paix les dépenses fussent considérablement diminuées, les finances n'en étoient pas en meilleur ordre. Tandis que le grand Visir Rami cultivoit à Karischtiran la faveur de son maître, le produit des impôts étoit saisi par le premier occupant. Le Caïmacan de Constantinople n'ayant ni assez de prudence, ni assez de talent, ni peut-être assez de pouvoir pour empêcher les abus, le peuple se plaignoit de l'absence de l'Empereur. Les Officiers en crédit faisoient l'occasion de faire leur main, & il n'y avoit pour ainsi dire que ceux qui réclamoient des dettes légitimes, qui ne profitaient pas de la facilité avec laquelle on ouvroit les coffres du trésor public.

Le Caïmacan refuse la paie aux Jebeggis, ce qui occasionne une révolte.

On avoit fait attendre très long-temps la montre des Janissaires. Lorsqu'elle eut été fournie à grande peine, il n'y avoit plus d'argent au trésor public pour les Jebeggis & la Milice chargée de garder les munitions de guerre & de bouche. Cette raison ne

fatist point une troupe affamée à qui l'âge & la présomption du Caïmacan ne pouvoient en imposer. Les députés des Jebeggis, chargés de faire des représentations, se répandirent en injures. Le Caïmacan ayant voulu les faire arrêter pour lui avoir manqué de respect, ceux-ci résistèrent, appellent leurs camarades. Les Jebeggis s'assemblent, ils fondent à coups précipités sur les Delis du Caïmacan; ils en tuent plusieurs, & ramènent les prisonniers en triomphe à leurs quartiers. Les vainqueurs rapportent à leurs camarades tout ce qui s'étoit passé entre le Caïmacan & eux, leur juste requête, l'arrogance & la dureté avec lesquelles elle avoit été rejetée; & ils conclurent en disant qu'on espéreroit en vain quelque justice tant que les Musulmans seroient à la merci d'un jeune homme sans barbe & sans cervelle, également arrogant & incapable, & qui ne savoit qu'abuser. Un Officier principal de ce corps, Caracach Mahomet ayant parlé plus haut que tous les autres, proposa aux Jebeggis de s'entendre avec les Janissaires qu'il savoit être aussi mécontents qu'eux, quoiqu'ils eussent reçu leur paie, de s'emparer des portes de Constantinople, & de piller tout ce

J. C. 1702.

Hég. 1114.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

qu'ils pourroient trouver tant chez le Caïmacan que chez le Desterdar, dépositaire des deniers publics. Cette proposition fut faisie avec joie ; & comme toutes les séditions croissent toujours lorsque l'autorité ne s'oppose pas aux premiers commencemens, aussi-tôt que les deux corps eurent pris les armes, & que les portes de Constantinople furent fermées, Caracach Mahomet dit aux soldats que ce n'étoit pas la peine de s'être engagé dans des démarches si dangereuses seulement pour faire payer les Jebbegis, que, puisque tout étoit armé, il falloit renverser le gouvernement dont on avoit tant de sujets de se plaindre, & fouler aux pieds ceux qui prétendoient plier le peuple à un joug si injuste. Nommons des Ministres, s'écrioient-ils, à la place des imbécilles, des fous & des frippons qui font tant de mal. A ces cris plusieurs répondirent qu'il falloit que Caracach Mahomet fût Grand Visir : mais il n'avoit garde de se charger de cette périlleuse fonction ; il aimeroit mieux employer les instrumens sur lesquels les coups pouvoient tomber, que de s'y exposer lui-même. On convoqua l'Uléma dans la grande mosquée ; tous les rebelles s'y ren-

Les Janis-
faires & le
peuple nom-
ment de nou-
veaux Magis-
trats.

dirent en foule. Caracach, affectant beaucoup de modestie, dit qu'il n'étoit à aucun égard un personnage assez considérable pour qu'on lui confiât cette importante dignité ; que si le mauvais choix des Ministres de l'Empereur provoquoit une rébellion, il ne falloit pas tomber dans le même inconvénient auquel on vouloit remédier. Il donna sa voix le premier à un ancien Pacha nommé Dorojan, privé depuis deux ans de son gouvernement, parce qu'il n'avoit pu s'y maintenir par des présens. Cette élection fut faite par acclamation. Kiasibi Mehemet Effendi, de la race des Emirs, devint Mufti par les mêmes suffrages, & l'on nomma aussi Caïmacan un autre Pacha déposé, appelé Ferrari. Ces principaux Officiers choisirent un Aga des Janissaires, un Aga des Jebeggis, un Desterdar, & tous les autres Officiers de moindre importance. Un fetfa du nouveau Mufti déclara au peuple que les bons Musulmans avoient été contraints par la nécessité de remédier aux abus, & de faire la guerre aux Ministres injustes qui vexoient le peuple au lieu de le gouverner, qu'il falloit rappeler l'invincible Empereur dans sa capitale, privée depuis trop long-temps de sa

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Le nouveau
Mufti distri-
bue un fetfa
dans les Pro-
vinces.

J. C. 1702.

Hég. 1114.

gracieuse présence, l'engager à employer dans l'administration de sages économes, de braves Chefs & d'équitables Juges, tels que ceux qui venoient d'être choisis, en un mot, contraindre le Sultan à gouverner suivant la Loi du grand Prophete, ou le renverser de son trône, & y placer un Prince agréable à Dieu. Ce fetsa fut envoyé dans toutes les pachelies d'Asie dont on confirmoit les Pachas, Beglierbegs, Sangiacs, Mollacs, Imans & Cadis, excepté ceux qui appartenoient au vieux Musti Fesula & au Grand Visir Rami. On doit penser que les preneurs de mouches de Jérusalem chasserent volontiers le Mollac qui les avoit si cruellement vexés.

Le Caïmacan Kiuperli, qui avoit eu de bonne heure avis de la conspiration, avoit profité de la premiere incertitude des Conjurés pour fuir à Andrinople. Il est à remarquer que dans cette convulsion d'un Gouvernement despotique il n'y eut pas une goutte de sang répandu. Presque tous les Officiers dépossédés étoient à Andrinople, & ceux qui habitoient la ville capitale avoient cédé à l'orage ou pris la fuite avant qu'on eût pu s'emparer d'eux. On pilla leurs

maisons, ou plutôt le nouveau Grand Visir fit faire des faïsses juridiques avec tout l'ordre & toutes les précautions qu'on employoit dans les temps les plus calmes. On pénétra jusques dans l'intérieur du ferrail; & le Kislar Agasi, qui ne devoit reconnoître d'autre autorité que celle du Sultan, fut contraint de rendre compte de toutes les sommes dont il étoit dépositaire, tant des mosquées royales que des trésors des mosquées de Sa Hauteffe, & même de celui du haram. Avec cet argent & celui des autres impôts que le nouveau Desterdar percevoit toujours au nom du Grand Seigneur, les troupes furent payées, & même gratifiées en indemnité de ce qu'elles avoient dû recevoir à l'avénement de Mustafa au trône. Le Mufti, le Grand Visir, Caracach son Conseil, jugerent prudent de faire camper les troupes hors de Constantinople. On compta en front de bandiere plus de cinquante mille hommes; car le peuple s'étoit enrôlé en foule dans les différens corps, & quelques odas avoient eu le temps d'accourir des pays asiaticques les plus voisins pour grossir cette armée.

On vit bientôt arriver l'Iman de la Porte au nom du Grand Seigneur,

J. C. 1702.
Hég. 1114.

L'armée des
révoltés
campe hors
de Constanti-
nople.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Marche des
révoltés à
Andrinople.

pour demander aux révoltés ce qui avoit pu les engager à prendre les armes, & qu'est-ce qu'ils reprochoient aux Officiers de l'Empire qu'ils ne vouloient plus reconnoître. Ce témoignage de la foiblesse du Maître excita de plus en plus l'audace des rebelles ; ils porterent l'insolence jusqu'à outrager de paroles & excéder de coups celui qui paroissoit devant eux au nom de leur Empereur, tellement que cet Effendi fut contraint de fuir pour mettre sa vie en sûreté. Le Grand Visir Dorojan Pacha proposa aux soldats d'aller porter eux-mêmes à l'Empereur les éclaircissimens qu'il leur faisoit demander, ne doutant pas de la considération que devoit obtenir une armée de cinquante mille hommes, bien payée & bien disciplinée, auprès d'un Prince qui avoit mieux aimé sacrifier les plus belles provinces de son Empire, que de continuer une guerre juste : cet avis fut reçu avec acclamation. Le Mufti des révoltés publia un fetfa qui autorisoit *les sauveurs de l'Empire* (c'étoit le nom qu'il donnoit aux rebelles) *à marcher vers Andrinople pour consommer leur ouvrage* : lui-même se mit à leur tête. Ils firent une telle diligence, que Mustafa apprit presque en même tems

que son envoyé avoit été outragé, & que les révoltés s'avançoient. Arrivés à Hapfa, bourg à peu de distance d'Andrinople, ils y assirent leur camp, & ils dépêcherent vers Mustafa le Caïmacan qu'ils avoient créé, avec ordre de dire de bouche à ce Prince, ou de lui écrire, en cas qu'il ne pût être admis devant lui : « Les cinquante mille vengeurs du nom Ottoman qui campent sous Andrinople, ne sont pas venus dans l'intention de combattre les Musulmans. Nous demandons qu'on nous livre, non le sang innocent, mais celui des traîtres qui ont vendu aux ennemis les plus belles provinces de l'Empire, & nous voulons leur faire sentir le poids de leur crime. On appellera, si l'on veut, notre démarche *conspiration* ; il est vrai que nous avons conspiré le châtiment des mauvais Ministres, qui sont autant d'ennemis publics, mais nous ne voulons pas sortir des bornes du respect qu'on doit à Sa Hautesse, à moins qu'elle ne fasse usage de l'épée dans une affaire où il n'est question que d'examen. Nous sommes prêts à repousser la force par la force, & en ce cas nous ne serons pas responsables du sang qui

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Ils députent
en vain vers
le Grand Seigneur.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

L'Armée de
ce Prince sort
au devant des
rebelles.

» sera répandu ». Le Caïmacan parut aux portes d'Andrinople : n'ayant point été admis, comme il l'avoit prévu, il écrivit cette déclaration pour la faire tenir au Grand Seigneur, il écrivit aussi aux habitans d'Andrinople : « Nous sommes vos freres, vous devez nous regarder des mêmes yeux que nous avons pour vous. Nous espérons que, loin de songer à nous combattre, vous nous aiderez à faire rendre toute sa force à la Loi du Koran contre des traîtres & les tyrans de la Nation Ottomane ». A la lecture du manifeste, Mustafa ordonne qu'on marche aux révoltés, qui ne pouvoient, disoit-il, que succomber en combattant pour une si mauvaise cause. Il assemble les Chefs dans le Divan ; & après leur avoir représenté leur devoir d'un ton pathétique, il exige d'eux un nouveau serment qu'ils verseront leur sang pour la défense de leur Maître. Puis le Grand Visir Rami se met à la tête de ce qu'il y avoit de soldats dans Andrinople & des Bourgeois qui voulurent embrasser la cause de Mustafa : toutes ces troupes rassemblées ne composoient pas quinze mille hommes.

Le Mufti Fezula crut suppléer au

nombre en opposant un fetfa à celui du Mufti rebelle ; mais sa vieillesse & les torts de son administration lui avoient fait perdre tout son crédit. Du plus loin que les révoltés entrevirent les troupes qui sortoient d'Andrinople, ils prirent les armes & s'avancèrent en bataille. Kiafibi Mehemet Effendi, leur Mufti, ordonna qu'on suspendit tout acte d'hostilité, avec cette autorité que les Ministres de la Religion Musulmane savent prendre sur le peuple crédule. S'étant avancé à la tête de ses Effendis qui portoient en évidence le livre du Koran, il invita ceux qu'il voyoit armés, au nom du Dieu qui avoit dicté ce livre immortel, & du Prophete qui l'avoit écrit, de venir entendre des paroles de paix, & prendre l'esprit de concorde envers leurs compatriotes & leurs frères. Les Orientaux, tout barbares qu'on les croit, sont plus sensibles que les autres hommes aux charmes de l'éloquence. L'appareil imposant que le Mufti étaloit à leurs yeux, attira bientôt autour de lui une foule de soldats qui, l'ayant écouté avec avidité, passerent dans son armée ; d'autres retournerent vers leurs camarades pour les inviter à passer avec eux du côté des fauвеurs de la

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Elle est dissipée par l'éloquence & l'autorité de leur Mufti.

J. C. 1702.
Hég. 1114.

patrie. Le Grand Visir Rami Pacha, témoin de cette désertion, prit le parti de fuir avant qu'elle devint générale ; & sans reparoître devant Mustafa, il se déguisa pour dérober plus sûrement sa tête à la fureur de ses ennemis. Les rebelles marchent jusques sous les murs d'Andrinople ; ils députent de nouveau vers le Grand Seigneur, toutefois sans demander, comme on avoit fait d'abord, la faveur d'être admis en sa présence. Caracach Mehemet, cet Officier des Jebeggis, qui avoit été le premier moteur de la révolte, & Fercari Pacha, Caïmacan, parurent à la tête de quatre cents Spahis aux portes de la ville, qui leur furent ouvertes sans la moindre résistance. Ils avancent vers le ferrail, & ordonnent aux Bostangistremblans de les introduire dans la chambre du Grand Seigneur. Il ne servit de rien à Mustafa de rassembler les restes de son courage pour essayer de se faire obéir ; il eut beau vouloir se dérober à cette étrange visite, les deux députés qui avoient répandu l'effroi dans le ferrail parvinrent auprès de Sa Hauteffe. Ils lui ordonnerent, plutôt qu'ils ne lui demanderent de la part de l'armée, de livrer à l'instant même entre leurs mains le Grand Visir Rami Pa-

cha, le Mufti Fezula & Mauro Cor-
dato. Le premier & le dernier avoient
pris la fuite ; mais le vieux Mufti,
toujours plein de confiance dans la
vénération qu'il suppofoit à tous les
Mufulmans pour fa dignité, atten-
doit constamment qu'on obéît au sou-
verain Interprete de la Loi. Sans
doute il auroit eu raison, si les ré-
voltés n'avoient pas eu l'adresse d'op-
poser la Loi à la Loi, & s'ils n'avoient
pas choisi parmi eux un Mufti plus
éloquent & plus éclairé que celui de
l'Empereur, & qui favoit manier le
peuple. Les rebelles, sans réfléchir
sur la légitimité de l'institution, re-
gardoient Fezula comme dégradé par
les prévarications & par la déclara-
tion que le Mufti Kiasibi avoit faite
avec pompe au nom de tout l'Uléma.
L'infortuné vieillard, abandonné par
son pupille, fut traîné au camp où on
lui fit souffrir les plus cruelles tor-
tures pour arracher de lui l'aveu de
ses richesses, & dans quel lieu il les
avoit cachées. Il ne répondit aux in-
terrogatoires que par des impréca-
tions contre ceux qui osoient porter
des mains criminelles sur le Vicaire
de Mahomet. Les révoltés, après
avoir épuisé leur rage contre Fezula,
lui donnerent le dernier coup, & jet-

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Le Grand
Seigneur li-
vre l'ancien
Mufti qui est
mis à mort,

J. C. 1702.

Hég. 1114.

Le Grand
Seigneur re-
connoît les
Officiers des
rebelles.

terent son corps dans la rivière, lui en-
viant même les honneurs de la sépulture.
Cette barbare exécution augmenta
la terreur de Mustafa; pensant qu'il
adouceroit le peuple en lui montrant
toute sa foiblesse, il envoya vers le
Visir Dorojan pour le confirmer dans
cette dignité, & pour lui porter les
sceaux de l'Empire. Les mêmes dé-
putés étoient chargés d'un catchérif
qui confirmoit aussi le Musti des re-
belles, & ils avoient ordre de dire à
tous ceux qui exerçoient des charges
parmi eux, que le très-magnifique &
invincible Empereur les reconnoissoit
pour Officiers de la Porte, & les cou-
vroit de sa puissante protection. L'es-
froi étoit tel dans la cour de Mustafa,
que ceux qu'il chargea de porter ces pa-
roles de paix, se souvenant de l'accueil
qu'on avoit fait au premier Envoyé
de leur maître, ne se déterminèrent
qu'avec beaucoup de peine à remplir
leur mission. Plus les révoltés virent
que le Sultan molissoit, plus ils de-
vinrent intraitables. Les basseffes aux-
quelles ce Prince s'étoit déterminé
pour conserver le sceptre, furent pré-
cisément ce qui le fit tomber de ses
mains.

L'Empereur n'avoit que des enfans
en bas âge. Son frere Achmet, héritier
du

du trône par la Loi, étoit gardé dans le ferrail d'Andrinople : car depuis longtemps les héritiers du trône suivoient toujours l'Empereur. Le Mufti, le Grand Visir & Caracah Mehemet écrivirent au Prince Achmet que Mustafa s'étant rendu indigne de régner, les bons Musulmans n'espéroient plus qu'en lui, qu'il étoit le seul de sa maison en état de gouverner & de venger les Turcs, que le vœu général alloit l'appeller au trône, qu'il falloit qu'il cédât à la nécessité & au cri de la nation. Cette lettre, envoyée sans mystère, ne pouvoit pas manquer d'être interceptée. On prétend que les révoltés s'y étoient attendus, qu'un vieux respect pour le ferrail & pour le sang de leur maître les ayant empêchés de forcer ce lieu si vénéré pour signifier à Mustafa sa déposition, ils avoient espéré de la foiblesse de l'Empereur, que, dépourvu de moyens pour se soutenir sur le trône, il en descendroit de lui-même, & qu'il leur épargneroit le crime d'attenter à sa vie ou à sa liberté. S'ils conçurent cette espérance, elle ne fut point trompée. Mustafa, n'eut pas plutôt lu la lettre adressée à son frere, qu'il courut lui-même à son appartement pour la lui porter, & ayant embrassé

J. C. 1702.
Hég. 1114.

Les rebelles écrivent au Prince Achmet pour l'inviter à monter sur le trône. La lettre interceptée est portée à Mustafa.

Il va trouver Achmet, & lui remet le sceptre.

J. C. 1702.
Hég. 1114

ce Prince : « Puisque le ciel le veut , lui
 » dit-il , montez à ma place sur le trô-
 » ne de nos ancêtres ; souvenez-vous
 » que , tant que j'ai été votre maître ,
 » je vous ai traité avec bonté ; vous
 » allez être Souverain légitime , puis-
 » que je vous cede tous mes droits.
 » Mais n'oubliez pas que votre éléva-
 » tion est l'ouvrage de quelques révol-
 » tés qui vous feront bientôt le même
 » traitement si vous laissez leur crime
 » impuni. » Après ces mots , il pria
 son frere de se rendre à la salle du
 Divan , & il demeura dans l'apparte-
 ment que ce Prince quittoit. Ainsi
 fut terminée le 24 Août cette révolu-
 tion qui duroit depuis la fin de Mai.
 Mustafa descendit du trône , âgé de
 quarante ans , après en avoir régné
 un peu plus de sept. Les commence-
 mens de son regne avoient donné de
 grandes espérances ; mais en peu de
 temps il se montra très-différent de
 lui-même. La confiance aveugle qu'il
 avoit vouée au Musti Fezula énerva
 son ame , éteignit ses lumieres , & fit
 un monarque foible & timide de celui
 qui avoit paru d'abord sage & magna-
 nime. Mustafa mourut d'hydropisie
 l'année qui suivit sa déposition.

A C H M E T III.

VINGT-TROISIEME REGNE.

J. C. 1702.

Hég. 1114.

Achmet trouva au sortir de son appartement, ou, si l'on veut, de sa prison, tous les Officiers du serrail qui avoient conduit son frere. Il se rendit à la salle du trône avec tout ce cortège, & il dicta un catchérif qui ordonnoit au Grand Visir, au Musti, à tous les principaux Officiers de l'Uléma, du Divan & de l'armée, de venir lui rendre leurs hommages. Achmet avoit conservé dans son cœur les dernieres paroles de Mustafa. Cependant il reçut avec des manieres affables, même des témoignages de bonté, ceux auxquels il devoit son élévation. Il poussa la condescendance jusqu'à exiler à leur priere la Sultane Validé qui étoit sa mere comme celle de Mustafa, parce que cette Sultane avoit été unie d'intérêt avec le dernier Musti Fezula. Achmet fit de grandes largesses à l'armée; & comme il fut que la Milice & le peuple de Constantinople avoient reproché à Mustafa son séjour à Andrinople, il résolut de

Achmet
monte sur le
trône.

Achmet
feint de l'affa-
bilité au
commence-
ment de son
regne.

J. C. 1702.

Hég. 1114.

retourner dans la capitale dès la seconde semaine de son regne. Il ceignit le sabre d'Othman dans la mosquée de Jub avec toutes les cérémonies & toute la pompe accoutumée.

Achmet étoit âgé de trente-six ans lorsqu'il parvint au trône. Graces aux soins de la Sultane Validé qu'il venoit d'exiler & à l'humanité de son prédécesseur, sa prison n'avoit pas été si étroite qu'il n'y eût trouvé les moyens d'acquérir plusieurs connoissances. Il avoit lu tout ce qui peut se lire dans la langue turque, il avoit eu la société de quelques Eunuques blancs, même de quelques Effendis qui l'avoient entretenu souvent des derniers troubles & des faits les plus connus de l'histoire ottomane. Ce fut sans doute dans ces conversations qu'il acquit les premières notions de la politique, & qu'il apprit à dissimuler avec ceux qu'il vouloit punir. Achmet avoit lié une étroite amitié avec le Séliçtar Aga, nommé Affan. Aussi-tôt qu'il se vit sur le trône, il fit ce favori Pacha du banc, & lui donna une de ses sœurs en mariage. Lorsque plusieurs mois eurent consolidé sa puissance, il réfléchit avec son beau-frere aux moyens de punir les conjurés pour ôter à l'avenir aux grands Officiers de

la Porte la tentation de déposer leur Souverain.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

D'abord sous différens prétextes il disperse tous les Odas des Janissaires & des Spahis. Caracach Mehemet, cet Officier des Jebeggis, qui avoit été l'ame de la conspiration sans avoir jamais voulu être revêtu d'aucune des principales charges, de peur d'être sacrifié en cas d'événement, fut dupe de sa politique, car il fut frappé le premier. Achmet, pour lui ôter toute défiance & le flatter à sa manière, l'avoit fait d'abord Pacha à une queue, ou Sangiac, lui promettant de l'avancer par degrés. On l'envoya porter au Chérif de la Mecque le cafetan & l'épée que chaque nouveau Sultan à coutume d'envoyer à son avènement à ce fantôme de Prince tributaire. Caracach Mehemet à son retour fut étranglé en secret dans Alep. Le lendemain du jour qu'on eut reçu la nouvelle de cette exécution, l'Aga des Janissaires fut mandé au ferrail pour y recevoir, disoit-on, les marques de la dignité de Capitan Pacha. Mezzomorto venoit de mourir. L'Aga des Janissaires disparut sans que, pendant plusieurs semaines, personne pût savoir ce qu'il étoit devenu. Un bruit sourd se répandit enfin qu'il avoit été

Il dépose le Visir, le Mufti, & proscrit tous ceux qui l'ont mis sur le trône.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

Assan, nouveau Visir, est l'instrument de toutes ces proscriptions.

jetté la nuit dans la mer. Bientôt après le Grand Visir Dorojan perdit sa place: Achmet voulut bien lui laisser la vie, parce qu'il n'avoit pas été le moteur de la sédition, & qu'on ne pouvoit lui reprocher que d'avoir cédé au torrent. Dorojan fut relégué à Lépante avec une pension de trois cents aspres par jour. Assan reçut les sceaux de l'Empire des mains du Grand Visir déposé. Ce nouveau premier Ministre versa le sang des conjurés, sans y apporter d'autre précaution que de faire faire toutes les exécutions dans les villes où il les avoit dispersés. Assan conseilla au Grand Seigneur de déposer le Musti, & il se chargea de dire lui-même à ce Chef de la Loi, qu'après l'exemple que les conjurés avoient donné du Musti Fezula, lui nouveau Musti, à un titre si peu légitime, devoit bénir la clémence du Monarque qui vouloit bien lui laisser la vie.

Les nouvelles de ces exécutions répétées & faites presque toutes par surprise, remplirent de terreur tous ceux qui se sentoient coupables, & même ceux qui ne l'étoient pas. Cependant comme aucuns des soldats qui composoient pour lors la garnison de Constantinople, n'avoient trempé dans la conjuration, ils ne songeoient

pas à se préserver d'un danger qui n'étoit pas pour eux. Les soldats qu'on avoit distribués dans les autres villes, se trouvoient en trop petit nombre dans chacune pour qu'il leur fût possible de former une autre conspiration. On a évalué à quatorze mille le nombre des proscrits. Pendant six mois il paroissoit tous les jours des listes de soldats & Officiers étranglés ou jetés dans la mer.

J. C. 1703.
Hég. 1115i

Ce sanguinaire Visir auroit enfin excité par tant de cruautés la révolte qu'il vouloit éteindre, si une quelle domestique ne l'eût bientôt écarté du gouvernement. Nous avons dit qu'il étoit beau-frere du Sultan, & l'on a vu dans le cours de cette histoire que les Princesses du sang ottoman, plus heureuses que les autres Musulmanes, jouissent dans le secret de leurs maisons d'une liberté, même d'une autorité dont elles abusent quelquefois. Aïesa, unique femme du Grand Visir, puisqu'il n'est pas permis aux époux des Princesses, comme aux autres Musulmans, d'user de la polygamie, Aïesa voyoit avec plaisir le Kiaïa de son mari, que des affaires pressantes attiroient au palais du premier Ministre. La Princesse qui l'avoit apperçu par hasard dans l'ap-

A quelle occasion le Gr. Visir Assan est déposé & envoyé Pacha au Caire.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

appartement d'Affan , l'attira dans le quartier des femmes , contre la loi du Koran & contre les mœurs des Turcs, qui pensent qu'une femme ne peut sans crime laisser voir son visage à un autre qu'à son mari , & que le désordre est infaillible entre deux personnes de différent sexe qui se rencontrent seuls un moment. Toute autre Musulmane qu'une Princesse eût été exposée à des châtimens rigoureux sur le soupçon du moindre de ces crimes : mais l'époux d'Aïesa n'avoit sur sa moitié aucune autorité coercitive. Le petit poignard enrichi de diamans qu'elle portoit à sa ceinture étoit sa sauve-garde. La jalousie du mari n'en devint que plus cruelle ; il fatisfit sa vengeance sur celui qu'il croyoit cause de son dèshonneur. Le malheureux Kiaïa fut arrêté comme il sortoit de l'appartement d'Aïesa , & le Grand Visir le fit étrangler sur l'heure sans dissimuler la cause de son supplice. La Princesse , qui avoit du crédit sur le Sultan son frere , courut à l'instant même au ferrail : elle se plaignit amèrement de la mort injuste du Kiaïa & de la honte qui en rejaillissoit sur elle ; & elle fit tant par ses cris que son époux , tout favori qu'il étoit du Grand Seigneur ,

fut dépouillé du Visirat & envoyé Pacha au Caire. La Princesse étoit trop outragée pour suivre Affan dans cette province ; elle demeura dans son palais de Constantinople à l'abri de tout surveillant.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

Achmet III confia les sceaux de l'Empire à un Pacha du banc, nommé Caïa Lili, qui avoit été quelque temps Caïmacan de Constantinople pendant l'absence de la Cour, & dont l'Empereur avoit entendu vanter l'administration par plusieurs personnes du peuple dans les courses qu'il faisoit souvent par les rues de Constantinople, déguisé tantôt en Janissaire, tantôt en Lévant, tantôt en Effendi du dernier ordre. Ce Caïa Lili haïssoit beaucoup les Chrétiens étant Caïmacan ; il avoit prétendu les astreindre à ne porter des habits que d'une étoffe grossière avec quelque marque distinctive, & il avoit condamné à de grosses amendes ceux qui avoient osé contrevenir à cette dure loi. C'étoit un grand mérite auprès des dévots Musulmans, &, à parler vrai, c'étoit le seul du nouveau Visir. Son incapacité parut au grand jour dans la première place de l'Empire qu'il n'occupa que trois mois. Pendant cette courte administration il eut un diffé-

Son successeur, qui haïssoit les Chrétiens veut insulter l'Ambassadeur de France.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

rend avec M. de Feriolles, Ambassadeur de France, dans lequel Caïa Lili manifesta sa haine contre tous les Chrétiens, & le Ministre François soutint avec courage la dignité de son caractère & l'honneur de sa nation.

M. de Feriolles ayant reçu la nouvelle de la naissance du Duc de Bretagne, fils aîné du Duc de Bourgogne, enfant qui ne vécut que deux ans, crut devoir célébrer cet événement avec pompe. Il invita tous les François de quelque considération qui se trouverent à Péra, & les Ambassadeurs des différentes Puissances à une fête somptueuse qui dura un jour & une nuit. Le soir une illumination éclaira toutes les cours du palais; la lumière se réfléchissoit au loin. Cette nouveauté attira beaucoup de monde. Le Grand Visir, soit pour mortifier les François, soit qu'il eût peur d'un incendie, envoya dire à M. de Feriolles par un Cappighi d'éteindre son illumination. L'Ambassadeur répondit qu'il célébroit la naissance de l'héritier présomptif de la couronne de France, qu'ainsi il ne pouvoit pas trop manifester sa joie, qu'au reste il n'avoit d'ordre à recevoir que du Roi son Maître, & qu'il étoit étonné

que le Ministre d'une autre Puissance osât lui en envoyer. Sur ce refus, nouveau message du Grand Visir : même réponse de la part de M. de Feriollles. Enfin le Grand Visir envoie le Cappiggi Pachi avec plusieurs des siens pour réitérer ses ordres. Le Cappiggi Pachi avoit été chargé de déclarer à M. de Feriollles, que s'il n'obéissoit pas sur l'heure, on feroit entrer des Janissaires dans le palais de France pour éteindre l'illumination malgré lui. Le Cappiggi Pachi, très-embarassé de cette commission, résolut de s'en acquitter avec tous les ménagemens que la circonstance exigeoit. Cette menace, déjà adoucie par l'Officier qui la portoit, le fut encore par le Drogman qui la rendit à l'Ambassadeur dans sa linge naturelle. Néanmoins M. de Feriollles comprit quelle espece de danger il couroit, & prenant son parti sur l'heure, il dit au Cappiggi Pachi & à ceux qui l'accompagnoient : « Soyez les bien-venus, » vous prendrez part à notre joie ; je » vais vous conduire par-tout moi-même, & vous connoîtrez bientôt » que les alarmes du Grand Visir ne » sont pas fondées. Une illumination » ne peut embraser un édifice de pierres, & mon palais est loin de toutes

J. C. 1703.
Hég. 1115.

Fermé
de l'Ambas-
sadeur.

J. C. 1703.
Hég. 1115

» les maisons de bois du fauxbourg »
Aussi-tôt l'Ambassadeur ordonna que la grande porte fût fermée, & que tous les François prissent les armes, comme ils avoient fait le matin au chant du *Te Deum*, afin, dit-il, de montrer aux Cappigis combien ses compatriotes avoient bonne grace sous les armes, & comme ils savoient les manier. Puis M. de Feriolles s'étant approché des Ambassadeurs étrangers, il leur dit qu'il les avoit invités pour qu'ils honorassent sa nation en partageant ses plaisirs; mais qu'il n'étoit ni convenable ni juste de leur faire partager les dangers que cette circonstance pouvoit amener, qu'ainsi il prioit instamment leurs Excellences de se retirer par une porte de derrière qu'il alloit leur faire ouvrir. Comme ces Ministres en faisoient quelque difficulté, l'Ambassadeur de France leur remontra que c'étoit à lui seul à soutenir l'honneur de son caractère, qu'eux pourroient être blâmés s'ils commettoient le leur, la querelle ne regardant absolument que les François, & les autres nations n'ayant aucune part à l'insulte. Les Ministres étrangers se rendirent à ces bonnes raisons. Lorsqu'ils furent partis, M. de Feriolles fit faire

à ceux qui se trouvoient sous les armes, au nombre de plus de cinq cents, quelques évolutions militaires, & sur-tout des salves de mousqueterie, qui étoient très-distinctement entendues de dehors. Il fit dresser une table pour les Cappiggi, & leur fit servir en abondance toutes sortes de rafraîchissemens. Cependant l'illumination brûloit toujours. Le Cappiggi Pachi & les siens voulurent vainement se retirer; l'Ambassadeur, sous prétexte de leur témoigner de l'empressement & de faire les honneurs de sa fête, leur déclara qu'ils ne sortiroient de son palais qu'au jour, quand le soleil effaceroit l'illumination, qu'alors il prieroit le Cappiggi Pachi d'aller assurer le Grand Visir qu'il n'y avoit point eu d'incendie à craindre. On dansa toute la nuit dans l'attente d'une catastrophe qui n'arriva point. Le Grand Visir, qui ne vouloit pas sans doute exposer les Officiers envoyés imprudemment dans le palais, qui d'ailleurs respectoit Louis XIV & la fermeté de son Ambassadeur, dissimula: & M. de Feriolles, qui d'abord avoit menacé de se plaindre à sa Cour du procédé du Grand Visir, rendit un compte fidele de la conduite qu'il avoit tenue dans cette occasion délicate.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

J. C. 1703.

Hég. 1115.

Le Grand
Visir est dé-
posé.

Raisons de
l'élévation
de Méhémet
son succes-
seur,

Si les François avoient prétendu quelque réparation de l'infraction faite au droit des gens, Achmet III leur auroit à peine laissé le temps de la demander ; car le Grand Visir fut déposé fort peu de jours après la fête donnée par leur Ambassadeur. Cet homme, que la faveur du peuple avoit élevé à la premiere dignité de l'Empire, en fut dépossédé après trois mois par le cri général. Les fautes qu'il commettoit sans cesse, avoient mis de la confusion dans Constantinople. Cette justice prompte qui est rendue aux particuliers dans le Divan, ne consistoit plus que dans des décisions arbitraires fondées sur le caprice, & non sur l'équité. Caïa Lili fut privé des Sceaux & envoyé en exil dans une Île de l'Archipel. Dès la premiere année du regne d'Achmet, nous avons vu un Visir déposé par une intrigue d'amour. Une passion constante & traversée lui fit choisir le troisieme, qui ne sembloit pas fait pour gouverner. Il faut reprendre de plus haut les circonstances de ce fait. Vers le milieu du regne de Mustapha II, Achmet, qui jouissoit dans le ferrail de plus de liberté que les Princes freres de l'Empereur régnant n'en avoient jamais eu, remarqua chez la Sultane Validé, qui étoit

sa mere comme celle de Mustafa ,
 une jeune esclave dont la taille élé-
 gante & le son de la voix le touche-
 rent beaucoup. Il devint en peu de
 temps très-passionné, & il n'eut pas de
 peine à faire tomber le voile impor-
 tun qui lui cachoit des traits qu'il ado-
 roit déjà sans les connoître. Dans un
 lieu où les femmes sont si fort veillées,
 & où la conduite des Princes est éclair-
 rée de fort près, l'intrigue d'Achmet
 & de la jeune esclave ne pouvoit
 manquer d'être bientôt découverte. A
 cette nouvelle, la Sultane Validé fut
 saisie d'effroi pour son fils & pour sa
 favorite. Il n'y alloit pas moins que
 de la vie de l'un & de l'autre. Pour des
 fautes beaucoup plus légères on avoit
 jetté dans la mer des filles du serrail
 enfermées dans des sacs de cuir ; &
 depuis que les Empereurs Ottomans
 gardoient leurs freres & leurs enfans
 dans leur serrail, ils ne les avoient ja-
 mais laissé approcher de femmes ca-
 pables d'avoir de la postérité. Cur-
 disca (c'étoit le nom de la Sultane Va-
 lidé) chérissoit les deux coupables.
 Elle comprit qu'il n'y avoit pas un
 instant à perdre pour les séparer. Le
 jour même la jeune esclave nommée
 Saraï fut mariée avec le fils du pre-
 mier Médecin, & la Sultane Validé

J. G. 1703.
 Hég. 1115.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

lui donna une grosse dot. Cette nouvelle mit le Prince Achmet au desespoir, il manda le premier Médecin, & lui fit les plus terribles menaces, en cas que son fils osât jamais se croire l'époux de celle qu'on lui donnoit pour femme. La colere d'un Prince du sang royal n'est pas fort redoutable dans l'Empire Ottoman; mais le prévoyant Médecin, qui savoit combien tous les Ordres de l'Empire étoient déjà mécontents du Musti Fezula & de la foiblesse de Mustafa II, comprit que la révolution n'étoit pas fort éloignée, & que celui qui, pour le moment étoit le moins à craindre de tous les hommes, seroit peut-être bientôt le plus terrible ennemi qu'on pût avoir. Il conseilla à son fils de recevoir avec honneur l'épouse qu'il ne pouvoit refuser sans s'exposer à une disgrâce présente, mais de la traiter toujours comme sa sœur. En effet, Achmet devint Empereur quelques années après. Il donna les premiers tems de son regne aux soins qui étoient indispensables pour l'affermir. On a vu qu'il fut obligé d'exiler la Sultane Validé : mais lorsqu'il crut avoir assuré sa puissance par le châtimement de tous ceux qui la lui avoient procurée, il rappella sa mere, & il fit chercher la jeune

esclave qui lui étoit encore chère. Nuhé Effendi, son époux, s'étoit éloigné de Constantinople avec elle, dans l'espérance que les soins du trône, & la multitude de beautés que le haram offre au Monarque, le distrairoit d'une passion que la contrainte avoit allumée. Mais aussi-tôt qu'il apprit que l'Empereur faisoit des recherches, Nuhé Effendi accourut pour lui amener son épouse, protestant à Sa Hauteffe qu'il l'avoit conservée comme un dépôt précieux, auquel il ne s'étoit pas cru permis de toucher. Achmet, transporté de joie, récompensa le complaisant Effendi, & le fit dans la suite Cadilesker. Il le pria de garder encore quelques jours Sarai, dont il vouloit faire une Sultane; mais il falloit obtenir l'agrément de la Sultane Validé, parce que la mere de l'Empereur a la surintendance du haram, & qu'une loi, de celles qui ne sont point écrites, mais qu'un antique usage fait respecter, veut qu'une femme du Serrail n'y rentre jamais lorsqu'elle en est une fois sortie. Curdisca s'opposa fortement au desir de son fils; parce que, disoit-elle, les Affakys, destinées à donner des Princes à l'Empire Ottoman, ne devoient avoir été connues que par l'Empereur, & que l'habitation pré-

J. C. 1703.
Hég. 1117.

J. C. 1703.
Hég. 1115.

cédente avec un autre homme que
que innocente qu'elle eût pu être ,
causeroit toujours un grand scandale
parmi tous les Musulmans. Le Mo-
narque , tout amoureux , tout despo-
tique qu'il étoit , respecta l'obstacle
que sa mère ne cessoit de lui opposer.
Il trouva , parmi les Officiers du serrail ,
un homme aussi complaisant que l'a-
voit été Nuhé Effendi. Le Baltagi Pa-
chi Mehemet voulut bien passer pour
l'époux de Saraï , en la gardant fidel-
lement à son Maître. Ce service lui
valut l'état de Pacha du banc , & aussi-
tôt que Caïa Lili eut remis les sceaux ,
Saraï les obtint pour celui qui passoit
pour être son mari.

J. C. 1704.
Hég. 1116.

Grand crédit
de Saraï
femme du
Gr. Visir.

On vit dès-lors un spectacle bien
nouveau dans l'Empire Ottoman , un
Sultan qui négligeoit son haram pour
aller déguisé chercher sa maîtresse
dans une maison étrangère , & qui te-
noit conseil , non plus dans le Divan ,
mais dans l'appartement des femmes
de son Grand Visir , où ce Ministre re-
cevoit les ordres du Maître & de celle
qui passoit pour être son épouse. Le
crédit de Saraï étoit tel , que la Sultane
Validé fut contrainte de fléchir le ge-
nou devant cette idole , & de recher-
cher la protection de celle qu'elle
avoit écartée du rang d'Assaky. On ne

doute pas même qu'elle ne fût entrée dans le Serrail, du consentement de la Sultane Validé, lorsque son ascendant sur le Monarque fut bien affermi, si cette femme hautaine n'eût été plus flattée de voir son Maître renoncer aux délices de sa Cour pour venir l'adorer chez elle ; & si elle n'eût mieux aimé donner journellement des loix à celui qui passoit pour être son époux, que de vivre dans la solitude & dans la captivité du haram, pour y attendre les faveurs du Sultan. Saraï décidait si impérieusement des plus importantes affaires, que le Grand Visir Mehemet, élevé à cette dignité seulement pour lui obéir, étoit obligé d'employer l'artifice pour s'opposer au mal qu'une jeune femme imprudente, sans talent pour les affaires, & sans la moindre expérience, ne pouvoit pas manquer de commettre.

Le Mufti, le Kislär Aga, d'accord avec la Sultane Validé, avoient obtenu de Saraï qu'on imposeroit un droit de trois pour cent, sur toutes les marchandises étrangères en faveur des mosquées, outre le droit de douane qui se paie au trésor public, & qui avoit été considérablement augmenté sous le regne précédent. Cette nouvelle imposition faite sans besoin, &

J. C. 1704.
Hég. 1116.

Elle veut faire mettre un impôt sur les marchandises étrangères.

J. C. 1704.
Hég. 1116.

Comment
ce projet est
renversé.

dans laquelle les instigateurs trou-
voient de quoi satisfaire leur avidité ,
pouvoit nuire beaucoup au bien pu-
blic , en détournant les Négocians de
faire entrer dans les ports de Constan-
tinople des draps , des toiles & beau-
coup d'autres marchandises qu'on ne
fabrique point dans cette grande ville.
Le Grand Visir représenta en vain
quel tort ce nouvel impôt pouvoit
faire au commerce , on l'obligea de
sceller le catchérif qui l'établissoit.
Mehemet s'entendit avec les étran-
gers pour servir son Maître malgré lui.
Les Ambassadeurs de France , d'An-
gleterre , de Venise & de Hollande
déclarerent qu'ils suspendroient tout
commerce de marchandises ou den-
rées qu'on voudroit soumettre à un
droit exorbitant , contraire à toutes
les capitulations , & qui humilioit
leurs nations autant qu'il les appau-
vriffoit. Le Visir porta au Sultan un
mémoire des quatre Ambassadeurs ,
que lui-même leur avoit demandé , &
il les autorisa sous main à interrom-
pre leur commerce. Cette démarche
trompa l'avidité du Kislâr Aga. La
Sultane Validé & l'épouse du grand
Visir ne savoient pas mieux remédier
à cet obstacle qu'elles n'avoient su le
prévoir , & qu'elles n'avoient com-

pris les défauts de leur projet. Le cat-
chérif fut révoqué. Saraï n'en prit pas
plus de confiance dans son époux,
qu'elle regardoit comme son premier-
domestique, & sur lequel elle ven-
geoit chaque jour toutes les femmes
Turques, esclaves & prisonnières de
leurs maris.

J. C. 1704.
Hég. 1116.

Pendant les premières années du
regne d'Achmet, il éprouva conti-
nuellement la crainte d'être déposé.
Les exemples de Mustafa son frere,
& de son pere Mahomet IV, étoient
toujours présens à sa pensée. Quoique
la paix profonde dont jouissoit l'Em-
pire Ottoman rendît l'administration
assez facile, & que le corps de la na-
tion, fatigué des secousses qu'il avoit
éprouvées, parut goûter un repos né-
cessaire, Achmet ne pouvoit voir quel-
ques soldats & quelques Effendis as-
semblés, sans supposer des complots
ou des conjurations. Tout le sang qu'il
avoit versé pour punir la déposition
de son frere, & pour affermir le scep-
tre dans les mains du Souverain légi-
time, ne le rassuroit pas sur l'avenir.
Enfin Achmet éprouvoit sur son trône
la crainte & la perplexité, qui sont le
partage des tyrans. Il renouvela l'or-
donnance qui prescrivoit aux soldats,
même aux bourgeois, de ne pas mar-

Trouble &
perplexité
d'Achmet.

J. C. 1704.
Hég. 1116.

cher plus de quatre attroupés dans les rues. Les contrevenants étoient exposés à de rudes bastonnades : quelques-uns même furent mis à mort sur des soupçons assez mal fondés. L'Empereur, toujours occupé d'idées effrayantes, manda un jour le Mufti & quelques Mollacs des plus accrédités, pour leur demander l'explication d'un songe. Il avoit vu, disoit-il, son Palais embrasé ; & comme il faisoit de vains efforts pour éteindre ce terrible incendie, & que lui-même alloit devenir la proie des flammes, la frayeur l'avoit réveillé. « Grand Prince, lui » répondit le Mufti, calmez l'inquié- » tude qui vous agite ; cessez de ver- » ser du sang & de vous remplir de » crainte, vous ferez alors des rêves » moins effrayans. »

J. C. 1705-
1706-1707-
1708.
Hég. 1117
1118-1119-
1120.

Il refuse ab-
solumment de
déclarer la
guerre à
l'Empire
d'Occident
& il dépose
le Kan des
Tartares.

Cependant toute l'Europe envioit à la Turquie la paix dont elle jouissoit. Le Roi de Suede, Charles XII, venoit d'arracher le sceptre de Pologne des mains du Roi Auguste, Electeur de Saxe, pour le donner à Stanislas Leczinski. Il menaçoit Pierre le Grand, protecteur du Roi Auguste. D'un autre côté, la succession d'Espagne armoit la Maison d'Autriche contre la Maison de France. L'Angleterre & la Hollande s'étoient unies aux Au-

trichiens ; & la France , à qui l'année 1705 fut funeste , avoit besoin de susciter une diversion puissante à des ennemis que cette confédération rendoit très formidables. Le Comte de Tekli venoit de mourir. Quoiqu'il se fût fait Catholique pour plaire à Louis XIV , on eut lieu de douter de la sincérité de cette conversion , parce qu'il avoit ordonné dans son testament qu'il seroit enterré dans un Temple Luthérien. Le Prince Ragotski , Seigneur Hongrois , qui avoit épousé la fille unique du Comte de Tekli , devint l'héritier de ses prétentions , de ses dangers & de la protection de la France. Appelé en Transylvanie par un parti considérable , pour y réprimer la tyrannie des Commissaires Impériaux , il y trouva des serviteurs & de l'argent , & il prit la qualité de Prince de Transylvanie. L'Ambassadeur de France négocia en vain avec la Porte pour que ce nouveau Souverain pût obtenir l'investiture de la Transylvanie , & la permission d'envoyer un Ministre à Constantinople. Quelque intérêt qu'Achmet pût avoir de susciter des ennemis au Monarque Autrichien , il ne consentit à aucune démarche qui pût rompre la paix qu'il croyoit lui être si nécessaire , jusques-

J, C. 1705-

1706-1707-

1708.

Hég. 1117-

1118-1119-

1120.

J. C. 1705-
1706-1707-
1708.

H. g. 1117-
1118-1119-
1120.

Méhémet
est déposé.

là que le Kan des Tartares ayant fait les plus vives instances pour qu'il lui fût permis de déclarer la guerre aux Russes au moment où le Roi de Suede venoit de les battre, le Grand Seigneur crut devoir déposer ce Prince, & confier le trône de Crimée à son frere, plus docile & plus pacifique que lui.

Le grand Visir, époux de la favorite, fut déposé après seize mois de ministère, sans qu'on ait bien su la cause de cette déposition. Il fut fait Gouverneur d'Alep. On ne voit, pendant plusieurs années, dans l'Empire Ottoman rien qui soit digne d'être remarqué. Le Monarque, trop adonné aux femmes & aux plaisirs, abuse du loisir & de l'abondance qu'une longue paix lui procure. Tchourlouli Ali, Pacha, successeur de Mehemet, épouse une fille de son Maître, & prend sur lui l'ascendant qu'un Ministre habile ne peut manquer d'obtenir sur un Monarque oisif & voluptueux. Il ne vouloit pas la guerre plus qu'Achmet, & il résista constamment aux instances de l'Ambassadeur de France, qui, sous différens prétextes, prétendoit toujours armer la Porte contre l'Empereur Joseph, successeur de son pere Léopold. Ce fut pendant le ministère de Tchourlouli que l'Empire

pire Ottoman donna l'hospitalité à deux Souverains d'Europe, Charles XII, Roi de Suede, & Stanislas, que celui-ci avoit placé sur le trône de Pologne.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

Par un de ces revers qui ont quelquefois abattu les plus grands Conquérans, le Roi de Suede, après avoir détrôné Auguste, Roi de Pologne, Electeur de Saxe, après avoir repoussé les Russes jusques dans leur pays, & répondu à Pierre le Grand, qui demandoit humblement la paix, qu'il traiteroit avec lui dans les murs de Moscou, le Roi de Suede fut battu près Pultava, ville située à l'extrémité orientale de l'Ukraine. Son armée avoit été ruinée par le rigoureux hiver de 1709. Ce Prince avoit été blessé grièvement au talon quelques jours avant la bataille qu'il voulut donner contre le sentiment de ses Généraux. Il commandoit à cette action, porté sur un brancard, parce que sa blessure ne lui permit pas d'abord de monter à cheval : mais la nécessité l'y contraignit, lorsque tous ses Officiers Généraux eurent été pris ou tués, & que tout ce qui restoit de son armée eut été mis en fuite. Vingt & un soldats avoient été tués successivement portant le brancard de Charles XII. L'en-

J.C. 1709.
Hég. 1121.

nemi le pressoit vivement , il fallut dérober sa personne à la captivité : mais bientôt le cheval sur lequel on l'avoit placé avec beaucoup de peine , fut renversé. « Un Officier blessé , & » perdant tout son sang , lui donna le » le sien. (1) Ainsi on remit deux fois » à cheval , pendant la fuite , ce Con- » quérant qui n'avoit pu y monter » pendant la bataille. Cette retraite » étonnante étoit beaucoup dans un » si grand malheur ; mais il falloit » fuir plus loin. On trouva parmi les » bagages le carrosse du Comte Piper , » Ministre du Roi , car Charles XII » n'en eut jamais depuis qu'il sortit

(1) Obligé de raconter tous les événemens extraordinaires arrivés pendant le séjour de Charles XII chez les Turcs , j'ai consulté l'ouvrage de M. de Voltaire sur ce sujet. La lecture réfléchie de ce morceau d'histoire m'a convaincu qu'il me seroit impossible de rien offrir au public qui lui fût aussi agréable ; ni qui pût l'instruire aussi bien. Je me suis donc déterminé à copier fidèlement M. de Voltaire , en retranchant seulement de sa narration ce qui est étranger aux Turcs. Si quelqu'un m'accuse de plagiat , je répondrai qu'il n'y en point lorsqu'il est avoué , que d'ailleurs je suis le neveu & l'héritier de M. de Voltaire , & qu'il m'a accoutumé à jouir de son bien de son vivant,

de Stockolm. On le mit dans cette
voiture , & l'on prit avec précipi-
tation la route du Borysthene. Le
Roi , qui , depuis le moment où on
l'avoit mis à cheval jusqu'à son ar-
rivée aux bagages , n'avoit pas dit
un seul mot , demanda pour lors ce
qu'étoit devenu le Comte Piper. Il
est pris avec toute la Chancellerie ,
lui répondit-on. Et le Général Ren-
child , & le Duc de Wirtemberg ,
ajouta-t-il ? Ils sont aussi prison-
niers , lui dit Poniaszowski. Prison-
niers chez des Russes , lui dit Char-
les , en haussant les épaules ! allons
donc , allons plutôt chez les Turcs.
On ne remarquoit pourtant point
d'abattement sur son visage ; & qui-
conque l'eût vu alors & eût ignoré
son état , n'eût pas soupçonné qu'il
étoit vaincu & blessé.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

Le Roi de
Suede fuit
chez les
Turcs.

» Pendant qu'ils s'éloignoit , les Rus-
ses saisirent son artillerie dans le
camp devant Pultava , son bagage ,
sa caisse militaire ; ils y trouverent
six millions en especes , dépouilles
des Polonois & des Saxons. Près de
neuf mille hommes Suédois ou Co-
saques furent tués dans la bataille ,
environ six mille furent pris ; il res-
toit encore seize mille hommes ,
tant Suédois que Polonois & Cosa-
cs.

J. C. 1709.

Hég. 1121.

» ques, qui fuyoient vers le Borysthene, sous la conduite du Général Levenhaupt. Il marcha d'un côté avec ses troupes fugitives. Le Roi alla par un autre chemin avec quelques cavaliers. Le carrosse où il étoit rompit dans la marche; on le remit à cheval. Pour comble de disgrâce il s'égara la nuit dans un bois: là son courage ne pouvant plus suppléer à ses forces épuisées, les douleurs de sa blessure devenues plus insupportables par la fatigue, son cheval étant tombé de lassitude, il se coucha quelques heures au pied d'un arbre, en danger d'être surpris à tous momens par les vainqueurs qui le cherchoient de tous côtés..... Enfin la nuit du 9 au 10 Juillet, il se trouva vis-à-vis le Borysthene..... qu'il passa dans une barque avec le Général Mazeppa.

» Cette armée Suédoise sortie de Saxe si triomphante, n'étoit plus. La moitié avoit péri de misère. L'autre moitié étoit esclave ou massacrée. Charles XII. avoit perdu en un jour le fruit de neuf ans de travaux & de près de cent combats. Il fuyoit dans une méchante caleche, ayant à ses côtés le Major Général

» Hord blessé dangereusement. Le
 » reste de la troupe suivoit, les uns à
 » pied, les autres à cheval, quelques-
 » uns dans des charrettes à travers un
 » désert où ils ne voyoient ni hutes
 » ni tentes, ni animaux ni chemins ;
 » tout y manquoit, jusqu'à l'eau mê-
 » me ; c'étoit le commencement de
 » Juillet. Le pays est situé au quaran-
 » te-septieme degré ; le sable aride
 » du désert rendoit la chaleur du so-
 » leil plus insupportable. Les chevaux
 » tomboient, les hommes étoient
 » prêts à mourir de soif ; un ruisseau
 » d'eau bourbeuse fut la seule res-
 » source qu'on trouva. Vers la nuit on
 » remplit des outres de cette eau qui
 » sauva la vie à la petite troupe du
 » Roi de Suede. Après cinq jours de
 » marche, il se trouva sur le rivage
 » du fleuve Hippanis, aujourd'hui
 » nommé le Bogh par les Barbares
 » qui ont défiguré jusqu'au nom de
 » ces pays, que des colonies Grec-
 » ques firent fleurir autrefois. Ce fleu-
 » ve se joint à quelques milles de là au
 » Borysthene, & tombe avec lui dans
 » la mer noire.

» Au delà du Bogh, du côté du mi-
 » di, est la petite ville d'Oczakou,
 » frontiere de l'Empire des Turcs.
 » Les habitans voyant venir à eux

J. C. 1709.
 Hég. 1121.

Charles à
 Bender.

J. C. 1709.

Hég. 1121.

» une troupe de gens de guerre, re-
 » fusèrent de le passer à Oczakou,
 » sans un ordre de Mehemet Pacha,
 » Gouverneur de la ville. Le Roi en-
 » voya un exprès à ce Gouverneur,
 » pour lui demander le passage. Le
 » Turc, incertain de ce qu'il devoit
 » faire dans un pays où une fausse dé-
 » marche coûte souvent la vie, n'osa
 » rien prendre sur lui sans avoir au-
 » paravant la permission du Seraskier
 » de la Province, qui réside à Bender,
 » dans la Bessarabie. Pendant qu'on
 » attendoit cette permission, les Rus-
 » ses qui avoient pris l'armée du Roi
 » prisonnière, avoient passé le Borys-
 » thene, & approchoient pour le
 » prendre lui-même. Enfin le Pacha
 » d'Oczakou envoya dire au Roi qu'il
 » fourniroit une petite barque pour
 » sa personne & pour deux ou trois
 » hommes de sa suite. Dans cette
 » extrémité, les Suédois prirent de
 » force ce qu'ils ne pouvoient avoir
 » de gré: quelques-uns allèrent à l'au-
 » tre bord dans une petite nacelle se-
 » faisir de quelques bateaux, & les
 » amener à leur rivage. Ce fut leur
 » salut; car les barques Turques, crai-
 » gnant de perdre l'occasion de ga-
 » gner beaucoup, vinrent en foule
 » offrir leurs services. Précisément

» dans le même temps la réponse fa-
 » vorable du Seraskier de Bender ar-
 » rivoit aussi, & le Roi eut la dou-
 » leur de voir cinq cents hommes de
 » sa suite saisis par ses ennemis, dont
 » il entendoit les bravades insultan-
 » tes. Le Pacha d'Oczakou lui de-
 » manda, par un interprete, pardon
 » de ces retardemens, qui étoient
 » cause de la prise de ses cinq cents
 » hommes, & il le supplia de ne point
 » s'en plaindre au Grand Seigneur.
 » Charles le promit, non sans lui faire
 » une réprimande, comme s'il eût
 » parlé à un de ses sujets. Le Seraf-
 » kier de la Province envoya en hâte
 » un Aga complimenter le Roi & lui
 » offrir une tente magnifique avec les
 » provisions, le bagage, le chariot,
 » les commodités, les Officiers, toute
 » la suite nécessaire pour le conduire
 » avec splendeur jusqu'à Bender : car
 » tel est l'usage des Turcs, non-seu-
 » lement de défrayer les Ambassa-
 » deurs jusqu'au lieu de leur rési-
 » dence, mais de fournir tout abon-
 » damment aux Princes réfugiés chez
 » eux pendant le temps de leur sé-
 » jour

J. C. 1709.
 Hég. 1121.

» Le Roi de Suede écrivit au Sul-
 » tan Achmet III aussi-tôt qu'il fut sur
 » ses terres. La lettre est du 13 Juil-

J. C. 1709. » let 1709. Il en courut plusieurs co-
 Hég. 1121. » pies différentes , qui toutes passent
 » aujourd'hui pour infidelles. Mais de
 » toutes celles que j'ai vues , il n'en
 » est aucune qui ne marquât de la hau-
 » teur , & qui ne fût plus conforme à
 » son courage qu'à sa situation. Le
 » Sultan ne lui fit réponse que vers la
 » fin de Septembre. La fierté de la
 » Porte Ottomane fit sentir à Char-
 » les XII la différence qu'elle mettoit
 » entre l'Empereur Turc , & un Roi
 » d'une partie de la Scandinavie ,
 » Chrétien , vaincu & fugitif. Au
 » reste toutes ces lettres , que les Rois
 » écrivent très-rarement eux-mêmes ,
 » ne sont que de vaines formalités , qui
 » ne font connoître , ni le caractère
 » des Souverains , ni leurs affaires.

» Charles XII en Turquie n'étoit en
 » effet qu'un captif honorablement
 » traité ; cependant il concevoit le des-
 » sein d'armer l'Empire Ottoman con-
 » tre ses ennemis. Il se flattoit de rame-
 » ner la Pologne sous le joug , & de
 » soumettre la Russie. Il avoit un En-
 » voyé à Constantinople ; mais celui
 » qui le servit le plus dans ses vastes
 » projets , fut le Comte Poniatous-
 » ki , lequel alla à Constantinople
 » sans mission , & se rendit bientôt
 » nécessaire au Roi , agréable à la Por-

» te, & enfin dangereux au Grand
 » Visir même. (1)
 » Un de ceux qui seconderent
 » plus adroitement ses desseins, fut
 » le Médecin Fonseca, Portugais Juif,
 » établi à Constantinople, homme
 » savant & délié, capable d'affaires,
 » & le seul Philosophe peut-être de
 » sa nation. Sa profession lui procu-
 » roit des entrées à la Porte Ottoma-
 » ne, & souvent la confiance des Vi-
 » sirs. Je l'ai fort connu à Paris; il
 » m'a confirmé toutes les particulari-
 » tés que je vais raconter. Le Comte
 » de Poniatowski m'a dit lui-même,
 » & m'a écrit qu'il avoit eu l'adresse
 » de faire tenir des lettres à la Sultane
 » Validé, mere de l'Empereur re-
 » gnant, autrefois maltraitée par son
 » fils, mais qui commençoit à pren-
 » dre du crédit dans le sérail. Une
 » Juive, qui approchoit souvent cette
 » Princesse, ne cessoit de lui raconter
 » les exploits du Roi de Suede, & la
 » charmoit par ses récits. La Sultane,

J. C. 1709.

Hég. 1121.

Intrigues du
sérail.

(1) Note de M. de Voltaire.

C'est de lui dont je tiens non seulement
 les remarques qui ont été imprimées, &
 dont le Chapelain Norberg a fait usage,
 mais encore plusieurs manuscrits concer-
 nant cette histoire.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

» par une secrete inclination dont tou-
» tes les femmes se sentent surprises
» en faveur des hommes extraordi-
» naires , même sans les avoir vus ,
» prenoit hautement dans le ferrail le
» parti de ce Prince. Elle ne l'appel-
» loit que son lion. Quand voulez-
» vous donc , disoit-elle quelquefois
» au Sultan son fils , aider mon lion à
» dévorer le Czar ? Elle passa même
» par dessus les loix austeres du fer-
» rail , au point d'écrire plusieurs let-
» tres au Comte Poniatowski , entre
» les mains duquel elles sont encore
» au temps qu'on écrit cette His-
» toire. (1)

(1) Note de l'Auteur.

La Sultane Validé écrivit aussi deux fois
au Roi de Suede. Voici la traduction de ses
lettres telle qu'elle a été trouvée dans le dé-
pôt des affaires étrangères , de la main du
sieur Brue , premier Dogman de l'ambassa-
de de France.

» Mon très-puissant & très-magnifique fils ,
» que j'aime plus que mon ame , après vous
» avoir offert des saluts & demandé l'état de
» votre noble santé que je souhaite bonne &
» parfaite , si vous demandez de la mienne ,
» elle est bonne aussi. Vous savez que je suis
» très-portée d'inclination pour vous. La
» lettre que vous avez envoyée a été remise

» Cependant on avoit conduit le
 » Roi avec honneur à Bender par le
 » désert qui s'appelloit autrefois la
 » solitude des Getes. Les Turcs eu-
 » rent soin que rien ne manquât sur
 » sa route de ce qui pouvoit rendre
 » son voyage agréable. Beaucoup de
 » Polonois, de Suédois, de Cosa-
 » ques échappés les uns après les au-
 » tres des mains des Moscovites, ve-
 » noient par différens chemins gros-
 » sir sa suite sur la route. Il avoit avec
 » lui dix-huit cents hommes quand il

J. C. 1709.
 Hég. 1121.

» entre les mains de mon très-heureux Em-
 » pereur. Il est informé de toutes les offen-
 » ses qu'on vous a faites, & la Derviche sa
 » mere travaille pour vous nuit & jour.
 » Mon très-heureux Empereur à répondu
 » ces paroles : *S'il plaît à Dieu, je le ferai*
 » *parvenir à ses volontés, au delà même de*
 » *ce qu'il souhaite. Il est très-certain que dans*
 » *peu il terrassera tous ceux qui sont ses enne-*
 » *mis.* Ainsi n'écoutez point & ne croyez
 » point les paroles des ennemis. Mon ame,
 » les yeux de ma tête, n'avez aucun chagrin.
 » La Derviche a reçu le dépôt que vous lui
 » avez confié ; il lui a fait très-grand plaisir.
 » Dans peu vous vous mettrez en chemin.
 » Mon très-puissant Empereur ne faisant
 » savoir son secret à personne, soyez atten-
 » tif à ne pas déclarer le vôtre. La Saraï est
 » incomparable, elle a fait tout ce qu'elle
 » a pu pour vous.

J. C. 1710. » se trouva à Bender. Tout ce mon-
Hég. 1121. » de étoit logé, nourri, eux & leurs
» chevaux, aux dépens du Grand
» Seigneur.

» Le Roi voulut camper auprès de
» Bender, au lieu de demeurer dans
» la ville. Le Seraskier, Jussuf Pacha

*Autre Lettre de la Sultane Validé au Roi de
Suede.*

» Mon très-puissant, très-heureux & très-
» honorable fils le Roi de Suede, après
» avoir offert des prieres comme des perles
» & des saluts à votre Majesté, vous savez
» que, par la permission de Dieu, je me suis
» chargée de vos affaires, & qu'elles se ter-
» mineront selon vos desirs; parce que mon
» très-redoutable & invincible Empereur
» a une entiere connoissance de toutes les
» offenses qu'on vous a faites. Les lettres
» qu'on écrivoit sont tombées entre ses
» mains. Ne tirez aucune peine & n'écoutez
» pas les paroles des ennemis. Jusqu'à pré-
» sent les principaux sont terrassés, & les
» restans trouveront le malheur les uns
» après les autres. Dans dix ou quinze jours
» vous vous mettrez en chemin. Mon très-
» redoutable & invincible Empereur ne dit
» son secret à personne; mais il a fait ses pré-
» paratifs sous main, & il travaille après
» qu'il sera délivré de tous les perfides. Mon
» très-aimable Empereur a proféré ces pa-
» roles de sa bouche: *Sur l'ame de mes ancé-
» tres, je conduirai le Roi de Suede au lieu de*

» lui fit dresser une tente magnifique ,
 » & en fournit à tous les Seigneurs de
 » sa suite. Quelque temps après le
 » Prince se fit bâtir une maison en
 » cet endroit. Ses Officiers en firent
 » autant à son exemple. Les soldats
 » dresserent des baraques, de sorte
 » que ce camp devint incessamment

J. C. 1709.
 Hég. 1121.

» destination. *Le Roi de Suede est mon frere.*
 » Encore un coup, n'écoutez pas les paroles
 » de vos ennemis. S'il plaît à Dieu, le champ
 » sera à nous. Mon ame, ayez égard pour
 » votre Gentilhomme ; sans lui vos affaires
 » ne seroient pas terminées. (*) Je l'aime
 » comme mon enfant, parce qu'il s'est ex-
 » posé pour vous, & qu'il vous a servi avec
 » droiture. Au reste, que vos jours soient
 » heureux. La pauvre Derviche.

» *Post script.* C'est un bonheur que la Saraï
 » se soit entremise. Sans elle je n'aurois ja-
 » mais eu connoissance de vos affaires. Mon
 » très-majestueux fils, tâchez de vous la
 » conserver. Vos affaires seront terminées
 » selon vos souhaits. Ne tirez aucune peine
 » de la Saraï, elle est dans vos intérêts, &
 » tant que je serai avec la permission de
 » Dieu, vous me trouverez toujours. Mon
 » ame, vous savez que mon bien-aimé
 » Empereur est seul & brûlé de chagrin ;
 » mais les méchans trouveront le malheur ;
 » le champ me restera, & à vous aussi.

(*) *Nota* Le Gentilhomme en question est le
 Général Poniatouski.

J. C. 1709.
Hég. 1121.

Magnificen-
ce du Sultan
envers Char-
les.

Occupation
de Charles
chez les
Turcs.

» une petite ville. Le Roi n'étant pas
» encore guéri de sa blessure, il fallut
» lui tirer du pied un os carié ; mais
» dès qu'il put remonter à cheval, il
» reprit ses fatigues ordinaires, tou-
» jours se levant avant le soleil, las-
» sant trois chevaux par jour, faisant
» faire l'exercice à ses soldats : pour
» tout amusement, il jouoit quelque-
» fois aux échecs. Si les petites choses
» peignent les hommes, il est permis
» de rapporter qu'il faisoit toujours
» marcher le Roi à ce jeu ; ils'en fer-
» voit plus que des autres pieces, &
» par là il perdoit toutes les parties.
» Il se trouvoit à Bender dans une
» abondance de toutes choses, bien
» rare pour un Prince vaincu & fugi-
» tif ; car, outre les provisions plus
» que suffisantes & les cinq cents écus
» par jour qu'il recevoit de la magni-
» ficence Ottomane, il tiroit encore
» de l'argent de la France, & il en
» empruntoit des Marchands de Con-
» stantinople. Une partie de cet argent
» servoit à ménager des intrigues dans
» le ferrail, à acheter la faveur des
» Visirs, ou à procurer leur perte. . .
»
» Beaucoup d'étrangers accouroient
» de Constantinople pour le voir. Les
» Turcs, les Tartares du voisinage y

„ venoient en foule ; tous le respec-
 „ toient & l'admiroient. Son opiniâ-
 „ treté à s'abstenir du vin , & sa régu-
 „ larité à assister deux fois par jour
 „ aux prières publiques , leur faisoient
 „ dire : c'est un vrai Musulan. Ils
 „ brûloient d'impatience de marcher
 „ avec lui à la conquête de la Mosco-
 „ vie

J. C. 1709.
 Hég. 1121.

„ L'Envoyé de Charles XII présen-
 „ toit des mémoires en son nom au
 „ Grand Visir , & Poniatouski les
 „ soutenoit par le crédit qu'il favoit se
 „ donner. L'insinuation réussit par-
 „ tout. Il ne paroissoit vêtu qu'à la
 „ Turquie ; il se procuroit toutes les
 „ entrées. Le Grand Seigneur lui fit
 „ présent d'une bourse de mille du-
 „ cats ; & le Grand Visir lui dit : Je
 „ prendrai votre Roi d'une main , &
 „ une épée de l'autre , & je le mene-
 „ rai à Moscou à la tête de deux cents
 „ mille hommes. Ce Grand Visir s'ap-
 „ pelloit Tchourlouli Ali Pacha ; il
 „ étoit fils d'un paysan du village de
 „ Tchourlou. Ce n'est pas , parmi les
 „ Turcs , un reproche qu'une telle ex-
 „ traction ; on n'y connoît point la
 „ noblesse , soit celle à laquelle les em-
 „ plois sont attachés , soit celle qui ne
 „ consiste que dans des titres ; les ser-
 „ vices sont censés tout faire. C'est

J. C. 1709.
Hég. 1121.

Les espéran-
ces de Char-
les XII tou-
jours trom-
pées en Tur-
quie.

» l'usage de presque tout l'Orient ;
» usage très-naturel & très-bon , si les
» dignités pouvoient n'être données
» qu'au mérite ; mais les Visirs ne sont
» d'ordinaire que des créatures d'un
» eunuque noir , ou d'une esclave fa-
» vorite.
» Le premier Ministre changea
» bientôt d'avis. Le Roi ne pouvoit
» que négocier , le Czar pouvoit don-
» ner de l'argent : il en donna , & ce
» fut de celui-même de Charles XII
» qu'il se servit. La caisse militaire
» prise à Pultava fournit de nouvelles
» armes contre le vaincu. Il ne fut
» plus alors question de faire la guerre
» aux Russes. Le crédit du Czar fut
» tout puissant à la Porte ; elle ac-
» corda à son Envoyé des honneurs
» dont les Ministres Moscovites n'a-
» voient point encore joui à Constan-
» tinople. Le Czar crut pouvoir de-
» mander qu'on lui livrât le Général
» Mazeppa comme Charles XII s'é-
» toit fait livrer le malheureux Pat-
» kul (1). Tchourlouli Ali Pacha ne

(1) Note de l'Auteur.

Mazeppa, Prince des Cosaques, qui avoit
quitté l'alliance , ou plutôt la dépendance
du Czar , pour s'attacher à Charles XII. Pat-
kul, Général des Livoniens, révolté contre

» favoit rien refuser à un Prince qui
 » demandoit en donnant des millions.
 » Ainfi ce même Grand Visir, qui
 » avoit promis folement de
 » mener le Roi de Suede en Moscovie
 » avec deux cents mille hommes, osa
 » bien lui faire proposer de consentir
 » au sacrifice de Mazeppa. Charles
 » fut outré de cette demande. On
 » ne fait jusqu'où le Visir auroit
 » poussé l'affaire, si Mazeppa, âgé
 » de soixante & dix ans, ne fut
 » mort précisément dans cette con-
 » joncture. La douleur & le dépit du
 » Roi augmentèrent; car il apprit
 » que Tolstoy, devenu l'Ambassadeur
 » du Czar à la Porte, étoit publique-
 » ment servi par des Suédois faits es-
 » claves à Pultava, & qu'on vendoit

J. C. 1709.
 Hég. 1121.

Charles XII, avoit été envoyé Ambassa-
 deur auprès du Roi Auguste par le Czar. Un
 des articles de la paix conclue entre le Roi
 Auguste & le Roi de Suede, fut que Patkul
 lui seroit livré comme un sujet rebelle &
 traître. Auguste, pressé de conclure la paix,
 manqua au droit des gens en livrant au Roi
 de Suede un homme revêtu d'un caractère
 sacré; & Charles XII y manqua bien davan-
 tage en faisant rouer vif ce même Ambassa-
 deur qui n'étoit coupable que d'avoir ré-
 clamé, les armes à la main, les privileges
 & les droits de sa nation.

J. C. 1710.

Hég. 1122.

» tous les jours ces braves soldats dans
 » le marché de Constantinople. L'Am-
 » bassadeur Moscovite disoit haute-
 » ment que les troupes Musulmanes
 » qui étoient à Bender, y étoient plus
 » pour s'assurer du Roi que pour lui fai-
 » re honneur.

» Charles, abandonné par le Grand
 » Visir, vaincu par l'argent du Czar
 » en Turquie, comme il l'avoit été
 » par ses armes en Ukraine, se voyoit
 » trompé, dédaigné par la Porte,
 » presque prisonnier parmi les Tar-
 » tares. Sa fuite commençoit à dé-
 » sespérer. Lui seul tint ferme & ne
 » parut pas abattu un moment. Il
 » crut que le Sultan ignoroit les in-
 » trigues de Tchourlouli Alifon Grand
 » Visir; il résolut de les lui appren-
 » dre, & Poniatowski se chargea de
 » cette commission hardie. Le grand
 » Seigneur va tous les vendredis à la
 » mosquée, entouré de ses Solaks,
 » espece de gardes dont les turbans
 » sont ornés de plumes si hautes,
 » qu'elles dérobent le Sultan à la vue
 » du peuple. Quand on a quelque
 » placet à présenter au Grand Sei-
 » gneur, on tâche de se mêler parmi
 » ses gardes & on leve très-haut ce
 » placet. Quelquefois le Sultan dai-
 » gne le prendre lui-même; mais le

» plus souvent il ordonne à un Aga
 » de s'en charger , & se fait ensuite
 » représenter les placets au sortir de
 » la mosquée. Il n'est pas à craindre
 » qu'on ose l'importuner de mémoi-
 » res inutiles ni de placets sur des
 » bagatelles , puisqu'on écrit moins
 » à Constantinople dans toute une
 » année qu'à Paris dans un jour. On
 » se hasarde encore moins à présen-
 » ter des mémoires contre les Mi-
 » nistres , à qui pour l'ordinaire le
 » Sultan les renvoie sans les lire. Po-
 » niatouski n'avoit que cette voie
 » pour faire passer jusqu'au Grand
 » Seigneur les plaintes du Roi de
 » Suede. Il dressa un mémoire acca-
 » blant contre le Grand Visir. M. de
 » Feriollles , alors Ambassadeur de
 » France , & qui m'a conté le fait ,
 » fit traduire le mémoire en turc.
 » On donna quelque argent à un Grec
 » pour le présenter. Ce Grec s'étant
 » mêlé parmi les gardes du Grand
 » Seigneur leva le papier si haut , si
 » long-temps & avec tant de bruit ,
 » que le Sultan l'aperçut & prit lui-
 » même le mémoire. On se servit
 » plusieurs fois de cette voie pour
 » porter au Sultan des plaintes con-
 » tre ses Visirs. Un Suédois , nommé
 » Le Loin donna un autre mémoire

J. C. 1710.
 Hég. 1122.

Réduit à fai-
 re présenter
 des placets
 au Sultan.

J. C. 1710. » bientôt apres. Charles XII dans
Hég. 1122. » l'empire des Turcs étoit réduit à
» employer les ressources d'un sujet
» opprimé.

» Quelques jours après le Sultan
» envoya au Roi de Suede pour toute
» réponse à ses plaintes vingt-cinq
» chevaux arabes , dont un qui avoit
» porté Sa Hauteffe , étoit couvert
» d'une housse enrichie de pierres
» avec des étriers d'or massif.
» Ce présent fut accompagné d'une
» lettre obligeante , mais conçue en
» termes généraux , & qui faisoit
» soupçonner que le Ministre n'avoit
» rien fait que du consentement du
» Sultan. Tchourlouli , qui savoit dis-
» simuler , envoya aussi cinq che-
» vaux très-rares au Roi. Charles
» dit fièrement à celui qui les ame-
» noit : Retournez vers votre Maître ,
» & dites-lui que je ne reçois point de
» présens de mes ennemis.

» M. Poniatouski ayant déjà osé
» faire présenter un mémoire contre
» le Visir , conçut alors le hardi des-
» sein de le faire déposer. Il savoit
» que ce Ministre déplaisoit à la Sul-
» tane mere ; que le Kiskar Aga , chef
» des Eunuques noirs , & l'Aga des
» Janissaires le haïssoient. Il les ex-
» cita tous trois à parler contre lui :

» c'étoit une chose bien surprenante
 » de voir un Chrétien, un Polonois, J. C. 1710.
 » un Agent sans caractère d'un Roi Hég. 1122.
 » Suédois réfugié chez les Turcs, ca-
 » baler ouvertement à la Porte con-
 » tre un Vice-Roi de l'empire Otto-
 » man, qui de plus étoit utile &
 » agréable à son Maître. Poniatouski
 » n'eût jamais réussi, & l'idée seule
 » du projet lui eût coûté la vie, si
 » une puissance plus forte que toutes
 » celles qui étoient dans ses intérêts,
 » n'eût porté le dernier coup à la fortune du Grand Visir Tchourlouli.

» Le Sultan avoit un jeune favori, Etranges
 » qui depuis a gouverné l'Empire Ot- Visirs.
 » toman. Il a été tué en 1716 à la ba-
 » taille de Petersvarandin gagnée sur
 » les Turcs par le Prince Eugene de
 » Savoie. Son nom étoit Coumourgi
 » Ali; sa naissance n'étoit guerre dif-
 » férente de celle de Tchourlouli. Il
 » étoit fils d'un porteur de charbon,
 » comme Coumourgi le signifie: car
 » coumour veut dire charbon en turc.
 » L'Empereur Achmet II, oncle d'A-
 » chmet III, ayant rencontré, dans un
 » bois près d'Andrinople, Coumourgi
 » encore enfant, dont l'extrême beau-
 » té le frappa, le fit conduire dans son
 » ferrail; il plut à Mustafa, fils aîné
 » de Mahomet IV. Achmet III en fit

J. C. 1710.

Hég. 1122.

» son favori ; il avoit alors la charge
 » de Selictar Aga , Porte-épée de la
 » Couronne. Son extrême jeunesse
 » ne lui permettoit pas de prétendre
 » à l'emploi de Grand Visir , mais il
 » avoit l'ambition d'en faire : la fac-
 » tion de Suede ne put jamais gagner
 » l'esprit de ce favori. Il ne fut en au-
 » cun temps l'ami de Charles , ni d'au-
 » cun Prince Chrétien , ni d'aucun de
 » leurs Ministres. Mais en cette occa-
 » sion il servoit le Roi Charles XII sans
 » le vouloir. Il s'unit avec la Sultane
 » Validé & les Grands Officiers de
 » la Porte , pour faire tomber Tchour-
 » louli qu'ils haïssoient tous. Ce vieux
 » Ministre , qui avoit long-temps &
 » bien servi son Maître , fut la vic-
 » time des caprices d'un enfant & des
 » intrigues d'un étranger. On le dé-
 » pouilla de sa dignité & de ses ri-
 » chesses ; on lui ôta sa femme , qui
 » étoit fille du dernier Empereur
 » Mustafa , & il fut relégué à Cassa ,
 » autrefois Théodosie dans la Tarta-
 » rie Crimée (1). On donna le bul

(1) Note de l'Auteur.

Il est dit dans une des dépêches de M. de Feriolles que le Visir Tchourlouli ayant eu une explication avec le Sultan Achmet III au moment où les sceaux lui furent redemandés , ce Ministre parla au Prince avec

» ou le sceau de l'Empire à Numan
 » Kiuperli, petit-fils du grand Kiu-
 » perli qui prit Candie. Ce nouveau
 » Vifir étoit tel que les Chrétiens
 » mal instruits ont peine à se figurer
 » un Turc, homme d'une vertu infle-
 » xible, scrupuleux observateur de la
 » Loi. Il opposoit souvent la justice
 » aux volontés du Sultan : il ne vou-
 » lut point entendre parler de la guer-
 » re contre le Moscovite, qu'il trai-
 » toit d'injuste & d'inutile. Mais le
 » même attachement à sa Loi, qui
 » l'empêchoit de faire la guerre au
 » Czar malgré la foi des traités, lui
 » fit respecter les devoirs de l'hos-
 » pitalité envers le Roi de Suede. Il
 » disoit à son maître : La Loi te dé-
 » fend d'attaquer le Czar qui ne t'a
 » point offensé ; mais elle t'ordonne

J. C. 1710.
 Hég. 1122.

une liberté à laquelle un Monarque Turc
 étoit peu accoutumé. Achmet saisit une mas-
 se d'armes qu'il trouva sous sa main pour en
 frapper ce prétendu téméraire : Tu es le mai-
 tre de ma vie, lui dit Tchourlouli, je te l'ai
 dès long-temps consacrée ; j'ai fait plus, je
 me suis exposé à la haine publique pour
 remplir tes coffres & pour te bien servir.
 Punis-m'en, si tu l'oses, & si tu veux encou-
 rager ainsi ceux qui te serviront après
 moi. Le Monarque étonné ordonna que
 Tchourlouli sortit de sa présence.

J. C. 1710.

Hég. 1122.

» de secourir le Roi de Suede qui est
 » malheureux chez toi. Il fit tenir à ce
 » Prince huit cents bourfes, une bourfe
 » vaut cinq cents écus, & il lui con-
 » seilla de s'en retourner paisiblement
 » dans ses Etats par les terres de l'Em-
 » pereur d'Allemagne, ou par des vais-
 » seaux françois que M. de Feriolles,
 » Ambassadeur de France à la Porte,
 » offroit à Charles pour le transpor-
 » ter à Marseille. Le Comte de Po-
 » niatouski négocia plus que jamais
 » avec ce Ministre, & acquit dans
 » cette négociation une supériorité
 » que l'or des Moscovites ne pouvoit
 » plus lui disputer auprès d'un Visir
 » incorruptible. La Faction Russe crut
 » que la meilleure ressource pour elle
 » étoit d'empoisonner un négociateur
 » si dangereux. On gagna un de ses
 » domestiques, qui devoit lui don-
 » ner du poison dans du café. Le cri-
 » me fut découvert avant l'exécu-
 » tion; on trouva le poison entre les
 » mains du domestique dans une pe-
 » tite fiole que l'on porta au Grand
 » Seigneur. L'empoisonneur fut jugé
 » en plein Divan & condamné aux
 » galeres, parce que la justice des
 » Turcs ne punit jamais de mort les
 » crimes qui n'ont pas été exécutés.
 » Charles XII, toujours persuadé
 » qu'il

» qu'il réussiroit à faire déclarer l'Em-
 » pereur Turc contre la Russie, n'ac-
 » cepta aucune des propositions qui
 » tendoient à un retour paisible dans
 » ses Etats. Il ne cessoit de représen-
 » ter comme formidable aux Turcs
 » ce même Czar qu'il avoit si long-
 » temps méprisé. Ses Emissaires in-
 » sinuoient sans cesse que Pierre Ale-
 » xiovits vouloit se rendre maître de
 » la navigation de la mer Noire,
 » qu'après avoir subjugué les Cosa-
 » ques, il en vouloit à la Tartarie
 » Crimée. Tantôt ses représentations
 » animoient la Porte, tantôt les Mi-
 » nistres Russes les rendoient sans
 » effet.

» Tandis que Charles XII faisoit
 » ainsi dépendre sa destinée des vo-
 » lontés d'un Visir, qu'il recevoit des
 » bienfaits & des affronts d'une Puif-
 » sance étrangere, qu'il faisoit pré-
 » senter des placets au Sultan, qu'il
 » subsistoit de ses libéralités dans un
 » désert, tous ses ennemis réveillés
 » attaquoient ses Etats, & Stanislas,
 » Roi de Pologne, qu'il avoit si puis-
 » samment protégé, cédoit le trône
 » à son compétiteur Frédéric Au-
 » guste, Electeur de Saxe. . . .

» Le Grand Visir Kiuperli, qui s'op-
 Tome IV.

J. C. 1710.
 Hég. 1122.

J. C. 1710.

Hég. 1122.

Singularité
d'un Visir.

» posoit aux desseins de Charles XII ;
 » fut déposé après deux mois de mi-
 » nistère. La petite cour du Roi de
 » Suede , & ceux qui tenoient encore
 » pour lui en Pologne , publioient que
 » Charles faisoit & défaisoit les Vi-
 » sirs ; qu'il gouvernoit l'Empire Turc
 » du fond de sa retraite de Bender.
 » Mais il n'avoit aucune part à la dis-
 » grace de ce favori : la rigide probité
 » du Visir fut, dit-on, l'unique cause de
 » sa chute. Son prédécesseur ne payoit
 » point les Janissaires du trésor impé-
 » rial , mais de l'argent qu'il faisoit
 » venir par ses extorsions. Kiuperli
 » les paya de l'argent du trésor. Ach-
 » met lui reprocha qu'il préféreroit l'in-
 » térêt de ses sujets à celui de l'Em-
 » pereur. Ton prédécesseur Tchour-
 » louli , disoit-il , savoit bien trouver
 » le moyen de payer mes troupes.
 » Kiuperli répondit : S'il avoit l'art
 » d'enrichir Ta Hauteffe par des ra-
 » pines , c'est un art que je fais gloire
 » d'ignorer.

» Le profond secret du serrail per-
 » met rarement que de pareils dis-
 » cours transpirent dans le public ;
 » mais celui-ci fut su avec la disgrâce
 » de Kiuperli. Ce Visir ne paya point
 » sa hardiesse de sa tête , parce que la
 » vaie vertu se fait quelquefois res-

» pecter lors même qu'elle deplaît. J. C. 1710.
 » On lui permit de se retirer dans Hég. 1122
 » l'isle de Négrepont. J'ai su ces par-
 » ticularités par des lettres de M.
 » Brue, mon parent, premier Drog-
 » man à la Porte Ottomane. Je les
 » rapporte pour faire connoître l'es-
 » prit de ce gouvernement.
 » Le Grand Seigneur fit alors reve-
 » nir d'Alep Baltagi Mehemet, Pa-
 » cha de Syrie, qui avoit déjà été
 » Grand Visir avant Tchourlouli (1).
 » Les Baltagis du ferrail, ainsi nom-
 » més de balta qui signifie cognée,
 » sont des esclaves qui coupent le
 » bois pour l'usage des Princes du
 » sang ottoman & des Sultanes. Ce
 » Visir avoit été Baltagi dans sa jeu-
 » nesse, & en avoit toujours retenu
 » le nom, selon la coutume des Turcs,

(1) Note de l'auteur.

C'étoit l'époux apparent de Saraï. Sans
 doute le crédit de cette maîtresse subsistoit
 encore. Il y a, à l'occasion de cette femme,
 quelque légère différence entre la narration
 de M. de Voltaire & la mienne. J'ai suivi
 dans mon récit le Prince Cantimir & plu-
 sieurs lettres manuscrites trouvées dans le
 dépôt des affaires étrangères. On auroit des
 lumières bien certaines sur l'histoire, si les
 Ecrivains ne différoient pas entre eux plus
 fort, ni sur des points plus essentiels.

J. C. 1710.

Hég. 1122.

» qui prennent sans rougir le nom de
 » leur première profession ou de celle
 » de leur père, ou du lieu de leur
 » naissance.

» Dans le temps que Baltagi Mehe-
 » met étoit valet dans le ferrail, il
 » fut assez heureux pour rendre quel-
 » ques petits services au Prince Ach-
 » met alors prisonnier d'Etat sous
 » l'empire de son frère Mustafa. On
 » laisse aux Princes du Sang Ottoman
 » pour leurs plaisirs quelques femmes
 » d'un âge à ne plus avoir d'enfants,
 » & cet âge arrive de bonne heure
 » en Turquie, mais assez belles enco-
 » re pour plaire. Achmet devenu Sul-
 » tan donna une de ces esclaves qu'il
 » avoit beaucoup aimée en mariage à
 » Baltagi Mehemet. Cette femme par
 » son intrigue fit son mari Grand Vi-
 » fir; une autre intrigue le déplaça,
 » & une troisième le fit encore Grand
 » Vifir.

» Quand Baltagi Mehemet vint re-
 » cevoir le bul de l'Empire, il trou-
 » va le parti du Roi de Suede do-
 » minant dans le ferrail. La Sultane
 » Validé; Ali Coumourgî, favori du
 » Grand Seigneur, le Kislar Aga,
 » Chef des Eunuques noirs, & l'Aga
 » des Janissaires, vouloient la guerre
 » contre le Czar. Le Sultan y étoit

» déterminé. Le premier ordre qu'il
 » donna au Grand Visir fut d'aller
 » combattre les moscovites avec deux
 » cents mille hommes. Baltagi Me-
 » hemet n'avoit jamais fait la guerre,
 » mais ce n'étoit pas un imbécille,
 » comme les Suédois mécontents de
 » lui l'ont représenté. Il dit au Grand
 » Seigneur, en recevant de sa main un
 » sabre garni de pierreries: Ta Hau-
 » tessé fait que j'ai été accoutumé à
 » me servir d'une hache pour fendre
 » du bois, non d'une épée pour com-
 » mander des armées. Je tâcherai de te
 » bien servir; mais si je ne réussis pas,
 » souviens-toi que je t'ai supplié de ne
 » me le point imputer. Le Sultan l'as-
 » sura de son amitié, & le Visir se pré-
 » para à obéir.

J. C. 1710.
 Hég. 1122½

» La première démarche de la
 » Porte Ottomane fut de mettre aux
 » Sept-Tours l'Ambassadeur Mosco-
 » vite. La coutume des Turcs est de
 » commencer par faire arrêter les Mi-
 » nistres des Princes auxquels ils déclara-
 » rent la guerre. Observateurs de l'hos-
 » pitalité en tout le reste, ils violent
 » en cela le droit le plus sacré des na-
 » tions. Ils commettent cette injus-
 » tice sous prétexte d'équité, s'ima-
 » ginant ou voulant faire croire qu'ils

J. C. 1711.
 Hég. 1123½

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» n'entreprennent jamais que de jus-
 » tes guerres, parcequ'elles sont con-
 » sacrées par l'approbation de leur
 » Mufti. Sur ce principe, ils se croient
 » armés pour châtier les violateurs
 » des traités que souvent ils rompent
 » eux-mêmes, & croyant punir les
 » Ambassadeurs des Rois leurs enne-
 » mis comme complices des infidéli-
 » tés de leurs Maîtres.

» A cette raison se joint le mépris
 » ridicule qu'ils affectent pour les
 » Princes Chrétiens, & pour les Am-
 » bassadeurs qu'ils ne regardent d'or-
 » dinaire que comme des Consuls de
 » marchands.

» Le Han des Tartares de Crimée,
 » que nous nommons le Kan, reçut
 » ordre de se tenir prêt avec qua-
 » rante mille Tartares. Ce Prince
 » gouverne le Nogai, le Budziack,
 » avec une partie de la Circassie &
 » toute la Crimée, province connue
 » dans l'antiquité sous le nom de
 » Chersonnèse Taurique, où les Grecs
 » portèrent leur commerce & leurs
 » armes, & fonderent de puissantes
 » villes; où les Génois pénétrèrent
 » depuis lorsqu'ils étoient les maîtres
 » du commerce de l'Europe. On voit
 » en ce pays des ruines de villes grec-

» ques, & quelques monumens des J. C. 1711.
Hég. 1123.
» Génois, qui subsistent encore au
» milieu de la désolation & de la
» barbarie.

» Le Kan est appelé par ses sujets
» Empereur ; mais avec ce grand ti-
» tre il n'en est pas moins l'esclave
» de la Porte. Le sang ottoman dont
» les Kans sont descendus, & le droit
» qu'ils prétendent à l'Empire des
» Turcs au défaut de la race du Grand
» Seigneur, rendent leur famille res-
» pectable au Sultan même, & leur
» personne redoutable. C'est pour-
» quoi le Grand Seigneur n'ose dé-
» truire la race des Kans Tartares :
» mais il ne laisse presque jamais
» vieillir ces Princes sur le trône.
» Leur conduite est toujours éclairée
» par les Pachas voisins, leurs Etats
» entourés de Janissaires, leurs vo-
» lontés traversées par les Grands Vi-
» firs, leurs desseins toujours suspects.
» Si les Tartares se plaignent de leur
» Kan, la Porte le dépose sous ce pré-
» texte : s'il en est aimé, c'est un plus
» grand crime dont il est plutôt pu-
» ni ; ainsi presque tous passent de la
» souveraineté à l'exil, & finissent
» leurs jours à Rhodes qui est d'or-
» dinaire leur prison ou leur tom-

J. C. 1711. » beau. (1) Les Tartares leurs sujets
 Hég. 1123. » sont les peuples les plus brigands
 » de la terre, & en même temps,
 » ce qui semble inconcevable, les
 » plus hospitaliers. Ils vont à cin-
 » quante lieues de leurs pays atta-
 » quer une caravane, détruire des
 » villages; mais qu'un étranger, tel
 » qu'il soit, passe dans leur pays,
 » non seulement il est reçu par-tout,

(1) Note de l'Auteur.

Les Kans de Crimée se nomment tous
 Geraï. Il y a une tradition parmi les Tartar-
 es, qui donne la raison de ce nom héréditaire.
 Vers l'an 1400, une révolte générale troubla la
 petite Tartarie. On fit mourir non seulement le
 Prince regnant, mais toute sa postérité, & tout
 ce qui portoit son nom. Un paysan nommé Geraï,
 touché de pitié, sauva un de ces Princes, enfant,
 & l'éleva obscurément dans sa cabane. Les
 révoltés ne s'accorderent pas pour le partage
 de la Crimée, & les peuples opprimés par des
 guerres intestines, regretterent bientôt la race
 de leurs Maîtres. Alors Geraï montra le jeune
 Prince qu'il avoit sauvé, & le fit reconnoître
 à des marques certaines. Ce Prince fut rétabli
 d'un commun accord sur le trône de ses peres,
 & il accorda au Tartare qui lui avoit conservé
 le sceptre & la vie, qu'à l'avenir tous les Kans
 de Crimée ajouteroient le nom de Geraï au leur.

» logé & defrayé ; mais dans quelque
 » lieu qu'il paffe, les habitans se dis-
 » putent l'honneur de l'avoir pour
 » hôte. Le maître de la maison, sa
 » femme, ses filles le servent à l'en-
 » vi. Les Scythes leurs ancêtres leur
 » ont transmis ce respect inviolable
 » pour l'hospitalité, qu'ils ont con-
 » servé, parce que le peu d'étrangers
 » qui voyagent chez eux, le bas prix
 » de toutes les denrées ne leur ren-
 » dent pas cette vertu trop onéreuse.
 » Quand les Tartares vont à la guerre
 » avec l'armée ottomane, ils sont
 » nourris par le Grand Seigneur, le
 » butin qu'ils font est leur seule paie.
 » Aussi sont-ils plus propres à piller
 » qu'à combattre régulièrement.

» Le Kan, gagné par les présens &
 » par les intrigues du Roi de Suede,
 » obtint d'abord que le rendez-vous
 » général des troupes seroit à Bender
 » sous les yeux de Charles XII ; afin
 » de lui marquer mieux que c'étoit
 » pour lui qu'on faisoit la guerre. Le
 » nouveau Visir Baltagi n'ayant pas
 » les mêmes engagemens ne vouloit
 » pas flatter à ce point un Prince étran-
 » ger. Il changea l'ordre, & ce fut
 » à Andrinople que s'assembla cette
 » grande armée. C'est toujours dans
 » les vastes & fertiles plaines d'An-

J. C. 1711.
 Hég. 1123.

» drinople qu'est le rendez-vous pour
 J. C. 1711. » les armées turques; quand ce peu-
 Hég. 1123. » ple fait la guerre aux Chrétiens.
 » Les troupes venues d'Asie & d'A-
 » frique s'y reposent & s'y rafraîchif-
 » sent quelques semaines : mais le
 » Grand Visir, pour prévenir le Czar,
 » ne laissa reposer l'armée que trois
 » jours, & marcha vers le Danube
 » & vers la Bessarabie.
 »

Le Czar près
 d'être perdu.

» Le Czar, selon toutes les appa-
 » rences, devoit vaincre Baltagi Me-
 » hemet; mais il fit la même faute
 » avec les Turcs que le Roi de Suede
 » avoit commise avec lui, il méprisa
 » trop son ennemi. Sur la nouvelle
 » de l'armement des Turcs il quitta
 » Moscou, &, ayant ordonné qu'on
 » changeât le siege de Riga en blo-
 » cus, il assembla sur les frontieres
 » de la Pologne quatre-vingt mille
 » hommes de ses troupes. (1) Avec
 » cette armée il prit son chemin par
 » la Moldavie & la Valachie, autre-

(1) Note de M. de Voltaire.

Le Chapelain Norberg prétend que le
 Czar força le quatrieme homme de ses sujets,
 capable de porter les armes, de le suivre à
 cette guerre. Si cela eût été vrai, l'armée eût
 été au moins de deux millions d'hommes.

ACHMET III. III

» fois le pays des Daces, aujourd'hui habitées
 » habitées par des Chrétiens grecs J. C. 1711.
 » tributaires du Grand Seigneur. La Hég. 1123.
 » Moldavie étoit gouvernée alors par
 » le Prince Cantimir, Grec d'origi-
 » ne, qui réunissoit les talens des an-
 » ciens Grecs, la science des lettres
 » & celle des armes. On le faisoit
 » descendre du fameux Timur, connu
 » sous le nom de Tamerlan. Cette
 » origine paroissoit plus belle qu'une
 » grecque. On prouvoit cette descen-
 » dance par le nom de ce Conqué-
 » rant; Timur, dit-on, ressemble à
 » Timir. Le titre de Kan que possé-
 » doit Timur avant de conquérir l'A-
 » sie, se retrouve dans le nom de
 » Cantimir; ainsi le Prince Can-
 » timir est descendu de Tamerlan.
 » Voilà les fondemens de la plupart
 » des généalogies.

» De quelque maison que fût Can-
 » timir, il devoit toute sa fortune à la
 » Porte Ottomane. A peine avoit-il
 » reçu l'investiture de sa principauté,
 » qu'il trahit l'Empereur Turc son
 » bienfaiteur pour le Czar dont il es-
 » péroit davantage. Il se flattoit que
 » le vainqueur de Charles XII triom-
 » pheroit aisément d'un Visir peu es-
 » timé qui n'avoit jamais fait la guer-
 » re, & qui avoit choisi pour son

» Kiaïa, c'est-à-dire pour son Lieu-
 J. C. 1711. » tenant, l'Intendant des douanes de
 Hég. 1123. » Turquie. Il comptoit que tous les
 » gens se rangeroient de son parti :
 » les Patriarches Grecs l'encourage-
 » rent à cette défection. Le Czar,
 » ayant donc fait un traité secret avec
 » ce Prince, & l'ayant reçu dans son
 » armée, s'avança dans le pays, &
 » arriva au mois de Juin 1711 sur le
 » bord septentrional du fleuve Hie-
 » rase, aujourd'hui le Pruth près
 » d'Yassi capitale de la Moldavie. Dès
 » que le Grand Visir eut appris que
 » Pierre Alexiovits marchoit de ce
 » côté, il quitta son camp, & sui-
 » vant le cours du Danube, il alla pas-
 » ser le fleuve sur un pont de bateaux,
 » près d'un bourg nommé Saccia, au
 » même endroit où Darius fit cons-
 » truire autrefois le pont qui porta
 » son nom. L'armée turque fit tant
 » de diligence qu'elle parut bientôt
 » en présence des Moscovites, la ri-
 » vière de Pruth entre deux.
 » Le Czar, sûr du Prince de Mol-
 » davie, ne s'attendoit pas que les
 » Moldaves dussent lui manquer. Mais
 » souvent le Prince & les sujets ont
 » des intérêts très-différens. Ceux-
 » ci aimoient la domination turque
 » qu'on n'est jamais fatale qu'aux Grands,

» & qui affecte de la douceur pour les
 » peuples tributaires : ils redoutoient
 » les Chrétiens , & sur-tout les Mos- J. C. 1711.
 » covites , qui les avoient toujours Hég. 1123.
 » traités avec inhumanité. Ils porte-
 » rent toutes leurs provisions à l'armée
 » ottomane : les Entrepreneurs , qui
 » s'étoient engagés à fournir des vi-
 » vres aux Moscovites , exécuterent
 » avec le Grand Visir le marché mê-
 » me qu'ils avoient fait avec le Czar.
 » Les Valaques , voisins des Molda-
 » ves , montrèrent aux Turcs la mê-
 » me affection : tant l'ancienne idée
 » de la barbarie Moscovite avoit alié-
 » né tous les esprits.

» Le Czar ainsi trompé dans ses es-
 » pérances , peut-être trop légère-
 » ment prises , vit tout d'un coup
 » son armée sans vivres & sans four-
 » rages. Les soldats désertoient par
 » troupes , & bientôt cette armée se
 » trouva réduite à moins de trente
 » mille hommes prêts à périr de mi-
 » sere.

» Cependant les Turcs passent la
 » rivière , enferment les Russes , &
 » forment devant eux un camp re-
 » tranché. Il est surprenant que le
 » Czar ne disputât point le passage
 » de la rivière , ou du moins qu'il ne
 » réparât pas cette faute en livrant

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» bataille aux Turcs immédiatement
 » après le passage, au lieu de leur
 » donner le temps de faire périr son
 » armée de faim & de fatigue. Il sem-
 » ble que ce Prince fit dans cette
 » campagne tout ce qu'il falloit pour
 » être perdu. Il se trouva sans provi-
 » sions, ayant la riviere de Pruth
 » derriere lui, cent cinquante mille
 » Turcs devant lui, & quarante mille
 » Tartares qui le harceloient conti-
 » nuellement à droite & à gauche.
 » Dans cette extrémité il dit publi-
 » quement : Me voilà du moins aussi
 » mal que mon frere Charles l'étoit à
 » Pultava.

» Le Comte Poniatouski, infati-
 » gable agent du Roi de Suede, étoit
 » dans l'armée du Grand Visir avec
 » quelques Polonois & quelques Sué-
 » dois, qui tous croyoient la perte du
 » Czar inévitable.

» Dès que Poniatouski vit que les
 » armées seroient infailliblement en
 » présence, il le manda au Roi de
 » Suede, qui partit aussi-tôt de Ben-
 » der, suivi de quarante Officiers,
 » jouissant par avance du plaisir de
 » combattre l'Empereur Moscovite.
 » Après beaucoup de pertes & de
 » marches ruineuses, le Czar poussé
 » vers le Pruth n'avoit pour tous re-

» tranchemens que des chevaux de
» frise & des chariots : quelques trou- J. C. 1711.
» pes de Janissaires & de Spahis vin- Hég. 1123.
» rent fondre sur son armée si mal
» retranchée ; mais ils attaquèrent en
» désordre , & les Moscovites se
» défendirent avec une vigueur que
» la présence de leur Prince & le
» désespoir leur donnoient.

» Les Turcs furent deux fois re-
» poussés. Le lendemain M. Ponia-
» touski conseilla au Grand Visir d'af-
» famer l'armée moscovite, qui, man-
» quant de tout , seroit obligée dans
» un jour de se rendre à discrétion
» avec son Empereur.

» Le Czar a depuis avoué plus d'une
» fois qu'il n'avoit jamais rien senti
» de si cruel dans sa vie , que les in-
» quiétudes qui l'agiterent cette nuit :
» il rouloit dans son esprit tout ce
» qu'il avoit fait depuis tant d'années
» pour la gloire & le bonheur de sa
» nation : tant de grands ouvrages ,
» toujours interrompus par des guer-
» res , alloient peut-être périr avec
» lui avant d'avoir été achevés ; il
» falloit , ou être détruit par la faim ,
» ou attaquer près de cent quatre-
» vingt mille hommes avec des trou-
» pes languissantes , diminuées de la
» moitié , une cavalerie presque toute

J. C. 1711. » démontée , & des fantassins exté-
Hég. 1123. » nués de faim & de fatigue.

» Il appella le Général Czeremetof
» vers le commencement de la nuit ,
» & lui ordonna , sans balancer &
» sans prendre conseil , que tout fût
» prêt à la pointe du jour pour aller
» attaquer les Turcs la baïonnette au
» bout du fusil.

» Il donna de plus ordre exprès
» qu'on brûlât tous les bagages , &
» que chaque Officier ne réservât
» qu'un seul chariot ; afin que , s'ils
» étoient vaincus , ses ennemis ne
» pussent du moins profiter du butin
» qu'ils espéroient.

» Après avoir tout réglé avec le
» Général pour la bataille , il se re-
» tira dans sa tente accablé de dou-
» leur , & agité de convulsions , mal
» dont il étoit souvent attaqué , &
» qui redoubloit toujours avec vio-
» lence quand il avoit quelque grande
» inquiétude. Il défendit que per-
» sonne osât de la nuit entrer dans sa
» tente , sous quelque prétexte que ce
» pût être , ne voulant pas qu'on vînt
» lui faire des remontrances sur une
» résolution désespérée , mais neces-
» faire , encore moins qu'on fût té-
» moin du triste état où il se sentoit.
» Cependant on brûla , selon son

» ordre, la plus grande partie de ses
 » bagages. Toute l'armée suivit cet
 » exemple, quoiqu'à regret; plusieurs
 » enterrentent ce qu'ils avoient de plus
 » précieux. Les Officiers généraux
 » ordonnoient déjà la marche, & tâ-
 » choient d'inspirer à l'armée une
 » confiance qu'ils n'avoient pas eux-
 » mêmes: chaque soldat, épuisé de
 » fatigue & de faim, marchoit sans
 » ardeur & sans espérance. Les fem-
 » mes, dont l'armée étoit trop rem-
 » plie, pouffoient des cris qui éner-
 » voient encore les courages: tout le
 » monde attendoit le lendemain ma-
 » tin la mort ou la servitude. Ce n'est
 » point une exagération; c'est à la let-
 » tre ce qu'on a entendu dire à des
 » Officiers qui servoient dans cette
 » armée.

J. C. 1711.
 Hég. 1123.

»
 » La célèbre Impératrice Catherine
 » avoit suivi son époux au camp du
 » Pruth. Elle tint un conseil avec les
 » Officiers généraux & le Vice-Chan-
 » lier Schaffirof, pendant que le Czar
 » étoit dans sa tente. On conclut qu'il
 » falloit demander la paix aux Turcs,
 » & engager le Czar à faire cette dé-
 » marche. Le Vice-Chancelier écrivit
 » une lettre au Grand Visir au nom
 » de son Maître: la Czarine entra

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» avec cette lettre dans la tente du
 » Czar, malgré la défense; & ayant,
 » après bien des prières, des contes-
 » tations & des larmes, obtenu qu'il
 » la signât, elle rassembla sur-le-
 » champ toutes ses pierreries, tout
 » ce qu'elle avoit de plus précieux,
 » tout son argent; elle en emprunta
 » même des Officiers généraux; &
 » ayant composé de cet amas un pré-
 » sent considérable, elle l'envoya à
 » Osman Aga, Lieutenant du Grand
 » Visir, avec la lettre signée par
 » l'Empereur Moscovite. Mehemet
 » Baltagi, conservant d'abord la fierté
 » d'un Visir & d'un vainqueur, ré-
 » pondit: Que le Czar m'envoie son
 » premier Ministre, & je verrai ce
 » que j'ai à faire. Le Vice-Chancelier
 » Schaffirof vint aussi-tôt, chargé de
 » quelques présens qu'il offrit publi-
 » quement lui-même au Grand Visir,
 » assez considérables pour lui marquer
 » qu'on avoit besoin de lui, mais trop
 » peu pour le corrompre.

Le Visir trai-
 te avec le
 Czar; Char-
 les est sans
 espoir.

» La première demande du Visir
 » fut que le Czar se rendit avec toute
 » son armée à discrétion. Le Vice-
 » Chancelier répondit que son Maî-
 » tre alloit l'attaquer dans un quart-
 » d'heure, & que les Moscovites pé-
 » roient jusqu'au dernier, plutôt

» que de subir des conditions si infâ-
 » mes. Osman ajouta ses remontran-
 » ces aux paroles de Schaffirof.

J. C. 1711.
 Hég. 1123.

» Mehemet Baltagi n'étoit pas guer-
 » rier : il voyoit que les Janissaires
 » avoient été repoussés la veille. Os-
 » man lui persuada aisément de ne
 » pas mettre au hasard d'une bataille
 » des avantges certains. Il accorda
 » donc d'abord une suspension d'ar-
 » mes pour six heures, pendant laquel-
 » le on conviendrait des conditions
 » du traité.

» Pendant qu'on parlementoit, il
 » arriva un petit accident qui peut
 » faire connoître que les Turcs sont
 » souvent plus jaloux de leur pa-
 » role que nous ne croyons. Deux
 » Gentilshommes Italiens, parens de
 » M. Brillo, Lieutenant Colonel d'un
 » régiment de Grenadiers au service
 » du Czar, s'étant écartés pour cher-
 » cher quelque fourrage, furent pris
 » par des Tartares qui les amenèrent
 » à leur camp, & offrirent de les ven-
 » dre à un officier des Janissaires. Le
 » Turc, indigné qu'on osât ainsi
 » violer la treve, fit arrêter les
 » Tartares, & les conduisit lui-même
 » devant le Grand Visir avec ces deux
 » prisonniers. Le Visir renvoya ces

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» deux Gentilshommes au camp du
 » Czar, & fit trancher la tête aux deux
 » Tartares qui avoient eu le plus de
 » part à leur enlèvement.

» Cependant le Kan des Tartares
 » s'opposoit à la conclusion d'un traité
 » qui lui ôtoit l'espérance du pillage :
 » Poniatouski secondoit le Kan par
 » les raisons les plus pressantes. Mais
 » Olman l'emporta sur l'impatience
 » tartare, & sur les insinuations de
 » Poniatouski.

» Le Visir crut faire assez pour le Grand
 » Seigneur son Maître, de conclure
 » une paix avantageuse. Il exigea que
 » les Moscovites rendissent Asof; qu'ils
 » brûlassent les galeres qui étoient dans
 » ce port, qu'ils démolissent des cita-
 » delles importantes bâties sur les
 » Palus Méotides, & que tout le ca-
 » non & les munitions de ces forte-
 » resses demeurassent au Grand Sei-
 » gneur; que le Czar retirât ses trou-
 » pes de la Pologne; qu'il n'inquiât
 » plus le petit nombre de Cosaques
 » qui étoient sous la protection des
 » Polonois, ni ceux qui dépendoient
 » de la Turquie, & qu'il payât doref-
 » navant aux Tartares un subside de
 » quarante mille sequins par an, tri-
 » but odieux imposé depuis long-

» temps , mais dont le Czar avoit af-
» franchi son pays (1).

J. C. 1711.
Hég. 1123.

» Enfin le traité alloit être signé ,
» fans qu'on eût seulement fait men-
» tion du Roi de Suede. Tout ce que
» Poniatouski put obtenir du Visir ,
» fut qu'on inférât un article , par
» lequel le Moscovite s'engageroit à
» ne point troubler le retour de Char-
» les XII ; & , ce qui est assez singulier ,
» il fut stipulé dans cet article que le
» Czar & le Roi de Suede feroient la
» paix , s'ils en avoient envie , & s'ils
» pouvoient s'accorder.

» A ces conditions le Czar eut la
» liberté de se retirer avec son ar-
» mée , son canon , son artillerie , ses
» drapeaux , son bagage. Les Turcs
» lui fournirent des vivres , & tout
» abonda dans son camp deux heures
» après la signature du traité , qui fut
» commencé , conclu & signé le 21
» Juillet 1711.

» Dans le temps que le Czar échap-

(1) Note de l'Auteur.

Le Grand Visir avoit voulu exiger qu'on
lui livrerait le Prince Cantimir comme sujet
rebelle de la Porte : mais le Czar n'y voulut
jamais consentir. Il assigna même à ce Prin-
ce des terres dans l'Ukraine avec une pen-
sion considérable.

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» pé de ce mauvais pas se retiroit ;
 » tambourg battant & enseignes dé-
 » ployées , arrive le Roi de Suede ,
 » impatient de combattre & de voir
 » son ennemi entre ses mains. Il avoit
 » couru plus de cinquante lieues à
 » cheval , depuis Bender jusqu'auprès
 » d'Yassi. Il arriva dans le temps que
 » les Russes commençoient à faire
 » paisiblement leur retraite : il fal-
 » loit , pour pénétrer au camp des
 » Turcs , aller passer le Pruth sur un
 » pont à trois lieues de là. Char-
 » les XII , qui ne faisoit rien com-
 » me les autres hommes , passa la ri-
 » viere à la nage au hafard de se noyer ,
 » & tarversa le camp moscovite au
 » hafard d'être pris : il parvint à
 » l'armée turque , & descendit à la
 » tente du Comte Poniatouski qui
 » m'a conté & écrit ce fait. Le Comte
 » s'avança tristement vers lui , & lui
 » apprit comment il venoit de perdre
 » une occasion qu'il ne recouvreroit
 » peut-être jamais.

» Le Roi outré de colere va droit à
 » la tente du Grand Visir : il lui re-
 » proche avec un visage enflammé le
 » traité qu'il vient de conclure. J'ai
 » droit , dit le Grand Visir d'un air
 » calme , de faire la guerre & la paix.
 » Mais , ajoute le Roi , n'avois-tu

» pas toute l'armée moscovite en ton
 » pouvoir ? Notre loi nous ordonne, J. C. 1711.
 » repartit gravement le Visir, de Hég. 1123.
 » donner la paix à nos ennemis quand
 » ils implorent notre miséricorde.
 » Eh ! t'ordonne-t-elle, insiste le Roi
 » en colere, de faire un mauvais
 » traité, quand tu peux imposer telles
 » loix que tu veux ? Ne dépendoit-il
 » pas de toi d'amener le Czar prison-
 » nier à Constantinople ?

» Le Turc poussé à bout répondit
 » féchement : Et qui gouverneroit son
 » Empire en son absence ? Il ne faut pas
 » que tous les Rois soient hors de chez
 » eux. Charles repliqua par un sourire
 » d'indignation : il se jeta sur un so-
 » pha, & regardant le Visir d'un air
 » plein de colere & de mépris, il éten-
 » dit sa jambe vers lui, & embarrassant
 » exprès son éperon dans la robbe du
 » Turc, il la lui déchira, se releva
 » sur le champ, remonta à cheval &
 » retourna à Bender, le désespoir
 » dans le cœur.

» Poniatowski resta encore quelque
 » temps avec le Grand Visir, pour
 » essayer, par des voies plus douces,
 » de l'engager à tirer un meilleur parti
 » du Czar ; mais l'heure de la priere
 » étant venue, le Turc, sans répondre
 » un seul mot, alla se laver & prier
 » Dieu.

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» La fortune du Roi de Suede , fi
 » changée de ce qu'elle avoit été , le
 » persécutoit dans les moindres cho-
 » ses : il trouva à son retour son petit
 » camp de Bender , & tout le loge-
 » ment inondé des eaux du Niester :
 » il se retira à quelques milles près
 » d'un village nommé Varnitza ; &
 » comme s'il eût eu un secret pressen-
 » timent de ce qui devoit lui arriver ,
 » il fit bâtir en cet endroit une large
 » maison de pierres , capable , en un
 » besoin , de soutenir quelques heures
 » un assaut. Il la meubla même ma-
 » gnifiquement , contre sa coutume ,
 » pour imposer plus de respect aux
 » Turcs.

» Il en construisit aussi deux autres ,
 » l'une pour sa chancellerie , l'autre ,
 » pour son favori Grothusen qui tenoit
 » une de ses tables. Tandis que le
 » Roi bâtissoit ainsi près de Bender ,
 » comme s'il eût voulu rester toujours
 » en Turquie , Baltagi Mehemet ,
 » craignant plus que jamais les in-
 » trigues & les plaintes de ce Prince
 » à la Porte , avoit envoyé le Résident
 » de l'Empereur d'Allemagne , de-
 » mander lui-même à Vienne un
 » passage pour le Roi de Suede par
 » les terres héréditaires de la Mai-
 » son d'Autriche. Cet Envoyé avoit
 rapporté

» rapporté en trois semaines de temps
 » une promesse de la Régence impé-
 » riale, de rendre à Charles XII les
 » honneurs qui lui étoient dus, & de
 » le conduire en toute sûreté en Po-
 » méranie.

J. C. 1711.
 Hég. 1123.

» On s'étoit adressé à cette Régence
 » de Vienne, parce qu'alors l'Empe-
 » reur d'Allemagne, Charles, succes-
 » seur de Joseph, étoit en Espagne
 » où il disputoit la couronne à Phi-
 » lippe V. Pendant que l'Envoyé Al-
 » lemand exécutoit à Vienne cette
 » commission, le Grand Visir envoya
 » trois Pachas au Roi de Suede pour
 » lui signifier qu'il falloit quitter les
 » terres de l'Empire.

Charles s'op-
 piniâtre con-
 tre son mal-
 heur.

» Le Roi, qui savoit l'ordre dont ils
 » étoient chargés, leur fit d'abord dire
 » que s'ils osoient lui rien proposer
 » contre son honneur, & lui man-
 » quer de respect, il les feroit pendre
 » tous trois sur l'heure. Le Pacha de
 » Salonique, qui portoit la parole,
 » déguisa la dureté de sa commission
 » sous les termes les plus respectueux.
 » Charles finit l'audience sans daigner
 » seulement répondre; son Chan-
 » celier Mullern, qui resta avec ces
 » trois Pachas, leur expliqua en peu
 » de mots le refus de son maître,

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» qu'ils avoient assez compris par son
» silence.

» Le Grand Visir ne se rebuta pas ;
» il ordonna à Ismaël Pacha, nouveau
» Séraskier de Bender, de menacer
» le Roi de l'indignation du Sultan,
» s'il ne se déterminoit pas sans délai.
» Ce Séraskier étoit d'un tempéra-
» ment doux & d'un esprit conciliant,
» qui lui avoit attiré la bienveillance
» de Charles, & l'amitié de tous les
» Suédois. Le Roi entra en conférence
» avec lui ; mais ce fut pour lui dire
» qu'il ne partiroit que quand Achmet
» lui auroit accordé deux choses, la
» punition de son Grand Visir, &
» cent mille hommes pour retourner
» en Pologne.

» Baltagi Mehemet sentoît bien
» que Charles restoit en Turquie pour
» le perdre ; il eut soin de faire
» mettre des gardes sur toutes les
» routes de Bender à Constantinople,
» pour intercepter les lettres du Roi.
» Il fit plus, il lui retrancha son
» thaïm, c'est-à-dire, la provision
» que la Porte fournit aux Princes à
» qui elle accorde un asyle. Celle du
» Roi de Suede étoit immense, con-
» sistant en cinq cents écus par jour
» en argent, & dans une profusion
» de tout ce qui peut contribuer à

» l'entretien d'une cour dans la splen-
» deur & dans l'abondance.

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» Dès que le Roi sçut que le Visir
» avoit osé retrancher sa subsistance,
» il se tourna vers son grand Maître
» d'hôtel, & lui dit : Vous n'avez eu
» que deux tables jusqu'à présent, je
» vous ordonne d'en tenir quatre dès
» demain.

Quand il
manque de
tout il de-
vient magni-
fique.

» Les Officiers de Charles XII
» étoient accoutumés à ne trouver
» rien d'impossible de ce qu'il or-
» donnoit ; cependant on n'avoit ni
» provisions, ni argent ; on fut obligé
» d'emprunter à vingt, à trente, à
» quarante pour cent, des Officiers,
» des domestiques, & des Janissaires,
» devenus riches par les profusions du
» Roi. M. Fabrice, l'Envoyé de Hol-
» stein, Jeffreys, Ministre d'Angle-
» terre, leurs Secrétaires, leurs amis,
» donnerent ce qu'ils avoient. Le Roi,
» avec sa fierté ordinaire, & sans in-
» quiétude du lendemain, subsistoit
» de ces dons qui n'auroient pas suffi
» long-temps. Il fallut tromper la
» vigilance des gardes, & envoyer
» secretement à Constantinople pour
» emprunter de l'argent des négo-
» cians européens. Tous refuserent
» d'en prêter à un Roi qui sembloit
» s'être mis hors d'état de jamais

» rendre. Un seul marchand Anglois,
 J. C. 1711. » nommé Couk, osa enfin prêter
 Hég. 1123. » environ quarante mille écus, satis-
 » fait de les perdre si le Roi de Suede
 » venoit à mourir. On apporta cet
 » argent au petit camp du Roi, dans
 » le temps qu'on commençoit à man-
 » quer de tout, & à ne plus espérer
 » de ressource.

» Dans cet intervalle, M. Poniatouski écrivit du camp même du
 » Grand Visir, une relation de la
 » campagne du Pruth, dans laquelle
 » il accusoit Baltagi Mehemet de lâ-
 » cheté & de perfidie. Un vieux Ja-
 » nissaire, indigné de la foiblesse du
 » Visir, & de plus gagné par les pré-
 » fens de Poniatouski, se chargea de
 » cette relation; & ayant obtenu un
 » congé, il présenta lui-même la
 » lettre au Sultan.

» Poniatouski partit du camp quel-
 » ques jours après, & alla à la Porte
 » Ottomane former des intrigues
 » contre le Grand Visir, selon sa cou-
 » tume. Les circonstances étoient fa-
 » vorables : le Czar en liberté ne se
 » pressoit pas d'accomplir sa pro-
 » messe : les clefs d'Asof ne venoient
 » point; le Grand Visir, qui en
 » étoit responsable, craignant avec
 » raison l'indignation de son Maî-

» tre (1), n'osoit s'aller présenter de-
» vant lui.

J. C. 1711.

Hég. 1123.

» Le ferrail étoit alors plus rempli
» que jamais d'intrigues & de fac-
» tions. Ces cabales, que l'on voit
» dans toutes les cours, & qui se ter-
» minent d'ordinaire dans les nôtres
» par quelque déplacement de Mi-
» nistre, ou tout au plus par quelque
» exil, font toujours tombe à Con-
» stantinople plus d'une tête; il en
» coûta la vie à l'ancien Visir Chour-
» louli, & à Osman, ce Lieutenant
» de Baltagi Mehemet, qui étoit le
» principal auteur de la paix du Pruth,
» & qui depuis cette paix avoit ob-
» tenu une charge considérable à la
» Porte. On trouva parmi les trésors
» d'Osman la bague de la Czarine,
» & vingt mille pieces d'or au coin

Intrigues au
ferrail.

(1) Note de l'Auteur.

Ce Ministre plein d'impatience manda les
Otages Russes, & après les plus vifs repro-
ches sur l'inexécution du traité, il leur dit :
Il pourra m'en coûter la vie pour m'être fié
à votre Maître : mais je me donnerai la con-
solation de vous faire tous périr avant moi.
Les Otages effrayés demandèrent deux
mois, tant pour instruire leur Maître, que
pour la pleine exécution du traité. Baltagi
Mehemet fut déposé avant l'expiration de
ces deux mois.

» de Saxe & de Moscovie; ce fut
 J. C. 1712. » une preuve que l'argent seul avoit
 Hég. 1124. » tiré le Czar du précipice, & avoit
 » ruiné la fortune de Charles XII. Le
 » Visir Baltagi Mehemet fut relégué
 » dans l'isle de Lemnos, où il mourut
 » trois ans après. Le Sultan ne saisit
 » son bien ni à son exil ni à sa mort :
 » il n'étoit pas riche, & sa pauvreté
 » justifia sa mémoire.

Esclave fait
 Visir.

» A ce grand Visir succéda Jussuf,
 » c'est-à-dire Joseph, dont la fortune
 » étoit aussi singulière que celle de
 » ses prédécesseurs. Né sur les fron-
 » tières de la Moscovie, & fait prison-
 » nier par les Turcs à l'âge de six ans
 » avec sa famille, il avoit été vendu
 » à un Janissaire. Il fut long-temps
 » valet dans le ferrail, & devint enfin
 » la seconde personne de l'Empire où
 » il avoit été esclave; mais ce n'étoit
 » qu'un fantôme de Ministre. Le jeune
 » Sélictar Ali Coumourgî l'éleva à ce
 » poste glissant, en attendant qu'il pût
 » s'y placer lui-même; & Jussuf sa créa-
 » ture n'eut d'autre emploi que d'ap-
 » poser les sceaux de l'Empire aux vo-
 » lontés du favori (1). La politique de

(1) Note de l'auteur.

Sans doute Saraï Li Kaden étoit pour lors
 ou morte, ou disgraciée. Nous n'avons

» la cour ottomane parut toute chan-
 » gée dès les premiers jours de ce visi-
 » rat : les Plénipotentiaires du Czar
 » qui restoient à Constantinople, &
 » comme Ministres, & comme Ota-
 » ges, y furent mieux traités que
 » jamais. Le Grand Visir confirma
 » avec eux la paix du Pruth; mais ce
 » qui mortifia le plus le Roi de Suede,
 » ce fut d'apprendre que les liaisons
 » secretes qu'on prenoit à Constanti-
 » nople avec le Czar, étoient le fruit
 » de la médiation des Ambassadeurs
 » d'Angleterre & de Hollande.

J. C. 1712.
 Hég. 1124.

» Constantinople, depuis la re-
 » traite de Charles à Bender, étoit
 » devenue ce que Rome a été si sou-
 » vent, le centre des négociations
 » de la Chrétienté. Le Comte Desal-
 » leurs, Ambassadeur de France, y
 » appuyoit les intérêts de Charles &
 » de Stanislas : le Ministre de l'Em-
 » pereur Allemand les traversoit; les
 » factions de Suede & de Moscovie
 » s'entrechoquoient, comme on a vu
 » long-temps celles de France & d'Es-
 » pagne agiter la Cour de Rome.

» L'Angleterre & la Hollande, qui
 » paroissoient neutres, ne l'étoient

plus trouvé dans nos sources aucun vesti-
 ge ni de son crédit ni d'elle.

J. C. 1712.

Hég. 1124.

» pas : le nouveau commerce que le
 » Czar avoit ouvert dans Pétersbourg
 » attiroit l'attention de ces deux na-
 » tions commerçantes.

» Les Anglois & les Hollandois
 » seront toujours pour le Prince qui
 » favorisera le plus leur trafic. Il y avoit
 » beaucoup à gagner avec le Czar,
 » il n'est donc pas étonnant que les
 » Ministres d'Angleterre & de Hol-
 » lande le servissent secretement à
 » la Porte Ottomane. Une des con-
 » ditions de cette nouvelle amitié
 » fut que l'on feroit sortir incessam-
 » ment Charles des terres de l'Empi-
 » re Turc ; soit que le Czar espérât se
 » saisir de sa personne sur les chemins,
 » soit qu'il crût Charles moins redou-
 » table dans ses Etats qu'en Turquie,
 » où il étoit sur le point d'armer les
 » forces ottomanes contre l'Empire
 » des Russes.

Le Sultan
 ordonne à
 Charles de
 partir.

» Le Roi de Suede sollicitoit tou-
 » jours la Porte de le renvoyer par
 » la Pologne avec une nombreuse
 » armée. Le Divan résolut en effet
 » de le renvoyer, mais avec une sim-
 » ple escorte de sept à huit mille
 » hommes, non plus comme un Roi
 » qu'on vouloit secourir, mais com-
 » me un hôte dont on vouloit se dé-
 » faire. Pour cet effet le Sultan Ach-

met lui écrivit en ces termes :

» Très-puissant entre les Rois ado- J. C. 1712.
 » rateurs de Jesus , Redresseur des Hég. 1124.
 » torts & des injures , & Protecteur
 » de la justice dans les ports & les
 » Républiques du Midi & du Septen-
 » trion ; éclatant en majesté , Ami de
 » l'honneur & de la gloire & de no-
 » tre sublime Porte , Charles Roi de
 » Suede , dont Dieu couronne les
 » entreprises de bonheur.

» Aussi-tôt que le très-illustre Ach-
 » met, ci-devant Chiaoux Pachi, aura
 » eu l'honneur de vous présenter cette
 » lettre ornée de notre sceau impérial,
 » soyez persuadé & convaincu de la
 » vérité de nos intentions qui y sont
 » contenues , à savoir que quoique
 » nous nous fussions proposé de faire
 » marcher de nouveau contre le Czar
 » nos troupes toujours victorieuses ;
 » cependant ce Prince , pour éviter
 » le juste ressentiment que nous avoit
 » donné son retardement à exécuter
 » le traité conclu sur les bords du
 » Pruth , & renouvelé depuis à no-
 » tre sublime Porte , ayant rendu à
 » notre Empire le château & la ville
 » d'Asof , & cherché par la média-
 » tion des Ambassadeurs d'Angleterre
 » & de Hollande , nos anciens amis ,
 » à cultiver avec nous les liens d'une

» constante paix , nous la lui avons
 J. C. 1712. » accordée, & donné à ses Plénipo-
 Hég. 1124. » tentiaires, qui nous restent pour ota-
 » ges , notre ratification impériale ,
 » après avoir reçu la sienne de leurs
 » mains.

» Nous avons donné au très-hono-
 » rable & vaillant Delvet Geraï , Hon-
 » de Budziack , de Crimée , de No-
 » gaï & de Circassie , & à notre très-
 » sage Conseiller & généreux Seras-
 » kier de Bender , Ismaël (que Dieu
 » perpétue & augmente leur magnifi-
 » cence & prudence) nos ordres in-
 » violables & salutaires pour votre
 » retour par la Pologne , selon votre
 » premier dessein qui nous a été re-
 » nouvellé de votre part. Vous devez
 » donc vous préparer à partir sous les
 » auspices de la Providence & avec
 » une honorable escorte , l'hiver pro-
 » chain , pour vous rendre dans vos
 » provinces , ayant soin de passer en
 » ami par celles de la Pologne.

» Tout ce qui sera nécessaire pour
 » votre voyage vous sera fourni par
 » ma sublime Porte , tant en argent
 » qu'en hommes , chevaux & cha-
 » riots. Nous vous exhortons sur-
 » tout & vous recommandons de
 » donner de vos ordres les plus po-
 » sitifs & les plus clairs à tous les

» Suédois & autres gens qui se trou-
 » vent auprès de vous , de ne com- J. C. 1712.
 » mettre aucun désordre & de ne Hég. 1124.
 » faire aucune action qui tende di-
 » rectement ou indirectement à vio-
 » ler cette paix & amitié.

» Vous conserverez par-là notre
 » bienveillance , dont nous cherche-
 » rons à vous donner d'aussi grandes
 » & d'aussi fréquentes marques qu'il
 » s'en présentera d'occasions. Nos
 » troupes destinées pour vous accom-
 » pagner , recevront des ordres con-
 » formes à nos intentions impériales.
 » Donné à notre sublime Porte de
 » Constantinople , le 14 de la Lune
 » Rebyul Eureb 1124 , ce qui revient
 » au 19 Avril 1712.

» Cette lettre ne fit point encore
 » perdre l'espérance au Roi de Sue-
 » de : il écrivit au Sultan , qu'il se-
 » roit toute sa vie reconnoissant des
 » faveurs dont Sa Hauteffe l'avoit
 » comblé ; mais qu'il croyoit le Sul-
 » tan trop juste pour le renvoyer avec
 » la simple escorte d'un camp vo-
 » lant dans un pays encore inondé des
 » troupes du Czar. En effet l'Empe-
 » reur Russe , malgré le premier ar-
 » ticle de la paix du Pruth , par le-
 » quel il s'étoit engagé à retirer tou-
 » tes ses troupes de la Pologne , y en

Il résiste.

J. C. 1712.

Hég. 1124.

» avoit fait encore passer de nouve-
 » les ; & ce qui semble étonnant ,
 » c'est que le Grand Seigneur n'en
 » favoit rien.

» La mauvaise politique de la Porte
 » d'avoir toujours par vanité des Am-
 » bassadeurs des Princes Chrétiens à
 » Constantinople , & de ne pas en-
 » tretenir un seul Agent dans les
 » Cours chrétiennes , fait que ceux-
 » ci pénètrent & conduisent quel-
 » quefois les résolutions les plus se-
 » cretes du Sultan , & que le Divan
 » est toujours dans une profonde igno-
 » rance de ce qui se passe publique-
 » ment chez les Chrétiens.

» Le Sultan , enfermé dans son fer-
 » rail parmi ses femmes & ses eunu-
 » ques , ne voit que par les yeux de
 » son Grand Visir : ce Ministre aussi
 » inaccessible que son Maître, occupé
 » des intrigues du ferrail , & sans
 » correspondance au dehors, est d'or-
 » dinaire trompé , ou trompe le Sul-
 » tan qui le dépose ou le fait étran-
 » gler à la première faute , pour en
 » choisir un autre aussi ignorant ou
 » aussi pefide , qui se conduit com-
 » me ses prédécesseurs , & qui tombe
 » bientôt comme eux.

» Telle est pour l'ordinaire l'inac-
 » tion & la sécurité profonde de cette

» Cour , que si les Princes Chrétiens
 » se liguoiént contre elle , leurs flot- J. C. 1712.
 » tes seroient aux Dardanelles & leur Hég. 1124.
 » armée de terre aux portes d'Andri-
 » nople avant que les Turcs eussent
 » songé à se défendre ; mais les di-
 » vers intérêts qui diviseront toujours
 » la Chrétienté sauveront les Turcs
 » d'une destinée que leur peu de po-
 » litique & leur ignorance dans la
 » guerre & dans la marine semblent
 » leur préparer aujourd'hui.

» Achmet étoit si peu informé de
 » ce qui se passoit en Pologne , qu'il y
 » envoya un Aga pour voir s'il étoit
 » vrai que les armées du Czar y fussent
 » encore : deux Secrétaires du Roi de
 » Suede , qui savoient la langue tur-
 » que , accompagnèrent l'Aga , afin
 » de servir de témoin contre lui en
 » cas qu'il fît un faux rapport.

» Cet Aga vit par les yeux de la
 » vérité , & en vint rendre compte
 » au Sultan même. Achmet indigné
 » alloit faire étrangler le Grand Vi-
 » fir ; mais le favori qui le protégeoit
 » & qui croyoit avoir besoin de lui ,
 » obtint sa grace & le soutint encore
 » quelque temps dans le ministère.

» Les Russes étoient protégés ou-
 » vertement par le Grand Visir , &
 » secrètement par Ali Coumourgi ,

J. C. 1712.

Hég. 1124.

» qui avoit changé de parti ; mais le
 » Sultan étoit si irrité, l'infraction
 » du traité étoit si manifeste , & les
 » Janissaires , qui font trembler sou-
 » vent les Ministres , les Favoris &
 » les Sultans , demandoient si hau-
 » tement la guerre , que personne
 » dans le ferraill n'osa ouvrir un avis
 » modéré.

Il espere ar-
 mer la Tur-
 quie en sa fa-
 veur,

» Aussi-tôt le Grand Seigneur fit
 » mettre aux Sept-Tours les Ambaf-
 » sadeurs Moscovites , déjà aussi ac-
 » coutumés à aller en prison qu'à
 » l'audience. La guerre est de nou-
 » veau déclarée contre le Czar , les
 » queues de cheval arborées , les or-
 » dres donnés à tous les Pachas d'af-
 » sembler une armée de deux cents
 » mille combattans. Le Sultan lui-
 » même quitta Constantinople , & vint
 » établir sa cour à Andrinople , pour
 » être moins éloigné du théâtre de la
 » guerre.

» Pendant ce temps une ambassade
 » solennelle envoyée au Grand Sei-
 » gneur de la part d'Auguste & de la
 » République de Pologne s'avançoit
 » sur le chemin d'Andrinople ; le
 » Palatin de Mazovie étoit à la tête
 » avec une suite de plus de trois cents
 » hommes.

» Tout ce qui composoit l'ambassa-

» de fut arrêté & retenu prisonnier
 » dans l'un des fauxbourgs de la ville.
 » Jamais le parti du Roi de Suede ne
 » s'étoit plus flatté que dans cette oc-
 » casion : cependant ce grand appa-
 » reil devint encore inutile, & toutes
 » ses espérances furent trompées.

J. C. 1712.
 Hég. 1124.

» Si l'on en croit un Ministre pu-
 » blic, homme sage & clairvoyant,
 » qui résidoit alors à Constantinople,
 » le jeune Coumourg rouloit déjà
 » dans sa tête d'autres desseins que
 » de disputer des déserts au Czar de
 » Moscovie dans une guerre douteu-
 » se. Il projettoit d'enlever aux Véni-
 » tiens le Péloponnèse, nommé au-
 » jourd'hui la Morée, & de se ren-
 » dre maître de la Hongrie.

» Il n'attendoit pour exécuter ses
 » grands desseins, que l'emploi de
 » premier Visir dont sa jeunesse l'é-
 » cartoit encore. Dans cette idée il
 » avoit plus besoin d'être l'allié que
 » l'ennemi du Czar : son intérêt ni
 » sa volonté n'étoient pas de garder
 » plus long-temps le Roi de Suede,
 » encore moins d'armer la Turquie
 » en sa faveur. Non-seulement il
 » vouloit renvoyer ce Prince, mais
 » il disoit ouvertement qu'il ne fal-
 » loit plus souffrir désormais aucun
 » Ministre Chrétien à Constantino-

J. C. 1712.

Hég. 1124.

» ple ; que tous ces Ambassadeurs or-
 » dinaires n'étoient que des espions
 » honorables , qui corrompoient &
 » qui trahissoient les Visirs , & don-
 » noient depuis trop long-temps le
 » mouvement aux intrigues du ser-
 » rail ; que les Francs établis à Pera
 » & dans les échelles du Levant , font
 » des Marchands qui n'ont besoin
 » que d'un Consul & non d'un Am-
 » bassadeur. Le Grand Visir , qui de-
 » voit son établissement & sa vie mê-
 » me au Favori , & qui de plus le
 » craignoit , se conformoit à ses in-
 » tentions d'autant plus aisément ,
 » qu'il s'étoit vendu aux Moscovites ,
 » & qu'il espéroit se venger du Roi
 » de Suede qui avoit voulu le per-
 » dre. Le Musti , créature d'Ali Cou-
 » mourgi , étoit aussi l'esclave de ses
 » volontés : il avoit conseillé la guer-
 » re contre le Czar , quand le Favori
 » la vouloit ; & il la trouva injuste
 » dès que ce jeune homme eut chan-
 » gé : ainsi à peine l'armée fut assem-
 » blée , qu'on écouta des propositions
 » d'accommodement. Le Vice-Chan-
 » celier Scaffirof & le jeune Czere-
 » metof , Plénipotentiaires & otages
 » du Czar à la Porte , promirent ,
 » après bien des négociations , que
 » le Czar retireroit ses troupes de la

» Pologne. Le Grand Vifir qui favoit
 » bien que le Czar n'exécutoit pas
 » ce traité, ne laiffa pas de le figner ;
 » & le Sultan, content d'avoir en ap-
 »arence impofé des loix aux Rufles,
 » refta encore à Andrinople. Ainfi on
 » vit en moins de fix mois la paix ju-
 » rée avec le Czar, enfuite la guerre
 » déclarée, & la paix renouvelée en-
 » core.

» Le principal article de tous ces
 » traités fut toujours qu'on feroit
 » partir le Roi de Suede. Le Sultan
 » ne vouloit point commettre fon
 » honneur & celui de l'Empire Ot-
 »toman, en expofant le Roi à être
 » pris fur la route par fes ennemis.
 » Il fut ftipulé qu'il partiroit, mais
 » que les Ambaffadeurs de Pologne
 » & de Mofcovie répondroient de la
 » fureté de fa perfonne. Ces Ambaf-
 » fadeurs jurerent au nom de leurs
 » Maîtres, que ni le Czar ni le Roi
 » Augufte ne troubleroient fon pas-
 » fage ; & que Charles de fon côté
 » ne tenteroit d'exciter aucun mouve-
 » ment en Pologne. Le Divan ayant
 » ainfi réglé la deftinée de Charles,
 » Ifmaël, Seraskier de Bender, fe
 » transporta à Varnitza, où le Roi
 » étoit campé, & vint lui rendre
 » compte des réfolutions de la Por-

J. C. 1712

Hég. 1124.

La Porte
 veut encore
 le faire par-
 tir.

J. C. 1712.

Hég. 1124.

» te , en lui insinuant adroitement
 » qu'il n'y avoit plus à différer , &
 » qu'il falloit partir. Charles ne ré-
 » pondit autre chose , sinon , que le
 » Grand Seigneur lui avoit promis
 » une armée & non une escorte , &
 » que les Rois devoient tenir leur
 » parole.

» Cependant le Général Flemming,
 » Ministre & favori du Roi Auguste ,
 » entretenoit une correspondance se-
 » crete avec le Kan de Tartarie &
 » le Seraskier de Bender. La Mare ,
 » Gentilhomme François , Colonel
 » au service de Saxe , avoit fait plus
 » d'un voyage de Bender à Dresde ,
 » & tous ces voyages étoient sus-
 » pects.

» Précisément dans ce temps le
 » Roi de Suede fit arrêter sur les fron-
 » tieres de la Valachie un courier que
 » Flemming envoyoit au Prince de
 » Tartarie. Les lettres lui furent ap-
 » portées : on les déchiffra , on y vit
 » une intelligence marquée entre les
 » Tartares & la Cour de Dresde ;
 » mais elles étoient conçues en ter-
 » mes si ambigus & si généraux , qu'il
 » étoit difficile de démêler si le but
 » du Roi Auguste étoit seulement de
 » détacher les Turcs du parti de la
 » Suede , ou s'il vouloit que le Kan

» livrât Charles à ses Saxons en le
» reconduisant en Pologne.

J. C. 1712.

Hég. 1124.

» Il sembloit difficile d'imaginer
» qu'un Prince aussi généreux qu'Auguste, voulût, en saisissant la personne du Roi de Suede, hasarder la vie de ses Ambassadeurs & de trois cents Gentilshommes Polonois qui étoient retenus dans Andrinople, comme des gages de la sureté de Charles. Mais d'un autre côté on savoit que Flemming, Ministre absolu d'Auguste, étoit très-délié & peu scrupuleux. Les outrages faits au Roi Electeur par le Roi de Suede sembloient rendre toute vengeance excusable ; & on pouvoit penser que si la Cour de Dresde achetoit Charles du Kan des Tartares, elle pourroit acheter aisément de la Cour Ottomane la liberté des Otages Polonois.

» Ces raisons furent agitées entre le Roi, Mulern son Chancelier privé, & Grothusen son favori. Ils lurent & relurent les lettres, & la malheureuse situation où ils étoient les rendant plus soupçonneux, ils se déterminèrent à croire ce qu'il y avoit de plus triste.

» Quelques jours après le Roi fut confirmé dans ses soupçons par le

» départ précipité du Comte Sapièha
 J. C. 1712. » réfugié auprès de lui, qui le quitta
 Hég. 1124. » brusquement pour aller en Pologne
 Il craint d'être livré au » se jeter entre les bras d'Auguste.
 Roi Auguste. » Dans toute autre occasion Sapièha
 » ne lui auroit paru qu'un mécontent :
 » mais dans ces conjonctures délica-
 » tes il ne balançoit pas à le croire un
 » traître. Les instances réitérées qu'on
 » lui fit alors de partir, changèrent
 » ses soupçons en certitude. L'opiniâ-
 » treté de son caractère se joignant
 » à toutes ces vraisemblances, il de-
 » meura ferme dans l'opinion qu'on
 » vouloit le trahir & le livrer à ses
 » ennemis, quoique ce complot n'ait
 » jamais été prouvé.

» Il pouvoit se tromper dans l'idée
 » qu'il avoit que le Roi Auguste avoit
 » marchandé sa personne avec les Tar-
 » tares ; mais il se trompoit encore
 » davantage en comptant sur le se-
 » cours de la Cour Ottomane. Quoi
 » qu'il en soit, il résolut de gagner du
 » temps.

» Il dit au Pacha de Bender qu'il
 » ne pouvoit partir sans avoir au-
 » paravant de quoi payer ses dettes ;
 » car, quoiqu'on lui eût rendu de-
 » puis long-temps son thaïm, ses li-
 » béralités l'avoient toujours forcé
 » d'emprunter. Le Pacha lui deman-

» da ce qu'il vouloit : le Roi répon-
 » dit au hafard , mille bourses , qui
 » font quinze cents mille francs de
 » notre argent en monnoie forte. Le
 » Pacha en écrivit à la Porte ; le Sul-
 » tan , au lieu de mille bourses qu'on
 » lui demandoit , en accorda douze
 » cents , & écrivit au Pacha la lettre
 » fuivante.

J. C. 1712.
 Hég. 1124.

*Lettre du Grand Seigneur au Pacha
 de Bender.*

» Le but de cette Lettre impériale
 » est pour vous faire savoir que sur
 » votre recommandation & représen-
 » tation , & sur celles du très-noble
 » Delvet Geraï Ham à notre sublime
 » Porte , notre impériale magnifi-
 » cence a accordé mille bourses au
 » Roi de Suede , qui seront envoyées
 » à Bender sous la charge & la con-
 » duite du très-illustre Mehemet Pa-
 » cha , ci-devant Chiaoux Pachi ,
 » pour rester sous votre garde jusqu'au
 » temps du départ du Roi de Suede ,
 » dont Dieu dirige les pas ; & lui être
 » données alors avec deux cents
 » bourses de plus , comme un surcroît
 » de notre libéralité impériale qui ex-
 » cède sa demande.
 » Quant à la route de Pologne

Nouvel or-
 dre du Sultan
 pour faire
 partir Char-
 les.

J. C. 1712. » qu'il est résolu de prendre , vous
 Hég. 1124. » aurez soin , vous & le Ham , qui
 » devez l'accompagner , de prendre
 » des mesures si prudentes & si sages ,
 » que pendant tout le passage les
 » troupes qui sont sous votre com-
 » mandement , & les gens du Roi de
 » Suede , ne causent aucun domma-
 » ge , & ne fassent aucune action qui
 » puisse être réputée contraire à la paix
 » qui subsiste encore entre notre subli-
 » me Porte & le Royaume & la Ré-
 » publique de Pologne ; enforte que le
 » Roi passe comme ami sous notre
 » protection.

» Ce que faisant , (comme vous
 » lui recommanderez bien expresse-
 » ment de faire) il recevra tous les
 » honneurs & les égards dus à sa Ma-
 » jesté de la part des Polonois : ce
 » dont nous ont fait assurer les Ambas-
 » sadeurs du Roi Auguste & de la Ré-
 » publique , en s'offrant même à cette
 » condition , aussi-bien quelques au-
 » tres nobles Polonois , si nous le re-
 » quérons , pour otages & sureté de
 » son passage.

» Lorsque le temps dont vous ferez
 » convenu avec le très-noble Delvet
 » Geraï pour la marche sera venu ,
 » vous vous mettrez à la tête de vos
 » braves soldats , entre lesquels seront

» les Tartares , ayant à leur tête le
» Ham , & vous conduirez le Roi de
» Suede avec ses gens.

J. C. 1712.
Hég. 1124,

» Qu'ainsi il plaise au seul Dieu
» tout-puissant de diriger vos pas &
» les leurs. Le Pacha d'Aulos restera
» à Bender pour le garder en votre
» absence, avec un corps de Spahis &
» un autre de Janissaires : & en suivant
» nos ordres & nos intentions impéria-
» les en tous ces points & articles ,
» vous vous rendrez dignes de la con-
» tinuation de notre faveur impéria-
» le , aussi-bien que des louanges &
» des récompenses dues à tous ceux
» qui les observent.

» Fait à notre résidence impériale de
» Constantinople , le 2 de la lune de
» Cheval, 1124 de l'hégire.

» Pendant qu'on attendoit cette
» réponse du Grand Seigneur , le Roi
» écrivit à la porte , pour se plaindre
» de la trahison dont il soupçonnoit
» le Kan des Tartares ; mais les pas-
» sages étoient bien gardés : de plus ,
» le Ministère lui étoit contraire. Les
» lettres ne parvinrent point au Sul-
» tan. Le Visir empêcha même M.
» Desaleurs de venir à Andrinople ,
» où étoit la Porte , de peur que ce
» Ministre , qui agissoit pour le Roi
» de Suede , ne voulût déranger le

» deſſein qu'on avoit de le faire
 J. C. 1712. » partir.

Hég. 1124.

Il brave » quelque ſorte chaffé des terres du
 l'Empereur » Grand Seigneur, ſe déterminâ à
 Turc, étant » ne point partir du tout. Il pouvoit
 preſque cap- » demander à ſ'en retourner par les
 tif. » terres d'Allemagne, ou ſ'embar-
 » quer ſur la mer Noire, pour ſe
 » rendre à Marſeille par la Méditer-
 » ranée ; mais il aima mieux ne de-
 » mander rien, & attendre les événe-
 » mens.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» Quand les douze cents bourſes
 » furent arrivées, ſon Tréſorier Gro-
 » thufen, qui avoit appris la langue
 » turque dans ce long ſéjour, alla voir
 » le Pacha ſans interprete, dans le
 » deſſein de tirer de lui les douze
 » cents bourſes, & de former enſuite
 » à la Porte quelque intrigue nou-
 » velle, toujours ſur cette fauſſe ſup-
 » poſition que le parti Suédois arme-
 » roit enfin l'Empire Ottoman contre
 » le Czar.

» Grothufen dit au Pacha que le
 » Roi ne pouvoit avoir ſes équipages
 » prêts ſans argent. Mais, dit le Pa-
 » cha, c'eſt nous qui ferons tous les
 » frais de votre départ ; votre Maître
 » n'a rien à dépenser tant qu'il ſera
 » ſous la protection du mien. Grothu-
 ſen

» son répliqua qu'il y avoit tant de
 » différence entre les équipages turcs J. C. 1713.
 » & ceux des Franks, qu'il falloit Hég. 1125.
 » avoir recours aux artisans suédois
 » & polonois qui étoient à Varnitza.
 » Il l'assura que son Maître étoit dis-
 » posé à partir, & que cet argent faci-
 » literoit & avanceroit son départ. Le
 » Pacha, trop confiant, donna les dou-
 » ze cents bourses : il vint quelques
 » jours après demander au Roi, d'une
 » maniere très-respectueuse, les ordres
 » pour le départ. Sa surprise fut ex-
 » trême quand le Roi lui dit qu'il n'é-
 » toit pas près de partir, & qu'il lui
 » falloit encore mille bourses. Le Pa-
 » cha confondu à cette réponse fut
 » quelque temps sans pouvoir parler.
 » Il se retira vers une fenêtre où on
 » le vit verser quelques larmes. En-
 » suite s'adressant au Roi : Il m'en
 » coûtera la tête, dit-il, pour avoir
 » obligé Ta Majesté : j'ai donné les
 » douze cents bourses malgré les or-
 » dres de mon Souverain. Ayant dit
 » ces paroles, il s'en retournoit plein
 » de tristesse ; le Roi l'arrêta, & lui
 » dit qu'il l'excuseroit auprès du Sul-
 » tan. Ah ! repartit le Turc en s'en
 » allant, mon Maître ne fait point
 » excuser les fautes, il ne fait que
 » les punir.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» Ismaël Pacha alla apprendre
 » cette nouvelle au Kan des Tarta-
 » res , lequel ayant reçu le même or-
 » dre que le Pacha de ne point souf-
 » frir que les douze cents bourses fus-
 » sent données avant le départ du
 » Roi , & ayant consenti qu'on dé-
 » livrât cet argent , appréhendoit aussi
 » bien que le Pacha l'indignation du
 » Grand Seigneur. Ils écrivirent tous
 » deux à la Porte pour se justifier , ils
 » protestèrent qu'ils n'avoient donné
 » les douze cents bourses que sur les
 » promesses positives d'un Ministre
 » du Roi de partir sans délai ; & ils
 » supplièrent Sa Hauteffe que le refus
 » du Roi ne fut point attribué à leur
 » désobéissance.

Cependant
 il demande
 toujours de
 l'argent au
 Gr. Seigneur.

» Charles persistant toujours dans
 » l'idée que le Kan & le Pacha vou-
 » loient le livrer à ses ennemis , or-
 » donna à M. Funk , alors son En-
 » voyé auprès du Grand Seigneur , de
 » porter contre eux ses plaintes , &
 » de demander encore mille bourses.
 » Son extrême générosité & le peu
 » de cas qu'il faisoit de l'argent l'em-
 » pêchoient de sentir qu'il y avoit de
 » l'avilissement dans cette proposi-
 » tion. Il ne la faisoit que pour s'at-
 » tirer un refus , & pour avoir un
 » nouveau prétexte de ne point par-

» tir. Mais c'étoit être réduit à d'é-
 » tranges extrémités, que d'avoir be- J. C. 1713.
 » soin de pareils artifices. Savari, son Hég. 1125,
 » Interprete, homme adroit & en-
 » treprenant, porte sa lettre à An-
 » drinople; malgré la sévérité avec
 » laquelle le Grand Visir faisoit gra-
 » der les passages.

» Funk fut obligé d'aller faire cette
 » demande dangereuse. Pour toute ré-
 » ponse on le fit mettre en prison. Le
 » Sultan indigné fit assembler un Di-
 » van extraordinaire, & y parla lui-
 » même, ce qu'il ne fait que très-ra-
 » rement. Tel fut son discours, selon
 » la traduction qu'on en fit alors.

» Je n'ai presque connu le Roi de
 » Suede que par sa défaite de Pulta-
 » va, & par la priere qu'il m'a faite
 » de lui accorder un asyle dans mon
 » Empire: je n'ai, je crois, nul be-
 » soin de lui, & n'ai sujet ni de l'ai-
 » mer ni de le craindre; cependant
 » sans consulter d'autre motif que
 » l'hospitalité d'un Musulman, & ma
 » générosité qui répand la rosée de mes
 » faveurs sur les grands comme sur
 » les petits, sur les étrangers comme
 » sur mes sujets, je l'ai reçu & se-
 » couru de tout, lui, ses Ministres,
 » ses Officiers, ses soldats, & n'ai
 » cessé pendant trois ans & demi de
 » l'accabler de présens. H 2

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» Je lui ai accordé une escorte con-
» fidérable pour le conduire dans ses
» Etats. Il a demandé mille bourſes
» pour payer quelques frais , quoique
» je les faſſe tous : au lieu de mille ,
» j'en ai accordé douze cents , après
» les avoit tirées de la main du Seras-
» kier de Bender , il en demande en-
» core mille autres , & ne veut point
» partir , ſous prétexte que l'eſcorte
» eſt trop petite , au lieu qu'elle n'eſt
» que trop grande pour paſſer par un
» pays ami.

» Je demande donc ſi c'eſt violer
» les loix de l'hôſpitalité que de ren-
» voyer ce Prince , & ſi les Puiſſan-
» ces étrangères doivent m'accuſer
» de violence & d'injuſtice , en cas
» qu'on ſoit réduit à le faire partir
» par force. Tout le Divan répondit
» que le Grand Seigneur agiſſoit avec
» juſtice.

» Le Mufti déclara que l'hôſpitalité
» n'eſt point de commande aux Mu-
» ſulmans envers les Infideles , en-
» core moins envers les ingrats ; &
» il donna ſon fetfa , eſpece de man-
» dement qui accompagne preſque
» toujours les ordres importants du
» Grand Seigneur. Ces fetfas ſont
» révéérés comme des oracles , quoi-
» que ceux dont ils émanent ſoient

» des esclaves du Sultan comme les
 » autres. L'ordre & le fetfa furent
 » portés à Bender par le Bouyouk
 » Imraour, Grand-Maître des écu-
 » riers, & un Chiaoux Pachi, premier
 » Huissier. Le Pacha de Bender reçut
 » l'ordre chez le Kan des Tartares.
 » Aussi-tôt il alla à Varnitza deman-
 » der si le Roi vouloit partir comme
 » ami, ou le réduire à exécuter les or-
 » dres du Sultan.

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

» Charles XII menacé n'étoit pas
 » maître de sa colere. Obéis à ton
 » Maître, si tu l'oses, lui dit-il, & fors
 » de ma présence. Le Pacha indigné
 » s'en retourna au grand galop, contre
 » l'usage ordinaire des Turcs : en s'en
 » retournant il rencontra Fabrice, &
 » lui cria toujours en courant : Le Roi
 » ne veut point écouter la raison ; tu
 » vas voir des choses bien étranges.
 » Le jour même il retrancha les vi-
 » vres au Roi, & lui ôta sa garde de
 » Janissaires. Il fit dire aux Polonois
 » & aux Cosaques qui étoient à Var-
 » nitza, que s'ils vouloient avoir des
 » vivres, il falloit quitter le camp
 » du Roi de Suede, & venir se met-
 » tre dans la ville de Bender sous la
 » protection de la Porte. Tous obéi-
 » rent, & laisserent le Roi réduit aux
 » Officiers de sa maison, & à trois

Sa colere.

» cents soldats Suédois contre vingt
 J. C. 1713. » mille Tartares & fix mille Turcs.
 Hég. 1125. » Il n'y avoit plus de provisions
 Ses empor- » pour les hommes ni pour les che-
 temens. » vaux. Le Roi ordonna qu'on tuât
 » hors du camp à coups de fusil vingt
 » de ces beaux chevaux arabes que le
 » Grand Seigneur lui avoit envoyés,
 » en disant : Je ne veux ni de leurs
 » provisions ni de leurs chevaux. Ce
 » fut un régal pour les troupes tarta-
 » res, qui, comme on fait, trouvent
 » la chair du cheval délicieuse. Ce-
 » pendant les Turcs & les Tartares in-
 » vestirent de tous côtés le petit camp
 » du Roi.

Il veut avec » Ce prince, sans s'étonner, fit faire
 quelques do- » des retranchemens réguliers par ses
 mestiques » trois cents Suédois : il y travailla
 combattre » lui-même. Son Chancelier, son
 une armée. » Trésorier, ses Secretaires, les Va-
 » lets-de-chambre, tous ses domesti-
 » ques aidoient à l'ouvrage. Les uns
 » barricadoient les fenêtres, les au-
 » tres enfonçoient des solives der-
 » rière les portes en forme d'arcsbou-
 » tans.

» Quand on eut bien barricadé la
 » maison, & que le Roi eut fait le
 » tour de ses prétendus retranche-
 » mens, il se mit à jouer aux échecs
 » tranquillement avec son favori

» Grothusen , comme si tout eût été
 » dans une sécurité profonde. Heu- J. C. 1713.
 » reusement Fabrice , l'Envoyé de Hég. 1125.
 » Holstein , ne s'étoit point logé à
 » Varnitza , mais dans un petit vil-
 » lage entre Varnitza & Bender , où
 » demeuroit aussi M. Jeffreys, Envoyé
 » d'Angleterre auprès du Roi de Sue-
 » de. Ces deux Ministres voyant l'o-
 » rage prêt à éclater , prirent sur eux
 » de se rendre médiateurs entre les
 » Turcs & le Roi. Le Kan , & sur-
 » tout le Pacha de Bender , qui n'avoit
 » nulle envie de faire violence à ce
 » Monarque , reçurent avec empressé-
 » ment les offres de ces deux Minis-
 » tres : ils eurent ensemble à Bender
 » deux conférences , où assisterent cet
 » Huissier du serrail & le Grand-Mai-
 » tre des écuries , qui avoit apporté
 » l'ordre du Sultan & le fetfa du
 » Mufti.

» M. Fabrice (1) leur avoua que Sa
 » Majesté Suédoise avoit de justes rai-
 » sons de croire qu'on vouloit le li-
 » vrer à ses ennemis en Pologne. Le
 » Kan, le Pacha & les autres jurèrent
 » sur leurs têtes , prirent Dieu à té-

(1) Note de M. de Voltaire.

Tout ceci est rapporté par M. Fabrice
 dans ses Lettres.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

„ moin qu'ils détestoient une si hor-
 „ rible perfidie ; qu'ils verseroient
 „ tout leur sang plutôt que de souffrir
 „ qu'on manquât seulement de res-
 „ pect au Roi en Pologne ; ils dirent
 „ qu'ils avoient entre leurs mains les
 „ Ambassadeurs Russes & Polonois ,
 „ dont la vie leur répondoit du
 „ moindre affront qu'on oseroit faire
 „ au Roi de Suede. Enfin ils se plai-
 „ gnirent amèrement des soupçons
 „ outrageans que le Roi concevoit sur
 „ des personnes qui l'avoient si bien
 „ reçu & si bien traité. Quoique les
 „ sermens ne soient souvent que le
 „ langage de la perfidie, Fabrice se
 „ laissa persuader : il crut voir dans
 „ leurs protestations cet air de vérité
 „ que le mensonge n'imité jamais
 „ qu'imparfaitement. Il savoit bien
 „ qu'il y avoit eu une secrete corres-
 „ pondance entre le Kan Tartare &
 „ le Roi Auguste ; mais il demeura
 „ convaincu qu'il ne s'étoit agi dans
 „ cette négociation que de faire for-
 „ tir Charles XII des terres du Grand
 „ Seigneur. Soit que Fabrice se trom-
 „ pât ou non , il les assura qu'il re-
 „ présenteroit au Roi l'injustice de
 „ ses défiances. Mais prétendez-vous
 „ le forcer à partir, ajouta-t-il ? Oui,
 „ dit le Pacha , tel est l'ordre de no-

» tre Maître. Alors il les pria encore
 » une fois de bien considérer si cet
 » ordre étoit de verser le sang d'une
 » Tête couronnée ? Oui , répliqua le
 » Kan en colere , si cette tête couron-
 » née désobéit au Grand Seigneur
 » dans son Empire.

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

» Cependant tout étant prêt pour
 » l'assaut , la mort de Charles XII
 » paroissant inévitable , & l'ordre du
 » Sultan n'étant pas de le tuer en cas
 » de résistance , le Pacha engagea le
 » Kan à souffrir qu'on envoyât dans
 » le moment un exprès à Andrinople
 » où étoit alors le Grand Seigneur ,
 » pour avoir les derniers ordres de Sa
 » Hauteffe.

» M. Jeffreys & M. Fabrice ayant
 » obtenu ce peu de relâche , couru-
 » rent en avertir le Roi ; ils arrivent
 » avec l'empressement de gens qui
 » apportent une nouvelle heureuse ;
 » mais ils furent très-froidement re-
 » çus ; il les appella médiateurs vo-
 » lontaires , & persista à soutenir que
 » l'ordre du Sultan & le fetfa du Musti
 » étoient forgés , puisqu'on venoit
 » d'envoyer demander de nouveaux
 » ordres à la Porte.

» Le Ministre Anglois se retira ,
 » bien résolu de ne se plus mêler des
 » affaires d'un Prince si inflexible.

» M. Fabrice , aimé du Roi , & plus
 J. C. 1713. » accoutumé à son humeur que le
 Hég. 1125. » Ministre Anglois , resta avec lui
 » pour le conjurer de ne pas hasarder
 » une vie si précieuse dans une occa-
 » sion si inutile. Le Roi , pour toute
 » réponse , lui fit voir ses retranche-
 » mens , & le pria d'employer sa
 » médiation seulement pour lui faire
 » avoir des vivres. On obtint aisé-
 » ment des Turcs de laisser passer des
 » provisions dans le camp du Roi ,
 » en attendant que le courier fût re-
 » venu d'Andrinople. Le Kan même
 » avoit défendu à ses Tartares impa-
 » tiens du pillage , de rien attendre
 » contre les Suédois jusqu'à nouvel
 » ordre. De sorte que Charles XII
 » sortoit quelquefois de son camp
 » avec quarante chevaux , & couroit
 » au milieu des troupes Tartares qui
 » lui laissoient respectueusement le
 » passage libre ; il marchoit même
 » droit à leurs rangs , & ils s'ouvroient
 » plutôt que de résister.

» Enfin l'ordre du Grand Seigneur
 » étant venu de passer au fil de l'épée
 » tous les Suédois qui feroient la
 » moindre résistance , & de ne pas
 » épargner la vie du Roi , le Pacha
 » eut la complaisance de montrer cet
 » ordre à M. Fabrice , afin qu'il fit un

» dernier effort sur l'esprit de Charles.

» Fabrice vint faire aussi-tôt ce triste

» rapport. Avez-vous vu l'ordre

» dont vous parlez, dit le Roi ?

» Oui, répondit Fabrice. Eh bien !

» dites-leur de ma part que c'est un

» second ordre qu'ils ont supposé, &

» que je ne veux point partir. Fabrice

» se jeta à ses pieds, se mit en co-

» lere, lui reprocha son opiniâtreté :

» tout fut inutile. Retournez à vos

» Turcs, dit le Roi en souriant : s'ils

» m'attaquent, je saurai bien me

» défendre.

» Les Chapelains du Roi se mirent

» aussi à genoux devant lui, le conjur-

» rant de ne pas exposer à un massacre

» certain les malheureux restes de

» Pultava, & sur-tout sa personne

» sacrée, l'assurant de plus que cette

» résistance étoit injuste, qu'il violoit

» les droits de l'hospitalité, en s'o-

» piniâtrant à rester par force chez

» des étrangers qui l'avoient si long-

» temps & si généreusement secouru.

» Le Roi, qui ne s'étoit point fâché

» contre Fabrice, se mit en colere

» contre ses Prêtres, & leur dit qu'il

» les avoit pris pour faire les prieres,

» & non pour lui donner leurs avis.

» Le Général Hord & le Général

» Dardoff, dont le sentiment avoit

J. C. 1713.

Hég. 1125.

Son obsti-
nation.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» toujours été de ne pas tenter un
 » combat dont la suite ne pouvoit
 » être que funeste , montrèrent au
 » Roi leurs estomacs couverts de
 » blessures reçues à son service ; &
 » l'assurant qu'ils étoient prêts de
 » mourir pour lui , ils le supplièrent
 » que ce fût au moins dans une occa-
 » sion plus nécessaire. Je fais par vos
 » blessures & par les miennes , leur dit
 » Charles XII , que nous avons vail-
 » lamment combattu ensemble ; vous
 » avez fait votre devoir jusqu'à pré-
 » sent , faites-le encore aujourd'hui.
 » Il n'y eut plus alors qu'à obéir ;
 » chacun eut honte de ne pas chercher
 » à mourir avec le Roi. Ce Prince
 » préparé à l'assaut , se flattoit en
 » secret du plaisir & de l'honneur de
 » soutenir avec trois cents Suédois les
 » efforts de toute une armée. Il plaça
 » chacun à son poste. Son Chancelier
 » Mullern , le Secrétaire Empreus &
 » les Clercs devoient défendre la
 » chancellerie : le Baron Fief , à la
 » tête des Officiers de la bouche ,
 » étoit à un autre poste : les Palefre-
 » niers , les Cuifiniers avoient un
 » autre endroit à garder , car avec
 » lui tout étoit soldat. Il couroit à
 » cheval de ses retranchemens à sa
 » maison , promettant des récom-

» penſes à tout le monde , créant des
 » Officiers , & aſſurant de faire Ca- J. C. 1713.
 » pitaines les moindres valets qui Hég. 1125.
 » combattroient avec courage.

» On ne fut pas long-temps ſans
 » voir l'armée des Turcs & des Tar-
 » tares qui venoient attaquer le petit
 » retranchement avec dix pièces de
 » canon & deux mortiers. Les queues
 » de cheval flottoient en l'air , les
 » clairons ſonnoient , les cris de
 » *Alla , Alla* , ſe faiſoient entendre
 » de tous côtés. Le Baron de Grothu-
 » ſen remarqua que les Turcs ne mê-
 » loient dans leurs cris aucune injure
 » contre le Roi , & qu'ils l'appelloient
 » Demirbath , tête de fer. Auſſi-tôt
 » il prend le parti de ſortir ſeul ſans
 » armes des retranchemens ; il s'a-
 » vança dans les rangs des Janiſſaires
 » qui preſque tous avoient reçu de
 » l'argent de lui. Eh quoi ! mes amis ,
 » leur dit-il en propres mots , venez-
 » vous maſſacrer trois cents Suédois
 » ſans déſenſe ? Vous , braves Janiſ-
 » ſaires , qui avez pardonné à cent
 » mille Ruſſes , quand ils vous ont
 » crié *amman* , pardon , avez-vous
 » oublié les bienfaits que vous avez
 » reçus de nous ? Et voulez - vous
 » aſſaſſiner ce grand Roi de Suede
 » que vous aimez tant , & qui vous

» a fait tant de libéralités? Mes amis,
 J. C. 1713. » il ne demande que trois jours, &
 Hég. 1125. » les ordres du Sultan ne font pas si
 » sévères qu'on vous le fait croire.
 » Ces paroles firent un effet que Gro-
 » thusen n'attendoit pas lui-même.

Les Janis- » Les Janissaires jurèrent sur leurs
 faires ont pi- » barbes qu'ils n'attaqueroient point
 sié de lui. » le Roi, & qu'ils lui donneroient
 » les trois jours qu'il demandoit. En
 » vain on donna le signal de l'assaut :
 » les Janissaires, loin d'obéir, me-
 » nacerent de se jeter sur leurs Chefs,
 » si l'on n'accordoit pas trois jours au
 » Roi de Suede : ils vinrent en tu-
 » multe à la tente du Pacha de Ben-
 » der, criant que les ordres du Sultan
 » étoient supposés. A cette sédition
 » inopinée, le Pacha n'eut à opposer
 » que la patience.

» Il feignit d'être content de la
 » généreuse résolution des Janissaires,
 » & leur ordonna de se retirer à Ben-
 » der. Le Kan des Tartares, homme
 » violent, vouloit donner immédia-
 » tement l'assaut avec ses troupes ;
 » mais le Pacha qui ne prétendoit
 » pas que les Tartares eussent seuls
 » l'honneur de prendre le Roi, tandis
 » qu'il seroit puni peut-être de la des-
 » obéissance de ses Janissaires, per-
 » suada au Kan d'attendre jusqu'au

„ Lendemain. Le Pacha, de retour à
 „ Bender, affembla tous les Officiers J. C. 1713.
 „ des Janiffaires & les plus vieux Hég. 1125.
 „ soldats : il leur lut & leur fit voir
 „ l'ordre positif du Sultan & le fetfa
 „ du Mufti. Soixante des plus vieux,
 „ qui avoient des barbes blanches
 „ vénérables, & qui avoient reçu
 „ mille préfens des mains du Roi,
 „ propoferent d'aller eux-mêmes le
 „ fupplier de fe remettre entre leurs
 „ mains, & de fouffrir qu'ils lui fer-
 „ viffent de gardes. Le Pacha le per-
 „ mit ; il n'y avoit point d'expédient
 „ qu'il n'eût pris plutôt que d'être
 „ réduit à faire tuer ce Prince. Ces
 „ foixante vieillards allerent donc le
 „ lendemain à Varnitza, n'ayant dans
 „ leurs mains que de longs bâtons
 „ blancs, feules armes des Janiffaires
 „ quand ils ne vont point au combat ;
 „ car les Turcs regardent comme bar-
 „ bare la coutume des Chrétiens de
 „ porter des épées en temps de paix,
 „ & d'entrer armés chez leurs amis
 „ & dans leurs églifes.
 „ Ils s'adrefferent au Baron de Gro-
 „ thufen & au Chancelier Mullern,
 „ ils leur dirent qu'ils venoient dans
 „ le deffein de servir de fideles gardes
 „ au Roi, & que s'il vouloit ils le
 „ conduiroient à Andrinople où il

J. C. 1713.

Hég. 1125.

„ pourroit parler lui-même au Grand
 „ Seigneur. Dans le temps qu'ils fai-
 „ soient cette proposition, le Roi
 „ lisoit des lettres qui arrivoient de
 „ Constantinople, & que Fabrice,
 „ qui ne pouvoit plus le voir, lui
 „ avoit fait tenir secretement par un
 „ Janissaire. Elles étoient du Comte
 „ Poniatowski qui ne pouvoit le ser-
 „ vir à Bender ni à Andrinople, étant
 „ retenu à Constantinople par ordre
 „ de la Porte depuis l'indiscrete de-
 „ mande des mille bourses. Il man-
 „ doit au Roi que les ordres du Sultan,
 „ pour saisir & massacrer sa personne
 „ royale en cas de résistance, n'étoient
 „ que trop réels : qu'à la vérité le
 „ Sultan étoit trompé par ses Mi-
 „ nistres ; mais que plus l'Empereur
 „ étoit trompé dans cette affaire,
 „ plus il vouloit être obéi : qu'il
 „ falloit céder au temps & plier sous
 „ la nécessité : qu'il prenoit la liberté
 „ de lui conseiller de tout tenter
 „ auprès des Ministres par la voie des
 „ négociations, de ne point mettre
 „ d'inflexibilité où il ne falloit que
 „ de la douceur, & d'attendre de la
 „ politique & du temps le remède à
 „ un mal que la violence aigriroit
 „ sans ressource.
 „ Mais ni les propositions de ces

„ vieux Janissaires, ni les lettres de
 „ Poniatouski ne purent donner seu-
 „ lement au Roi l'idée qu'il pouvoit
 „ fléchir sans deshonneur. Il aimoit
 „ mieux mourir de la main des Turcs
 „ que d'être en quelque sorte leur
 „ prisonnier : il renvoya ces Janis-
 „ saires sans les vouloir voir, & leur
 „ fit dire que s'ils ne se retiroient, il
 „ leur feroit couper la barbe ; ce qui
 „ est dans l'Orient le plus outrageant
 „ de tous les affronts.

„ Les vieillards, remplis de l'in-
 „ dignation la plus vive, s'en retour-
 „ nerent en criant : Ah ! la tête de
 „ fer ! puisqu'il veut périr, qu'il pé-
 „ risse. Ils vinrent rendre compte au
 „ Pacha de leur commission, & ap-
 „ prendre à leurs camarades à Bender
 „ l'étrange réception qu'on leur avoit
 „ faite. Tous jurèrent alors d'obéir
 „ aux ordres du Pacha sans délai, &
 „ eurent autant d'impatience d'aller à
 „ l'assaut qu'ils en avoient eu peu le
 „ jour précédent.

„ L'ordre est donné dans le mo-
 „ ment. Les Turcs marchent aux re-
 „ tranchemens : les Tartares les atten-
 „ doient déjà, & les canons com-
 „ mençoient à tirer. Les Janissaires
 „ d'un côté & les Tartares de l'autre
 „ forcent en un instant ce petit camp ;

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

Il se défend
 avec ses pale-
 freniers con-
 tre dix mille
 hommes.

J.C 1713.
Hég. 1125.

„ à peine vingt Suédois tirèrent l'épée,
 „ les trois cents soldats furent enve-
 „ loppés & faits prisonniers sans ré-
 „ sistance. Le Roi étoit alors à cheval
 „ entre sa maison & son camp, avec
 „ les Généraux Hord , Dardoff &
 „ Sparre: voyant que tous ses soldats
 „ s'étoient laissé prendre en sa pré-
 „ sence ; il dit de sang froid à ces
 „ trois Officiers : Allons défendre la
 „ maison ; nous combattons, ajouta-
 „ t-il en souriant, *pro aris & focis*.
 „ Aussi-tôt il galoppe avec eux vers
 „ cette maison où il avoit mis environ
 „ quarante domestiques en sentinelle,
 „ & qu'on avoit fortifiée du mieux
 „ qu'on avoit pu.

„ Ces Généraux, tout accoutumés
 „ qu'ils étoient à l'opiniâtre intrépi-
 „ dité de leur maître, ne pouvoient
 „ se lasser d'admirer qu'il voulût de
 „ sang froid & en plaisantant se dé-
 „ fendre contre dix canons & toute
 „ une armée ; ils le suivent avec quel-
 „ ques gardes & quelques domes-
 „ tiques qui faisoient en tout vingt
 „ personnes. Mais quand ils furent à
 „ la porte ils la trouverent assiégée
 „ de Janissaires ; déjà même près
 „ de deux cents Turcs ou Tartares
 „ étoient entrés par une fenêtre, &
 „ s'étoient rendu maîtres de tous les

77 appartemens , à la réserve d'une
 77 grande salle où les domestiques du
 77 Roi s'étoient retirés. Cette salle étoit
 77 heureusement près de la porte par
 77 où le Roi vouloit entrer avec sa
 77 petite troupe de vingt personnes ;
 77 il s'étoit jetté en bas de son cheval ,
 77 le pistolet & l'épée à la main , &
 77 sa suite en avoit fait autant. Les
 77 Janissaires tombent sur lui de tous
 77 côtés. Ils étoient animés par la pro-
 77 messe qu'avoit faite le Pacha de
 77 huit ducats d'or à chacun de ceux
 77 qui auroient seulement touché son
 77 habit, en cas qu'on pût le prendre.
 77 Il bleffoit & il tuoit tous ceux qui
 77 s'approchoient de sa personne. Un
 77 Janissaire qu'il avoit bleffé, lui
 77 appuya son mousqueton sur le vi-
 77 sage : si le bras du Turc n'avoit fait
 77 un mouvement causé par la foule
 77 qui alloit & venoit comme des
 77 vagues, le Roi étoit mort : la balle
 77 glissa sur son nez , lui emporta un
 77 bout de l'oreille , & alla casser le
 77 bras au Général Hord , dont la
 77 destinée étoit d'être toujours bleffé
 77 à côté de son maître. Le Roi en-
 77 fonça son épée dans l'estomac du
 77 Janissaire. En même temps ses do-
 77 mestiques qui étoient enfermés
 77 dans la grande salle , en ouvrent la

J. C. 1713.

Hég. 1125.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

„ porte : le Roi entre comme un
 „ trait suivi de sa petite troupe ; on
 „ referme la porte dans l'instant, &
 „ on la barricade avec tout ce qu'on
 „ peut trouver. Voilà Charles XII
 „ dans cette salle, enfermé avec toute
 „ sa suite qui consistoit en près de soixante
 „ hommes, Officiers, Gardes,
 „ Secrétaires, valets de chambre,
 „ domestiques de toute espece.
 „ Les Janissaires & les Tartares
 „ pilloient le reste de la maison & remplissoient
 „ les appartemens. Allons
 „ un peu chasser de chez moi ces barbares,
 „ dit-il ; & se mettant à la tête de son monde,
 „ il ouvrit lui-même la porte de la salle qui
 „ donnoit dans son appartement à coucher ;
 „ il entre & fait feu sur ceux qui pilloient.
 „ Les Turcs chargés de butin, épouvantés de la
 „ subite apparition de ce Roi qu'ils étoient
 „ accoutumés à respecter, jettent leurs armes,
 „ sautent par la fenêtre, ou se retirent
 „ jusques dans les caves. Le Roi profitant de
 „ leur désordre, & les siens animés par le succès,
 „ poursuivent les Turcs de chambre en chambre,
 „ tuent ou blessent ceux qui ne furent point,
 „ & en un quart d'heure nettoient la maison
 „ d'ennemis. Le Roi apperçut dans la cha-

leur du combat deux Janissaires qui
se cachotent sous son lit, il en tua
un d'un coup d'épée; l'autre lui
demanda pardon en criant *amman*.
Je te donne la vie, dit le Roi au
Turc, à condition que tu iras faire
au Pacha un fidele récit de ce que
tu as vu. Le Turc promit aisément
ce qu'on voulut, & on lui permit
de sauter par la fenêtre comme les
autres.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

Les Suédois étant enfin maîtres
de la maison, refermerent & barri-
caderent encore les fenêtres. Ils ne
manquoient point d'armes : une
chambre basse, pleine de mous-
quets & de poudre, avoit échappé
à la recherche tumultueuse des Ja-
nissaires : on s'en servit à propos ;
les Suédois tiroient à travers les
fenêtres presque à bout portant sur
cette multitude de Turcs dont ils
tuerent deux cents en moins d'un
demi-quart-d'heure. Le canon tiroit
contre la maison, mais les pierres
étant fort molles, il ne faisoit que
des trous & ne renversoit rien.

Le Kan des Tartares & le Pacha
qui vouloient prendre le Roi en
vie, honteux de perdre du monde
& d'occuper une armée entière

J. C. 1713.

Hég. 1125.

„ contre soixante personnes, jugerent
 „ à propos de mettre le feu à la mai-
 „ son pour obliger le Roi de se ren-
 „ dre. Ils firent lancer sur le toit,
 „ contre les portes & contre les fe-
 „ nêtres des fleches entortillées de
 „ mèches allumées; la maison fut en
 „ flammes en un moment, le toit
 „ tout embrassé étoit prêt à fondre sur
 „ les Suédois. Le Roi donna tran-
 „ quillement ses ordres pour éteindre
 „ le feu. Trouvant un petit barril
 „ plein de liqueur, il prend le barril
 „ lui-même, &, aidé de deux Sué-
 „ dois, il le jette à l'endroit où le
 „ feu étoit le plus violent. Il se trouva
 „ que ce barril étoit rempli d'eau-de-
 „ vie; mais la précipitation, insépa-
 „ rable d'un tel embarras, empêcha
 „ d'y penser. L'embrasement redou-
 „ bla avec plus de rage: l'apparte-
 „ ment du Roi étoit consumé; la
 „ grande salle où les Suédois se te-
 „ noient, étoit remplie d'une fumée
 „ affreuse, mêlée de tourbillons de
 „ feu qui entroient par les portes des
 „ appartemens voisins; la moitié du
 „ toit étoit abymée dans la maison
 „ même, l'autre tomboit en dehors
 „ en éclatant dans les flammes. Un
 „ Garde, nommé Walberg, osa dans

„ cette extrémité crier qu'il falloit se
 „ rendre. Voilà un étrange homme ,
 „ dit le Roi , qui s' imagine qu'il n'est
 „ pas plus beau d'être brûlé que d'être
 „ prisonnier. Un autre Garde nommé
 „ Rosen s'avisa de dire que la maison
 „ de la chancellerie , qui n'étoit qu'à
 „ cinquante pas , avoit un toit de
 „ pierre , & étoit à l'épreuve du feu ;
 „ qu'il falloit faire une sortie , gagner
 „ cette maison & s'y défendre. Voilà
 „ un vrai Suédois , s'écria le Roi : il
 „ embrassa ce Garde , le créa Colonel
 „ sur le champ. Allons , mes amis ,
 „ dit-il , prenez avec vous le plus de
 „ poudre & de plomb que vous
 „ pourrez , & gagnons la chancellerie
 „ l'épée à la main.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

„ Les Turcs , qui cependant entou-
 „ roient cette maison toute embrasée ,
 „ voyoient avec une admiration mê-
 „ lée d'épouvante , que les Suédois
 „ n'en sortoient point ; mais leur
 „ étonnement fut encore plus grand ,
 „ lorsqu'ils virent ouvrir les portes ,
 „ & le Roi & les siens fondre sur eux
 „ en désespérés. Charles & ses prin-
 „ cipaux Officiers étoient armés d'é-
 „ pées & de pistolets ; chacun tira
 „ deux coups à la fois à l'instant que
 „ la porte s'ouvrit ; & dans le même

Les Turcs
 ne veulent
 pas le turc &
 le prennent.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

„ clin d'œil jettant leurs pistolets &
„ s'armant de leurs épées, ils firent
„ reculer les Turcs plus de cinquante
„ pas. Mais le moment d'après cette
„ petite troupe fut entourée : le Roi,
„ qui étoit en bottes, selon sa cou-
„ tume, s'embarassa dans ses épe-
„ rons, & tomba : vingt & un Ja-
„ nissaires se jettent aussi-tôt sur lui :
„ il jette en l'air son épée pour s'é-
„pargner la douleur de la rendre ;
„ les Turcs l'amènent au quartier du
„ Pacha, les uns le tenant sous les
„ jambes, les autres sous les bras,
„ comme on porte un malade que
„ l'on craint d'incommoder.
„ Au moment que le Roi se vit
„ saisi, la violence de son tempéra-
„ ment, & la fureur où un combat
„ si long & si terrible avoient dû le
„ mettre, firent place tout-à-coup à
„ la douceur & à la tranquillité. Il ne
„ lui échappa pas un mot d'impatience,
„ pas un coup d'œil de colere.
„ Il regardoit les Janissaires en sou-
„ riant, & ceux-ci le portoient en
„ criant, *Alla*, avec une indignation
„ mêlée de respect. Ses Officiers
„ furent pris au même temps, & dé-
„ pouillés par les Turcs & par les
„ Tartares. Ce fut le 12 Février de
„ l'an

» l'an 1713 qu'arriva cet étrange évé-
 » nement , qui eut encore des suites
 » fingulieres (1).

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

» Le Pacha de Bender attendoit
 » Charles gravement dans fa tente ,
 » ayant près de lui Marco , un Inter-
 » prete. Il reçut ce Prince avec un
 » profond respect , & le supplia de
 » se reposer sur un sofa ; mais le
 » Roi ne prenant pas seulement garde
 » aux civilités du Turc , se tint de
 » bout dans la tente. Le Tout-Puissant

(1) Note de M. de Voltaire.

M. Norberg, qui n'étoit pas présent à cet événement, n'a fait que suivre ici dans son histoire celle de M. de Voltaire ; mais il l'a tronquée ; il en a supprimé les circonstances intéressantes , & n'a pu justifier la témérité de Charles XII. Tout ce qu'il a pu dire contre M. de Voltaire au sujet de cette affaire de Bender, se réduit à l'aventure du sieur Frédéric, valet de chambre du Roi de Suede, que quelques-uns prétendoient avoir été brûlé dans la maison du Roi, & que d'autres disoient avoir été coupé en deux par les Tartares. La Mottraye prétend aussi que le Roi de Suede ne dit point ces paroles : Nous combattons *pro aris & focis* : mais M. Fabrice qui étoit présent , assure que le Roi prononça ces mots que la Mottraye n'étoit pas plus à portée d'écouter , qu'il n'étoit capable de les comprendre , ne sachant pas un mot de latin.

Tome IV.

I

J. C. 1713.

Heg. 1125.

» soit béni , dit le Pacha , de ce que
 » Ta Majesté est en vie : mon déses-
 » poir est amer d'avoir été réduit par
 » Ta Majesté à exécuter les ordres de
 » Sa Hauteffe. Le Roi , fâché seule-
 » ment de ce que ses trois cents sol-
 » dats s'étoient laissé prendre dans
 » leurs retranchemens , dit au Pacha ;
 » Ah ! s'ils s'étoient défendus comme
 » ils devoient , on ne nous auroit pas
 » forcés en dix jours. Hélas ! dit le
 » Turc , voilà du courage bien mal
 » employé. Il fit reconduire le Roi à
 » Bender sur un cheval richement
 » caparaçonné. Ses Suédois étoient
 » ou tués ou pris : tout son équipage ,
 » ses meubles , ses papiers , les hardes
 » les plus nécessaires pillées ou brû-
 » lées. On voyoit sur les chemins les
 » Officiers Suédois presque nus , en-
 » chaînés deux à deux , & suivant à
 » pied des Tartares ou des Janissaires.
 » Le Chancelier , les Généraux n'a-
 » voient point un autre sort ; ils
 » étoient esclaves des soldats à qui ils
 » étoient échus en partage.

» Ismaël Pacha ayant conduit Char-
 » les XII dans son ferrail de Bender ,
 » lui céda son appartement , & le fit
 » servir en Roi , non sans prendre la
 » précaution de mettre des Janissaires
 » en sentinelle à la porte de la cham-

» bre. On lui prépara un lit ; mais il
 » se jetta tout botté sur un sofa , &
 » dort profondément. Un Officier
 » qui se tenoit de bout auprès de lui ,
 » lui couvrit la tête d'un bonnet , que
 » le Roi jetta en se réveillant de son
 » premier sommeil : & le Turc voyoit
 » avec étonnement un Souverain qui
 » couchoit en bottes & nue tête. Le
 » lendemain matin Ismaël introduisit
 » Fabrice dans la chambre du Roi.
 » Fabrice trouva ce Prince avec ses
 » habits déchirés , ses bottes , ses
 » mains & toute sa personne couverte
 » de sang & de poudre , les sourcils
 » brûlés , mais l'air serein dans cet
 » état affreux. Il se jetta à genoux
 » devant lui sans pouvoir proférer
 » une parole : rassuré bientôt par la
 » maniere libre & douce dont le Roi
 » lui parloit , il reprit avec lui sa
 » familiarité ordinaire , & tous deux
 » s'entretinrent en riant du combat
 » de Bender. On prétend , dit Fa-
 » brice , que Votre Majesté a tué
 » vingt Janissaires de sa main. Bon ,
 » bon ! dit le Roi , on augmente
 » toujours les choses de la moitié. Au
 » milieu de cette conversation , le
 » Pacha présenta au Roi son favori
 » Grothusen & le Colonel Ribbins ,
 » qu'il avoit eu la générosité de ra-

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» cheter à ses dépens. Fabrice se
 » chargea de la rançon des autres
 » prisonniers. Jeffreys, l'envoyé d'An-
 » gleterre, se joignit à lui pour four-
 » nir à cette dépense. Un François,
 » que la curiosité avoit amené à Ben-
 » der, & qui a écrit une partie des
 » événemens que l'on rapporte, don-
 » na aussi ce qu'il avoit : ces étran-
 » gers assistés des soins, & même de
 » l'argent du Pacha, racheterent non
 » seulement les Officiers, mais encore
 » leurs habits des mains des Turcs &
 » des Tartares.

» Dès le lendemain on conduisit le
 » Roi prisonnier dans un chariot cou-
 » vert d'écarlate sur le chemin d'An-
 » drinople : son trésorier Grothusen
 » étoit avec lui : le Chancelier Mul-
 » lern & quelques Officiers suivoient
 » dans un autre char : plusieurs
 » étoient à cheval ; & lorsqu'ils jet-
 » toient les yeux sur le chariot où
 » étoit le Roi, ils ne pouvoient re-
 » tenir leurs larmes. Le Pacha étoit à
 » la tête de l'escorte. Fabrice lui re-
 » présenta qu'il étoit honteux de lais-
 » ser le Roi sans épée, & le pria de
 » lui en donner une. Dieu m'en pré-
 » serve, dit le Pacha : il voudroit
 » nous en couper la barbe. Cepen-
 » dant il la lui rendit quelques heures
 » après.

» Comme on conduisoit ainfi pri-
 » sonnier & défariné ce Roi qui , peu
 » d'années auparavant , avoit donné
 » la loi à tant d'Etats , & qui s'étoit
 » vu l'arbitre du Nord & la terreur de
 » l'Europe , on vit au même endroit
 » un autre exemple de la fragilité des
 » grandeurs humaines. Le Roi Stanis-
 » las avoit été arrêté sur les terres des
 » Turcs , & on l'amenoit prisonnier
 » à Bender dans le temps même qu'on
 » transféroit Charles XII.

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

Le Roi Stanislas prison-
 nier aussi chez
 les Turcs.

» Stanislas n'étant plus soutenu par
 » la main qui l'avoit fait Roi , se
 » trouvant sans argent , & par consé-
 » quent sans parti en Pologne , s'étoit
 » retiré d'abord en Poméranie , & ne
 » pouvant plus conserver son Royau-
 » me , il avoit défendu , autant qu'il
 » l'avoit pu , les Etats de son bienfai-
 » teur. Il avoit même passé en Suede
 » pour précipiter les secours dont on
 » avoit besoin dans la Poméranie &
 » dans la Livonie , il avoit fait tout
 » ce qu'on devoit attendre de l'ami
 » de Charles XII. En ce temps le pre-
 » mier Roi de Prusse , Prince très-
 » sage , s'inquiétant avec raison du
 » voisinage des Moscovites , imagina
 » de se liguier avec Auguste & la Ré-
 » publique de Pologne pour renvoyer
 » les Russes dans leurs pays , & de

» faire entrer Charles XII lui-même
 J. C. 1713. » dans ce projet. Trois grands événe-
 Hég. 1125. » mens devoient en être le fruit, la
 » paix du Nord, le retour de Charles
 » dans ses Etats, & une barriere op-
 » posée aux Russes devenus formi-
 » dables à l'Europe. Le préliminaire
 » de ce traité dont dépendoit la tran-
 » quillité publique, étoit l'abdication
 » de Stanislas. Non seulement Stanis-
 » las l'accepta, mais il se chargea
 » d'être le négociateur d'une paix qui
 » lui enlevoit la couronne. La néCESSI-
 » té, le bien public, la gloire du
 » sacrifice & l'intérêt de Charles à
 » qui il devoit tout & qu'il aimoit,
 » le déterminèrent. Il écrivit à Ben-
 » der : il exposa au Roi de Suede
 » l'état des affaires, les malheurs &
 » le remede : il le conjura de ne point
 » s'opposer à une abdication devenue
 » nécessaire par les conjonctures, &
 » honorable par les motifs ; il le
 » pressa de ne point immoler les in-
 » térêts de la Suede à ceux d'un ami
 » malheureux qui s'immoloit au bien
 » public sans répugnance. Charles XII
 » reçut ces lettres à Varnitza : il dit
 » en colere au Courier, en présence
 » de plusieurs témoins : si mon ami
 » ne veut pas être Roi, je saurai bien
 » en faire un autre.

» Stanislas s'obstina au sacrifice que
 » Charles refusoit. Ces temps étoient
 » destinés à des actions extraordi-
 » naires. Stanislas voulut aller lui-
 » même fléchir Charles, & il hasarda,
 » pour abdiquer un trône, plus qu'il
 » n'avoit fait pour s'en emparer. Il se
 » déroba un jour à dix heures du soir
 » de l'armée suédoise qu'il comman-
 » doit en Poméranie, & partit avec
 » le Baron Sparr qui a été depuis Am-
 » bassadeur en Angleterre & en Fran-
 » ce, & avec un autre Colonel. Il
 » prend le nom d'un François nommé
 » Haran, alors Major au service de
 » Suede, & qui est mort depuis peu
 » Commandant de Dantzik. Il côtoie
 » toute l'armée des ennemis, arrêté
 » plusieurs fois, & relâché sur un pas-
 » se-port obtenu au nom de Haran; il
 » arrive enfin, après bien des périls,
 » aux frontieres de Turquie.

» Quand il est arrivé en Moldavie,
 » il renvoie à son armée le Baron
 » Sparr, entre dans Yassi, capitale
 » de la Moldavie, se croyant en sûreté
 » dans un pays où le Roi de Suede
 » avoit été si respecté. Il étoit bien
 » loin de soupçonner ce qui se passoit
 » alors. On lui demande qui il est;
 » il se dit Major d'un Régiment au
 » service de Charles XII. On l'arrête

J. C. 1713.
 Hég. 11256

J. C. 1713. » à ce seul nom , on le mene devant
 Hég. 1125. » l'Hospodar (1) qui , sachant déjà
 » par les gazettes que Stanislas s'étoit
 » éclipsé de son armée , concevoit
 » quelque soupçon de la vérité. On lui
 » avoit peint la figure du Roi très-aisé
 » à reconnoître à un visage plein & ai-
 » mable , & à un air de douceur assez
 » rare. L'Hospodar l'interrogea , lui fit
 » beaucoup de questions captieuses ,
 » & enfin lui demanda quel emploi il
 » avoit dans l'armée suédoise. Stanislas
 » & l'Hospodar parloient latin : *Major*
 » *sum* , lui dit le Roi ; *imò Maximus*
 » *es* , lui répondit le Moldave : &
 » aussi-tôt lui présentant un fauteuil ,
 » il le traita en Roi , mais aussi il le
 » traita en Roi prisonnier. On fit une
 » garde très-exacte autour d'un cou-
 » vent grec dans lequel il fut obligé
 » de rester jusqu'à ce qu'on eût des
 » ordres du Sultan. Les ordres vinrent
 » de le conduire à Bender dont on
 » faisoit partir Charles.

Charles iné- „ La nouvelle en vint au Pacha
 branlable , & „ dans le temps qu'il accompagnoit
 croyant tou- „ le Roi de Suede. Le Pacha le dit
 jours pou- „ à Fabrice : celui-ci s'approchant du
 voir faire des „
 Rois.

(1) Note de l'Auteur.

L'Hospodar est le premier Officier après le Souverain.

» chariot de Charles XII, lui apprit
 » qu'il n'étoit pas le seul Roi prison-
 » nier entre les mains des Turcs.
 » Courez à lui, mon cher Fabrice,
 » lui dit Charles, sans se déconcer-
 » ter d'un tel accident, dites-lui qu'il
 » ne fasse jamais de paix avec le Roi
 » Auguste, & assurez-le que dans peu
 » nos affaires changeront. Telle étoit
 » l'inflexibilité de Charles, que, tout
 » abandonné qu'il étoit en Pologne,
 » tout poursuivi dans ses propres Etats,
 » tout captif dans une litiere turque,
 » conduit prisonnier sans savoir où
 » on le menoit, il comptoit encore
 » sur sa fortune, & espéroit toujours
 » un secours de cent mille hommes
 » de la Porte Ottomane. Fabrice cou-
 » rut s'acquitter de la commission,
 » accompagné d'un Janissaire avec la
 » permission du Pacha. Il trouva à
 » quelques milles le gros de soldats
 » qui conduisoit Stanislas : il s'adressa
 » à un cavalier vêtu à la Françoisé &
 » assez mal monté, & lui demanda
 » en allemand où étoit le Roi de
 » Pologne. Celui à qui il parloit,
 » étoit Stanislas lui-même qu'il n'a-
 » voit pas reconnu sous ce déguise-
 » ment : Eh quoi ! dit le Roi, ne
 » vous souvenez - vous donc plus
 » de moi ? alors Fabrice lui apprit le

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

J. C. 1713.
Hég. 1125.

» triste état où étoit le Roi de Suede
» & la fermeté inébranlable de ses
» desseins.

» Quand Stanislas fut près de Ben-
» der, le Pacha, qui revenoit après
» avoir accompagné Charles XII quel-
» ques milles, envoya au Roi de Po-
» logne un cheval arabe avec un har-
» nois magnifique. Il fut reçu dans
» Bender au bruit de l'artillerie ; &
» à la liberté près qu'il n'eut pas d'a-
» bord, il n'eut point à se plaindre du
» traitement qu'on lui fit (1). Cepen-
» dant on conduisit Charles sur le che-
» min d'Andrinople. Cette ville étoit
» déjà remplie du bruit de son com-
» bat. Les Turcs le condamnoient &
» l'admiroient ; mais le Divan irrité
» menaçoit déjà de le reléguer dans
» une isle de l'Archipel. Le Roi de
» Pologne, Stanislas, qui m'a fait
» l'honneur de m'apprendre la plu-
» part de ces particularités, m'a con-
» firmé aussi qu'il fut proposé dans le

(1) Note de M. de Voltaire.

Le bon Chapelain Norberg prétend
qu'on se contredit ici, en disant que le Roi
Stanislas fut retenu en prisonnier & servi
en Roi dans Bender. Comment ce pauvre
homme ne voyoit-il pas qu'on peut être à
la fois honoré & prisonnier.

» Divan de le confiner lui-même dans
 » une isle de la Grece : mais quelques
 » mois après , le Grand Seigneur
 » adouci le laissa partir.

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

» M. Desalleurs, qui auroit pu pren-
 » dre son parti & empêcher qu'on fit
 » cet affront aux Rois Chrétiens ,
 » étoit à Constantinople aussi bien que
 » M. Poniatouski. La plupart des Sué-
 » dois étoient restés en prison à An-
 » drinople. Le trône du Sultan pa-
 » roissoit inaccessible de tous côtés
 » aux plaintes du Roi de Suede. Le
 » Marquis de Fierville , envoyé se-
 » cretement de la part de la France
 » auprès de Charles à Bender , étoit
 » pour lors à Andrinople. Il osa ima-
 » giner de rendre service à ce Prince
 » dans le temps que tout l'abandon-
 » noit & l'opprimoit. Il fut heureu-
 » sement fécondé dans ce dessein par
 » un Gentilhomme François , d'une
 » ancienne maison de Champagne ,
 » nommé Villelongue , homme in-
 » trépide , qui , n'ayant pas alors une
 » fortune selon son courage , & char-
 » mé d'ailleurs de la réputation du
 » Roi de Suede , étoit venu chez les
 » Turcs dans le dessein de se mettre
 » au service de ce Prince. M. de Fier-
 » ville , à l'aide de ce jeune homme ,
 » écrivit un mémoire au nom du Roi

Un François
 présente un
 placet au Sul-
 tan pour le
 Roi de Sue-
 de.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» de Suede dans lequel ce Monar-
» que demandoit vengeance au Sul-
» tan de l'insulte faite en sa personne
» à toutes les Têtes couronnées, &
» de la trahison vraie ou fausse du
» Kan & du Pacha de Bender. On y
» accusoit le Grand Visir & les autres
» Visirs d'avoir été corrompus par les
» Moscovites, d'avoir trompé le Grand
» Seigneur, d'avoir empêché les let-
» tres du Roi de parvenir jusqu'à Sa
» Hauteffe, & d'avoir par ces arti-
» fices arraché du Sultan cet ordre si
» contraire à l'hospitalité musulma-
» ne, par lequel on avoit violé le
» droit des nations d'une maniere si
» indigne d'un grand Empereur, en
» attaquant avec vingt mille hom-
» mes un Roi qui n'avoit pour se dé-
» fendre que ses domestiques, & qui
» comptoit sur la parole sacrée du
» Sultan. Quand le mémoire fut écrit,
» il fallut le faire traduire en turc,
» & l'écrire d'une écriture particulie-
» re sur du papier fait exprès dont
» on doit se servir pour tout ce qu'on
» présente au Sultan. On s'adressa à
» quelques Interpretes François qui
» étoient dans la ville. Mais les af-
» faires du Roi de Suede étoient si
» désespérées, & le Visir déclaré si
» ouvertement contre lui, qu'aucun

» Interprete n'osa seulement traduire
 » l'écrit de M. de Fierville. On trouva
 » enfin un étranger dont la main n'é-
 » toit pas connue à la Porte, qui,
 » moyennant quelque récompense &
 » l'assurance d'un secret profond,
 » traduisit le mémoire en turc, &
 » l'écrivit sur du papier convenable.
 » Le Baron d'Arvidson, Officier des
 » troupes de Suede, contrefit la si-
 » gnature du Roi. Fierville qui avoit
 » le sceau royal l'apposa à l'écrit, &
 » on cacheta le tout avec les armes
 » de Suede. Villelongue se chargea
 » de remettre lui-même le paquet
 » entre les mains du Grand Seigneur,
 » lorsqu'il iroit à la mosquée selon
 » sa coutume. On s'étoit déjà servi
 » d'une pareille voie pour présenter
 » des mémoires contre ses Ministres :
 » mais cela même rendoit le succès
 » de cette entreprise plus difficile,
 » & le danger beaucoup plus grand.
 » Le Visir, qui prévoyoit que les
 » Suédois demanderoient justice à
 » son Maître, & qui n'étoit que trop
 » instruit par le malheur de ses pré-
 » décesseurs, avoit expressément dé-
 » fendu qu'on laissât approcher per-
 » sonne du Grand Seigneur, & avoit
 » ordonné sur-tout qu'on arrêtât tous
 » ceux qui se présenteroient avec des

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» placets. Villelongue savoit cet or-
 » dre, & n'ignoroit pas qu'il y alloit
 » de sa tête. Il quitta son habit franc,
 » prit un vêtement à la grecque; &
 » ayant caché dans son sein la lettre
 » qu'il vouloit présenter, il se pro-
 » mena de bonne heure vers la mos-
 » quée où le Grand Seigneur devoit
 » aller. Il contrefit l'insensé, s'avan-
 » çant, dansant au milieu des deux
 » haies de Janissaires entre lesquels
 » l'Empereur alloit passer. Il laissoit
 » tomber exprès quelques pieces d'ar-
 » gent pour amuser les gardes. Dès
 » que le Sultan approcha, on voulut
 » faire retirer Villelongue; il se jetta
 » à genoux & se débattit entre les
 » mains des Janissaires. Son bonnet
 » tomba, de grands cheveux qu'il
 » portoit le firent reconnoître pour
 » un Franc, il reçut plusieurs coups &
 » fut fort maltraité. Le Grand Sei-
 » gneur qui étoit déjà proche enten-
 » dit ce tumulte, & en demanda la
 » cause. Villelongue lui cria de toutes
 » ses forces *Amman, Amman, mi-*
 » *séricorde*, en tirant la lettre de son
 » sein. Le Sultan commanda qu'on le
 » laissât approcher. Villelongue court
 » à lui dans le moment, embrasse
 » son étrier & lui présente l'écrit, en
 » lui disant : *Sued Crall dan*; c'est le

» Roi de Suede qui te le donne. Le
 » Sultan mit la lettre dans son sein,
 » & continua son chemin vers la
 » mosquée. Cependant on s'affura de
 » Villelongue, & on le conduisit en
 » prison dans les bâtimens extérieurs
 » du ferrail.

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

» Le Sultan, au sortir de la mos-
 » quée, après avoir lu la lettre, vou-
 » lut lui-même interroger le prison-
 » nier. Ce que je raconte ici paroîtra
 » peut-être peu croyable; mais enfin
 » je n'avance rien que sur la foi des
 » lettres de M. de Villelongue lui-
 » même. Quand un si brave Officier
 » assure un fait sur son honneur, il
 » mérite quelque créance. Il m'a donc
 » assuré que le Sultan quitta l'habit
 » impérial comme aussi le turban par-
 » ticulier qu'il porte, & se déguisa en
 » Officier des Janissaires, ce qui lui
 » arrivoit assez souvent. Il amena avec
 » lui un vieillard de l'isle de Mal-
 » the, qui lui servoit d'Interprete. A
 » la faveur de ce déguisement, Ville-
 » longue jouit d'un honneur qu'aucun
 » Ambassadeur Chrétien n'a jamais
 » eu. Il eut tête à tête une conférence
 » d'un quart-d'heure avec l'Empe-
 » reur Turc. Il ne manqua pas d'ex-
 » pliquer les griefs du Roi de Suede,
 » d'accuser les Ministres, de deman-

Ce François
 parle au Sul-
 tan. La chose
 est rare, mais
 vraie.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» der vengeance avec d'autant plus
 » de liberté, qu'en parlant au Sultan
 » même, il étoit censé ne parler qu'à
 » son égal. Il avoit reconnu aisément
 » le Grand Seigneur malgré l'obscu-
 » rité de la prison, & il n'en fut que
 » plus hardi dans la conversation. Le
 » prétendu Officier des Janissaires dit
 » à Villelongue ces propres paroles :
 » Chrétien, assure-toi que le Sultan
 » mon Maître a l'ame d'un Empe-
 » reur, & que si ton Roi de Suede a
 » raison, il lui fera justice. Villelon-
 » gue fut bientôt élargi. On vit quel-
 » ques semaines après un changement
 » subit dans le ferrail, dont les Sué-
 » dois attribuerent la cause à cette
 » unique conférence. Le Mufti fut
 » déposé, le Kan des Tartares exilé
 » à Rhodes, & le Seraskier Pacha de
 » Bender relégué dans une isle de
 » l'Archipel.

» La Porte Ottomane est si sujette
 » à de pareils orages, qu'il est bien
 » difficile de décider si en effet le Sul-
 » tan vouloit appaiser le Roi de Suede
 » par ces sacrifices. La maniere dont
 » ce Prince fut traité, ne prouve pas
 » que la Porte s'empressât beaucoup
 » à lui plaire. Le favori Ali Cou-
 » mourgi fut soupçonné d'avoir fait
 » seul tous ces changemens pour ses

» intérêts particuliers. On dit qu'il fit
 » déposer le Kan de Tartarie & le Se-
 » raskier de Bender, sous prétexte
 » qu'ils avoient délivré au Roi les
 » douze cents bourses malgré l'ordre
 » du Grand Seigneur. Il mit sur le-
 » trône des Tartares le frere du Kan
 » déposé, jeune homme de son âge,
 » qui aimoit peu son frere, & sur le-
 » quel Ali Coumourgî comptoit beau-
 » coup dans les guerres qu'il méditoit.
 » A l'égard du Grand Visir Jussuf, il
 » ne fut déposé que quelques semai-
 » nes après, & Soliman Pacha eut le
 » titre de premier Visir. Je suis obligé
 » de dire que M. de Villelongue &
 » plusieurs Suédois m'ont assuré que
 » la simple lettre présentée au Sultan
 » au nom du Roi avoit causé tous ces
 » grands changemens à la Porte : mais
 » M. de Fierville de son côté m'a as-
 » suré le contraire. J'ai trouvé quel-
 » quefois de pareilles contrariétés
 » dans les mémoires qu'on m'a con-
 » fiés : dans ce cas tout ce que doit
 » faire un Historien, c'est de conter
 » ingénument le fait sans vouloir pé-
 » nétrer les motifs, & de se borner à
 » dire précisément ce qu'il fait, au lieu
 » de deviner ce qu'il ne fait pas.

» Cependant on avoit conduit
 » Charles XII dans le petit château

J. C. 1713.

Hég. 1125.

J. C. 1713.

Hég. 1125.

» de Démirtash près d'Andrinople;
 » Une foule innombrable de Turcs s'é-
 » toit rendue en cet endroit pour voir
 » arriver ce Prince. On le transporta
 » de son chariot sur un sofa ; mais
 » Charles , pour n'être point vu de
 » cette multitude , se mit un car-
 » reau sur la tête. La Porte se fit prier
 » quelques jours de souffrir qu'il ha-
 » bitât à Démotica. Coumourgi dit au
 » Grand Visir Soliman : Fais avertir
 » le Roi de Suede qu'il peut rester à
 » Démotica toute sa vie ; je te ré-
 » ponds qu'avant un an il demandera
 » à s'en aller de lui-même : mais sur-
 » tout ne lui fais point tenir d'ar-
 » gent. Ainsi on transféra le Roi à la
 » petite ville de Démotica où la Porte
 » lui assigna un thaïm considérable de
 » provisions pour lui & pour toute sa
 » suite. On lui accorda seulement vingt-
 » cinq écus par jour en argent pour
 » acheter du cochon & du vin , deux
 » sortes de provisions que les Turcs ne
 » fournissent jamais ; mais la bourse
 » de cinq cents écus par jour , qu'il
 » avoit à Bender , lui fut retranchée.
 » A peine fut-il à Démotica avec
 » sa petite cour , qu'on déposa le
 » Grand Visir Soliman. Sa place fut
 » donnée à Ibrahim Molla , fier , bra-
 » ve , & grossier à l'excès. Il n'est pas

» inutile de savoir son histoire, afin
 » qu'on connoisse plus particulière-
 » ment tous ces Vice-Rois de l'Em-
 » pire Ottoman, dont la fortune de
 » Charles a si long-temps dépendu.
 » Il avoit été simple matelot à l'avé-
 » nement du Sultan Achmet III. Cet
 » Empereur se déguisoit souvent en
 » homme privé, en Iman ou en Der-
 » vis; il se glissoit le soir dans les
 » cafés de Constantinople & dans les
 » lieux publics pour entendre ce qu'on
 » disoit de lui, & pour recueillir par
 » lui-même les sentimens du peuple.
 » Il entendit un jour ce Molla qui se
 » plaignoit de ce que les vaisseaux
 » turcs ne revenoient jamais avec
 » des prises, & qui juroit que s'il
 » étoit Capitaine de Vaisseau, il ne
 » rentreroit jamais dans le port de
 » Constantinople sans ramener avec
 » lui quelques bâtimens des Infide-
 » les. Le Grand Seigneur ordonna
 » dès le lendemain qu'on lui donnât
 » un vaisseau à commander, & qu'on
 » l'envoyât en course. Le nouveau
 » Capitaine revint quelques jours
 » après avec une barque maltoise
 » & une galiote de Genes. Au bout
 » de deux ans on le fit Capitaine gé-
 » néral de la mer, & enfin Grand Vi-
 » fir. Dès qu'il fut dans ce poste, il

J. C. 1713.
 Hég. 1125.

Matelot Gr.
 Visir.

» crut pouvoir se passer du favori ;
 J. C. 1713. » & pour se rendre nécessaire , il pro-
 Hég. 1125. » jetta de faire la guerre aux Mosco-
 » vites. Dans cette intention il fit
 » dresser une tente près l'endroit où
 Ce Matelot » demeuroid le Roi de Suede. Il in-
 envoie ordre » vita ce Prince à l'y venir trouver
 au Roi de » avec le nouveau Kan des Tartares
 Suede de lui » & l'Ambassadeur de France. Le Roi,
 venir parler. » d'autant plus altier qu'il étoit mal-
 » heureux , regardoit comme le plus
 » sensible des affronts qu'un sujet osât
 Charles se » l'envoyer chercher. Il ordonna à
 portant bien » son Chancelier Mullern d'y aller à
 se met au lit » sa place ; & de peur que les Turcs
 pour dix » ne lui manquassent de respect & ne
 mois. » le forçassent à commettre sa digni-
 » té, ce Prince , extrême en tout , se
 » mit au lit , & résolut de n'en pas
 » sortir tant qu'il seroit à Démotica.
 » Il resta dix mois couché , feignant
 » d'être malade. Le Chancelier Mul-
 » lern , Grothusen & le Colonel Du-
 » bens étoient les seuls qui mangeas-
 » sent avec lui. Ils n'avoient aucune
 » des commodités dont les Francs se
 » servent. Tout avoit été pillé à l'as-
 » faire de Bender , de façon qu'il s'en
 » falloit bien qu'il y eût dans leurs
 » repas de la pompe & de la délica-
 » tessé. Ils se servoient eux-mêmes ,
 » & ce fut le Chancelier Mullern qui

» fit pendant tout ce temps la fonction de cuisinier.

» Tandis que Charles XII passoit sa vie dans son lit, il apprit la désolation de toutes ses provinces situées hors de la Suede

»
» La Poméranie sans défense, à la réserve de Stralsund, de l'isle de Rugen & de quelques lieux circonvoisins, devint la proie des alliés: elle fut sequestrée entre les mains du Roi de Prusse. Les Etats de Breme furent remplis de garnisons danoises: en même temps les Russes inondoient la Finlande & y battoient les Suédois que la confiance abandonnoit, & qui, étant inférieurs en nombre, commençoient à n'avoir plus sur leurs ennemis la supériorité de la valeur. Pour achever les malheurs de la Suede, son Roi s'obstinoit à demeurer à Démotica, & se repaissoit encore de l'espérance de ce secours turc sur lequel il ne devoit plus compter. Ibrahim Molla, ce Visir si fier qui s'obstinoit à la guerre contre les Moscovites, malgré les vœux du favori, fut étranglé entre deux portes.

» La place de Visir étoit devenue si dangereuse, que personne n'osoit

J. C. 1714.
Hég. 1126.

J. C. 1714.
Hég. 1126.

Enfin il se
résout à par-
tir.

» l'occuper : elle demeura vacante six
» mois. Enfin le favori Ali Coumourgî
» en prit le titre. Alors toutes les es-
» pérances du Roi de Suede tom-
» berent. Il connoissoit Coumourgî
» d'autant mieux qu'il en avoit été
» servi quand les intérêts de ce favori
» s'accordoient avec les siens. Il avoit
» été onze mois à Démotica, enseveli
» dans l'inaction & dans l'oubli : cette
» oisiveté extrême, succédant tout
» à coup aux plus violens exercices,
» lui avoit donné enfin la maladie
» qu'il feignoit. On le croyoit mort
» dans toute l'Europe ; le Conseil de
» Régence qu'il avoit établi à Stoc-
» kolm, quand il partit de sa capi-
» tale, n'entendoit plus parler de
» lui. Le Sénat vint en corps supplier
» la Princesse Ulrique Eleonore de se
» charger de la Régence pendant cette
» longue absence de son frere. Elle
» l'accepta ; mais quand elle vit que
» le Sénat vouloit l'obliger à faire la
» paix avec le Czar & le Roi de Da-
» nemark qui attaquoient la Suede de
» tous côtés, cette Princesse jugeant
» bien que son frere ne ratifieroit ja-
» mais la paix, se démit de la Ré-
» gence, & envoya en Turquie un
» long détail de cette affaire.
» Le Roi reçut le paquet de sa

» sœur à Démotica. Le despotisme
 » qu'il avoit sucé en naissant lui fai- J. C. 1714.
 » soit oublier quelquefois que la Suede Hég. 1126,
 » avoit été libre, & que le Sénat gou-
 » vernoit anciennement le Royaume
 » conjointement avec les Rois. Il ne Plus despo-
 » regardoit ce corps que comme une tique que ja-
 » troupe de domestiques qui vouloient mais en man-
 » commander dans la maison en l'ab- quant de tout,
 » sence de son maître. Il leur écrivit
 » que s'ils prétendoient gouverner,
 » il leur enverroit une de ses bottes,
 » & que ce seroit d'elle dont il fau-
 » droit qu'ils prissent des ordres. Pour
 » prévenir donc ces prétendus atten-
 » tats en Suede contre son autorité,
 » & pour défendre enfin son pays,
 » n'espérant plus rien de la Porte Otto-
 » mane, & ne comptant plus que sur
 » lui seul, il fit signifier au Grand Visir
 » qu'il souhaitoit partir & s'en re-
 » tourner par l'Allemagne. M. De-
 » falleurs, Ambassadeur de France,
 » qui s'étoit chargé des affaires de la
 » Suede, fit la demande de sa part,
 » Hé bien ! dit le Visir au Comte De-
 » falleurs, n'avois-je pas bien dit
 » que l'année ne se passeroit pas sans
 » que le Roi demandât à partir ?
 » Dites-lui qu'il est à son choix de
 » s'en aller ou de demeurer, mais
 » qu'il se détermine bien, & qu'il

J. C. 1714.
Hég. 1126.

» fixe le jour de son départ, afin qu'il
 » ne nous jette pas une seconde fois
 » dans l'embarras de Bender. Le
 » Comte Desalleurs adoucit au Roi
 » la dureté de ces paroles. Le jour
 » fut choisi; mais Charles, avant de
 » quitter la Turquie, voulut étaler
 » la pompe d'un grand Roi, quoique
 » dans la misère d'un fugitif. Il donna
 » à Grothusen le titre d'Ambassadeur
 » extraordinaire, & l'envoya prendre
 » congé dans les formes à Constanti-
 » nople, suivi de quatre-vingts per-
 » sonnes toutes superbement vêtues.

» Les ressorts secrets qu'il fallut
 » faire jouer pour amasser de quoi
 » fournir à cette dépense, étoient
 » plus humilians que l'ambassade n'é-
 » toit pompeuse. M. Desalleurs prêta
 » au Roi quarante mille écus. Gro-
 » thusen avoit des Agens à Constan-
 » tinople qui empruntoient en son
 » nom à cinquante pour cent d'inté-
 » rêt, mille écus d'un Juif, deux
 » cents pistoles d'un marchand An-
 » glois, mille francs d'un Turc. On
 » amassa ainsi de quoi jouer en pré-
 » sence du Divan la brillante comédie
 » de l'ambassade suédoise. Grothusen
 » reçut à Constantinople tous les
 » honneurs que la Porte fait aux Am-
 » bassadeurs extraordinaires des Rois
 » le

« le jour de leur audience. Le but de
 « tout ce fracas étoit d'obtenir de l'ar- J. C. 1714.
 « gent du Grand Vifir : mais ce Mi- Hég. 1126.
 « nistre fut inexorable. Grothufen
 « propofa d'emprunter un million à
 « la Porte ; le Vifir repliqua féche-
 « ment que fon maître favoir donner
 « quand il vouloit , mais qu'il étoit
 « au deffous de fa dignité de prêter ;
 « qu'on fourniroit au Roi abondam-
 « ment ce qui étoit néceffaire pour
 « fon voyage d'une maniere digne de
 « celui qui le renvoyoit ; que peut-
 « être même la Porte lui feroit quel-
 « que préfent en or non monnoyé ,
 « mais qu'il n'y devoit pas conter.

« Enfin le premier Octobre 1714 le
 « Roi de Suede fe mit en route pour
 « quitter la Turquie. Un Cappiggi
 « Pachi avec fix Chiaoux le vinrent
 « prendre au Château de Demirtash
 « où ce Prince demeuroit depuis quel-
 « ques jours. Il lui présenta de la part
 « du Grand Seigneur une large tente
 « d'écarlate brodée d'or , un fabre
 « avec une poignée garnie de pierre-
 « ries, & huit chevaux arabes d'une
 « beauté parfaite avec des felles fu-
 « perbes , dont les étriers étoient
 « d'argent maffif. Il n'eft pas indigne
 « de l'hiftoire de dire qu'un Ecuyer
 « Arabe, qui avoit foin de ces chevaux,

J. C. 1714.

Hég. 1126

» donna au Roi leur généalogie ; c'est
 » un usage établi depuis long-temps
 » chez ces peuples qui semblent faire
 » beaucoup plus d'attention à la no-
 » bleſſe des chevaux qu'à celle des
 » hommes ; ce qui peut-être n'est pas
 » ſi déraiſonnable , puisſque chez les
 » animaux les races dont on a ſoin ,
 » & qui ſont ſans mélange , ne dégé-
 » nerent pas. Soixante chariots char-
 » gés de toutes ſortes de proviſions ,
 » & trois cents chevaux , formoient
 » ce convoi. Le Cappiggi Pachi , ſa-
 » chant que pluſieurs Turcs avoient
 » prêté de l'argent aux gens de la
 » ſuite du Roi à un gros intérêt , lui
 » dit que l'uſure étant contraire à la
 » Loi mahométane , il ſupplioit Sa
 » Majeſté de liquider toutes ſes dettes ,
 » & d'ordonner au Réſident qu'il
 » laiſſeroit à Conſtantinople , de ne
 » payer que le capital. Non , dit le
 » Roi , ſi mes gens ont donné des
 » billets de cent écus , je veux les
 » payer , quand ils n'en auroient reçu
 » que dix. Les Turcs , afin de montrer
 » plus de déférence pour leur hôte , le
 » faiſoient voyager à très-petites jour-
 » nées ; mais cette lenteur respec-
 » tueuſe gênoit l'impatience du Roi.
 » Il ſe levoit dans la route à trois
 » heures du matin , ſelon ſa coutume.
 » Dès qu'il étoit éveillé , il éveilloit

» lui-même le Cappiggi & les Chiaoux,
 » & ordonnoit la marche au milieu
 » de la nuit noire. La gravité turque
 » étoit dérangée par cette maniere de
 » voyager ; mais le Roi prenoit plaisir
 » à leur embarras , & disoit qu'il se
 » vengeoit un peu de l'affaire de Ben-
 » der. Tandis qu'il gagnoit les fron-
 » tieres des Turcs , Stanislas en sortoit
 » par un autre chemin , & alloit se re-
 » tirer en Allemagne dans le Duché
 » de Deux-Ponts , Province qui con-
 » fine au Palatinat du Rhin & à l'Al-
 » face , & qui appartenoit aux Rois
 » de Suede depuis que Charles X ,
 » successeur de Christine , avoit joint
 » cet héritage à la couronne. (1)

J, C. 1714.
 Hég. 1126.

Depuis la retraite du Roi de Suede
 en Turquie , jusqu'à la guerre contre
 la République de Venise , dont nous
 allons parler , on ne voit rien d'im-
 portant dans l'histoire des Turcs , que
 le supplice de Brancovan , Prince dé-
 posé de Valaquie , celui de sa femme
 & de ses quatre fils. Cette famille
 infortunée avoit regné en Valaquie
 depuis plusieurs générations , si l'on
 peut appeller regner , gouverner pré-

Supplice des
 Princes de
 Valaquie.

(1) Note de l'Auteur.

Ici finit le fragment de l'histoire de
 Charles XII par M. de Voltaire.

J. C. 1714.
Hég. 1126.

cairement un peuple esclave, sous l'autorité despotique d'un Monarque dont les Ministres affectent une supériorité trop réelle sur des Princes que le moindre mécontentement expose à la déposition, à la captivité, souvent même à la mort. Brancovan avoit été à la tête des Valaques, tandis que le Grand Visir Baltagi faisoit la guerre aux Russes. Les Turcs soupçonnerent que ce Prince, Chrétien Grec, faisoit sous main le Czar, de même religion que lui, contre des Maîtres qu'il haïssoit. Il avoit, disoit-on, fourni des vivres aux Russes, & refusé de les attaquer. Il avoit aussi envoyé de l'argent à la République de Venise, dans la dernière guerre. Demetrius Cantimir, nouveau Prince de Moldavie, fut chargé d'arrêter ce prétendu coupable. Cantimir, après avoir envoyé le Prince Valaque pieds & poings liés à Constantinople, devint bientôt plus coupable que lui; car il se déclara hautement, comme on l'a vu, pour le Czar contre les Turcs, qui venoient de le mettre sur le trône. Brancovan avoit deux fils, otages à la Porte; deux autres, qui servoient dans l'armée, accoururent à Constantinople pour défendre l'innocence de leur pere. L'épouse du prisonnier, qui n'étoit pas mere de ces

jeunes Princes, les suivit de près. Tous furent arrêtés & enfermés dans le château des Sept Tours. Brancovan avoit la réputation de posséder de grands trésors. Les accusations se multiplièrent contre lui : plusieurs Valaques accoururent à Constantinople, pour accuser le pere & les enfans de vexations & de cruautés. Les profits immenses qu'on espéroit de la confiscation, rendoient toutes ces accusations vraisemblables. Tous ces Princes furent livrés à des tortures cruelles, moins pour arracher d'eux l'aveu de leur crime, que pour savoir dans quel lieu ils avoient caché tout l'or qu'on les accusoit d'avoir ravi à leurs sujets. Les bourreaux ne tirèrent d'eux que très-peu de lumieres à cet égard. Tous six furent condamnés à perdre la tête. Le Musti avoit obtenu qu'on les laisseroit vivre, s'ils consentoient à se faire Musulmans. D'abord tous demeurerent constans dans leur croyance, & ils parurent au lieu du supplice avec la plus noble fermeté. On exécuta les enfans sous les yeux du pere ; trois furent décapités sans avoir donné la plus légère marque de foiblesse. Le dernier, tout couvert du sang de ses freres, promit d'embrasser le Mahométisme, si on vou-

J. C. 1714.
Hég. 1126.

J. C. 1714.
Hég. 1126.

loit lui laisser la vie. Cette abjuration forcée retarda le supplice, mais ne fut d'aucune utilité à son auteur. Sur le compte qui en fut rendu au Sultan, ce Prince dit qu'il méprisoit une conversion qui n'avoit d'autre motif que la terreur de la mort. Il ordonna que le nouveau Musulman fût exécuté comme ses freres. Le Prince leur pere périt après eux, témoignant la plus vive douleur de la foiblesse de son plus jeune fils. Sa femme fut étranglée la dernière. Cet affreux spectacle remplit d'admiration, d'horreur & de pitié les Chrétiens grecs & latins, même les Juifs & les Musulmans, qui en furent témoins en très-grand nombre. On comparoit avec indignation le sort de ces malheureux Princes avec celui de Demetrius Cantimir qui les avoit livrés aux Turcs, & qui néanmoins, comblé tout récemment des faveurs d'Achmet, avoit trahi son bienfaiteur, & goûtoit paisiblement à la Cour du Czar les fruits de sa perfidie.

La guerre
contre les
Vénitiens est
résolue pour
le recouvre-
ment de la
Morée.

Après le départ du Roi de Suede, la Turquie jouissoit d'une paix profonde; & la Cour ottomane, qui depuis quelques années étoit devenue le séjour de l'intrigue, commençoit à languir dans le repos. Le jeune Grand Visir s'ennuyoit de cette inertie, qu'il

croÿoit être dangereuse pour son Maître : car Achmet n'étoit point aimé , & les réflexions d'une soldatesque oisive sur les déprédations des Ministres , & sur l'humeur sanguinaire du Sultan , pouvoient produire de grands troubles. On fut même occupé à prévenir quelques-uns de ces incendies , en étouffant de bonne heure les étincelles qui pouvoient les occasionner : car un Pacha de Damas , mécontent du Séraskier de Natolie dont il dépendoit , avoit osé lui refuser les impôts qui devoient être tirés de sa province , & avoit opposé des armes aux ordres réitérés de son supérieur. Le Grand Visir , qui réprima cette sédition dès les commencemens par le supplice du Pacha de Damas , & de quelques-uns de ses complices , vit ou voulut voir que les Vénitiens en étoient les moteurs , qu'ils avoient envoyé des armes au Pacha de Damas , & qu'ils avoient encouragé sa révolte. Le véritable crime des Vénitiens étoit de posséder la Morée. Coumourgi espéroit pouvoir y rentrer , parce que les Puissances alliées de cette République étoient toutes fatiguées de la guerre. L'empereur Charles VI venoit de conclure le traité de Rastadt avec la France , & ses Etats

J. C. 1714.

Hég. 1126.

J. C. 1714.

Hég. 1126.

avoient besoin de tranquillité. Ni le Roi Auguste de Pologne, ni le Czar de Moscovie n'étoient tentés d'entrer en campagne. La République de Vénise toute seule n'étoit pas un ennemi redoutable pour l'Empire Ottoman. Coumourgi inspira à son Maître le desir de recouvrer cette belle province, dont la perte avoit été si amère à tous les vrais Musulmans. Raschid Effendi, l'annaliste du regne d'Achmet, rapporte que, comme le Sultan témoignoit de la répugnance à rompre une paix jurée, sous un prétexte aussi frivole, son Grand Visir le pressa de consulter le Mufti, ainsi que tout bon Musulman doit faire avant de commencer aucune entreprise importante. Le chef de la Loi appelé, dit au Prince qu'il devoit adresser au ciel une prière fervente, puis ouvrir le Koran, & chercher la volonté du Tout-Puissant dans le premier passage du Livre sacré qui s'offrirait à sa vue. Soit que tout fût concerté entre le Grand Visir & le Mufti, soit que la Providence eût résolu dans ses décrets que la Morée retourneroit sous l'empire des Musulmans, le Grand Seigneur tomba sur ces paroles : *Vous prendrez un pays qui produit des fruits délicieux : souvenez-vous de*

*traiter ses habitans avec douceur, leur
faisant payer le tribut, comme il est juste.*

J. C. 1715.

Hég. 1127.

Il n'en fallut pas davantage pour faire presser les préparatifs de cette grande expedition. Le Sultan lui-même paroissoit tous les jours sur le port & dans les arsenaux ; il encourageoit les ouvriers, & hâtoit leur lenteur. On manda les Timariots de toutes les provinces, & les Odas des Janissaires & des Spahis répandus dans plusieurs places d'armes. Il étoit évident que les Turcs menaçoient quelque Puissance chrétienne ; mais personne ne savoit laquelle. Les constructions multipliées sur les ports donnoient seulement à penser qu'on méditoit une expédition maritime. Le bruit se répandit que tous ces efforts étoient dirigés contre le rocher de Malthe. Coumourgî n'étoit pas fâché que cette erreur s'accréditât : il s'applaudissoit de la sécurité de son ennemi, qui paroissoit ne pas soupçonner seulement qu'on voulût rompre un traité que la nécessité seule avoit fait faire. Le Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem fit à cette occasion une citation de tous les Chevaliers, & prit les plus grandes précautions pour fortifier son isle. Peu de temps après le bruit ayant couru que

J. C. 1715.
Hég. 1127.

Malgré les
bons offices
de Charles
VI, les Turcs
déclarent la
guerre à la
République
de Venise.

la Porte alloit attaquer la Hongrie & les Etats de l'Empereur Charles VI, le Grand Visir craignit que cette Puissance n'armât pour sa propre sûreté, & ne donnât ensuite ses forces comme auxiliaires à la République de Venise; il persuada au Sultan d'envoyer un Ambassadeur à Charles VI, pour assurer ce Prince de la fidélité de la Porte à tous ses engagements, & du desir qu'elle avoit d'entretenir une bonne intelligence avec l'Allemagne. L'Empereur parut content de ces protestations. Mais le bruit s'étant répandu dans toute l'Europe que les Turcs se préparoient à faire une descente en Morée, Charles VI offrit sa médiation pour engager les Vénitiens à faire raison à la Porte des plaintes que cette Cour faisoit sonner si haut. Les Turcs, qui craignoient des confédérés, vouloient encore moins des médiateurs. En vain Charles VI fit dire au Sultan que, comme garant du traité de Carlowitz, il lui appartenoit de connoître du différent qui s'étoit élevé entre les Vénitiens & la Porte; le Divan répondit toujours par des assurances d'une fidélité inviolable.

Coumourgi se croyant sûr que le Monarque Allemand, plus intéressé à réparer ses provinces qu'à protéger

ses Alliés, ne feroit pas si-tôt en état de commencer la guerre, il manda l'Ambassadeur de Venise, André Memmo, &, après des plaintes assez ameres de la prétendue complicité du Sénat de Venise avec des rebelles qu'on avoit punis il y avoit plus de trois mois, le Grand Visir déclara nettement à l'Ambassadeur que la Porte vouloit recouvrer la Morée : il accompagna cette rupture d'un apologue qui contenoit un sens méprisant pour la République.

J. C. 1715.
Hég. 1127.

Deux lutteurs vigoureux, dit-il à l'Ambassadeur, s'étant défiés mutuellement, se deshabillerent pour être plus dispos. Le frere de l'un des deux, qui étoit un enfant sans force, mais non pas sans malice, profita du combat pour enlever une partie des habits de l'adversaire. Les deux champions montrèrent des forces à peu près égales. Mais lorsque la lutte fut finie, l'un des deux se trouva privé de ses meilleurs vêtemens. Comme il traversoit la ville, presque nud, il aperçut son filou effrontément paré du larcin qu'il avoit cru pouvoir faire sans aucun risque. Le lutteur indigné arrête le voleur, le dépouille, non pas sans le bien battre, & recouvre avec joie l'habit qui lui manquoit. C'est

Le Grand Visir accompagne cette déclaration d'un apologue. L'Ambassadeur de Venise est arrêté.

J. C. 1715.
Hég. 1127. ce que l'Empereur mon Maître compte faire bientôt, ajouta-t-il ; & il vous donne vingt jours pour en aller avertir votre République. L'Ambassadeur se retira confus, se félicitant cependant de ce que, contre l'usage des Turcs, on le renvoyoit dans sa patrie au lieu de l'emprisonner : mais sa joie fut de courte durée ; car, dès le surlendemain de l'audience, André Memmo fut arrêté, ainsi que presque toute sa suite, afin, lui dit-on, qu'il répondît des sujets du Grand Seigneur qui pourroient se rencontrer dans les Etats de Venise. On conduisit cet Ambassadeur, d'abord dans la prison de l'arsenal, puis dans un des châteaux des Dardanelles.

Dispositions des forces ottomanes.
 Faiblesse des Vénitiens.

Achmet, outre quatre-vingt-dix fultanes & soixante galeres qu'il avoit dans le port de Constantinople, & dont il avoit fait construire récemment plus de la moitié, avoit eu le temps de rassembler deux cents mille hommes, tant de l'Asie que de l'Europe. Il partagea ses troupes en trois corps, dont l'un de soixante & dix mille hommes, devoit faire la guerre aux Vénitiens ; un autre, couvrir les frontieres de la Hongrie, de la Transilvanie & de la Pologne, en cas de mouvemens de la part des anciens

confédérés ; le troisieme étoit destiné à demeurer dans les plaines d'Andrinople , sous les yeux du Monarque , tant pour recruter celui qui combattoit , que pour accompagner le Prince , en cas que les ciconstances l'appellassent lui-même à l'armée. Venise , qui s'étoit endormie dans une funeste sécurité , n'eut pas le temps de lever assez de troupes pour résister aux premiers efforts. Jérôme Delphino , Provéditeur général de toute la Morée , n'avoit que huit mille hommes pour défendre tout ce pays. Si-tôt qu'il eut appris que la flotte turque approchoit , il distribua ce peu de forces dans les places les plus importantes de son gouvernement , telles que Corinthe , Napoli de Romanie , Malvoisie , Modon , le château de Morée. Il n'avoit pour toute armée navale qu'onze galeres très-mal équipées , & huit vaisseaux. Quatorze vaisseaux de guerre venitiens & génois , & six galeres malthoises , vinrent à propos à son secours. Il espéroit , avec ce renfort , empêcher le débarquement de la flotte ottomane ; mais Dianun Coggia pour lors Capitan Pacha , & l'un des meilleurs hommes de mer qu'aient eu les Turcs , étoit trop habile pour s'exposer à un combat naval avec des vais-

J. C. 1715.

Heg. 1127.

~~et de la Morée~~ feaux & des matelots dont il n'étoit pas sûr.

J. C. 1715.

Hég. 1127.

La Morée est prise en une campagne.

Tandis que le Provéditeur attendoit avec sa flotte dans le port d'Elfinino, pour être à portée de couvrir les côtes qui en auroient le plus de besoin, le Capitan Pacha aborda devant Cerigo, l'ancienne Cythere. Il trouva peu d'obstacles au débarquement. Le Gouverneur rendit sa place à la première sommation. Le Capitan Pacha la fit démanteler aussi-tôt qu'elle eut été rendue, & il transporta deux cents familles sur les côtes d'Afrique. Cependant le Grand Visir, à la tête de soixante & dix mille hommes, entra dans l'isthme de Corinthe : il prit cette place pendant que le Capitan Pacha s'emparoit de Napolé de Romanie. Toutes les villes de la Morée eurent bientôt le même sort. Jamais conquête ne fut plus prompte ni plus aisée. On la devoit principalement à la lenteur du Sénat de Venise, qui n'avoit jamais voulu croire que les préparatifs des Turcs menaçassent la Morée, & au ressentiment des Chrétiens grecs contre les latins. Comme les Grecs étoient fort persécutés par ceux-ci pour l'exercice de leur rit, ils desiroient changer de Maître ; & ils donnerent aux Turcs

toutes les connoissances possibles pour l'attaque des places , pour la surprise des magasins , & pour pénétrer dans les terres. J. C. 1715.
Hég. 1127.

Les avantages des Turcs dans la Morée furent foiblement balancés par le malheur que le Pacha de Bosnie eut en Dalmatie. Quatre sieges de petites places , qu'il tenta successivement , furent levés tous quatre.

Les Vénitiens employèrent l'hiver à réclamer la protection & les secours de leurs anciens alliés , & à rassembler quelques régiments chez les Suisses , chez les Grisons , & chez plusieurs Princes d'Allemagne. Ils n'obtinent du Pape d'autre secours , que la permission de percevoir une décime sur leur propre Clergé. Avec cet argent , & tout celui qu'ils trouverent dans le trésor public , ils rassemblèrent trente mille hommes de troupes soudoyées : mais le plus important étoit de faire déclarer Charles VI , comme garant du traité de Carlowits , que les Turcs avoient enfreint les premiers. L'Empereur d'Occident , que l'Ambassadeur de Venise pressoit vivement , consulta plusieurs fois son conseil. Le Prince Eugene opina fortement pour qu'on n'abandonnât pas les Vénitiens. La gloire de la Maison d'Autriche. J. C. 1716.
Hég. 1128.
Charles VI se détermine à secourir les Vénitiens.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

étoit, disoit-il, intéressée à défendre des Alliés qui avoient fidelement rempli les conditions du traité avec Léopold. D'ailleurs, les Etats héréditaires de Charles VI ne pouvoient qu'être exposés par les progrès des Turcs. Il étoit clair que ces Infideles, précédemment accablés par les Puissances confédérées, cherchoient à les diviser pour les abattre l'une après l'autre, & qu'ils attaqueroient la Hongrie après qu'ils auroient dépouillé la République de Venise. D'ailleurs, Louis XIV étoit mort, & l'Empereur paroissoit n'avoir plus rien à craindre de la France, qui, dans les embarras d'une régence, ne devoit pas songer à entreprendre des guerres étrangères. Tous ces motifs déterminèrent Charles VI. Il fut résolu qu'on enverroit une armée en Hongrie, sous les ordres du Prince Eugene. On fit passer dans ce Royaume un grand nombre de recrues, de canons nouvellement fondus, de munitions de guerre. Toutes les troupes réformées à la paix de Rastadt furent rappelées sous leurs drapeaux, & eurent ordre de se tenir prêtes à marcher dès le mois d'Avril. L'Empereur signa un nouveau traité d'alliance défensive & offensive avec la République de Venise.

La nouvelle de ces préparatifs de guerre parvint à Constantinople, lorsque le Sultan étoit pénétré de douleur à cause de la mort récente de la Sultane Validé, que ce Prince avoit toujours beaucoup aimée. Curdisca avoit joui sous deux Sultans ses fils, Mustafa & Achmet, des plus grands avantages qu'une femme ose prétendre en Turquie; car l'Assaky la plus chérie peut avoir plus de crédit, mais jamais autant d'autorité que la mere de l'Empereur. Curdisca avoit eu beaucoup de l'un & de l'autre, & en avoit fait un assez bon usage. Les richesses dont les Validés disposent, & qu'elles perdent souvent en profusions & en prodigalités, Curdisca les avoit employées à faire construire des caravenseraï, des imarets, à creuser des puits dans les déserts qui environnent la Mecque, pour le soulagement des pèlerins. Il n'avoit pas tenu à elle, comme on l'a vu, que son fils Achmet ne secourût puissamment le Roi de Suède Charles XII. La réputation de cette Sultane s'étoit étendue dans l'Empire Ottoman, plus que celle de toutes les meres des Souverains, qui jusques-là n'avoient été connues que par les factions qu'elles avoient protégées, & par les mouve-

J. C. 1716.
Hég. 1128.

Mort de
Curdisca,
Sultane Va-
lidé.

ments qu'elles avoient occasionnés sans en avoir de raison.

J. C. 1716.

Hég. 1126.

Les Alle-
mands déclara-
rent la guerre
aux Turcs.

L'Empereur
d'Orient met
cent cinquante
mille hommes
sous les
ordres du Gr.
Visir.

Achmet étoit encore occupé de sa douleur, lorsque le Résident de l'Empereur d'Allemagne fit signifier au Reïs Effendi de la part de son Maître, que si, le 15 Mai au plus tard, on ne voyoit pas arriver sur les frontières de Hongrie un Ministre Ottoman chargé de la promesse du Grand Seigneur d'accepter la médiation de l'Empereur Charles VI entre la République de Venise & lui, l'Empereur d'Occident étoit déterminé à déclarer la guerre à la Porte. Le Divan avoit déjà fait de grands préparatifs. On avoit réparé Temeswar avec beaucoup de frais & de célérité, parce qu'on avoit dû s'attendre que ce seroit la première place attaquée. Toutes les colonnes qui devoient composer l'armée marcherent de différents endroits vers Andrinople, où le Grand Seigneur en fit la revue; & ayant confié sa flotte au Capitan Pacha, pour tenter la conquête de l'isle de Corfou, il mit cent cinquante mille hommes sous les ordres de son Grand Visir, qui n'avoit jamais commandé, ni même servi dans les emplois subalternes. Mais la faveur & la prospérité de Coumourgi lui avoient persuadé

que rien ne pouvoit lui résister.

Ce fut même contre le vœu de l'Uléma qu'il entreprit cette guerre. Les Effendis de la cour disoient assez haut qu'on enfreignoit un traité solennel, auquel les Allemands n'avoient point manqué, que Dieu ne béniroit point des armes qu'on vouloit tourner contre une Nation qui n'avoit pas mérité qu'on la regardât comme ennemie. Ces cris devinrent si communs, que le Grand Visir crut devoir les étouffer. Il assemble le Divan, & y fit entrer tous les Mollacs d'Andrinople. Ayant demandé au Musti, d'un ton d'autorité, s'il ne donneroit pas son fetsa pour approuver la guerre contre des Infideles qui osoient protéger l'ennemi déclaré de la Porte, le Musti répondit avec soumission, & en très-peu de mots, que son fetsa étoit prêt, & il le lut à l'instant. Comme personne ne se pressoit d'approuver, ni n'osoit blâmer, Coumourgî ordonna au premier Cadilesker de dire son avis sur ce qu'il venoit d'entendre. Ce Cadilesker étoit un vieillard vénérable, que sa droiture & sa parfaite connoissance de la morale avoient élevé, après beaucoup de temps, à la seconde place de l'Uléma. Méhemet Effendi (c'étoit son nom) répondit

J. C. 1716.

Hég. 1128.

Kadilesker
déposé pour
avoir parlé
contre la
guerre.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

que le Koran défendoit l'infraction des traités , & que les Musulmans avoient toujours donné aux Giaurs l'exemple de la fidélité à cet égard ; que l'Empereur d'Allemagne réclamoit avec raison l'exécution du traité de Carlowits , & qu'il offroit d'éclaircir si les Vénitiens ou les Ottomans y avoient manqué les premiers , afin de rendre une justice nécessaire à ceux que ce traité avoit fait alliés ; que si l'on croyoit les Allemands abattus & ruinés par les longues guerres contre la France , on devoit penser aussi que Dieu punit l'ambition & la cupidité ; que les anciens Ottomans n'avoient reculé les bornes de leur Empire , quand employant leurs armes dans des guerres justes ; que les vrais Croyans n'étant pas dispensés envers les Giaurs de cette fidélité qu'ils exigeoient des autres peuples , ils pourroient être châtiés par les armes qu'ils avoient déjà éprouvé si redoutables , comme les Giaurs avoient été autrefois châtiés par eux. Le Grand Visir , que ce discours enflammoit de colere , entreprit de justifier la guerre ; mais Mehemet Effendi l'ayant toujours combattue par des raisons , le premier Ministre fut réduit à user d'autorité , seul avantage qui lui restoit pour im-

poser silence à l'équité & à la droiture.

Le vieux Cadilesker fut déposé, & tout l'Uléma demeura dans le profond silence que la crainte impose.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

Le Grand Seigneur fit précéder ses troupes par une espee de manifeste qu'il répandit dans toutes les provinces, dont l'objet étoit de persuader que ce n'étoit pas lui qui avoit le premier enfreint le traité de Carlowits. Il y disoit qu'il avoit envoyé un Ambassadeur à Vienne, pour assurer cette Cour que tous les préparatifs qu'il faisoit ne menaçoient que les Vénitiens; qu'il étoit vrai que le Résident d'Allemagne avoit alors offert la médiation de son Maître; que le Prince Eugene, Président du Conseil de guerre, l'avoit aussi offerte, de même que les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande celle de leur nation; mais que, quoique toutes eussent été acceptées, les Vénitiens n'en avoient pas moins continué les hostilités; que leur armée navale avoit hiverné à Corfou, ville qui n'est éloignée que de deux milles de la côte & des frontieres de l'Empire Ottoman; qu'enfin sur les avis venus de tous les confins de la Hongrie, des préparatifs extraordinaires que l'Empereur faisoit, comme levées, assemblées de troupes, établis-

Manifeste du Sultan.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

semens de magasins, construction de vaisseaux sur le Danube, on avoit encore pressé son Résident de se déclarer; on lui avoit donné un nouveau délai de trente jours pour faire une réponse précise, & qu'au bout de deux mois de silence il s'étoit contenté de dire verbalement que les Ministres de la Porte ne lui avoient pas répondu positivement sur l'offre qu'il avoit faite de la médiation de l'Empereur, ni sur les lettres remises par le Prince Eugene à l'Aga Ibrahim; qu'il avoit ajouté plusieurs raisons aussi foibles, dont la conclusion avoit été que l'Empereur ayant d'anciens engagemens avec les Vénitiens, il étoit obligé de soutenir leurs intérêts; qu'enfin il avoit dit que puisqu'on ne lui faisoit aucune réponse précise, un plus long séjour à la Porte étoit inutile; & qu'il demandoit la permission de retourner auprès de l'Empereur son Maître, permission qui lui avoit été accordée. On peut juger par cette différence que la Porte met entre les Ministres de l'Empereur, lorsqu'elle est en guerre avec lui, & ceux des autres Puissances qu'elle retient en captivité, de la considération que les Turcs gardent toujours pour un voisin qu'ils redoutent. Ce manifeste étoit terminé

par une copie de la lettre que le Prince Eugene avoit écrite au Grand Visir, & par un ordre à tous les Pachas & autres Gouverneurs de l'Empire Ottoman de se tenir en état de défense, sans pourtant donner la moindre atteinte au traité de Carlowits. Le Sultan déclaroit même que, quoique ses troupes défilassent vers Belgrade, & que les vaisseaux entraissent dans le Danube, son dessein n'étoit pas d'attaquer l'Empereur d'Occident, mais seulement de défendre les terres & les sujets de l'Empire Ottoman.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

Le présomptueux Coumourgi brûloit d'en venir aux mains avec le Prince Eugene; & ce grand Général, qui ne commandoit que quatre-vingt-mille hommes, ne pouvoit pas être détourné de combattre, par la considération du plus grand nombre, les Turcs qui n'étoient ni si bien disciplinés ni si bien conduits que ses Allemands. Ali Coumourgi étoit peut-être le seul dans son armée qui ne se souvînt pas de la bataille de Zenta. Lorsqu'on lui vantoit les talens, l'expérience du Prince Eugene, il répondoit, le feu dans les yeux: « Je deviendrai meilleur Général que lui à ses dépens. » Les deux armées

Les deux armées se rencontrent à Peterivardin.

J. C 1716.
Hég. 1128.

ayant marché droit l'une à l'autre , le premier acte d'hostilité se fit à Carlowits précisément dans le lieu où la paix avoit été si solennellement jurée dix-sept ans auparavant. Le Comte de Palfi , chargé d'aller reconnoître l'ennemi à la tête de trois mille chevaux pour savoir s'il avoit passé la Save , rencontra à Carlowits un corps de sept mille chevaux turcs chargés de même de reconnoître les Allemands. Le Général Autrichien , quoique très-inférieur en nombre , fit bonne contenance & une honorable retraite. Jamais les Turcs ne purent l'envelopper , ils lui tuèrent trois cents cavaliers & firent quelques prisonniers. Le Prince Eugène , qui n'avoit pas encore passé le Danube , fit construire des ponts de bateaux en toute diligence. Malgré les escarmouches des coureurs de l'armée ottomane , il passa le fleuve à leur vue en moins de deux jours ; puis ses troupes marchèrent légèrement au camp qu'il leur avoit assigné en deça de Peterfvarandin , derrière de vieux retranchemens qui n'avoient pas été détruits depuis la dernière guerre. Le lendemain le Prince Eugène , qui avoit toujours mieux aimé donner la bataille que la recevoir , marcha aux Turcs.

Déroute de
Peterfvaran-
din

Turcs d'autant plus volontiers que , dans le nouveau terrain qu'il alloit occuper , sa gauche se trouvoit défendue par des marais profonds , & sa droite par des hauteurs impraticables , & que les distances entre ces différens corps étoient coupées par des ravins & des tranchées. Les bataillons & les escadrons ferrés , qui fournissoient à bout portant un feu continuel , eurent bientôt pénétré ces troupes nombreuses & flottantes qui n'offroient d'abord qu'une foule en désordre , où l'usage de la moitié des armes devenoit impossible , & qui en peu de temps étoient dispersées , mises en fuite & incapables de ralliement. Le soldat turc , comme le remarque l'Auteur de la vie du Prince Eugene , est terrible dans le premier choc , par l'opinion qu'il a de sa supériorité sur tous les peuples : mais aussi-tôt qu'il est rompu , son ignorance profonde de la tactique le met dans l'impossibilité de retourner à la charge : alors le grand nombre , devenu inutile , ne fait qu'offrir plus de victimes au vainqueur. Les Turcs , commandés par des Généraux sans expérience , opposerent une valeur inconsidérée à la science du Prince Eugene & à la constance germanique.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

J. C. 1716. Le Grand Visir, & presque tous les
Hég. 1128. Pachas & Agas qui commandoient
 sous ses ordres, y perirent, & les
 troupes abandonnerent le champ de
 bataille lorsqu'elles n'entendirent plus
 la voix de leurs Chefs. Le Prince ne
 jugea pas à propos de poursuivre cette
 multitude dans un pays qu'il ne con-
 noissoit pas assez. Les Historiens va-
 rient sur le nombre des morts : ceux
 qui font la perte la plus considérable,
 disent que trente mille Turcs demeu-
 rerent sur le champ de bataille ; ceux
 qui ont dit le moins prétendent qu'il
 n'y en eut que dix mille : mais tous
 conviennent qu'une quantité prodi-
 gieuse de bombes, de boulets, de gre-
 nades, cent cinquante drapeaux ou
 étendards, cent soixante & quatre
 pieces de canon ou mortiers furent la
 proie du vainqueur. On ne compte
 pas le butin du soldat qui fut immen-
 se : la tente du Grand Visir demeura
 au Prince Eugene ; elle étoit d'une
 étendue & d'une magnificence surpre-
 nante. Le Prince y entra pour y faire
 sa priere en action de grâces aussi-tôt
 qu'il fut maître du champ de bataille.

Difficultés
 sur le com-
 mandement
 de l'armée. 11
 est déferé à
 Lari Amed.

Cependant les troupes ottomanes
 s'étoient réunies sous Belgrade ; tous
 les différens pelotons rassemblés com-
 posoient encore un armée assez con-

fidérable, pour que ceux qui aimoient la gloire de leur nation, dussent rougir d'une fuite si générale & si précipitée. Ce qui restoit de Chefs s'assembla pour convenir à qui on obéiroit. Le Seraskier de Bosnie, appelé Lari Amed, étoit le seul Pacha à trois queues qui fût échappé au fer des Allemands. Tous lui déférèrent le commandement d'une voix unanime ; mais ce Pacha, accoutumé à plier non seulement sous le Grand Visir, mais même sous toutes ses créatures, soit incapacité, soit bassesse, dit qu'il obéiroit au Kiaïa du Grand Visir, qui avoit eu la confiance de son Chef & qui devoit avoir le secret de la Porte. Ce Kiaïa étoit fort redouté : on soupçonnoit même que le Grand Seigneur, par attachement pour la mémoire du dernier Grand Visir, pourroit confier les sceaux à son confident. Tous les Chefs paroissoient disposés à suivre l'exemple du Séraskier de Bosnie ; le Defterdar, plus hardi que tous les autres, s'écria qu'il étoit sans exemple & contre l'ordre qu'un Seraskier Visir & plusieurs Pachas à deux queues obéissent à un Kiaïa, qui n'étoit pas même Sangiac ou Pacha à une queue ; que le très-puissant Empereur pouvoit seul faire des miracles, à l'exemple

J. C. 1716.
Hég. 1128.

J. C. 1716.

Hég. 1128.

de la Divinité; que, quand il auroit nommé un simple Janissaire Grand Visir, tout l'Empire seroit aux genoux de son ouvrage, mais que les soldats, par la même raison, n'étoient pas maîtres de détruire ce que l'autorité avoit fait; que puisqu'il y avoit dans l'armée un Pacha à trois queues, il falloit que tous ceux qui lui avoient été soumis jusqu'alors, continuassent de lui obéir, lorsqu'ils devoit commander en chef. Cette réflexion étoit si juste, que le Kiaïa lui-même déclara qu'il obéiroit à Lari Amed.

Le Prince
Eugene prend
Temeswar.

Tandis qu'on délibéroit encore, la nouvelle se répandit que les Impériaux alloient former le siege de Temeswar. Cette ville, qu'on peut regarder comme la clef de la Haute Hongrie, contenoit dix-huit mille hommes de garnison, & étoit défendue par de bons retranchemens & par de larges remparts. Le Prince Eugene avoit envoyé un gros détachement dès le lendemain de la victoire de Peterfvarandin pour commencer l'investissement de Temeswar, que le Seraskier Lari Amed entreprit de secourir; & après avoir rétabli l'ordre dans son armée, il marcha de nouveau à l'ennemi : mais l'expé-

rience lui avoit appris à ne pas attaquer le Prince Eugene en bataille rangée. Le siege, très-meurtrier de part & d'autre, dura depuis le cinq Août jusqu'au treize d'Octobre, sans que le Seraskier, campé près des Impériaux, osât livrer bataille. La résistance des assiégés fut telle, que, malgré les efforts journaliers & les conquêtes que les Impériaux faisoient chaque jour de quelque ouvrage, le Prince Eugene, dégoûté par des pluies continuelles, songeoit à lever le siege, lorsqu'il vit arborer le drapeau blanc. La garnison étoit encore de douze mille hommes; le Général Autrichien leur accorda sa balancer les honneurs de la guerre. Il avoit perdu plus de huit mille soldats devant les remparts de Témefwar : mais cette importante conquête ne lui parut pas avoir été achetée trop cher. Aussi-tôt la Valaquie se soumit, presque sans coup férir, à la domination de Charles VI. Son Prince, appelé Mauro Cordato, que nous avons vu Drogman de la Porte, & employé à la dernière paix, fut fait prisonnier & traité avec beaucoup de rigueur par les Impériaux, qui le soupçonnoient d'avoir voulu soulever contre eux les mécontents de Hongrie.

J. C. 1716.
Hég. 1128.

J. C. 1716.
Hég. 1128.

Les Turcs ne furent pas plus heureux contre la République de Venise. Le Capitan Pacha avoit fait une descente dans l'isle de Corfou, & mis le siege devant la capitale. La nouvelle de la victoire du Prince Eugene leur fit perdre courage, ils leverent le siege & se rembarquerent précipitamment. Tous ces revers, qu'on fut bientôt à Andrinople, pénétrèrent le Sultan de douleur & de honte. Il déchargea sa colere sur le Kan des Tartares, qu'il déposa, pour avoir, disoit-il, donné de mauvais conseils au Grand Visir.

J. C. 1717.
Hég. 1129.

Malgré les
revers, la
continuation
de la guerre
est résolue.

Le Seraskier, qui avoit été témoin presque oisif du siege de Témefwar, & qui vit que le Prince Eugene prenoit des quartiers près de sa nouvelle conquête, crut devoir ramener les débris de son armée dans l'intérieur de l'Empire. Tremblant que la colere du Sultan ne le prît pour victime, il n'osa jamais retourner à Andrinople, malgré les ordres réitérés qu'il recevoit, supposant toujours sa présence nécessaire à portée des troupes : il établit son quartier général à Guisanda. La consternation étoit si grande à Andrinople, qu'Ibrahim Pacha, Caïmacan, fit défendre, sous peine de la vie, d'écrire à Constantinople aucune

nouvelle de la bataille, ou plutôt de la déroute de Petersvarandin. Le Grand Seigneur, dans le premier accès de sa frayeur, songeoit à retourner à Constantinople ; mais la peste, qui ravageoit pour lors cette grande ville, & qui étoit plus répandue & plus meurtrière qu'on ne l'avoit vue depuis long-temps, le détourna de ce dessein. Ses ministres lui firent comprendre qu'ayant une armée nombreuse & des places bien défendues entre les Impériaux & Andrinople, la conquête de tant de pays ne pouvoit pas être l'ouvrage d'un hiver. Plusieurs Membres du Divan & de l'Uléma vouloient profiter de cette terreur pour inspirer le desir de la paix. Mais, outre qu'après une campagne aussi malheureuse le moment n'étoit pas favorable pour entamer un traité, trois cents mille francs, que M. le Marquis de Bonac, Ambassadeur de France, distribua dans le Divan par ordre de sa Cour, firent changer de pensée à ceux qui avoient soutenu d'abord qu'une guerre injuste ne pouvoit être que funeste. Ils espéroient ou feignoient d'espérer que la France qui s'intéressoit si vivement à la guerre, feroit une diversion pour occuper les Allemands : mais le Ré-

J. C. 1717.
Hég. 1129.

J. C. 1717.

Hég. 1129.

gent du Royaume ne vouloit susciter des ennemis à l'Empereur que pour qu'il ne songeât pas à attaquer la France. On manda à la Porte le Comte de Ragotski qui étoit pour lors retiré en France, le Comte de Berchiny, Seigneur Hongrois, chassé de son pays comme rebelle, & que la Cour de Vienne avoit eu le crédit de faire sortir de Pologne qu'il avoit choisie pour asyle; mais on ne donna à ces Seigneurs ni assez d'argent ni assez de troupes pour qu'ils pussent faire une diversion utile.

Il n'y avoit point encore de Grand Visir, & personne n'osoit briguer cette dignité, plus dangereuse encore qu'honorable. Ibrahim Pacha, Caïmacan, qui avoit hérité de l'ascendant du dernier Grand Visir sur le Sultan, aimoit mieux cultiver à la Cour les bontés & la confiance de son Maître, qu'aller se faire battre en Hongrie par le Prince Eugene, & y risquer sa vie ou sa faveur. Il fit nommer Grand Visir le Pacha de Belgrade Astchi Ali. Cet Officier avoit fait les plus grands préparatifs, tant autour de sa place que dans les avenues, pour défendre ce boulevard des Etats Ottomans qu'il voyoit prêt à être attaqué, & il avoit élevé un retranchement de deux lieues

de terrain, & défendu par un fossé de dix-huit pieds de profondeur. De ce fossé au Danube la distance étoit assez considérable pour contenir cent mille hommes rangés en bataille : ces travaux considérables, qui supposoient de l'intelligence & des connoissances militaires, valurent à Astchi Ali Pacha la dignité de Grand Visir qu'il n'avoit nullement désirée, mais qu'il n'osa pas refuser.

J. C. 1717.

Hég. 1129.

Cependant le Prince Eugene, qui espéroit une campagne aussi favorable que la précédente, se pressa de rassembler son armée, grossie par les troupes auxiliaires du Duc de Baviere & de plusieurs Souverains de l'Empire. Un grand nombre de jeunes Princes ou Seigneurs, à qui la paix générale entre les Puissances Chrétiennes laissoit du loisir, étoient accourus pour apprendre le métier de la guerre sous un si grand maître. On comptoit parmi eux le Comte de Charolois, le Prince de Dombes, les Princes de Bevern, de Culmbach, de Wirtemberg, de Lichteinstein, d'Anhalt, plusieurs Seigneurs François, tels que le Prince de Pons, le Prince de Marillac, le Marquis d'Alincourt. L'armée autrichienne montoit à cent quarante mille hommes de

J. C. 1717. troupes bien disciplinées, pleines de
Hég. 1129. courage & d'espérance.

Le Prince Eugene , après avoir disposé des détachemens pour couvrir la Transilvanie & le pays de Témefwar , entreprit le siege de Belgrade. Cette place est située sur une coline dont la jonction de la Save au Danube baigne le pied , & au sommet de laquelle étoit une citadelle qui commandoit la ville. Belgrade est très-peuplée : les rues sont étroites , on y marche presque toujours à l'abri de l'intempérie de l'air au moyen de grands arbres plantés à droite & à gauche. Il s'y fait un commerce très-considérable ; la Save & le Danube , la Drave , la Morave & la Teisse fournissent les magasins de Belgrade de toutes sortes de marchandises d'Europe , d'Asie & des Indes. La ville étoit alors environnée d'un simple rempart : le Prince Eugene se proposoit cette attaque , parce que , comme Belgrade n'étoit pas fortifiée en comparaison de ses richesses , il espéroit s'en rendre maître avant que les Turcs eussent pu la secourir. Trois vaisseaux de guerre & six demi-galettes voguoient sur le Danube pour faciliter aux Autrichiens la construction des ponts , pour détruire ceux de l'en-

enemi, & pour approvisionner l'armée. En effet un pont élevé tout précipitamment sur quatre-vingt-quatre bateaux, à deux lieues & demie au dessous de Belgrade, servit de passage à cent mille hommes, le reste de l'armée ayant été employé à couvrir la Transilvanie & la Province de Témefwar.

J. C. 1717.
Hég. 1129.

Cependant le nouveau Grand Visir Aftchi Ali avoit eu ordre de secourir Belgrade. Tandis que le Prince Eugene établissoit ses batteries & occupoit les communications par le moyen de sa flotte tout-à-fait maîtresse du Danube, le Grand Visir, parti de Nissa, avançoit à la tête de cent cinquante mille hommes. Il vint assiéger son camp sur les hauteurs qui environnoient Belgrade. Cette armée, dans laquelle il y avoit cent mille hommes de troupes réglées, une nombreuse artillerie & l'élite des Tartares & des Timariots, étoit campée en amphithéâtre, & offroit aux yeux le plus terrible & le plus magnifique spectacle. Le Prince Eugene qui ne voulut point attendre qu'on le forçât dans ses lignes, résolut d'aller offrir la bataille à l'ennemi. Sans entrer dans des détails traités par tant d'Historiens, nous dirons que le Prince Eugene mit

Les Turcs
sont battus
devant Bel-
grade : ils
rendent la
place au
Prince Eugene.

J. C. 1717.
Hég. 1129.

en fuite une armée du double plus forte que la sienne, (car il avoit laissé des troupes pour garder ses tranchées) & que les Turcs , malgré leur nombre & l'avantage de leur position , abandonnerent le champ de bataille après huit heures de combat , laissant treize mille morts sur la place , sans compter les blessés , cent trente & une pieces de canon , trente mortiers , & leur camp tendu , qui offrit à l'armée victorieuse un butin abondant. Le Prince Eugene , tout blessé qu'il étoit , (car le seul défaut de ce grand Général étoit de s'exposer comme auroit fait un soldat) le Prince Eugene entra dans la tente du Grand Visir comme il avoit fait après la bataille de Peterfvarandin ; il y fit sa priere , s'y fit panser , & retint pour sa part ce riche pavillon comme un trophée d'une des plus glorieuses victoires qu'il eût remportée. Les murs de Belgrade n'étoient pas encore entamés ; mais la famine & la frayeur avoient tellement affoibli la garnison , qu'après le premier assaut le Pacha se pressa de capituler , & obtint les honneurs de la guerre pour sa garnison : mais les troupes pressées de fuir se retirèrent pêle mêle dans les petites places qui bordent la Save. La conster-

nation fut si générale parmi les Turcs, que le Grand Visir, qui avoit indiqué Nissa pour le rendez-vous des fuyards, eut peine à y rassembler trente mille hommes.

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Ces nouvelles parvenues à Andrinople convinquirent le Sultan & son Caïmacan Ibrahim de la nécessité de faire la paix à quelque prix que ce pût être. Ce Ministre voulut en convaincre aussi le Divan. Ayant fait dans cette assemblée une peinture frappante de l'état malheureux auquel la Porte étoit réduite, il laissa entrevoir que le Grand Seigneur se déterminoit à abandonner les places dont les Autrichiens avoient su s'emparer; & que, quelque répugnance qu'eût ce Prince à laisser les barrières de ses Etats d'Europe entre les mains de ses voisins, il se voyoit contraint d'obéir aux circonstances & de remettre à des temps plus heureux les efforts qu'il se promettoit de faire dans la suite pour recouvrer Belgrade & Témefwar. Le Musti, qui connoissoit mieux le Koran que les forces de l'Empire, déclara qu'on ne pouvoit, sans enfreindre la Loi, laisser dans les mains des Infideles des villes consacrées à l'Islamisme par un grand nombre de mosquées; & dans la vivacité de son zele

On entame
des négocia-
tions de paix,
malgré la ré-
clamation du
Musti qui est
déposé.

J. C. 1718.

Hég. 1130.

il prit Dieu & Mahomet à témoins de l'opposition que lui, Chef de l'Uléma, faisoit à cette paix ignominieuse au nom du Corps entier des Effendis. Le Caïmacan répondit à l'Interprete du Koran par le Koran même, que la nécessité contraignoit cette loi qu'il osoit reclamer, & que Mahomet disoit en termes formels, qu'il n'avoit pas prétendu obliger les Musulmans à l'impossible. « Démonstrez-nous donc » cette impossibilité, lui répondit le » Mufti : lorsque vous nous aurez » prouvé qu'il n'y a point d'argent » ni dans le trésor public, ni dans » celui des Sultans, ni dans ceux des » mosquées : qu'il n'y a plus de vrais » Musulmans qui veuillent s'enrôler » sous l'étendard de Mahomet pour » le service de Dieu & la gloire du » Prophete, je donnerai mon fetfa » pour autoriser ce honteux traité ». Le Caïmacan alarmé, avec raison, de l'Empire que Mussa Effendi (c'étoit le nom du Mufti) s'arrogéoit, & de l'esprit de révolte qu'il pouvoit souffler non seulement dans l'Uléma, mais même dans le peuple, fit comprendre à son Maître qu'il étoit important de déposer ce Fanatique dangereux. Le Mufti fut mandé au serail, sous prétexte de conférer avec

l'Empereur, & il y fut déposé & envoyé avec trois de ses Effendis les plus vifs dans un des châteaux des Dardanelles. Ibrahim écrivit aussi-tôt au Grand Visir de la part du Sultan, qu'il alloit entamer des négociations avec le Prince Eugene qui, outre sa qualité de Généralissime des armées de l'Empereur, avoit encore celle de Préfident de son Conseil de guerre.

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Les Turcs auroient bien voulu séparer la cause des Allemands de celle des Vénitiens. Quoique ceux-ci eussent été presque toujours aussi heureux que leurs alliés, & qu'ils eussent pris cette campagne trois places en Albanie & plusieurs bâtimens dans un combat naval, les Turcs auroient fait une paix plus avantageuse avec chacune des deux nations; mais le Prince Eugene répondit aux premières ouvertures du Grand Visir, que Sa Majesté Impériale n'entendrait à aucunes propositions que conjointement avec la République son alliée, à laquelle il falloit rendre la plus exacte justice; que, pour la sûreté du traité, l'Empereur vouloit encore que la Grande Bretagne & la Hollande fussent médiatrices. Ces conditions, auxquelles on avoit dû s'attendre, n'étonnerent point Achmet III; mais lorsque, par

J. C. 1718.
Hég. 1130.

la seconde dépêche du Prince Eugene, il vit que Charles VI, profitant de la consternation des Turcs, demandoit non-seulement Belgrade & Témefwar dont il faisoit déjà augmenter les fortifications, mais qu'il vouloit encore que, pour le dédommager des frais de la guerre, on lui abandonnât la Bosnie & la Servie sur la droite du Danube, & la Valaquie depuis la rivière du Moldo jusqu'au Niefter, & qu'on rendît la Morée aux Vénitiens. Achmet III s'abandonna au plus vif désespoir, protestant qu'il perdrait plutôt le sceptre que de consentir à une paix qui flétriroit à jamais son regne. Comme la négociation avoit été jusques-là dans les mains d'Astchi Ali, le Sultan crut que ce Grand Visir, battu par le Prince Eugene avec des forces si inégales, avoit inspiré du mépris à son vainqueur, & que celui-ci n'offriroit jamais que des conditions honteuses tant qu'il verroit Astchi Ali à la tête de l'Empire. Le Grand Visir reçut ordre à Nissa, où il étoit toujours, de remettre les sceaux que le Caïmacan Ibrahim accepta malgré lui. Astchi Ali se crut heureux d'être réduit à un simple sangiacat dans le fond de l'Asie; & son successeur ayant uni tout l'appareil du pre-

Le Grand Visir est déposé. Le Caïmacan Ibrahim prend les sceaux.

mier ministere au crédit & à l'autorité dont il jouissoit depuis longtemps, chercha les moyens de procurer à son Maître une paix moins honteuse.

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Malgré le découragement général, il s'en falloit bien que l'Empire fut réduit aux dernières extrémités, comme les Allemands & la plupart des sujets de la Porte le supposoient. Achmet, Prince très-avide, avoit recueilli & possédoit beaucoup d'argent; mais il ne pouvoit se résoudre à le dépenser. L'avarice n'étoit en lui qu'un délire; car il aimoit l'or plus comme un métal précieux que comme un moyen d'étendre sa puissance, de subjuguier les hommes, & de remédier à tous les malheurs. Achmet remplissoit des vases de crystal de toutes sortes de monnoies d'or & d'argent; il les faisoit ranger sur des tablettes dans ses appartements secrets, & il jouissoit avec stupidité de la vue de toutes ces richesses, tandis que les ennemis de son trône égorgeoient ses soldats, & lui ravissoient des provinces. Le nouveau Grand Visir Ibrahim, qui n'avoit su plaire à son Maître qu'en flattant ses caprices, se seroit bien gardé de lui arracher l'idole qu'il encensoit. Per-

Richesses
resserrées
dans l'inté-
rieur du ser-
rail.

Le Grand
Visir vend de
nouvelles di-
gnités.

J. C. 1718.

Hég. 1130.

suadé d'ailleurs qu'il falloit montrer des ressources aux Impériaux , pour en obtenir des conditions supportables , & qu'il n'auroit la paix qu'en se préparant à la guerre , il imagina de mettre un impôt sur la vanité des hommes. Des titres de Séraskier , de Pachas de différens ordres , d'Agas dans tous les corps militaires , furent créés & vendus à ceux qui se trouverent assez riches pour les payer. Quoique l'élévation soit chez les Turcs sujette à des chûtes plus fréquentes & plus cruelles que chez les autres peuples , la soif des grandeurs n'y est ni moins commune ni moins ardente qu'ailleurs. Ceux qui veulent l'excuser , disent que le Prophete a décidé que les Justes tiendroient dans l'autre vie le même rang qu'ils auront occupé dans celle-ci ; & , comme nous l'avons dit ailleurs , les Musulmans abusent du dogme de la prédestination jusqu'à croire que la prudence humaine ne peut rien sur l'avenir , que les jours de l'homme sont comptés , & que , dans aucun cas , il ne peut ni prolonger ni conserver sa vie. Les dignités nouvellement créées furent acquises au prix que le Grand Visir avoit voulu y mettre : quatre mille bourses provenues

de cette nouveauté servirent à lever des troupes, & à réparer les malheurs de la dernière campagne.

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Cependant la médiation de l'Angleterre & de la Hollande avoit été acceptée. Le Lord Montaigu, Ambassadeur d'Angleterre, & le Baron de Colliers, Ambassadeur de Hollande, firent des efforts pour rapprocher les Puissances ennemies. On convint d'un lieu pour les conférences : ce fut la petite ville de Passarovits, située en Servie sur la Morave. Les apprêts des Turcs pour continuer la guerre, & les menaces de l'Espagne, qui n'avoit pas encore fait une paix bien solide avec Charles VI, rendirent ce Prince plus traitable. D'ailleurs, ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni la France, n'auroient consenti que le Turc fût relégué dans l'Asie, comme Charles VI avoit paru l'espérer. La balance de l'Europe exigeoit qu'on entretînt cette barrière à l'ambition d'une Maison accusée autrefois d'avoir prétendu à la monarchie universelle. L'Empereur envoya pour Plénipotentiaires à Passarovits le Baron de Dalleman, son Résident à la Porte, & le Comte de Virmont. Le noble Ruzzini y alla de la part de la République de Venise :

Congrès à
Passarovits.

J. C. 1718.

Hég. 1130.

Débats entre
les Plénipo-
tentiaires.

l'Aga Ibrahim & Mehemet Effendi furent les Plénipotentiaires de la Porte. Le Chevalier Robert Sutton & le Baron de Colliers représenterent la médiation de l'Angleterre & de la Hollande. Il y eut huit conférences, dans lesquelles les droits & les intérêts des deux Empires furent discutés avec beaucoup de vivacité de part & d'autre. Les Allemands, qui ouvrirent la première conférence, demanderent aux Turcs tout ce que le Prince Eugene avoit compris dans ses dernières dépêches, & de plus, qu'on leur livrât le Prince Ragotski comme un sujet rebelle. Mehemet Effendi, celui-là même qui peu de temps après vint en Ambassade en France, soutint la cause de la Porte avec adresse, & même avec dignité. Il traita de chimériques les premières propositions du Prince Eugene, disant que les Plénipotentiaires Ottomans ne se seroient pas rendus au congrès, s'ils avoient prévu qu'on pût les réitérer; qu'il restoit assez de ressources à l'Empire Ottoman pour défendre efficacement ce qu'on prétendoit lui arracher avec tant d'injustice, & pour recouvrer ce qu'il avoit perdu; qu'à l'égard de la proposition que les Impériaux avoient osé faire, de livrer à leur Maître le

Prince Ragotski pieds & poings liés, J. C. 1718.
Hég. 1130.
 il ne concevoit pas qu'on pût soupçonner les Musulmans de se prêter à une telle infamie, que le sublime Empereur des Turcs étoit le refuge, le soutien & la consolation des malheureux, & qu'il verroit renverser son Empire, établi sur des fondemens si solides, plutôt que de livrer à ses ennemis un Prince qu'il avoit attiré à sa cour, & à qui lui-même avoit mis les armes à la main; qu'à l'égard de la Morée, les Turcs n'avoient fait que rentrer dans leur bien; & que si les Impériaux vouloient profiter des avantages que le sort leur avoit donnés sur les armes ottomanes, non seulement jusqu'à garder leurs conquêtes, mais même jusqu'à prétendre envahir de nouvelles provinces, il n'étoit ni juste ni raisonnable de vouloir que les Turcs, vainqueurs des Vénitiens, leur rendissent les possessions qu'ils avoient recouvrées; qu'enfin si les Allemands n'avoient rien à changer à des propositions si bizarres, eux Plénipotentiaires de la Porte déclaroient qu'ils alloient sortir de Passarovits, & ils se retirèrent en effet de la salle du congrès.

L'intérêt des deux médiateurs étoit

de rapprocher les parties litigantes.
 J. C. 1718. Bien certain que les Allemands n'a-
 Hég. 1130. voient pas épuisé leurs pouvoirs, ils
 Paix conclue suivirent les Plénipotentiaires Turcs,
 sur la base *uti possidetis*. pour obtenir d'eux qu'ils ne parti-
 roient pas de quelques jours; & dans
 cet intervalle, ils renouèrent une
 seconde conférence, par insinuation
 & par prières. Enfin, après que tous
 les Plénipotentiaires eurent débattu
 leurs intérêts respectifs pendant huit
 longues séances, les Médiateurs les
 amenèrent à consentir que chacun
 garderoit ce qu'il possédoit au mo-
 ment de la signature du traité, &
 que le Prince Ragotski demeureroit
 sous la protection du grand Seigneur.
 Les préliminaires furent signés sur la
 base *uti possidetis*, & les trois Puif-
 sances ratifièrent volontiers ce qu'a-
 voient fait leurs Représentants. Le
 Prince Ragotski fut envoyé à Rodof-
 to, avec un thaïm de cent piastras
 par jour (1). C'est ainsi qu'on appelle
 à la Porte la nourriture journalière
 accordée aux Princes étrangers, &
 aux Ambassadeurs & Ministres extra-
 ordinaires.

Quelque désavantageuse que cette

(1) La piastra turque est évaluée trois li-
 vres de notre monnoie.

paix parût être pour les Turcs, ils recouvroient la Morée, province sans doute beaucoup plus riche que les pays de Belgrade & de Témefwar, & ils prévenoient le découragement de leurs troupes, sur lesquelles les Autrichiens avoient pris un ascendant qui pouvoit durer long-temps. Iba-him, ayant perdu les frontieres otomanes opposées à l'ennemi le plus redoutable de cet Empire, s'empressa de défendre les villes qui devenoient frontieres, avec l'argent qu'il avoit tiré des nouveaux Pachas, & qu'il avoit destiné d'abord à la guerre. Il fit fortifier Nissa, Vidin, Nicopolis, & Sophie, afin que la Servie & la Bulgarie ne fussent pas ouvertes à un voisin dont il faudroit toujours se défier. Les troupes, découragées, voyoient finir la guerre avec plaisir : mais tous les vrais Musulmans regrettoient les barrieres de l'Empire. Ils s'indignoient que les Eglises chrétiennes s'élevassent sur les ruines des mosquées. Ils disoient que les impôts dont on avoit accablé le commerce depuis plusieurs années, auroient dû garantir l'Empire Ottoman de cette honte ; qu'une paix désavantageuse, en avilissant la nation aux yeux de ses ennemis & de ses voisins, ne pou-

J. C. 1718.
Hég. 1130.

Mécontente-
mens à l'oc-
casion du
traité de Pas-
sarovits.

J. C. 1719
à 1721.
Hég. 1131
à 1134.

voit qu'allumer des guerres encore plus sanglantes. Le traité de Passarovits commença à inspirer du mépris pour le regne d'Achmet.

Incendie à
Constantino-
ple.

Un nouveau malheur qui affligea bientôt après Constantinople, ne fit qu'augmenter le mécontentement. Le feu prit dans le quartier des Juifs. Par une loi aussi insensée qu'injurieuse, il est défendu, tant aux Chrétiens qu'aux Juifs, d'apporter aucun secours aux incendies dans les maisons qu'ils n'habitent pas. Des hommes préposés pour éteindre le feu, s'y portèrent avec beaucoup de lenteur, parce que, disoient-ils, c'étoit seulement les biens & les maisons des Giaurs qui brûloient. Au bout de quelques heures, le vent élevé tout à coup communiqua les flammes avec tant de furie, qu'en moins de deux jours elles dévorèrent un quart de Constantinople, malgré les soins trop tardifs des Turcs, qui furent bien punis de leur inhumanité. Ce malheur ayant réduit un grand nombre d'Artisans, de Marchands, & même de Bourgeois riches, à la dernière misère, ce peuple environna le serail pendant plusieurs jours, pour demander au Sultan des secours que l'état de tant de malheureux rendoit indispensables : mais Achmet, tranquille

quille au fond de son haram , jouis-
 soit de la vue de ses vases pleins d'or , J. C. 1719-
 qui se multiplioient chaque jour , sans à 1721.
 penser aux maux que la misere de son Hég. 1131.
 peuple pouvoit accumuler sur sa tête. à 1134.
 Ces émeutes , dans lesquelles on ne
 voyoit ni soldats ni Effendis , n'eurent
 d'autres suites , pour le moment ,
 que de laisser dans le cœur de ces mal-
 heureux l'impression d'une haine im-
 puissante. Mais ce fut la premiere cau-
 se de la chute d'Achmet , qui n'étoit
 pas en état de sentir qu'un Monarque ,
 & sur-tout un Monarque despotique ,
 risque tout quand il s'attire la haine de
 ses sujets.

Le Grand Visir Ibrahim ne man-
 quoit ni de bonnes intentions , ni Le Grand
 même de vues. S'il n'avoit pas été Visir s'occu-
 soumis à l'avidité & aux caprices de pe de l'admini-
 son Maître , il auroit pu bien gou- nistration de
 verner. Au milieu de la paix , il s'oc- la justice.
 cupa beaucoup de l'administration
 de la Justice. Mais , comme il n'y a
 point d'autre loi écrite en Turquie
 que celle du Koran , comme les cat-
 chérifs des Sultans ne portent jamais
 que sur des objets particuliers , le
 plus grand bien , & presque le seul
 que les Ministres puissent faire en ce
 genre , c'est de choisir des Cadis sages
 & integres , qui suivent exactement

J. C. 1719

à 1721.

Hég. 1131

à 1134.

Punition des
faux témoins.

les lumières de leur raison & les mouvements de leur cœur. Ibrahim étoit révolté de la multitude de faux témoignages dont il se croyoit sûr, & dont il ne pouvoit acquérir la preuve. Ce crime est d'autant plus funeste en Turquie, que presque tout s'y décide par l'audition des témoins. Le Grand Visir résolut, s'il ne pouvoit pas prévenir tous ces abus, d'effrayer au moins les coupables par des exemples. Il engagea plusieurs hommes dévoués à sa personne, à porter au Divan des causes imaginaires pour lesquelles il falloit suborner des témoins. Ces prétendus plaideurs s'adressèrent à ceux qui faisoient profession de vendre leur témoignage, & qu'on avoit vus plusieurs fois dans le Divan affirmer ce dont on les soupçonnoit de n'avoir jamais eu aucune connoissance. Plus de cinquante de ces malheureux attestèrent au hasard, dans une même matinée, ce qu'on les avoit chargés de certifier, sans qu'ils se doutassent du piège qu'on leur tendoit. On n'eut pas de peine à les convaincre de ce crime, avec lequel ils étoient familiarisés. Tous furent empalés dans le même jour. Le Grand Visir tiroit au moins cet avantage du pouvoir arbitraire, si

funeste en presque tous les cas, qu'il punissoit le crime toutes les fois qu'il croyoit l'appercevoir, sans que les formalités ni les détours d'une défense ténébreuse pussent dérober le coupable au châtement. Il s'élevoit au dessus des préjugés de sa nation, jusqu'à protéger les Chrétiens catholiques contre les Chrétiens grecs, leurs plus grands ennemis. Il faut entrer dans quelques détails à cet égard, pour faire comprendre quelle espece de service le Grand Visir rendit aux Eglises catholiques.

J. C. 1719.

à 1721.

Hég. 1131.

à 1134.

Les Grecs, sujets de l'Empire Ottoman, reçoivent de leur Souverain, comme nous l'avons déjà dit, des Patriarches, des Archevêques, des Evêques, qui paient chèrement ces dignités au Grand Seigneur. L'Eglise Grecque schismatique differe de l'Eglise universelle, non seulement par plusieurs dogmes & par l'institution de ses Prélats, mais même par une vénalité autorisée chez elle, & que les Orthodoxes appellent simonie. Tout se paie chez les Grecs, jusqu'à l'entrée des temples; & ces sommes que les Prélats & les autres Pasteurs reportent en grande partie au Souverain, soit pour en obtenir de meilleurs sieges, soit pour que l'exercice public

Affaires des Grecs & des Latins.

J. C. 1719
à 1721.
Hég. 1131
à 1134.

de leur rit soit toléré, forment un impôt très-lourd pour les Chrétiens grecs. Souvent ceux-ci, mécontents de l'avidité de leurs Prêtres, prêtent l'oreille aux instructions des Pasteurs catholiques, dont le zèle n'est point mercenaire, & qui leur portent le dépôt de la foi sans mélanges d'erreurs, de superstition ni de simonie. Les Prélats grecs ne souffrent qu'impatiemment ce qu'ils appellent apostasie. Au lieu d'entrer dans des disputes théologiques contre leurs adversaires, ils se plaignent au Grand Visir, & sur-tout au Mufti, chargé plus particulièrement de ce qui regarde, tant l'Islamisme que les religions étrangères. Sous le Règne de Mustafa II, ils firent entendre que si les Catholiques leur ravissoient les diocésains qui avoient payé jusqu'alors les instructions & les sacrements, ils ne seroient plus en état de fournir au trésor du Sultan les sommes qu'on exigeoit d'eux. Ils ajoutèrent que ces Grecs, nés sujets du Grand Seigneur, cesseroient de le reconnoître pour leur Maître aussi-tôt qu'ils se soumettoient au Pape, Prince étranger, qui usurpe la souveraineté sur tous ceux de sa religion. Les Ottomans ne comprennent pas la distinction des deux puis-

lances, qui, chez les Catholiques, fait également la base de la puissance souveraine, & celle de l'autorité des Pasteurs. Mahomet a voulu, au contraire, que le Souverain fût en même temps le premier chef de la religion, parce que, dit le Koran, il ne peut y avoir qu'un seul représentant de la Divinité dans tous les pays qui ne sont pas séparés par des mers ou par des Empires infideles. C'est sur ce principe que le Grand Seigneur, non seulement dépose le Mufti, mais encore élève & dépose à son gré le Kan des Tartares, & tous les autres Souverains ses tributaires; c'est encore sur ce principe, que tous les Effendis disent être le premier fondement du trône, que le Pape est regardé, non seulement comme le chef d'une secte erronée, mais même comme un usurpateur. Le Mufti Fezula, qu'on se rappelle avoir été tout puissant sous le regne de Mustapha II, rendit un fetfa qui fut bientôt revêtu d'un catéchérif. Le Grand Seigneur, autorisé par la décision du Mufti, défendoit sous peine de la vie à tout Chrétien grec de fréquenter les Eglises catholiques. L'Ambassadeur de France, dont le premier devoir à la Porte est de protéger la religion, au nom de

J. C. 1719

à 1721.

Hég. 1131.

à 1134.

J. C. 1719

à 1721.

Hég. 1131

à 1134.

son Maître, s'éleva vivement contre cette rigueur. Il démontra que l'intérêt de l'Empire étoit de laisser liberté de conscience à des sujets qui, n'étant pas Musulmans, ne devoient pas dépendre du Mufti, & qu'on regardoit comme les meilleurs Cultivateurs & les plus habiles Négociants de toutes les terres du Grand Seigneur : car les Chrétiens grecs & latins ne pouvant, ni porter les armes, ni entrer dans aucune charge, ni dans le corps de l'Uléma ; & cette espece inutile que l'on nomme rentiers, étant absolument inconnue chez les Turcs, il faut nécessairement que tout ce qui n'est pas Musulman cultive la terre ou négocie. C'est aux sujets de l'Empire qu'on appelle Giaurs, que l'Asie doit l'abondance qui y regne, & les Echelles leur opulence & leur circulation. Tant que Mustafa demeura sur le trône, les Grecs, qui embrassoient le rit latin, furent persécutés, & les cris de l'Ambassadeur de France furent d'autant moins entendus, qu'il n'y avoit d'engagement formel de tolérer la religion catholique que pour les sujets des couronnes étrangères, & que ce Ministre n'avoit pas un droit spécial de protéger les sujets du Grand Seigneur. Mais lorsqu'Achmet III eut succédé à

son frere, & qu'Ibrahim eut acquis la confiance du Monarque, ce Ministre, qui comprenoit ce que la politique & la raison exigeoient de lui, n'osa pas abroger le catchérif du dernier Empereur, de peur de révolter l'Uléma, mais il en empêcha l'effet, & il accorda dans tous les cas aux Catholiques & aux Grecs une protection constante, contre la tyrannie des Pasteurs Grecs appelés Papas

J. C. 1719

à 1721

Hég. 1131

à 1134.

Le Marquis de Bonac, pour lors Ambassadeur de France, profita des bonnes dispositions de ce Ministre pour obtenir une justice qu'on refusoit depuis bien long-temps à ses prédécesseurs & à lui. Les Grecs, comme on l'a vu, s'étoient emparés de l'église du saint sépulcre de Jerusalem, malgré la possession constante des Latins depuis le temps des croisades; & nos pèlerins étoient obligés non-seulement d'unir leurs prieres à celles des schismatiques, mais même de payer très-cher la faculté d'adorer le Seigneur dans le lieu de sa sépulture, après l'avoir déjà achetée par beaucoup de fatigues & de dangers. Louis XIV avoit sollicité long-temps le recouvrement du saint sépulcre, sans avoir jamais pu l'obtenir. Quoiqu'on n'eût pas osé refuser précisément à la

Recouvrement du saint sépulcre.

J. C. 1719
à 1721.
Hég. 1131
à 1134.

Puissance la plus amie de la Porte ce qui étoit de droit étroit, l'argent des Grecs avoit excité les oppositions des Mustis, & retardé la décision des Grands Vifirs qui depuis trente ans faisoient attendre un catchérif. Le Marquis de Bonac, ayant entamé cette négociation, appuya ses sollicitations par beaucoup de raisons & par beaucoup de plaintes; & le Grand Vifir, qui sentoit le besoin que la Porte auroit tôt ou tard de la France, se fit un mérite auprès de l'Ambassadeur de la justice qu'il ne pouvoit lui refuser. Le premier acte de propriété que les Latins firent au saint séplucré, fut d'en réparer la voûte conformément au catchérif qui le leur permettoit.

Ambassade
en France.

Le Divan crut avoir accordé à la France un témoignage d'estime & de bienveillance si distingué, qu'on décida que ce catchérif seroit porté à Louis XV par un Ambassadeur extraordinaire. Mehemet Effendi, qui avoit traité la paix à Passarovits avec les Autrichiens & la République de Venise, vint en France pour remplir cette fonction. Le choix d'un tel négociateur, le plus habile qui fût dans l'Empire ottoman, fit présumer que cette ambassade avoit quelque objet important, & que la remise du saint

épulcre n'en étoit que le prétexte. En effet, les Turcs, plus vexés depuis quelques années par les galeres de Malthe qu'ils ne l'avoient été précédemment, s'étoient plaints à notre Ambassadeur de plusieurs prises que la Religion avoit faites sur eux. Le grand nombre de Gentilshommes François qui sont engagés ou admis dans cet Ordre, l'ignorance des Turcs sur les droits des Souverains de l'Europe, & leur puissance despotique sur des tributaires, prétendus Souverains, qu'ils déposent aussi facilement que leurs moindres Sangiacs, tout cela fit penser au Divan qu'il ne tenoit qu'au Roi de France d'enchaîner les galeres de Malthe dans leurs ports; & ils vouloient que cette Puissance amie contiât des Religieux guerriers que les Turcs traitoient de corsaires, & qu'ils supposoient avec si peu de raison sujets de la France. Mehemet Effendi apprit dans les cabinets de nos Ministres ce que le Marquis de Bonac avoit déjà répété plusieurs fois au Grand Visir Ibrahim, que la Religion de Malthe, souveraine sur son rocher, a tous les Rois chrétiens de la communion romaine pour protecteurs, mais n'en reconnoît aucun pour maître, & que, malgré le traité fait sous Bajazet II

J. C. 1719
à 1721.
Hég. 1131
à 1134.

J. C. 1719
à 1721.
Hég. 1131
à 1134.

avec les Chevaliers qui pour lors étoient à Rhodes, il est de la politique & du devoir de la Religion de Malthe de ne faire aucune paix avec les Musulmans. Tout le fruit que Mehemet Effendi rapporta de son ambassade, se réduisit à des présens pour son maître, & à des plans des châteaux & des jardins de Versailles & de Fontainebleau, dont Achmet tâcha d'imiter quelques détails dans son ferrail de Darud Pacha, & dans celui des Miroirs, deux maisons de plaisance qu'il aimoit plus que toutes les autres. Mehemet Effendi, amateur des Lettres, amena encore de France quelques Imprimeurs qui firent à Constantinople une édition du Koran, une autre de la Sunna, une autre d'une Grammaire turque : mais ces Ouvriers, qui auroient pu être si utiles à un peuple susceptible de s'éclairer, furent bientôt contraints de se dérober à la fureur de sept ou huit mille copistes qui n'ont pas d'autre profession à Constantinople & dans les autres grandes villes, pour se tirer de la misère, & dont le travail lent & incorrect ne peut communiquer qu'un très-petit nombre de connoissances & un plus grand nombre d'erreurs. Tous les Musulmans regardent

comme un devoir de conserver un Koran & une Sunna. D'ailleurs quelques Historiens & quelques Poètes, dont le style, aussi enflé que métaphorique, & presque inintelligible, composent toute la littérature des Turcs. Un de ces manuscrits est chez eux un meuble très-precieux, mais dont peu de personnes peuvent faire usage ; car si l'on en excepte les Membres de l'Uléma, le nombre des Turcs qui savent lire est très-petit, même à Constantinople.

Les Turcs jouissoient depuis quatre ans des douceurs de la paix, lorsque les troubles de la Perse exciterent tout-à-la-fois la cupidité des Russes & la leur. Ces guerres intestines étoient venues de la mollesse des Sophis, & du peu de soins qu'ils donnoient au gouvernement de leur Empire. Cha Houssein, plus fainéant encore que ses prédécesseurs, abandonnoit tout-à-fait les rênes du gouvernement à ceux qui avoient surpris sa confiance. Les mauvais Rois ont presque toujours de mauvais Ministres. Des tyrans subalternes provoquerent une révolte générale au commencement du siècle où nous vivons. L'incendie commença par la province de Candahar, habitée par une horde de Tartares, appelés les

J. C. 1719

à 1721.

Hég. 1133

à 1134.

J. C. 1722.

Hég. 1134.

& 1135.

Troubles en Perse.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

Agvans. Un certain Mirveïs, Kelunter ou Syndic des Agvans, considéré des siens par sa naissance (car il y a des nobles chez ces Tartares), par sa dignité & par la fierté de son ame, reçut du Gouverneur du Candahar le plus sensible outrage. Le Persan envoya demander au Kelunter des Agvans sa fille, dont on vantoit la beauté, pour l'enfermer dans son haram. Mirveïs, qui ne pouvoit exercer sur l'heure la vengeance dont cette injure lui inspira le desir, feignit d'obéir. Il envoya au Gouverneur une esclave très-belle & richement parée qu'il assura être sa fille. On remarque dans l'Histoire que les plus grandes révolutions ont été occasionnées par l'incontinence des Tyrans. Mirveïs répétoit souvent le proverbe persan, *que le serpent qui veille triomphe du lion endormi*. En effet, il persuada au Gouverneur que tous les Agvans supportoient volontiers le joug qui leur étoit imposé; & lorsqu'il se fut assuré de ses compatriotes, & que la conjuration fut à son point de maturité, il égorgea dans un festin celui qui avoit voulu ravir sa fille; il s'empara de la capitale du Candahar dont il avoit eu l'adresse d'éloigner la garnison. En peu de jours les factieux se déclarent.

rent dans les extrémités de cette province. La Cour d'Ispahan, au lieu d'employer la force pour réduire des rebelles, envoya des Orateurs à Mirveïs ; on lui fit de la part du Sophi des promesses qui ne le tenterent point, & des menaces qu'il méprisa encore davantage. Le Chef des révoltés fit valoir à ces Officiers son extrême clémence qui épargnoit leur vie ; & il leur ordonna expressément d'aller dire à leur Maître, que le Prince qui choisissoit des tyrans pour le représenter, étoit un tyran lui-même, & que lui Mirveïs le déchargeroit bientôt d'un fardeau trop pesant pour ses mains.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

A l'intérêt de la liberté se mêloit celui de la religion, bien puissant pour des Musulmans. Les Agvans étoient Sunnites : Mirveïs, se disant le défenseur du vrai culte, faisoit porter la Sunna & le Koran des Turcs au milieu de ses drapeaux, sous lesquels une multitude de soldats venoit s'enrôler chaque jour. Mirveïs unit à ses Agvans les Boulouks, peuple guerrier & féroce ; les Tirins, autre horde de Tartares, qui supportent mieux qu'aucun peuple la fatigue & la faim, & qui ne font jamais de quartier. De telles troupes devoient être bien re-

doutables aux Persans efféminés. Les armées de Cha Houssein se rassemblèrent lentement & furent promptement dispersées.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

Enfin Mirveïs mourut de maladie après avoir assuré à sa maison la conquête du Candahar par six ans de travaux. Quoiqu'il laissât deux fils, il voulut que Mir Adula, son frere, régnât après lui, soit pour adopter la succession des Sunnites, qui défere le trône au plus âgé de la Maison régnante, soit que Mirveïs n'eût pas voulu laisser à un Prince trop jeune un trône, dont les fondemens n'étoient pas encore bien assurés. Mais ce nouveau Monarque ne ressembloit pas à son prédécesseur; loin de songer à de nouvelles conquêtes, il ne voulut pas même conserver la province qui lui étoit soumise. Son caractère timide & paresseux lui faisoit craindre également les soins du trône & les travaux de la guerre. Comme il songeoit à remettre le Candahar sous l'obéissance de la Perse, l'aîné des fils de Mirveïs, nommé Mir Mamout, qui n'étoit âgé que de dix-neuf ans, instruit du projet de son oncle, investit son palais, s'empare de tous les papiers qui indiquoient le dessein de Mir Adula, tue le Prin-

ce ; & ayant assemblé les soldats , il leur apprend en même temps de quel sang il vient de teindre ses mains , & quelles raisons l'ont déterminé à ce meurtre. Ceux qui avoient établi le trône de Mirveïs , n'eurent pas de peine à y placer son fils qui venoit d'en prévenir la ruine. Si l'on en croit les Auteurs Turcs , peu de temps après l'avénement de Mir Mamout au trône du Candahar , les Tartares du Hérat se souleverent contre leur Gouverneur Persan pour une cause à-peu-près semblable à celle qui , quelques années auparavant , avoit fait révolter le Candahar.

Le Gouverneur du Hérat , ayant conçu des desseins criminels , tenta de faire violence à un jeune homme qui , doué d'un courage au dessus de son âge , fit sentir à ses compatriotes la honte d'obéir à ces lâches corrupteurs ; & les animant par l'exemple de ceux du Candahar , il les arma contre les garnisons qui gardoient leurs villes : toutes furent égorgées , & les Tartares du Hérat formerent une République indépendante. Ce soulèvement fut le signal de bien d'autres. Les Curdes , les Usbeks , les Affdalis , tous les peuples qui avoisinent le mont Caucase , secoue-

J. C. 1722.
Hég. 1134.
& 1135.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

rent le joug presque en même temps. L'imbécille Cha Houssein, au lieu de chercher dans sa cour & dans ses armées des serviteurs fideles & de bons Généraux, prêtoit l'oreille aux accusations atroces que les Eunuques inventoient contre ceux qui auroient pu le défendre. Il livroit aux bourreaux ses plus braves guerriers, tandis que ses meilleures provinces devenoient la proie des Tartares.

Mir Mamout, nouveau Roi de Candahar, profite de tous ces troubles avec autant d'habileté que de courage. Il pénètre, à la tête de vingt mille hommes, jusques dans la province de Kervan à travers des déserts arides, combattant la soif, la disette & l'intempérie de l'air. Arrivé dans des lieux habités, il fait des prosélytes & des soldats par-tout où il rencontre des hommes. Après s'être emparé de quelques forteresses, il amene vingt-cinq mille hommes dans les plaines d'Isfahan, auxquels le malheureux Sophi oppose une armée du double plus nombreuse, mais qui n'étoit composée que de soldats sans discipline & sans expérience, accoutumés à la mollesse & au luxe asiatique, dont les armes brillantes étoient plutôt une parure qu'une défense dans

leurs mains : leur nombre ne fit que
hâter leur défaite ; quand les soldats
de Mir Mamout se furent gorgés de
butin , ils formerent le siege de la ca-
pitale de la Perse. Vingt cinq mille
hommes entreprirent de bloquer &
d'affamer une ville qui a huit lieues
de tour , & ils réussirent d'autant
mieux , que l'imprudent Sophi n'a-
voit pris aucune mesure pour l'appro-
visionner. Aussi-tôt que les commu-
nications furent coupées , la misere
se fit sentir dans Ispahan. Cependant
l'armée de Mir Mamout augmentoit
à vue d'œil. Les Gouverneurs des dif-
férentes provinces , mandés à la tête
des troupes nationales pour secou-
rir Ispahan , soit terreur , soit trahi-
son , soit vanité mal-entendue , te-
noient leurs corps éloignés de l'ar-
mée des Agvans , parce qu'ils ne pou-
voient , disoient-ils , marcher aux or-
dres les uns des autres. Le seul acte
de prudence , auquel Cha Hussein put
se résoudre pendant ce malheureux
siege , fut de dérober la tête de son fils
aîné au fer ou à la captivité dont elle
étoit menacée. Tandis que l'armée des
assiégeans étoit affoiblie par un deta-
chement considérable , le jeune Prince
partit la nuit à la tête de quelques ca-
valiers , & traversa plusieurs postes

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

des assiégeans sans être reconnu. Il se retira à Cazbin, d'où il fit de grands efforts pour ramasser des secours capables de délivrer Ispahan : mais la crainte & le mécontentement avoient glacé tous les cœurs. Les sujets & les Princes Feudataires manifesterent leur mauvaise volonté. Le peu de troupes qui se mettoit en marche étoit dispersé dès la seconde journée de chemin. Ceux qui paroissoient animés du véritable desir de secourir leur patrie, se trouvoient en si petit nombre, qu'ils n'osoient pas aller vers la capitale montrer à l'ennemi quelle étoit la foiblesse du Royaume de Perse. Le seul Gouverneur de Segesthan amenoit un secours de près de vingt mille hommes. Mir Mamout aima mieux corrompre ce serviteur que le combattre. Il lui écrivit pour lui proposer de s'emparer du Korassan, l'assurant qu'il étoit plus digne de gouverner cette province que celui pour le service duquel il vouloit délivrer la capitale. Cette lettre, pleine de flatterie & appuyée par de riches présens, déterminâ l'infidèle Gouverneur à partager la proie qu'il ne se croyoit pas assez fort pour défendre. Assuré du secours des Tartares du Hérat, il tourna ses troupes vers Mached, ca-

pitale du Korassan, & enfin se fit Sou-
 verain sans résistance. La misere des
 assiégés étant parvenue à son comble,
 Cha Hussein ordonna à ses Ministres
 d'aller offrir une capitulation. Les
 Barbares Agvans éluderent cette de-
 mande, ils vouloient que la famine
 dépeuplât Ispahan pour que leur pe-
 tit nombre n'eût pas à craindre la tra-
 hison au milieu d'un grand peuple.
 On ne peut, sans frémir, dit l'Histo-
 rien de Perse, lire les circonstances
 de l'épouvantable famine que cette
 conduite occasionna. On étoit pour
 lors à la fin de Septembre : dès le mois
 d'Août la chair de cheval, de mulet,
 & des autres bêtes de somme, étoit
 montée à un prix excessif; il n'y avoit
 plus que le Roi, les principaux Offi-
 ciers du palais & les gens les plus ri-
 ches qui en mangeassent. Quelque
 horreur que la religion inspire aux
 Persans pour les chiens & pour plu-
 sieurs autres animaux réputés immon-
 des, tout ce qu'on en trouva fut con-
 sommé en peu de jours. Le peuple se
 nourrit ensuite d'écorces d'arbres, de
 feuilles & de cuirs qu'on amollit dans
 l'eau bouillante. Mais cette triste res-
 source manquant, il fallut se résou-
 dre à vivre de chair humaine; jamais
 on n'en mangea tant dans aucun sie-

J. C. 1722.

Hég. 1134

& 1135.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

ge. On voyoit des hommes, la mort peinte sur le visage, couper sur des cadavres de quoi soutenir les foibles restes d'une vie languissante; d'autres, les yeux égarés, couroient les rues la masse d'armes à la main, & enlevoient les enfans, ou assommoient les hommes dans le même dessein; & lorsque, par un reste de justice, on punissoit ces malheureux, eux-mêmes servoient de pâture. Un besoin forcené étouffant tout sentiment d'humanité, le mari égorgeoit sa femme, le frere sa sœur, les peres & meres leurs enfans, pour en faire cet horrible usage. L'eau du Zenderoud étoit si corrompue par la multitude de cadavres, que l'on ne pouvoit en boire. Sous un climat moins sain, l'air infecté auroit suffi pour faire périr le petit nombre d'habitans qui vivoient encore.

Enfin Cha Hussein ayant envoyé à plusieurs reprises supplier son barbare vainqueur d'accepter sa couronne, & d'accorder de la nourriture & des fers au peu de sujets qu'il s'empressoit de lui offrir, le 23 Octobre il eut ordre de se rendre avec sa suite au quartier de Mir Mamout; & le Tartare, ajoutant l'insulte à la cruauté, fit ordonner au Roi de Perse d'attendre hors de sa

tente, pour ne pas troubler son repos. Cha Hussein ayant été admis, après une demi-heure, à l'audience du vainqueur, attacha lui-même à son turban les aigrettes de diamans, qui sont en Perse comme en Turquie la marque de la Souveraineté, & dont il venoit de se dépouiller. Mir Mammout fit distribuer des vivres dans Ispahan; & après avoir traité Cha Hussein avec plus d'humanité qu'il ne s'y étoit attendu, il l'envoya sous bonne escorte dans un appartement secret du palais d'Ispahan où ce Prince fut étroitement gardé.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

L'usurpateur entra dans la capitale avec un faste guerrier qui auroit augmenté la terreur des Persans, si elle n'eût été à son comble: mais comme l'abondance succéda presque subitement à la plus abominable famine, la cessation du mal & la réflexion sur les torts du dernier regne, qui en avoient été la source, consolèrent ceux qui espéroient ne plus souffrir. Dans cet instant, des Ambassadeurs de Pierre le Grand, Czar de Moscovie, arrivèrent à Ispahan pour se plaindre à Cha Hussein de ce que les Légis Tartares, feudataires de la Perse, établis sur les bords de la mer Caspienne, avoient égorgé des Ingénieurs

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

envoyés par le Czar pour reconnoître ces côtes & pour lever des plans. L'usurpateur répondit au lieu du Souverain légitime, que les Léghis étoient ses amis & non pas ses sujets; qu'il n'avoit aucun ordre à donner à ces peuples libres; que, si le Czar vouloit faire passer des caravanes sur leurs terres, il falloit ou qu'il fit alliance avec les Léghis, ou qu'il fît tellement escorter ses sujets, qu'ils pussent échapper à la rapacité de ces Tartares accoutumés à vivre de brigandage. Cette réponse, & les détails que le Czar apprit en même temps de la Perse, déterminèrent ce Prince à subjuguier les brigands dont il avoit à se plaindre, & à s'emparer des Provinces qui étoient à sa convenance. Le prétexte étoit beau. Pierre publia qu'il alloit prendre en main la cause du Sophi dont il étoit l'allié, & rendre à son fils fugitif à Casbin, & qui cherchoit en vain des vengeurs parmi ses sujets, plusieurs des Provinces que la révolte lui avoit fait perdre. Le Czar se rendit à Astracan où ses troupes devoient se réunir. Il embarqua une nombreuse infanterie composée de Russes, de Cosaques & de Calmouks. Il mit souvent des troupes à terre pour ravager le pays des Léghis,

brûler leurs tentes & leurs moissons, & battre des pelotons de brigands qui ne s'étoient pas attendus à rencontrer une armée. Enfin le Czar parcourut le Daguisan & le Chirvan, deux Provinces septentrionales de Tartares qui bordent la mer Caspienne, sans y trouver presque aucune résistance. Il laissa des garnisons dans les principales villes qui ne valent pas nos moindres villages, bien résolu d'y établir dans la suite des forteresses; & il se rembarqua vers la fin de l'automne pour regagner Astracan avant que les ouragans, très-fréquens sur la mer Caspienne dans l'arrière-saison, ne pussent faire périr son armée.

J. C. 1722.
Hég. 1134
& 1135.

Le Czar s'empare de deux Provinces tartares,

Ces succès alarmerent vivement les Turcs qui trouvoient Pierre le Grand un voisin déjà trop redoutable.

J. C. 1723.
Hég. 1135
& 1136.

Le Kan des Tartares de Crimée mandoit à la Porte, que les Russes, non contents de s'emparer des bords de la mer Caspienne, fortifioient leurs conquêtes, & entretenoient des intelligences avec le Prince de Géorgie; que si les Ottomans & les Tartares de Crimée demeuroient dans l'inaction, cette puissance nouvelle s'étendrait tellement, qu'elle environnerait toutes les possessions de la Porte dans l'Asie. Sultan Achmet ne vouloit

Le peuple veut lui déclarer la guerre à cette occasion.

J. C. 1723.
Hég. 1135
& 1136.

pas la guerre ; son Grand Visir la craignoit autant que lui. Les plaies de la guerre de Belgrade n'étoient pas encore fermées, & le Grand Seigneur, toujours occupé à admirer ses monceaux d'or, ne s'en feroit détaché qu'avec bien de la peine. Cependant les Officiers du Divan, & ceux des Janissaires, croyoient qu'il feroit trop honteux & trop funeste à l'Empire ottoman de laisser le Czar de Russie s'emparer de la Perse. Ce peuple, qui gémissoit sous le poids des impôts, & à qui on avoit refusé de quoi relever les maisons, après le dernier incendie, demandoit à grands cris compte de tout l'argent qu'on tiroit de la capitale & des Provinces, puisqu'il n'y avoit dans le trésor public, ni de quoi soulager les malheureux, ni de quoi défendre les frontières.

Ces murmures obligèrent le Grand Visir Ibrahim à faire des préparatifs. On envoya la pelisse de marte zibeline & la masse d'armes, signes d'investiture, au deux Kans du Daguiстан & du Chirvan que le Czar avoit dépouillés de leurs souverainetés, leur annonçant que la Porte les prenoit sous sa protection. Les Pachas de l'Empire eurent ordre de rassembler les forces

forces de leurs gouvernemens ; & le Grand Seigneur dépêcha aux trois Républiques de Barbarie pour les inviter de rappeler leurs Corsaires , & de les tenir prêts à joindre son armée navale.

J. C. 1723.
Hég. 1135
& 1136.

On envoya en même temps un Capiggi Pachi à Pétersbourg pour déclarer au Czar que s'il entreprenoit de protéger les Géorgiens , soit contre la Porte , soit contre un des deux Souverains de Perse , le Grand Seigneur se croiroit obligé de lui déclarer la guerre ; que d'ailleurs sa vengeance contre les Léghis avoit été portée assez loin , & que le Grand Seigneur ne pouvoit se refuser à la protection que lui demandoient des Musulmans Sunnites comme lui. Le Pacha d'Erzerum reçut ordre d'entrer avec vingt mille hommes dans la Géorgie où il ne trouva pas la moindre résistance. Cependant le Kan de Crimée écrivoit sans cesse à la Porte que l'intérêt commun exigeoit qu'il fît une irruption dans la Russie , pour occuper le Czar dans ses propres Etats , & l'empêcher d'envahir la Perse. Ibrahim , toujours porté pour la paix , répondit à ce Prince , que la Porte songeoit sérieusement à réprimer le Czar , mais que si lui Kan osoit commencer les hostilités sans l'aveu du sublime Empereur son

J. C. 1723.
Hég. 1135
& 1136.

suzerain , non seulement il devoit s'attendre à être déposé , mais qu'il pouvoit être sûr que sa désobéissance seroit punie du dernier supplice. D'après le précepte du Koran , qui n'admet qu'un Souverain dans un pays , quelque grand qu'il puisse être , quand il n'est pas séparé par des mers ou par des nations infideles non subjuguées , Ibrahim regardoit le Kan des Tartares comme un Prince soumis au sabre d'Othman , & il espéroit que Mir Mamout , Musulman Sunnite comme Achmet III , seroit aussi fidele à la Loi que l'avoit toujours été le Kan des Tartares , & qu'il reconnoîtroit l'Empereur Ottoman pour le pere des Croyans. Mais lorsqu'il eut appris par un Aga , que le Pacha de Bagdad avoit dépêché vers Mir Mamout , que cet Usurpateur vouloit être Roi de Perse indépendant comme l'avoient été les Sophis , le Visir comprit qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que celui de démembrer la Perse ; que pour cela il devenoit de plus en plus nécessaire de s'accorder avec Pierre le Grand. Le Czar avoit autant d'envie qu'Ibrahim de ne pas multiplier les obstacles aux conquêtes qu'il méditoit ; & comme il n'ignoroit pas que l'intérêt de la France étoit de

dissuader la Porte de combattre toute autre Puissance que la maison d'Autriche, pour lors rivale de la maison de Bourbon, il engagea M. de Campredon, Ministre de France auprès de sa personne, d'écrire tant à sa cour qu'au Marquis de Bonac, Ambassadeur de France à la Porte, afin que cet Ambassadeur se chargeât au nom de son maître de la médiation entre la Porte & la Russie.

J. C. 1723.
Hég. 1135.
& 1136.

Le Marquis de Bonac, plein de talents & de zèle, connoissoit la cour dans laquelle il négocioit, autant que les intérêts de celle qu'il devoit servir. Il avoit ménagé la faveur du Grand Visir Ibrahim, tellement que ce premier Ministre croyoit l'Ambassadeur de France son ami particulier, & aussi attaché à la Porte que lui-même. Le Grand Visir, tenant pour certain que l'Empire Ottoman & le Royaume de France ne devoient faire qu'un dans l'ordre politique, écou-toit avec avidité tous les systêmes que le Marquis de Bonac lui détaillait. Il goûtoit sur-tout celui de ménager les forces de l'Empire Ottoman, afin d'en imposer également à tous ses voisins, en les menaçant d'attaquer celui qui s'opposeroit directement aux desseins de la Porte. Ce plan paci-

J. C. 1723.

Hég. 1135

& 1136.

figue flattoit l'avarice du Grand Seigneur, & la timidité du Grand Visir, qui favoit que la tête de ses prédécesseurs avoit souvent répondu des événemens de la guerre. Il redoutoit cependant le Divan, & sur-tout le corps des Janissaires, qui crioient à haute voix qu'on laisseroit le Czar s'emparer de la Perse, afin qu'il pût ensuite s'emparer des possessions des Ottomans dans l'Asie. Le Marquis de Bonac avoit des conférences fréquentes avec le Reïs Effendi, même avec le Grand Visir; & ces deux Ministres, pénétrés des raisons de l'Ambassadeur de France, cherchoient les moyens de désarmer la Russie. Le Cappiggi Pachi, envoyé vers le Czar, rapporta une réponse assez fière. Le Czar déclaroit à la Porte que son intention n'étoit pas de donner la moindre atteinte à la paix; mais que, si la Porte entreprenoit de s'opposer à ses desseins sur les côtes de la mer Caspienne, il traverseroit de son côté les vues qu'elle pouvoit avoir sur les pays situés entre les deux mers. Le Marquis de Bonac, qui avoit le secret de la Cour de Russie, fit remarquer au Grand Visir que, malgré les menaces que la réponse du Czar sembloit contenir, elle offroit un moyen de

pacification ; qu'il étoit juste de laisser ce Prince s'étendre sur les bords de la mer Caspienne, si, comme il le faisoit entendre, il souffroit que l'Empire Ottoman s'emparât des provinces qui étoient le plus à sa convenance. Le Marquis de Bonac ajouta qu'en cas que l'usurpateur Mir Mamout voulût revendiquer ce qui avoit appartenu à la Perse, il étoit également de l'intérêt de la Porte & de l'intérêt de la Russie de vivre en paix, & même en alliance, pour combattre ensemble l'ennemi commun ; que le Czar étoit tellement persuadé de l'utilité de cet accord, que M. de Nepluïef, Résident de Moscovie à la Porte, avoit dit à lui M. de Bonac, qu'il avoit des pouvoirs pour conclure un traité. Sur cette ouverture, le Grand Visir proposa à l'Ambassadeur de France de faire l'office de médiateur. Le Marquis de Bonac, qui écrivoit exactement à sa cour toutes les démarches qu'il avoit cru devoir faire, n'en recevoit aucune réponse. Soit négligence du Cardinal Dubois, alors premier Ministre, soit que ce Prélat n'aimât pas le Marquis de Bonac, il le laissoit dans le plus grand embarras, sans diriger, approuver, ni blâmer sa conduite. Dans cette dange-

J. C. 1723.
Hég. 1135.
& 1136.

L'Ambassadeur de France offre sa médiation.

J. C. 1723.

Hég. 1135

& 1136.

reufe position , l'Ambaffadeur, sûr que l'intérêt de fa cour étoit d'empêcher la guerre entre deux Puiffances qui, toutes deux libres & alliées, pourroient inquiéter la Maifon d'Autriche, prit un parti hardi que l'amour du bien lui fuggéra. Il répondit à la proposition du Grand Vifir, que les tems du ramadan, dans lequel les Turcs étoient alors, ne lui paroiffoit pas propre pour ouvrir des conférences; que d'ailleurs il n'avoit aucune inftruction de fa cour pour cette médiation; que cependant, s'il ne lui en venoit pas d'ici à la fin du carême mufulman, comme il étoit l'Ambaffadeur d'un Prince également allié de l'Empereur Ottoman & du Czar de Mofcovie, il fe porteroit en cette qualité pour médiateur entre les deux Puiffances, fi l'une & l'autre vouloient l'en requérir; qu'il étoit déjà sûr du Réfident de Ruffie, qu'ainfi le Grand Vifir feroit le maître de s'expliquer après le ramadan, & qu'il voyoit comme un grand acheminement au traité, que Pierre le Grand eût déclaré qu'il n'iroit pas cette campagne à la tête de fes troupes.

Ambaffade
de Perfe fans
fuccès.

Pendant cet intervalle, on vit arriver à Constantinople un Perfian dont la fuite étoit peu nombreufe, & qui

paroissoit avoir souffert beaucoup de la fatigue & de la misere. Il avoit été arrêté long-temps sur les frontieres de la Turquie, avant qu'on lui eût permis de continuer son voyage. Il se disoit Ambassadeur de Cha Thamas, fils de Cha Houssein. Ce Prince, héritier des prétentions & des malheurs de son pere, étoit retiré dans les montagnes d'Arménie : quelques provinces pauvres & dévastées tenoient encore pour lui. Il avoit député, tant vers l'Empereur Ottoman, que vers le Czar de Russie, pour demander à tous deux des secours. On savoit déjà que Cha Thamas avoit conclu un traité avec Pierre le Grand. On apprit pendant ce même ramadan que le Quilan, province sur les côtes de la mer Caspienne, venoit de se soumettre aux armes des Russes, que Cha Thamas abandonnoit toutes ces conquêtes au Czar, sous la condition que ce Prince l'aideroit à chasser les Agvans de son Empire. L'Ambassadeur Persan fut mal reçu à Constantinople; il ne put voir le Grand Seigneur qu'au sortir d'une mosquée pendant le Béiram. Il lui remit, comme auroit pu faire le dernier de la populace, un mémoire de la part de son Maître, conçu dans les termes les plus humbles

J. C. 1723.

Hég. 1135

& 1136.

J. C. 1723.

Hég. 1135

& 1136.

& les plus pressants. Achmet III répondit à cette espece de requête, comme il faisoit toujours, en la remettant entre les mains de son Grand Visir. On n'avoit pas osé recevoir ce Persan comme le caractère dont il étoit revêtu sembloit l'exiger, parce que le peuple, également mécontent de ce qu'on ne déclaroit pas la guerre aux Russes, & de ce que le Gouvernement avoit semblé pencher pour Cha Thamas contre les Agvans, Musulmans Sunnites, menaçoit d'une sédition qui auroit pu éclater pendant la cérémonie de l'audience.

J. C. 1724.

Hég. 1136.

Hostilités
contre la
Russie.

Cependant on ne parloit à Constantinople que de guerre contre la Russie. Le Pacha de Diarbekir étoit entré dans la province d'Erivan; & les Arméniens du Nakivan, mécontents du malheureux Roi Cha Thamas, qui avoit osé employer la rigueur contre ceux de ses sujets qui lui étoient demeurés fideles, inviterent le Pacha de Van à venir s'emparer de leur pays. Ce Chef n'eut pas de peine à chasser d'une province dévastée ce qui y restoit de soldats persans. Les Turcs, profitant toujours du désordre & des malheurs de leurs voisins, étendirent jusqu'à Amadan des prises qui, par leur facilité, ne

méritent pas le nom de conquêtes.

Pendant les réjouissances que ces avantages occasionnerent à Constantinople, & qui se mêlerent à celles du Beïram, les conférences indiquées entre le Grand Visir, le Reïs Effendi & le Résident de Russie, commencerent sous les yeux de l'Ambassadeur de France. Le temps de la campagne approchoit. Ibrahim obtint, par le conseil du Marquis de Bonac, qu'Achmet indiqueroit un Divan général, où tous les principaux de l'Uléma & les Chefs des milices seroient appelés. Le Grand Visir détailla dans cette assemblée la position des affaires, les prétentions du Czar, celles de la Porte, & les différends qui pouvoient allumer la guerre entre les deux Empires. La crainte de devenir suspect, soit à l'Uléma, soit aux troupes, empêcha ce Ministre d'insister sur les motifs de conciliation dont il étoit pénétré : mais comme tous les membres du Divan vouloient qu'on déclarât la guerre au Czar, le Drogman de la Porte fit demander à entrer dans l'assemblée de la part de l'Ambassadeur de France. Ayant été admis, il demanda permission de présenter les moyens du médiateur. Lorsqu'il l'eut obtenue, il commença par déclarer

J. C. 1724.
Hég. 1136.

Médiation
de M. de Bonac. Confé-
rences entre
les Ministres
de la Porte &
l'Envoyé du
Czar.

J. C. 1724.
Hég. 1136.

que les Parties étoient d'accord ; puisque le Czar s'en tenoit aux bords de la mer Caspienne , que les Turcs n'avoient pas songé à conquérir , & qu'il abandonnoit volontiers à l'Empire Ottoman la Géorgie & toute l'Arménie , province plus fertile & plus à portée des limites de l'Empire ; que jamais la Porte Ottomane ne devoit penser à conquérir toute la Perse , puisque l'histoire apprenoit que les Etats trop étendus avoient toujours fini par se diviser après des guerres longues & meurtrières ; qu'il étoit facile de tirer une ligne de démarcation , pour séparer les provinces qui appartiendroient à la Russie , de celles que la Porte se réserveroit ; que cet accord épargneroit bien du sang , & fixeroit les hasards d'une guerre toujours douteuse & ruineuse ; que l'intérêt de la Porte ne s'opposoit point du tout à l'agrandissement de la Russie , puisque cette Puissance , devenue plus redoutable , tiendrait en bride la puissance autrichienne , ennemie presque nécessaire des Musulmans ; qu'enfin , quoique ni l'Ambassadeur de France , ni lui Drogman , ne fussent versés dans la science du Koran , l'un & l'autre étant chrétiens , ils croyoient tous deux qu'on regar-

doit à tort les Agvans comme des Musulmans sunnites & orthodoxes , puisqu'ils ne vouloient pas reconnoître le puissant Empereur des Turcs pour commandeur des Croyants ; qu'en conséquence , la raison & la justice concouroient à faire prendre les armes contre les usurpateurs pour la famille du Sophi , légitime héritier de la Perse , en lui faisant payer les secours qui le rétabliroient sur le trône , au prix des Provinces qui établirent aussi la puissance ottomane sur de plus solides fondemens. Ce discours , qui dura plus d'une demi-heure , prononcé avec précision & clarté , fit un grand effet sur l'assemblée. Il étouffa sur-tout les cris de l'Uléma. Le Grand Visir ayant demandé au Musti si un Prince rebelle au Commandeur des Croyants pouvoit être regardé comme Sunnite , & s'il n'étoit pas ordonné de le réduire par la voie des armes , le Musti répondit que , comme les vrais Musulmans n'avoient qu'un Dieu , ils ne devoient avoir qu'un Maître pour représenter ce Dieu sur la terre. Ibrahim ayant repris les voix aussi-tôt après cette réponse , les trois quarts de l'assemblée furent de l'avis proposé par le Drogman , de recom-

J. C. 1724.
Hég. 1136.

J. C. 1724.
Hég. 1136.

La paix ré-
solue dans le
Divan,

mencer les conférences avec le Résident de Russie, sous la médiation de l'Ambassadeur de France. Puisque c'est votre dernier avis, ajouta le Grand Visir en se levant, allons donc en informer l'Empereur. Ce Prince, aussi content qu'il étoit étonné de ce changement subit, admit en sa présence le Drogman de la Porte, pour qu'il lui répétât tout ce qu'il venoit de débiter au Divan. C'étoit peut-être la première fois qu'un Drogman étoit introduit dans l'intérieur du serrail. Il fut comblé de présents, & peu de temps après Achmet le fit monter sur le trône de Moldavie.

Les conférences recommencerent le lendemain. On fut bientôt convenu des préliminaires. Le Marquis de Bonac envoya un Gentilhomme de ses parents porter ces mêmes préliminaires au Czar, & prendre les ordres de ce Prince. Pierre le Grand ne manqua pas d'approuver des conditions qui lui accordoient tout ce qu'il avoit prétendu : mais quand le sieur d'Usson d'Aillon (c'est le nom du parent de M. de Bonac) eut apporté l'adhésion de Pierre le Grand au traité, il y eut encore de longs pourpalers, parce que les Ministres Turcs craignoient que le peuple ne vît avec

peine les Tartares musulmans sunnites sous le sceptre d'un Prince chrétien. Le Marquis de Bonac leur répéta plusieurs fois que ces Tartares sortoient de la domination des Alides, que les sunnites estiment gians ainsi que les Chrétiens. Le desir que le Grand Seigneur & son premier Ministre avoient de cette paix, leur fit étouffer toute crainte. Ils firent précéder leur consentement par un fetfa du Mufti, qui déclaroit les Agvans hérétiques, usurpateurs & rebelles. Peu de jours après la publication de cette piece, qu'on eu grand soin de répandre dans Constantinople & dans toutes les grandes villes de l'Empire, le traité fut signé.

J. C. 1724.
Hég. 1136.

Il contenoit six articles précédés d'un préambule, dans lequel on rappelle la cession faite au Czar par le Prince Thamas des provinces qui bordent la mer Caspienne. Le premier article fixe les barrières entre la Russie & la Turquie, au moyen d'une ligne tirée à vingt-deux lieues de la mer sur les confins du Daguestan, passant à pareille distance du rivage de Derbend, & allant finir au confluent du Cur & de l'Araxe: le même article porte que les parties contractantes nommeront des Commissaires, &

Conditions
du traité.

J. C. 1724.
Hég. 1136.

demandèrent à la France un médiateur pour l'exécution de cette clause, & qu'il sera libre à l'un & à l'autre d'élever des forts sur son terrain. Le second article porte que la ville de Scamaki, capitale du Chirvan, qui demeure sous la domination de la Porte, ne pourra être fortifié sous aucun prétexte, & que le Grand Seigneur n'y entretiendra point de garnison que du consentement de la Russie, en cas de révolte, & seulement pour le temps de la révolte : le Grand Seigneur s'engage encore à ne jamais faire passer le fleuve de Cur à ses troupes, sans en avertir le Czar. Le troisième article détermine les limites de l'Empire Turc & du Royaume de Perse, par une ligne qui commence où l'autre finit, c'est-à-dire au confluent du Cur & de l'Araxe. Dans le quatrième, le Czar promet sa médiation ou ses forces pour faire céder volontairement, ou pour conquérir par commun effort, les provinces attribuées au Grand Seigneur par ce traité : les parties contractantes conviennent que si Cha Thamas refusoit d'y accéder, elles commenceront par conquérir ce qui peut leur manquer des provinces qu'elles se sont partagées, & qu'elles s'empareront ensem-

ble du reste de la Perse, pour le remettre à celui que les deux parties jugeront unanimement le plus digne de commander, sans que ni la Porte ni la Russie puissent garder aucune autre province, que celles qu'elles se sont mutuellement attribuées dans les articles précédents. Dans le cinquième, le Grand Seigneur s'engage à reconnoître Cha Thamas pour Roi de Perse, & de lui donner tous les secours nécessaires pour le rétablir sur le trône, à la condition qu'il consentira au traité. Enfin le sixième article porte que, si Cha Thamas refuse cet accord & les secours de la Turquie, les Russes & les Turcs s'entendront pour placer sur le trône tout autre Prince que Mir Mamout, de la part duquel ils n'entendront jamais aucune proposition. Ce traité fut signé le 8 Juillet. La ratification du Czar arriva bientôt. L'échange se fit solennellement, dès le lendemain, chez le Grand Visir. Le Chancelier de l'Ambassade de France fit tous les actes nécessaires, & le Marquis de Bonac signa en qualité de médiateur. Il fut revêtu à cette occasion de la pelisse de marte zibeline, honneur qui n'avoit encore été fait qu'à l'Ambassadeur de l'Empereur après la paix de Passa-

J. C. 1724.

Hég. 1136.

J. C. 1724.
Hég. 1136
& 1137.

Le Sophi
Cha Thamas
en témoigne
son mécon-
tentement au
Czar.

rovits; & le Czar décora l'Ambassadeur de France de l'Ordre de Saint-André.

Cha Thamas ayant appris dans sa retraite que ses prétendus amis s'étoient partagé entré eux la meilleure partie de tous ses Etats, pour se payer d'avance des secours qu'ils vouloient bien lui promettre, entra dans le plus violent désespoir. Il renvoya au Czar le Résident que ce Prince avoit toujours entretenu auprès de celui qu'il affectoit de protéger. Cha Thamas lui mandoit par ce Ministre qu'il renonçoit à des secours qu'on prétendoit lui vendre si cher, & qu'il croyoit déjà trop payés par l'abandon du Daguestan & du Chirvan. Il menaçoit dans sa lettre cet allié, qu'il nommoit perfide, & il lui mandoit que la Providence étoit déjà venue à son secours, puisque l'usurpateur Mamout, après avoir été battu par les peuples du Kokilan, las de sa tyrannie, avoit été obligé de lever le siege d'Ield en Iraque.

Affaires de
Perse.

En effet, la fortune commençoit à se lasser de favoriser Mir Mamout, & ses disgraces suscitoient les plaintes féditieuses de ses soldats. Ils lui reprochoient que les Persans avoient triomphé à leur tour de son courage,

en lui inspirant leurs mœurs , leur sensualité , leur mollesse , jusqu'à leur religion , qu'il avoit la foiblesse de tolérer , & d'adopter en partie , pour leur plaire. Ils parloient avec enthousiasme d'un Lieutenant de Mir Mamout , nommé Aschraf , que ce Prince jaloux avoit éloigné , parce que les soldats qui avoient vaincu souvent sous les ordres d'Aschraf , vantoient sans cesse les talents , la sagesse & la bravoure de ce Général. Les cris réitérés des Agvans contraignirent Mamout à rappeler Aschraf après peu de mois. L'usurpateur du trône des Persans , plein de talents pour la guerre , & de cette valeur féroce qui brave les perils & qui fait se baigner dans le sang , manquoit absolument du courage moral que la sagesse seule peut donner. Mir Mamout , incapable de résister à ses penchans , & de chercher à regagner l'estime publique , avoit cru en imposer à la soldatesque mutinée , par le supplice de ceux qui avoient osé lui faire de justes reproches. Cette cruauté ne pouvoit qu'augmenter le nombre des mécontents. L'imprudent Mir Mamout , qui commençoit à craindre le sort que lui-même avoit fait subir à Cha Husein , crut qu'il appaiseroit son armée

J. C. 1724.
Hég. 1136
& 1137.

J. C. 1724.
Hég. 1136
& 1137.

par des pratiques austeres de religion, & que lui-même trouveroit dans un commerce intime avec Dieu des lumieres pour conduire un peuple de soldats peu soumis. Il résolut de faire le *Riadhiat*, c'est une retraite absolue que s'imposent quelquefois les Derviches & les plus dévots parmi les Musulmans. Elle consiste à s'enfermer pendant plusieurs semaines dans un lieu tout à fait obscur, sans prendre d'autre nourriture qu'un peu de pain & d'eau une fois seulement toutes les vingt - quatre heures, prononçant presque sans intervalle le nom de tous les attributs de Dieu. Ce pénible exercice fait tomber celui qui s'y condamne dans un sommeil agité, pendant lequel la diete excessive lui occasionne des songes qu'il ne manque pas de prendre pour des extases. Il falloit que Mir Mamout fut bien près de la démence, pour se condamner à cette absurde pratique, dans un temps où sa présence étoit si nécessaire à la tête des siens.

Lorsqu'après un mois de cette bizarre austérité, il sortit de son cachot, sa raison étoit tout à fait égarée. Le premier ordre qu'il donna, fut de rassembler tous les enfans de Cha Hussein dans une cour du Palais

de la capitale, où ils étoient gardés
au nombre de soixante & dix. Cha
Thamas avoit échappé seul de cette
race infortunée pendant le siege d'Is-
pahan. Lorsque le troupeau de ces
jeunes victimes parut devant Mir Ma-
mout, il leur fit lier les mains avec
leurs ceintures, & s'étant armé d'un
poignard, il commença lui-même à
les massacrer. L'infortuné Cha Hus-
sein, attiré par les cris de ses enfants
mourants, accourut sur ce faglant
théâtre, lorsqu'il ne restoit que les
deux plus jeunes à égorger, dont
l'aîné avoir cinq ans. Cha Hussein les
couvre de son corps, qu'il offre aux
coups de l'abominable bourreau. En
effet, Mir Mamout frappe en plusieurs
endroits Cha Hussein, sans pouvoir
atteindre les deux enfants, à qui ce
pere malheureux donna une seconde
fois la vie. Le monstre, affoibli par
son long jeûne & par sa rage, tombe
de fatigue avant d'avoir pu achever
tous ses crimes. Ses suivans, moins
barbares que lui, sauverent les trois
dernieres victimes échappées à la fré-
nésie de leur Maître. Dieu commença
dès cette vie le châtimement que tant de
cruautés avoient mérité. Peu de jours
après le massacre des enfants de Cha
Hussein, le tyran fut atteint d'un mal

J. C. 1724.
Hég. 1136
& 1137.

Massacre
des enfans de
Cha Hussein
par Mir Ma-
mout.

Châtiment
du ciel.

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

intérieur qui lui rongeoit les entrailles, & qui, s'étant manifesté au dehors, le couvrit d'une lepre presque générale.

Aschraf succède à l'usurpateur, & le fait égorger.

Cependant Cha Thamas, qui avoit trouvé des ressources chez les sujets de son pere, révoltés contre la tyrannie des Agvans, s'avançoit dans l'Iraq avec dix-huit mille hommes. Les Agvans assemblés voulurent opposer une Tête couronnée à ce Prince légitime qui réclamoit l'héritage de ses peres. Ils choisirent ce même Aschraf, Lieutenant de Mir Mamout, que le tyran avoit éloigné une seconde fois par jalousie, & qu'il tenoit encore renfermé au moment où ce Général fut élu Roi de Perse. Sans doute il étoit impossible d'être plus féroce que Mir Mamout : mais son successeur fut ajouter à tant de cruautés l'ingratitude & la perfidie. Après avoir fait égorger le malheureux Mir Mamout, dont la rage étoit parvenue au point qu'il déchiroit son corps par-tout où ses dents pouvoient porter, Aschraf condamna au même supplice ceux qui lui avoient déferé l'autorité ; mais il eut auparavant l'adresse d'aller offrir la couronne à Cha Hussein qu'il appelloit le Roi légitime, sans doute pour s'en défaire, en cas que le mal-

Heureux Prince eût accepté ce qui étoit à lui. Cha Hussein, instruit par le malheur, se contenta de demander au nouveau Monarque sûreté pour lui & pour ses enfans, qu'il avoit arrachés, aux dépens de son sang, à la frénésie de son prédécesseur. Il fallut, pour obtenir cette prétendue faveur, que Cha Hussein signât de nouveau sa renonciation au trône & sa soumission au Roi Aschraf, dont il donnoit l'exemple à ses anciens sujets. Le tyran fit lire cet acte à haute voix dans la même assemblée, où il condamna au dernier supplice vingt Seigneurs Persans, & vingt Agvans qui les premiers l'avoient déclaré successeur de Mir Mamout. On ne peut pas deviner le prétexte de ce nouveau massacre, puisqu'Aschraf lui-même avoit fait périr son prédécesseur : mais son but étoit de remplir le trésor des richesses de tous ces proscrits, & d'abattre les têtes qui pouvoient un jour lui faire ombrage. Il en subsistoit une plus redoutable que toutes les autres, & qu'il n'auroit pas été prudent d'attaquer à force ouverte.

Cha Thamas avoit assis son camp à dix lieues d'Isfahan : il recevoit chaque jour des renforts & brûloit du desir de venger sa maison & sa pa-

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

Il fait mourir aussi tous ceux qui l'ont élevé sur le trône.

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

Aschraf de-
mande une
conférence à
Cha Thamas,
dans laquelle
il tente de le
surprendre.

trie. Aschraf avoit fait précédemment proposer au fils de Cha Hussein de lui rendre le trône de ses peres, lorsque ce Général, persécuté par Mir Mamtout, songeoit à se soustraire au joug qui l'accabloit. Aussi-tôt qu'il fut Roi, il envoya vers Cha Thamas un Ambassadeur pour lui apprendre que ce n'étoit qu'au refus de son pere qu'il étoit monté sur le trône d'Isfahan, qu'il n'avoit accepté que pour l'assurer à lui Cha Thamas. Il lui proposoit une entrevue afin de finir de concert les malheurs de la Perse, & de régler en même temps les droits des Agvans & ceux de la Maison du Sophi. Il envoya encore des lettres circulaires dans toutes les places qui tenoient pour Cha Thamas, afin d'assurer les Commandans que les Agvans ne commettroient aucun acte d'hostilité avant la conférence proposée à Cha Thamas. Ces apparences pacifiques séduisirent le fils du Sophi, que l'Ambassadeur d'Aschraf avoit trouvé campé près Cazbin. Ce Prince indiqua une plaine entre Com & Theran pour le lieu de l'entrevue, & il fit dire à l'Usurpateur qu'il s'y trouveroit à la tête de trois mille hommes seulement qui suffiroient pour son escorte, puisque lui Asch-

raf avoit promis de ne mener pas plus de troupes avec lui. Quelques Persans de la cour du Tyran, par un reste d'attachement pour le sang de leur ancien Maître, écrivirent à Cha Thamas pour le dissuader de faire aucun accord, ni même d'accepter aucune entrevue avec un barbare, qui joignoit la perfidie à la cruauté. Ces lettres furent interceptées, & les auteurs périrent dans les supplices. Cependant Cha Thamas s'avançoit avec confiance vers le piège qui lui étoit tendu. La plaine qu'il avoit indiquée pour le lieu de l'entrevue, étoit bordée de bois, dans lesquels le Tyran avoit embusqué douze mille hommes outre l'escorte convenue. Aslan, Lieutenant de Cha Thamas, très-affectionné à son Maître, & que son attachement rendoit défiant, voulut s'avancer à la tête de l'escorte presque entière, laissant Cha Thamas à une demi-lieue avec cent hommes seulement. Un jeune Persan, superbement monté & couvert d'armes précieuses, parut être Cha Thamas, ainsi qu'Aslan l'avoit espéré. Aussi-tôt les troupes d'Aschraf débusquerent, & les trois mille Persans alloient être environnés, lorsqu'Aslan envoya vers son Maître à toutes jambes pour l'aver-

J. C. 1725.

Hég. 1137.

& 1138.

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

Cha Thamas, obligé de fuir, est séparé de son armée qui est bientôt dissipée.

Division de la Perse.

tir de se mettre en fureté. Ce Prince fuit en effet dans les montagnes du Mazanderan où il demeura caché, parce qu'Aschraf, après avoir taillé en pieces son escorte, fit une marche en avant qui sépara Cha Thamas de son armée. Cette armée fut bien tôt dissipée, & le Souverain légitime se vit contraint de dérober son existence aux ennemis qui le cherchoient pour le faire mourir.

Tel étoit l'état de la Perse, lorsque le traité fut consommé entre la Russie & la Porte par l'arrivée de M. de Romanzof, Envoyé extraordinaire du Czar pour la ratification, & Commissaire aux limites qu'on devoit marquer. Le mécontentement que Cha Thamas avoit témoigné de ce traité, dispensoit les Turcs de la protection qu'ils lui avoient offerte. Ils se voyoient maîtres de la Géorgie, de presque toute l'Arménie & du gouvernement d'Hamadan. Le Czar possédoit toute la côte occidentale de la mer Caspienne, le Korassan, le Kerman, le Candabar; les gouvernemens d'Ispahan & de Chiraz étoient sous le sceptre d'Aschraf. L'Empire des Sophis ne consistoit plus que dans l'Adherbijan, le Mazanderan & dans quelques parties de l'Iraque; encore les

Les peuples de ces provinces n'étoient fideles qu'à l'ombre du Souverain légitime qu'ils ne voyoient plus. Les bourgeois de Tauris défendirent leur ville vingt-un jours fans le secours d'aucune troupe réglée contre cent dix mille Turcs commandés par le Pacha de Van. Cette ville, l'une des plus grandes de la Perse, étoit mal fortifiée. La valeur des assiégés ne servit qu'à leur faire perdre plus de monde. Quarante mille hommes, parmi lesquels il n'y avoit point de soldats, y périrent les armes à la main. Cette conquête coûta cher au vainqueur, il fut tué le jour de la reddition de la place. Son Kiaïa, qui eut la gloire de faire la capitulation, prit peu de jours après Ganja, ville plus riche & plus mal fortifiée que Tauris. Le Pacha de Bagdad, qui devint Commandant de l'armée, s'avançoit vers la capitale. Il avoit pris d'assaut plusieurs petites places qui l'approchoient d'Ispahan. Aschraf, effrayé du succès des armes ottomanes, envoya à la Porte un Ambassadeur, dont l'arrivée flatta la présomption du Monarque & de son Vifir. Tous deux crurent que l'Ambassadeur Persan alloit abaisser son orgueil au pied du trône de Constantinople, & qu'il se reconnoîtroit vas-

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

Succès des
Turcs dans la
partie qu'As-
chraf a usur-
pée.

Il envoie
une ambassa-
de à Constan-
tinople.

J. C. 1725.

Hég. 1137

& 1138

sal tributaire & amovible , comme le Kan des Tartares , & comme devoit l'être tout Musulman Sunnite sous la protection & sous le sceptre du Commandeur des Croyans. Mais lorsqu'on eut appris qu'Aschraf prétendoit traiter avec l'Empereur Ottoman de couronne à couronne , le Divan ne voulut pas donner le titre d'Ambassadeur à celui qui arrivoit de sa part. On l'arrêta à Scutari , parce que , disoit-on , celui qui représentoit un révolté & non un Prince légitime , ne pouvoit pas être Ambassadeur.

Comment elle est reçue. Abdulazis , c'étoit le nom du représentant d'Aschraf , ne put jamais obtenir une audience du Monarque. Mettant toujours dans sa conduite , vis-à-vis des Turcs , autant de fierté qu'il en éprouvoit de leur part , il refusa de remettre au Grand Visir autre chose que la copie de la lettre adressée à son Maître , qui contenoit les prétentions d'Aschraf , & dans laquelle il prenoit le titre fastueux de Roi des Rois. Le sceau de ces lettres étoit deux vers arabes , dont voici le sens : *Le sang de nos ennemis est notre boisson , & leur crâne nous sert de coupe.* Dans les conférences que cet Agvan eut seulement avec le Réis

Effendi, il établit que son Maître étoit Prince légitime comme l'Empereur Ottoman : que l'élévation d'Aschraf avoit été plus agréable à Dieu que celle de tout autre Prince ; puisqu'elle s'étoit opérée par les armes des Sunnites sur les débris du trône des Alides, que le Koran ordonne d'exterminer ; puisque son Maître & ses prédécesseurs, sans autre secours que leur zèle & leur courage, avoient renversé l'ennemi de Dieu, tandis que les Empereurs Ottomans s'étoient endormis sur le trône au milieu de tant de puissance & de tant de richesses : que si l'Empereur Ottoman pensoit être Commandeur des Croyans dans tout le pays de son obéissance, Aschraf l'étoit à meilleur titre que lui, dans celui qu'il avoit conquis & qu'il alloit conquérir ; puisque sa valeur avoit étendu l'empire de la vérité, & qu'à l'avenir, grace à ses conquêtes, les Etats Sunnites seroient trop vastes pour pouvoir obéir à un seul Potentat. Toute la discussion entre les Ministres de la Porte & l'Envoyé d'Aschraf se réduisit à la supériorité prétendue par l'Empereur Ottoman, & constamment déniée par l'Usurpateur. Les Ministres qui n'avoient jamais assez éclairci le peuple du fond de cette

J. C. 1725.
Hég. 1137.
& 1138.

J. C. 1725.
Hég. 1137
& 1138.

querelle , & qui sentoient la nécessité d'établir aux yeux de tous que les Agvans n'étoient pas de véritables Sunnites , publièrent les demandes d'Aschraf , & le fetfa du Musti , qui décidoit que tout Musulman osant disputer la souveraine puissance à la Maison Ottomane , étoit rebelle , hérétique , & conséquemment digne de mort. Abdulazis fut renvoyé avec des lettres adressées à son Maître , plus fieres & plus menaçantes que celles qu'il avoit apportées.

J. C. 1726.
Hég. 1138
& 1139.

Mort de
Pierre le Gr.
Les Russes
négligent
d'envoyer
des troupes
en Perse.

Cependant le Czar, Pierre le Grand, étoit mort. Son épouse , demeurée sur son trône par la volonté de ce Prince , avoit été trop occupée de s'y maintenir , pour songer à remplir tous les articles du traité conclu avec les Turcs sous la médiation de Monsieur de Bonac. Elle n'avoit point envoyé de troupes sur le bord de la Mer Caspienne. Les Turcs avoient profité de cette inaction pour empiéter sur la ligne qui devoit être tirée entre les conquêtes présentes ou à venir des deux Puissances. M. de Romenzof , envoyé Commissaire à cette opération , pressoit les Turcs de la consommer. Ils firent partir en effet le Commissaire qui devoit stipuler pour eux ; mais , quoique le sieur

d'Aillon, ce même parent du Marquis de Bonac, dépêché en Russie deux ans auparavant, eût été nommé par la Cour de France pour assister comme Médiateur à cette nouvelle opération, le Marquis d'Andresel, successeur du Marquis de Bonac, avoit reçu des ordres de Versailles, non seulement pour suspendre la médiation, mais même pour traverser les Russes à la Porte de tout son pouvoir. Ce changement de la Cour de France venoit de la certitude qu'on y avoit acquise que la Czarine avoit contracté une alliance secrète avec l'Empereur d'Occident.

J. C. 1726.
Hég. 1138
& 1139.

Ces circonstances animoient les Turcs; ils ne parloient que de conquêtes. Le Général Achmet Pacha menaçoit Ispahan; l'Usurpateur s'y étoit fortifié. Comme la politique barbare de ses prédécesseurs & la sienne avoient diminué de beaucoup le nombre des habitans de cette capitale, il crut s'y mieux défendre, en formant dans son enceinte une enceinte plus étroite, qui, en moins de six mois, fut fortifiée à la maniere des Orientaux; c'est-à-dire qu'il opposa un mur, des fossés, & des redoutes pratiquées de distance en distance à l'ennemi qui pourroit venir l'attaquer. Aschraf pré-

Les Turcs
se préparent
pour la guerre.
Défense
d'Aschraf.

J. C. 1726.
Hég. 1138
& 1139.

para encore une autre espece de défense plus connue des Persans & plus analogue à son ame féroce ; c'est-à-dire qu'il ruina tout le pays depuis Cazbin jusqu'à Ispahan, afin d'empêcher la marche de l'ennemi, & , mêlant l'hypocrisie à la cruauté, il répandit un manifeste dans l'armée d'Achmet Pacha, qui portoit en substance que lui Aschraf voyoit avec douleur des Musulmans obstinés à se détruire ; que cette guerre impie n'avoit que trop duré ; qu'il prenoit Dieu & son Prophete à témoins de ses dispositions pour la paix, & qu'il n'épargneroit aucune des démarches capables de la faciliter.

Il envoie
des Effendis
au camp des
Tures.

En effet, il choisit dans sa nation quatre Effendis vénérables par leur âge, par leur doctrine & par leurs mœurs. Il les envoie dans le camp ennemi sous la sauve-garde du droit des gens. Achmet Pacha reçut ces Députés avec honneur au milieu de son Conseil de guerre. Le plus âgé d'entre eux, prenant la parole au nom de tous, dit qu'Aschraf leur souverain Seigneur les envoyoit vers des Musulmans, ses freres & ses amis, pour les inviter à remettre dans le fourreau le sabre qu'ils devoient se reprocher d'avoir tiré contre de vrais

Croyans , fideles observateurs de leur Loi , & destructeurs du trône des Alides ; qu'Aschraf , déjà étonné d'avoir été traité en ennemi par des Musulmans Sunnites , n'avoit pu croire qu'avec bien la peine que les Ottomans eussent pu implorer l'alliance des Chrétiens contre un Disciple & descendant de Mahomet ; que c'étoit ce même Mahomet qui lui avoit mis les armes à la main , & qu'il prioit le Dieu du saint Prophete de ne lui pas imputer une seule goutte de tout le sang qui alloit être répandu , si Achmet III , s'opiniâtrant à l'empêcher d'étendre le vrai culte , continuoit à mettre les Agvans dans la dure nécessité de repousser leurs freres. Le Général Ottoman vit toute l'impresion que le discours pathétique du vieillard avoit fait sur l'assemblée. Il répondit que , suivant la Loi réclamée par les Agvans , il ne connoissoit ni ne pouvoit connoître qu'un seul Commandeur des Croyans ; que c'étoit ce Prince , successeur de Mahomet , & Lieutenant de Dieu sur la terre , qui l'avoit envoyé contre celui qui prétendoit détourner les Musulmans de son obéissance , & que , si Aschraf s'obstinoit dans sa rebellion , il connoitroit bientôt de quel côté étoit la

J. C. 1726.
Hég. 1138
& 1139.

J. C. 1726.
Hég. 1138
& 1139.

bonne cause. Le Général parloit encore lorsque les cris des Moissines annoncèrent l'heure de midi, qui est celle de la troisieme priere ordonnée par Mahomet comme la plus solemnelle de la journée. Les quatre Effendis Agvans, sans répliquer au Pacha, se mirent à genoux du côté de l'Orient, & donnerent à tous les Ottomans l'exemple de prier, puis, élevant la voix à la fin de leur priere, ils conjurerent le ciel d'ouvrir les yeux & de toucher les cœurs de ces Musulmans leurs freres qui vouloient être leurs ennemis. Les Députés se retirerent aussi-tôt avec l'escorte qui les avoit amenés. Cette démarche fit une partie de l'effet qu'Aschraf en avoit espéré. Beaucoup de soldats, touchés de l'éloquence & de l'extérieur de ces Effendis, les suivirent au camp de l'usurpateur. Achmet Pacha ayant envoyé des troupes armées après ces déserteurs, vit avec un chagrin très-vif que le plus grand nombre de ces derniers avoit été entraîné par ceux qu'ils devoient ramener au camp des Turcs. Achmet Pacha, pour prévenir une défection plus considérable, résolut de donner bataille au plutôt; &, dès le lendemain, ayant fait une marche en avant, il se trouva à

portée de l'ennemi qui s'étoit avancé avec la même célérité.

J. C. 1726.

Hég. 1138
& 1139.

On montra le jour suivant beaucoup de valeur de part & d'autre.

Victoire des
Agyans sur
les Turcs.

Après huit heures d'un combat assez égal, Aschraf ayant vu la victoire se déclarer pour ses troupes, prit une flûte & se mit à en jouer de dessus l'éléphant qui le portoit, soit pour braver l'ennemi, soit pour inspirer plus de confiance au soldat. Lorsque les Turcs eurent vu tomber douze mille des leurs, le découragement & la terreur s'emparerent d'eux ; ils fuirent, & Aschraf, qui vouloit leur plaire en les combattant, défendit de les poursuivre, disant que ce n'étoit qu'à regret que le fer des Musulmans se trempoit dans le sang des Musulmans. Il affecta de renvoyer au camp des Turcs, reculé de plus de dix lieues, des bagages & beaucoup de butin dont il ne permit pas que les siens profitassent. Il chargea une espèce de Héraut d'armes d'aller déclarer de sa part à Achmet Pacha que, ne regardant pas le butin entre gens de même religion, comme légitime, il vouloit prendre possession de ses Etats en Prince magnanime, & non en brigand enrichi de la substance de ses freres ; qu'en conséquence Achmet

Aschraf attire beaucoup de déserteurs Turcs dans son armée.

J. C. 1726
Hég. 1138
& 1139.

Pacha pouvoit envoyer retirer le trésor, les équipages, & généralement tout ce que ses troupes avoient laissé dans son camp après leur défaite, excepté les armes seulement. Ce même Officier ramenoit aux Turcs un grand nombre de prisonniers qui se louerent beaucoup des bontés de l'usurpateur. Cette conduite, plus adroite qu'il n'appartenoit à un Barbare, lui gagna de plus en plus ceux qu'il venoit de vaincre. Chaque jour son armée grossissoit de tous ceux que les bons traitemens qu'on éprouvoit dans le camp des Agvans, détachioient en grand nombre du parti des Turcs.

Révolte au
Caire qui oc-
casione la
paix avec les
Persans.

Les nouvelles de la victoire des Agvans & de la désertion qui diminueoit chaque jour l'armée ottomane, étant parvenues à Constantinople, y firent d'autant plus d'effet, qu'on venoit d'apprendre les circonstances d'une rebellion en Egypte. Les Beïs, Seigneurs Egyptiens qui composent une espece de Sénat auquel le gouvernement est confié, ne s'accordoient point entre eux; & le Pacha du Caire, qui est plutôt un Envoyé revêtu d'un titre honorable qu'un Gouverneur de Province, avoit été chassé de cette ville pour avoir voulu imprudemment appuyer le parti le plus foible de l'au-

torité du Grand Seigneur. On étoit prêt d'envoyer une armée en Egypte, & le peuple & les Janissaires crioient à haute voix que les armées ottomanes ne se tournoient plus que contre les Musulmans. Le pacifique Ibrahim n'eut pas de peine à faire concevoir à son maître qu'il étoit temps de conclure la paix avec Aschraf, si l'on vouloit conserver les conquêtes faites dans la Perse, & ménager l'esprit du peuple qu'il ne falloit jamais occuper de dispute de religion. Achmet Pacha, au lieu des renforts qu'il demandoit à la Porte, reçut des instructions pour entamer un traité. Aschraf, qui avoit appris avec quelque inquiétude que Cha Thamas assembloit une nouvelle armée dans le Mazanderan, commençoit à craindre de se voir assailli la campagne suivante par trois ennemis à la fois. Il prêta l'oreille à des propositions que lui-même avoit faites précédemment. L'objet le plus difficile à concilier, étoit la souveraineté universelle prétendue par Achmet III, & déniée par Aschraf. Tant que l'un & l'autre avoient espéré vaincre, l'un & l'autre avoient été intraitables sur ce qui établissoit le fondement de sa puissance. Mais le desir de la paix fit chercher & trouver des tempéramens,

J. C. 1726.
Hég. 1138
& 1139.

J. C. 1726.

Hég. 1138

& 1139.

Aschraf re-
connu Roi de
Perse.

Après une discussion assez longue, le Grand Seigneur fut maintenu dans la qualité de Chef des Musulmans & de véritable successeur des Califes. Il fut décidé qu'on le qualifieroit tel dans le Koubé ou priere publique qui se feroit dans toute la Perse, mais qu'Aschraf seroit reconnu par Achmet III, légitime & irrévocable Souverain du Royaume de Perse, nommé comme tel dans le Koubé après le Grand Seigneur. Le droit de battre monnoie & de rendre la justice lui fut solennellement & irrévocablement accordé dans toutes les Provinces qu'il possédoit, & dans celles qu'il pourroit conquérir; la Géorgie & tous les autres Etats qu'Achmet III avoit conquis dans la Perse, furent déclarés appartenir au sceptre des Ottomans. Aschraf croyoit gagner beaucoup à cette paix, même en reconnoissant Achmet III pour Commandeur des Croyans, parce que le Chef de la Loi l'ayant reconnu à son tour Souverain légitime des Etats de Perse, aucun Sunnite ne pouvoit plus lui contester cette souveraineté conquise sur les Alides. La paix fut signée par Achmet Pacha & par Aschraf dans le camp du nouveau Roi de Perse. Il affecta dans cette occasion une pompe excessive. Les richesses immenses,

trouvées dans Ispahan, décorerent la tente de l'usurpateur qui vouloit donner aux Turcs une grande idée de la puissance de celui qu'ils avoient eu tant de peine à traiter en Souverain.

J. C. 1727.
Hég. 1139
& 1140.

La rébellion du Caire avoit été l'occasion de cette paix. Cependant il n'eût pas été nécessaire de s'accorder avec ses ennemis pour plier devant des sujets rebelles, comme le fit Achmet III. Un des vingt-sept Beïs qui gouvernoient l'Egypte, s'étoit révolté de concert avec la Milice; il s'étoit emparé du trésor, & refusoit d'envoyer à Constantinople les douze cents bourses, produit des impôts, ou, si l'on veut, du tribut: car les Egyptiens paient un abonnement au Grand Seigneur. Le Grand Visir Ibrahim se contenta de changer le Pacha du Caire, comme si les révoltés n'avoient opposé qu'une défense légitime à la tyrannie. Cependant on attira à Constantinople, à force de caresses, le Beï du Caire, auteur de la révolte; &, par une suite de la trahison que les gouvernemens foibles font souvent obligés de substituer à l'exercice de l'autorité, cet Egyptien, qu'on avoit comblé d'honneurs, & qui avoit eu le crédit de faire déposer le Pacha du Caire, fut jetté à la mer dans un

Le Grand
Visir apaise
les troubles
tant au Caire
qu'à Smitae.

J. C. 1727.
Hég. 1139
& 1140.

fac de cuir pendant la nuit, de peur que les siens, informés de ce supplice, ne voulussent venger sa mémoire. Cette conduite produisit l'effet qu'on devoit en attendre, c'est-à-dire, que l'impunité prétendue invita bientôt à d'autres révoltes. C'est le propre des gouvernemens despotiques, quand ils sont foibles, que les subalternes tyrannisent, & que les opprimés finissent par secouer le joug. Un domestique d'Ibrahim, que ce Visir avoit à Smirne dans un emploi, occasionna par sa mauvaise conduite une révolte de tous les Janissaires en garnison dans cette ville. Les mécontents ne vouloient pas moins que s'emparer de Smirne, pour ne la rendre qu'après le supplice du Grand Visir. Un Pacha à deux queues, appelé Abdala, qui ramenoit dix mille hommes de la Perse, appaisa cette révolte par son adresse & par sa fermeté. Cent des plus factieux furent punis, malgré l'amnistie générale qu'Abdala avoit promise. Cette rebellion, qui n'eut pas pour le moment des suites plus fâcheuses, laissa des traces profondes dans le cœur de tous ceux qui haïssoient le Grand Visir. Néanmoins la paix qu'il avoit ménagée avec Aschraf étoit une des plus glorieuses que les Otto-

mans eussent jamais faite avec la Perse, puisqu'elle accordoit à la Porte la propriété d'une grande partie de ce vaste Royaume, & la supériorité avouée sur presque tout le reste. L'éclat de ce traité avoit ébloui, pour quelque temps, les ennemis d'Ibrahim, & faisoit dire à ses amis que les profondes connoissances du Grand Visir étoient plus utiles à la Porte dans le secret du cabinet, que la valeur des conquérans ne lui avoit été sur les frontieres à la tête des armées.

J. C. 1727.
Hég. 1139
& 1140.

Cette prospérité fut bientôt éclipsée par un phénomène, dont personne ne connoissoit l'origine, & qu'aucune des Puissances qui occupoient le théâtre du monde, n'avoit pu ni craindre ni espérer. Aschraf, presque aussi content du nouveau traité que les Turcs, songeoit à recouvrer les Etats Persans envahis par la Russie, lorsqu'il apprit que Cha Thamas, qu'il avoit cru depuis plus d'un an réfugié dans le creux de quelque rocher, s'étoit emparé, à la tête de vingt mille hommes, de Masched, l'une des principales villes du Korassan; qu'il y avoit fait une entrée triomphante; & qu'il avoit saisi, pour payer ses troupes, toutes les richesses de cette cité que la superstition des

J. C. 1728.
Hég. 1140
& 1141.

Thamas
Kouli - kan.
Son origine.
Ses premiers
succès.

J. C. 1728.

Hég. 1140

& 1141.

Persans, ou plutôt la politique du
 Sophi Abbas I, avoit établie l'émule
 de la Mecque ; que cette armée assem-
 blée comme par miracle avoit recou-
 vré tout le Korassan, & que la con-
 quête de cette grande province ne
 lui avoit coûté que la peine de la par-
 courir. Ce n'étoit pas aux talens de
 Cha Thamas qu'il falloit attribuer de
 si étonnans succès. Le malheur n'a-
 voit pu développer chez ce Prince
 un germe que la nature n'avoit pas
 mis dans son ame. Digne fils de Cha
 Houssein, il seroit mort dans les tene-
 bres ou dans l'esclavage, si la Pro-
 vidence ne lui avoit pas suscité un
 vengeur. Ce fut Nadir Ali-Gagatir,
 si célèbre depuis sous le nom de
 Thamas Kouli-kan. Cet homme,
 l'un de ceux que les siècles produi-
 sent rarement, fut dévoré dès sa pre-
 mière jeunesse de l'ambition des con-
 quêtes. Il étoit le fils d'un de ces
 riches pasteurs du Korassan, qui con-
 servent encore dans quelques coins
 de l'Asie les mœurs que nous croyons
 n'avoir existé que dans l'antiquité re-
 culée. Le jeune Nadir, qui n'étoit
 pas né pour cette vie oisive, vendit
 à Masched, tout près de son domi-
 cile, sept cents moutons dont son
 pere lui avoit confié la garde. Avec

cet argent il assemble une troupe de brigands , & se mit à piller les caravanes qui arrivoient à Masched. Ce métier , moins vil aux yeux des Persans & des Tartares qu'à ceux des Européens , ne pouvoit pas satisfaire l'avidité de Nadir. Après sept ans de brigandages , las de dépouiller des pèlerins sans défense , il proposa aux compagnons de ses exploits , que sa réputation avoit multipliés jusqu'au nombre de cinq mille , de faire une guerre plus glorieuse , & de prendre des villes au profit du Sophi qu'on avoit si injustement détrôné. Cette ouverture ayant été saisie avec avidité , Nadir s'empara d'abord de Nischabour , ville riche & peu fortifiée , puis il alla chercher le malheureux Prince dans une petite ville , nommée Fernadad , où il déroboit sa misere aux recherches de ses ennemis , & il offrit au fils de son Maître tout-à-la fois ses richesses , ses talens & ses soldats. L'héritier des Sophis reçut ce guerrier comme un Ange envoyé du Ciel , comme la force de Dieu qui se manifestoit pour la cause du juste. Ce sont les premiers termes que Thamas employa dans leur premiere entrevue. Avec ce secours il recouvra bientôt tout le Korassan. Le nom de Nadir rani-

J. C. 1728.
Hég. 1140
& 1141.

Il se consacra au service de Chatham,

Il recouvre deux Provinces.

J. C. 1728
Hég. 1140
& 1141.

ma tout-à-coup les serviteurs du Sophi que la crainte avoit glacés. Les Agvans du Candahar, qui les premiers s'étoient révoltés contre Cha Hussein, furent les premiers qui rentrèrent sous l'obéissance de son fils, sans qu'on eût presque besoin d'employer la force. Nadir vainquit deux fois les Abdalis en bataille rangée; c'étoient des Tartares soumis à Aschraf. L'hiver, qui survint trop tôt, contraignit le nouveau Conquérant d'entrer dans les quartiers qu'il venoit de soumettre. Il y fut occupé à préparer ses troupes pour les opérations de la campagne suivante. Il sembloit que le trône de Perse dût perdre constamment tous ceux qui oseroient s'y assieoir. Cha Hussein qui y étoit né, n'y avoit fait que des fautes : Mir Mamout, que les Agvans avoient choisi pour Roi, avoit perdu successivement l'estime des siens, la raison & la vie. Aschraf, que tous les Persans amis & ennemis avoient regardé comme un grand Général & comme un profond Politique, qui, avant de regner, avoit tant excité la jalousie de son Maître, Aschraf étoit devenu un Prince aussi efféminé que cruel. La jouissance de sa table, de ses jardins, de ses femmes occupoit tout le temps

qu'il auroit mieux employé à la confirmation de sa puissance encore mal affermie. Il n'avoit été Roi que pour se montrer un tyran; & sitôt qu'il eut détourné ses yeux de l'appareil des supplices, il ne les attacha plus que sur des objets de luxe ou de débauche, ou il les laissa s'appesantir par le sommeil de l'oïveté. L'exemple du Maître influa bientôt sur les sujets: Ministres, Généraux, soldats, tout s'abandonna au repos & aux douceurs de l'abondance; & le fer avec lequel ils avoient conquis la Perse, devint trop pesant pour leurs mains. Ces troupes sembloient ne pouvoir se mesurer avec les brigands Tartares que Nadir avoit endurcis & disciplinés, à qui il avoit donné l'exemple d'une sobriété presque incroyable & d'une patience dans les travaux militaires, qui n'est pas moins nécessaire que le mépris du danger. Quoique le Candahar fût déjà soumis à Chatham, l'armée d'Aschraf n'étoit pas moins composée de ces Agvans qui avoient été les premiers moteurs du trouble; peu de Persans marchaient sous ses drapeaux. Ses prédécesseurs & lui avoient exterminé presque tous ceux qui s'étoient acquis quelque nom dans les armes, & qui auroient pu le servir utilement.

J. C. 1728.
Hég. 1140
& 1141.

J. C. 1729.

Hég. 1141

& 1142.

Aschrafs'op-
pose à Nadir.Celui-ci
lui donne ba-
taille, & le
force à fuir.Nadir prend
le nom de
Thamas Kou-
li-kan.

Aschraf se réveilla de son assoupis-
sement quand il apprit que Cha Tha-
mas lui avoit déjà ravi deux provinces.
Il laissa deux ou trois cents hommes
dans Ispahian, garnison suffisante pour
contenir le peuple qui habitoit cette
capitale, & il se mit en marche à la tête
de trente cinq mille hommes, étalant
avec affectation tout le faste asiatique,
plus propre à animer qu'à intimider
l'espece de soldats qu'il avoit à com-
battre. Nadir, qui connoissoit bien
son ennemi, voulut premierement le
fatiguer par des marches forcées dans
un pays coupé de montagnes, l'obli-
geant de décamper à chaque instant.
Il l'attira à cent lieues d'Ispahian dans
la petite province de Com. Enfin
quand Nadir crut avoir assez har-
celé son ennemi, il lui donna ba-
taille, & il le mit en fuite dès le pre-
mier choc. La difficulté ne fut plus
alors de combattre, mais de joindre
Aschraf qui fuit avec tant de précipi-
tation, qu'au bout de vingt-quatre heu-
res les débris de son armée se rallie-
rent sous Theran, qu'on dit être éloi-
gné de trois journées du champ de ba-
taille. Depuis cette victoire Nadir
changea son nom en celui de Thamas
Kouli-kan, qui signifie en persan, *Es-
claves de Thamas*. Aschraf, fuyant tou-

jours avec presque autant de célérité, arrive à Ispahan ; il ordonne que les soldats & les bourgeois aient à se retirer dans la nouvelle enceinte intérieure qu'il avoit pratiquée, & laissant dans cette espece de citadelle autant de soldats qu'il en falloit pour la défendre, il va camper à dix lieues en avant avec le reste de ses troupes.

J. C. 1729.
Hég. 1141
& 1142.

Cependant Kouli-kan, après avoir enrichi son armée de la dépouille des fuyards, s'avançoit à petites journées pour ne point trop fatiguer des soldats qu'il destinoit à de plus grands exploits. Il persuada à Cha Thamas de demeurer à Thérân, soit qu'il voulût disposer plus absolument des troupes, soit qu'il songeât déjà à détacher les soldats du Maître que lui-même avoit choisi. Aschraf l'attendoit, espérant réparer la honte de sa dernière défaite : mais la seconde bataille, tout aussi malheureuse que la première, obligea son armée de fuir une seconde fois. Aschraf vint à Ispahan recueillir les débris de son armée. La joie de ce qui y restoit d'hommes échappés à la cruauté des tyrans perçoit malgré la crainte que ces tyrans vaincus inspiroient encore. Les Agvans ne parloient que d'égorger tous les habitans d'Ispahan, de brû-

Il bat une
seconde fois
Aschraf, &
fait entrer
Cha Thamas
dans Ispahan.

J. C. 1720.
Hég. 1141
& 1142.

ler la ville & de n'abandonner au vainqueur qu'un monceau de cendres : mais ces menaces , langage d'un désespoir féroce , n'eurent d'autre effet que de tenir les Persans renfermés jusqu'à ce qu'un profond silence leur eût appris qu'Aschraf & les siens avoient abandonné Ispahan. Alors l'alégresse s'exhala sans contrainte. Thamas Kouli-kan fut reçu le lendemain à Ispahan comme le libérateur de la patrie ; & peu de jours après Cha Thamas y fit une entrée triomphante. Mais lorsqu'il eut exprimé à celui qui lui avoit rendu sa couronne , les sentimens de reconnoissance qu'il croyoit lui devoir , sa joie fut concentrée par le silence & par la solitude qu'il trouva dans le palais de ses peres. Les murs étoient encore teints de sang qu'on y avoit versé. Il apprit que Cha Hussein , à qui jusques-là on avoit laissé traîner une vie malheureuse , avoit été égorgé par les ordres d'Aschraf au moment où le tyran étoit sorti d'Ispahan. La dépopulation de cette capitale , peu auparavant si florissante , & tous les objets qui rappelloient tant de meurtres , imprimerent sur le front du nouveau Monarque le caractère d'une profonde douleur. Il apprit que l'Usurpateur

avoit transporté son camp à Chiraz ,
& qu'il tenoit encore plusieurs Prin-
cesses du sang royal captives dans cet-
te ville.

J. C. 1729.
Hég. 1141
& 1142.

On étoit alors au mois de Décem-
bre ; mais Thamas Kouli-kan , com-
me le dit l'Auteur des Révolutions
de Perse , étoit l'homme de toutes
les saisons. Il poursuivit son ennemi
à travers les neiges & les glaces ; il
l'atteignit , le battit deux fois , sans
se presser de poursuivre les fuyards ,
parceque , disoit-il , le vainqueur
joint au petit pas le vaincu qui fuit
à tire - d'aile. Enfin Aschraf tou-
jours malheureux , retourna vers
le Candahar , perdant chaque jour
beaucoup des siens par la fatigue ,
par le froid & par la désertion. Cha-
cun se lassoit de suivre avec tant de
dangers la mauvaise fortune d'un ty-
ran que ses cruautés avoient fait ab-
horrer. A la faveur de ce désordre les
Princesses du sang des Sophis rom-
pirent leurs chaînes. Enfin Aschraf ,
hors d'état de faire face au moindre
peloton de l'armée ennemie , voulut
se retirer dans le Candahar sa patrie
& le berceau de sa rébellion. Huf-
sein Kan qui commandoit dans cette
province , & qui avoit , comme nous
l'avons dit , reconnu l'autorité de Cha-

Kouli-kan
bat deux fois
Aschraf , &
disperle son
armée.

J. C. 1729.

Hég. 1141

& 1142.

Mort d'Aschraf.

Différentes
ambassades
persanes.

Thamas, apprit que la dernière étincelle de la rébellion avoit volé vers son pays, & pouvoit ranimer des cendres éteintes. Il fit chercher Aschraf; il le découvrit, malgré les ténèbres dont ce tyran vaincu avoit prétendu s'environner. Les uns disent qu'il le fit mourir, d'autres qu'il l'envoya au Sophi Cha Thamas, qui, pour venger le sang de son père, de ses frères & de tant de sujets, répandit celui de ce monstre goutte à goutte, le faisant déchirer avec des étrilles de chevaux.

Tandis qu'Aschraf expioit à Ispahan tous les forfaits dont il s'étoit noirci, on decernoit de grands honneurs dans Constantinople à l'Ambassadeur qu'il y avoit envoyé pour confirmer la paix. A peine huit jours étoient écoulés depuis que ce Ministre avoit reçu la veste de marte zibeline à l'audience du Grand Seigneur, lorsqu'on apprit que son Maître fuyoit devant Thamas Kouli-kan. Très peu de temps après, la nouvelle du supplice d'Aschraf vint affliger & humilier le Grand Visir Ibrahim, à qui ses ennemis reprochoient aigrement cette prétendue paix dont les auteurs vouloient tirer tant de gloire. Un autre Ambassadeur Persan vint bientôt

bientôt au nom de Cha Thamas réclamer les provinces dont la Porte s'étoit, disoit-il, emparée sans droit & sans prétexte. Ce nouveau Ministre avoit ordre de solliciter vivement une prompte réponse, même de quitter Constantinople en cas de délai. Cha Thamas étoit pressé de recouvrer son Royaume. Tout plein de ressentiment contre la Porte qui avoit augmenté ses malheurs en lui offrant de les venger, il songeoit à commencer de bonne heure les opérations de la campagne & à profiter de l'indolence des Turcs qui s'étoient endormis sur la foi d'Aschraf.

J. C. 1729.
Hég. 1143
& 1142.

Effectivement jamais la Porte ne s'étoit moins attendue à la guerre. Les troupes étoient pour la plupart licenciées ou dispersées. Le Sultan & le Grand Visir, livrés à leurs plaisirs, n'étoient occupés qu'à se donner mutuellement des fêtes, dont le genre aussi triste que bizarre peint le caractère des Orientaux. Après l'or, Achmet III aimoit sur-tout les fleurs. Il faisoit beaucoup de frais pour vaincre les saisons. Dans le fort de l'hiver il élevoit à force d'art des tulipes & des œillets, dont il remplissoit des jardins à son ferrail des Miroirs, & à celui de Darud-Pacha. Ces jardins

J. C. 1730.
Hég. 1142.
& 1143.

Plaisirs de
l'Empereur.

J. C. 1730.

Hég. 1142

& 1143.

étoient abrités par des toiles & chauffés par des poëles, dans lesquels on brûloit des bois odorants. Un nombre infini de lanternes éclairoit pendant la nuit ces lieux devenus agréables malgré la nature. Des rossignols & mille autres oiseaux, distribués le long des murs dans des cages à treillis dorés, remplissoient l'air de leurs chants. C'étoit-là qu'Achmet oubloit les soins du gouvernement & les devoirs du trône. Il alloit souvent sur le rivage du Bosphore à une maison de plaisance de son Grand Visir, devenu son gendre, où ce Ministre avoit fait construire des jardins à l'imitation de ceux du Grand Seigneur. Il y donnoit des fêtes à son Maître, où aucune femme n'étoit admise, pas même la Sultane son épouse. Là le Grand Seigneur, accompagné de quelques Icohlans & de quelques Eunuques, oubloit la guerre de Perse, le mécontentement des peuples, les plaintes des Janissaires, & jusqu'aux moyens qui pouvoient accumuler dans son ferrail secret les monceaux d'or qu'il se plaisoit à y contempler. Le plus souvent renfermé dans l'intérieur de son haram, il offroit à quelques-unes de ses femmes le même coup-d'œil & les mêmes concerts d'oiseaux, & il entroit dans

une vive colere lorsqu'on lui parloit de conserver la Géorgie, & d'opposer des armées au redoutable Thamas Kouli-kan.

J. C. 1730,
Hég. 1142
& 1143.

Il fallut cependant répondre à l'Ambassadeur de Perse. Ibrahim, dont l'unique desir étoit de conserver la faveur de son Maître, auroit volontiers renoncé à ces nouvelles conquêtes, auxquelles Achmet III tenoit si peu, s'il n'avoit craint l'Uléma, le peuple, les Janissaires, enfin les cris de la rébellion, dont on commençoit à entendre le murmure. La nécessité le contraignit de dire à son Maître, que, pour éviter une guerre civile, il falloit se résoudre à recommencer la guerre étrangere. Achmet, obstiné dans sa foiblesse, déclara qu'il ne permettroit pas qu'on tirât rien de ses trésors, ajoutant qu'il falloit attendre l'effet d'une réclamation nouvellement formée en Suede des sommes prêtées au Roi Charles XII pendant son séjour à Bender. Cependant l'Ambassadeur de Perse sollicitoit une réponse, avec d'autant plus de hauteur, que le Réis Effendi étoit entré avec lui en négociation par l'ordre du Grand Visir, & qu'il avoit offert en grand secret au Persan de lui rendre Tauris & son territoire. L'ar-

On déclare
de nouveau la
guerre à la
Perse.

J. C. 1730.

Hég. 1142.

& 1143.

On met un
nouvel impôt
pour lever
des troupes.

gent de la Suede n'étoit pas prêt; & Thamas Kouli-kan, déjà terrible dans l'Asie, menaçoit de recouvrer au grand détriment du ravisseur ce qu'on avoit pris à son Maître avec tant d'injustice. Dans cette extrémité, Ibrahim se vit forcé de recourir à un expédient bien dangereux chez les Turcs, celui de mettre un nouvel impôt. Il établit sur les marchandises de détail une redevance, appelée Bédéad, à laquelle on avoit eu quelquefois recours dans les besoins pressans. Cet impôt étoit presque arbitraire dans sa perception, parceque, comme il se payoit en argent proportionnellement à la qualité des marchandises, le Douanier étoit premier juge de cette qualité, & le marchand, qui se croyoit lésé, avoit peine à obtenir justice du Cadi, qui ne connoissoit pas la valeur des marchandises, & qui craignoit d'ailleurs le crédit des Douaniers. Ibrahim crut étouffer le mécontentement du peuple en publiant que le Grand Seigneur marcheroit lui-même en Arménie à la tête d'une armée considérable. En effet il fit commencer les levées, & on répondit à l'Ambassadeur de Perse, qu'avec l'aide de Dieu, & selon les préceptes du Koran, l'épée des Sunnites défendrait

leurs conquêtes contre les détracteurs de la Foi. Avant que l'armée fût tout-à-fait rassemblée, le Grand Seigneur crut devoir donner au peuple le spectacle de sa marche guerrière pour se rendre au camp de Scutari, lieu du rendez-vous. Il monta à cheval avec toute la pompe ottomane, & ayant étalé aux yeux du peuple un faste plus éblouissant que formidable, il s'embarqua avec un nombreux cortège sur plusieurs brigantins qui le conduisirent à Scutari où il demeura plusieurs jours sous des tentes. Il avoit décoré le Capitan Pacha mustafa, gendre du Grand Visir Ibrahim, de la charge de Caïmacan. Ce jeune homme devoit gouverner Constantinople & l'Empire en l'absence du Grand Visir qui suivait son Maître à l'armée. Quoique le séjour du camp offrît aux yeux autant d'éclat & fût presque aussi commode que celui du ferrail, Achmet ne put pas tenir long-temps au changement de son genre de vie. Sous prétexte que sa présence seroit inutile à l'armée tant qu'elle ne seroit pas tout-à-fait rassemblée, il quitta cet appareil de guerre pour aller dans son ferrail des Miroirs retrouver ses femmes, ses monceaux d'or, ses rossignols & ses tulipes; & tous les Offi-

J. C. 1730.
Hég. 1142
& 1143.

L'Empereur
marche à
Scutari; &
après un sé-
jour assez
court, il se
retire dans le
ferrail des
Miroirs.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Commence-
ment de la
révolution.Trois Janis-
saires assem-
blent la po-
pulation.

ciers du Divan se retirèrent, à son exemple, dans les maisons de plaisance que chacun avoit sur les bords du Bosphore.

Cependant on percevoit à Constantinople le Bédéad avec beaucoup de sévérité. Les Odas des Janissaires étoient demeurés dans cette capitale ; ils ne devoient, disoit-on, se rendre à Scutari, que lorsque les troupes européennes y seroient rassemblées. Comme beaucoup de Janissaires font un petit commerce dans les rues de Constantinople, ceux-ci murmuroient tout haut contre le Bédéad. Au milieu de ces cris on apprit que les Persans s'étoient emparés de Tauris. Le Grand Seigneur étoit sorti de Constantinople le trois d'Août, selon notre façon de compter ; on étoit au 27 Septembre, & aucun corps n'avoit encore joint à Scutari le prétendu camp qui n'étoit composé que de quelques Timariots & de quelques Odas de Spahis. La saison de la guerre s'étoit écoulée sans que la Cour eût paru se mettre en peine d'autre chose que de percevoir le Bédéad. La perte de Tauris augmenta le murmure ; aucun Chef ne se trouvoit à Constantinople pour l'étouffer. Le Caïmacan même, à qui toute administration étoit confiée pendant l'absence du Grand Visir, ou-

bloit les soins de cette administration dans une maison de campagne. Le Mufti, le Réis Effendi, tous ceux dont la présence est nécessaire à l'ordre public & à l'expédition des affaires, imitoient le Grand Seigneur & son Visir. Au milieu de cet abandon, des cris partis de la plus vile populace produisirent une révolution des plus importantes qui ait jamais agité l'Empire Ottoman. Le Grand Seigneur & ses Ministres apprirent trop tard qu'il ne faut jamais mépriser une émeute populaire. Patrona Calil, Albanois, ci-devant Lévanti, & qui, comme on le verra, avoit échappé au dernier supplice, étoit devenu Janissaire, & vendoit de vieux habits dans les rues de Constantinople. Muslu, aussi Janissaire, vendoit des fruits, & Ali leur camarade vendoit du café à la populace, qui en fait un grand usage ainsi que les Turcs les plus aisés. Tels furent les instrumens dont Dieu se servit pour renverser l'Empereur Ottoman de dessus son trône. Ces trois hommes, qui croyoient avoir été vexés par les préposés à la perception du Bédéad, profitèrent du mécontentement général que la perte de Tauris inspiroit, & de l'impunité que l'absence des Chefs pou-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

voit leur faire espérer pour déclamer très-haut contre le Grand Visir & contre tous les Ministres. Ils se faisoient entendre de tous ceux qui s'assembloient autour d'eux sous prétexte d'acheter ; & comme leurs especes de boutiques étoient voisines , ils se concerterent , & convinrent de profiter de la chaleur qu'ils communiquoient dans les esprits. Muslu & Ali commencerent par distribuer *gratis* leur café & leurs fruits à ceux de leurs camarades qui prêtoient l'oreille à leurs discours ; & quand ils les eurent suffisamment excités , on chercha dans les haillons que vendoit Patrona Calil de quoi faire trois drapeaux. Tous ces nouveaux conjurés s'étant liés par un serment solennel , se séparèrent en trois bandes , marchant en même temps par trois routes différentes sous la conduite de chacun des trois Chefs pour se rendre tous à l'Atméidan , où ils espéroient que leurs troupes se trouveroient grossies par les recrues qu'ils auroient faites en chemin. Ils s'étoient munis de leurs cimenterres qu'ils faisoient briller aux yeux , ordonnant de fermer les boutiques sur leur passage , appelant à grands cris leurs camarades & tous ceux qui s'offroient à leur vue , Lévantis , Topggis , Je-

Beggis ou Bourgeois , punissant d'une mort prompte tous ceux qui osoient blâmer leur conduite.

J.C. 1730.

Hég. 1143.

En effet à l'arrivée des trois troupes dans l'Atméidan, elles étoient considérablement augmentées. Les tambours qui avoient joint les rebelles communiquèrent bientôt l'alarme dans toutes les rues. Ceux qui ne vouloient pas prendre part à la rébellion se cachèrent dans le secret de leurs maisons. Le plus grand nombre, attiré par la haine du ministère, par l'amour du changement ou par la curiosité, accouroit à l'Atméidan où tous étoient reçus avec joie, aussi-tôt qu'ils avoient juré sur un sabre, dont on leur présentait le tranchant, la mort du Grand Visir Ibrahim, du Caïmacan & du Réis Effendi. Nous avons déjà dit qu'il n'y avoit pas un Officier de marque dans Constantinople, excepté l'Aga des Janissaires, & le Kiaïa du Grand Visir. Ce dernier s'étant mis en chemin pour l'Atmeidan, rencontra de ses amis qui lui conseillèrent de retourner sur ses pas, parceque la mort de son Chef étant le premier objet de l'émeute, lui Kiaïa qui n'existoit que par Ibrahim, & qui n'avoit jamais fait qu'exécuter ses ordres, devoit courir de grands risques.

Le Kiaïa du
Grand Visir
fuit.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

L'Aga des
Janissaires
fuit de même,
après
avoir tenté
d'appaiser le
tumulte.

Il profita de l'avis & ne reparut plus. L'Aga des Janissaires marcha jusqu'à l'Atméidan, environné de quelques Officiers qui étoient attachés à sa personne. Ni les prières ni les menaces de ce Chef, qui étoit dans un âge avancé, ne purent ramener des soldats que leur nombre & leur résolution rendoient déjà formidables. Patrona demanda avec hauteur à l'Aga des Janissaires s'il venoit se joindre aux braves Musulmans, qui vouloient la réformation de l'Etat & la punition des tyrans. Comme ce Chef prenoit le ton qu'il croyoit devoir lui convenir à la tête des siens, Patrona lui commanda avec arrogance de se taire & de lui faire remettre à l'instant même les drapeaux dont il étoit dépositaire, sinon, que sur son refus sa veste teinte de son sang en serviroit à ces braves gens qui n'étoient assemblés que pour punir les oppresseurs & leurs complices. Les amis de l'Aga s'étoient déjà mêlés parmi les révoltés. Ce Chef intimidé descendit de cheval, sous prétexte de parler plus à son aise aux conjurés, mais en effet pour se dérober dans la foule. Il changea d'habit aussi-tôt qu'il le put, avec un pauvre homme, & il courut au port se jeter dans une barque qui le con-

duisit à Scutari. Au lieu d'aller rendre compte de cette émeute au Grand Visir, il s'enferma dans une petite maison qu'il avoit, craignant qu'on ne lui fit payer de sa tête sa foiblesse & le crime d'autrui.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Cependant les rebelles forcent les prisons & le bagne, délivrent tous les esclaves, & joignent à leur troupe tout ce qu'ils peuvent y trouver de Musulmans. Ils courent au quartier des Spahis demander des armes & engager quelques cavaliers dans leur querelle. On remarqua que dans toutes leurs démarches ils ne firent de violence que ce qui étoit nécessaire pour l'accomplissement de leur dessein. Il n'y eut pas une boutique pillée, pas une insulte faite dans aucune rue qu'à quelques serviteurs du Visir, qui voulurent prendre le parti d'Ibrahim. L'émeute avoit commencé le 28 Septembre à neuf heures du matin, à midi trois mille hommes étoient déjà sous les armes, bien soumis aux Chefs & bien déterminés. Patrona, Muslu & Ali ne songeoient d'abord qu'à grossir leur nombre. Les Ministres leur en laissoient tout le temps; car de toute la journée personne ne parut pour les réprimer.

Les rebelles grossissent leur nombre sans faire aucune violence.

Le Caïmacan & le Réis Effendi

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Le Caïmacan
& le Réis Ef-
fendi vont
avertir le Gr.
Seigneur.

avoient appris dans leurs maisons de campagne, que quelque populace s'étoit assemblée en tumulte dans l'Atméidan; mais comme on leur avoit nommé les chefs de cette émeute, ils avoient cru d'abord que les moindres Officiers suffiroient pour la dissiper & pour la punir. Mais lorsque des gens mieux instruits les eurent assurés que cette troupe grossissoit à vue d'œil, & qu'on les avoit nommés pour victimes ainsi que le Grand Vifir, la terreur succéda au mépris. Tous deux se rendirent à Scutari vers les quatre heures du soir, & apprirent au Sultan & à Ibrahim Pacha une partie du danger qu'ils couroient. On peut juger de la consternation du Prince à cette nouvelle, quoique les deux Ministres, qui comprenoient combien l'Empereur avoit à se plaindre d'eux, tâchassent de diminuer le mal aux yeux de ceux qui pouvoient leur en demander compte. Mais lorsqu'Ibrahim leur demanda pourquoi cette populace n'étoit pas dissipée, il fallut qu'ils peignissent l'état de Constantinople & le danger qu'il y avoit eu pour eux de se présenter à une troupe armée, sans des forces qui pussent l'intimider. Toutes ces raisons démontroient combien ces Offi-

ciers étoient condamnables de ne s'être pas opposés aux premiers mouvemens, & quels reproches ils méritoient pour ne les avoir pas prévus. Le Grand Visir, dans le premier transport de sa colere, s'écria : « Grand » Prince, comment souffrez-vous que » ces lâches voient encore la lumie- » re, après le crime que leur imbé- » cillité leur a fait commettre con- » tre votre Empire & contre vous ? » Mais il n'étoit pas temps de punir. On décida que le Grand Seigneur retourneroit à l'instant même à Constantinople. Une galere fut amenée du port, dans laquelle le Sultan & son Visir s'embarquerent ; le reste de la cour suivit dans des faïques.

Il étoit minuit lorsqu'Achmet III. débarqua à la pointe du ferrail. Il apprit que les rebelles étoient campés dans l'Atméidan, qu'on y faisoit la garde comme devant l'ennemi ; que les patrouilles étoient répandues dans la ville où l'on avoit allumé des feux de distance en distance au milieu des rues, afin de tout voir & sur-tout afin d'éviter les surprises. On tint conseil à l'heure même : car tous les Officiers du Divan, ou étoient revenus de Scutari avec le Grand Seigneur, ou étoient venus l'attendre au ferrail.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Le Prince
retourne au
ferrail.

J. C. 1730.
Heg. 1143.

aussi-tôt qu'ils avoient appris son prochain retour , par le départ de la galere qui étoit allée le chercher. Les plus sages s'écrierent qu'on avoit perdu trop de temps pour ne pas profiter de celui qui restoit ; qu'il falloit sans tarder rassembler autant de troupes que le ferrail & les odas pourroient en fournir ; qu'il falloit armer tout ce qui auroit du zele & du courage , & attaquer les rebelles , tandis que leur nombre n'étoit pas considérable. Ce parti, approuvé du Grand Visir, fut proposé au Grand Seigneur dans l'instant même : mais ce Prince répondit : « où trouver des soldats à » travers l'obscurité ? Les révoltés » sont armés : comment passerons- » nous dans leur camp pour appeller » des sujets fidèles ? Cinq ou six cents » Bostangis , autant d'Icoglans ou » Azamoglans qui n'ont jamais porté » les armes, forment toute la garde » & toute la ressource du ferrail. » Puisque les révoltés sont paisibles pendant la nuit , attendons » le jour. Alors je leur ferai porter » des ordres ou des menaces qui » pourront les dissiper ; sinon , nous » déploierons l'étendard de Mahomet ; nous rassemblerons les vrais Musulmans , & nous opposerons

» la force à la violence ». Comme tous ceux qui composoient le Divan avoient à se reprocher l'être actuel des choses, aucun n'osa blâmer ouvertement le parti auquel l'Empereur inclinait.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Dès que l'aurore parut, ce Prince envoya un des principaux Officiers des Bostangis ordonner aux rebelles de se retirer à l'instant même, les menaçant de faire main basse sur tous ceux qui oseroient demeurer. Ils répondirent, sans marquer la moindre crainte, qu'ils étoient assemblés pour le bien de l'Etat, qu'ils avoient des propositions à faire à leur Empereur, & qu'ils ne quitteroient point les armes qu'on ne leur eût rendu justice. Sur cette fiere réponse, on déploya l'étendard de Mahomet, & l'on publia que tous ceux qui viendroient s'y ranger, recevraient vingt-cinq piastres. Comme l'armée des révoltés grossissoit à vue d'œil, Patrona Calil envoya un corps de six cents hommes à quelque distance de l'étendard sacré. Ali, qui commandoit ce corps, avoit ordre de détourner par des prières, par des promesses & par des menaces, ceux qui paroïtroient disposés à se ranger sous la bannière de Mahomet, & de charger cette troupe en cas

Tentative inutile du Sultan pour faire quitter les armes.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Le Grand
Seigneur ne
trouve point
de soldats à
leur opposer.

qu'elle parût grossir. Cette précaution augmenta le parti de Patrona d'un grand nombre de bourgeois, attirés d'abord sous l'étendard du Prophète, mais qui, réfléchissant sur le bon ordre qui régnoit dans la ville malgré la rébellion (car on n'avoit pas pillé une seule maison) & sur le mauvais gouvernement dont tout le monde avoit à se plaindre, commencèrent à regarder Patrona & ses amis comme les libérateurs de la patrie, & à se ranger sous leurs drapeaux. Personne ne paroissoit pour dissiper la troupe des révoltés, qui, par le nombre & par la discipline, commençoit à mériter le nom d'armée. L'inaction, le trouble qui régnoient dans le ferrail, annonçoient bien la terreur du Maître & de tout le Divan. Après avoir perdu bien du temps, on avoit voulu assembler les Bostangis; mais ce troupeau timide étoit tellement dispersé, qu'on n'en put pas réunir trente. Les Icoglans étoient en si petit nombre, & si peu faits à manier les armes, qu'il n'auroit pas été prudent d'opposer cette foible milice même au détachement d'Ali, qui, toujours placé devant l'étendard de Mahomet, menaçoit le ferrail. Le Capitan Pacha, plus courageux que tous les

autres membres du Divan, voulut aller rassembler ses Levantis; il donna l'ordre pour qu'on amenât les galeres à la pointe du ferrail, il y marcha lui-même. Quatre cents Levantis étoient déjà débarqués, & l'on battoit la caisse, tant pour rassembler les anciens, que pour en enrôler de nouveaux, lorsqu'on vit paroître sur la greve les petits drapeaux de Patrona. Ce Général (nous l'appellerons ainsi dans la suite) n'avoit pas perdu un moment depuis qu'il avoit appris le mouvement des galeres. Deux bataillons, qui s'avançoient en bon ordre, tirèrent à bout portant sur les Levantis, qui n'étoient pas encore formés en bataille. Cette décharge fit tomber trente soldats, & fuir tous les autres. Alors Patrona Calil marchant au Capitain Pacha, qui ne fuyoit pas :
 » Abdi, lui cria-t-il, pourquoi veux-tu rassembler des poltrons pour dé-fendre des tyrans ? Je suis le maître de ta vie ; mais je me souviens que tu as sauvé la mienne (1) quand j'étois Levanti. Un bienfait n'est jamais perdu. Il ne tiendra qu'à toi de demeurer Capitain Pacha, si

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Il veut faire assembler les Levantis.

Mauvais succès de cette entreprise.

(1) Abdi avoit empêché Patrona d'être pendu pour un vol.

» tu veux commander de braves gens
 J. C. 1730. » & servir ta patrie : mais il faut
 Rég. 1143. » jurer sur ton sabre la perte des mé-
 » chants que nous poursuivons. » La
 circonstance étoit pressante : Abdi ,
 après s'être lié par le serment qu'on
 exigeoit de lui , rassembla comme il
 put ses fugitifs pour les joindre aux
 révoltés. Il fit transporter les canons
 du port à leur armée , qui étoit tou-
 jours en bataille sur l'atnéidan.

Le Grand Quoique le ferrail ne fût point
 Seigneur en- encore investi , la frayeur y étoit gé-
 voie pour la nérale. Le Grand Seigneur envoya une
 seconde fois aux révoltés. seconde fois à l'atnéidan l'Officier
 des Bostangis , qui avoit déjà parlé
 aux révoltés , pour leur demander ce
 qu'ils vouloient , & quel étoit le but
 de leur assemblée. Patrona Calil ,
 Muslu & Ali , répondirent unanime-
 ment qu'ils exigeoient qu'on leur
 livrât vivants le Musti , le Grand
 Visir , son Kiaïa , le Caïmacan , & le
 Reïs Effendi , & qu'ils ne quitteroient
 les armes que trempées dans le sang
 de ces cinq proscrits. Comme la
 réponse du Grand Seigneur tardoit ,
 & qu'il falloit de l'argent pour faire
 subsister l'armée , Patrona Calil en-
 voya piller les maisons des cinq Mi-
 nistres. Tout l'or & l'argent qu'on y
 trouva passerent dans les mains de

Proscription
 de plusieurs
 Officiers de
 l'Empire. Pil-
 lage de leurs
 maisons.

celui que les révoltés avoient créé
 Defterdar , & les meubles précieux
 furent à l'instant même vendus à vil
 prix. Ces cinq maisons ne furent pas
 les seules exposées au pillage : quel-
 ques-unes des créatures des proscrits
 éprouverent le même sort , mais tou-
 jours par l'ordre de Patrona. On pilla
 aussi le logis du Gouverneur de Galata
 & de Pera , deux quartiers qui ne sont
 presque habités que par des Chrétiens
 & des Juifs. Patrona , qui vouloit
 plaire à tous , ordonna que l'argent
 trouvé chez le Gouverneur seroit jeté
 par les fenêtres , afin , disoit-il , de
 rendre aux Infideles les rapines & les
 extorsions que ce voleur avoit faites
 sur eux. Jamais on n'avoit mis autant
 d'ordre dans un pillage. Les Chré-
 tiens , qui craignoient toujours de
 prendre quelque part aux émeutes ,
 furent invités & presque contraints
 par les Janissaires chargés de démeu-
 bler la maison du Gouverneur , de
 venir ramasser sous ses fenêtres les
 pieces d'or & d'argent qu'on y jettoit
 sans en rien réserver.

Cependant la réponse du Grand
 Seigneur n'arrivoit point , & per-
 sonne ne sortoit du ferrail. Sur la fin
 du second jour , Patrona crut qu'il
 étoit temps de le bloquer. Il y porta

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Patrona blo-
 que le ferrail,
 & fait ouvrir
 les boutiques
 nécessaires à
 la vie.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

son armée ; mais il fit publier auparavant que tous les Bouchers, Boulangers, & autres Marchands des denrées nécessaires à la vie, eussent à rouvrir leurs boutiques, & que ceux qui seroient convaincus d'avoir fait la moindre violence à l'un d'eux, seroient empalés sur l'heure. Il publia aussi que, pourvu que les Chrétiens ne fissent aucun attroupement, & ne parussent prendre aucune part à l'événement actuel, il ne leur seroit point fait de violence. Patrona prit cette précaution, parce qu'on avoit publié que l'Empereur songeoit à réclamer le secours des Chrétiens. Enfin l'Officier des Bostangis, qui avoit toujours porté les paroles de l'Empereur aux révoltés, vint leur dire de sa part qu'il déposeroit les Ministres dont ils croyoient avoir lieu de se plaindre ; mais que la loi lui défendoit de faire périr le Mufti, & qu'il ne se détermineroit jamais à ordonner le supplice des autres Ministres qui l'avoient bien servi. Les révoltés répondirent à l'instant qu'ils consentoient qu'on sauvât les jours du Mufti, pourvu qu'il fût envoyé en exil, mais qu'ils arracheroient les quatre autres Ministres du ferrail, si on s'obstinoit à les leur refuser. Les trois Chefs, qui

avoient que l'Empereur n'avoit jamais rien vu que par les yeux de ceux qu'ils avoient condamnés, espéroient que ses refus constans leur donneroient bientôt lieu de le détrôner lui-même. Ils vouloient conduire par degrés les révoltés à ce dernier coup. Se souvenant qu'Achmet avoit fait mourir ceux qui l'avoient fait asseoir sur le trône de Mustafa, ils ne prévoyoient pas plus de faveur pour eux-mêmes. Patrona disoit à ses amis qu'il ne faut jamais remettre dans le fourreau l'épée qu'on a tirée contre son Souverain. Leur étonnement fut grand au milieu du troisieme jour, lorsqu'ils commençoient à prendre des mesures pour forcer le ferrail, de voir tout à coup les portes s'ouvrir, & les quatre cadavres des pros crits portés sur des brancards, précédés de l'Officier des Bostangis, qui leur annonçoit la condescendance du Maître, & qui leur réitéroit de sa part l'ordre de se séparer.

Le Grand Seigneur, conseillé par ses femmes & par ses Eunuques, avoit espéré que cet acte de foiblesse appaiseroit la sédition : & en effet, beaucoup de révoltés jettant des cris de victoire & d'actions de grâces, paroissoient vouloir quitter l'armée, lorsque Patrona & ses plus fideles

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Le Grand
Seigneur fait
étrangler ses
quatre Minis-
tres.

L'armée n'en
demande pas
moins la dé-
position.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

confidens s'écrierent que le cadavre qu'on leur donnoit pour être celui du Visir, ne l'étoit pas effectivement ; qu'ils croyoient le reconnoître pour celui d'un forçat des galeres, assez ressemblant à Ibrahim ; qu'il y avoit de la trahison, & qu'ils avoient demandé les quatre Ministres en personnes, & non des cadavres méconnoissables qu'on avoit pu supposer. Ils ajouterent aussi-tôt que le long regne d'Achmet III n'avoit que trop prouvé qu'il étoit incapable & indigne du trône, qu'ils vouloient Sultan Mahmout pour leur Souverain. Le nom de Mahmout répété dans les rangs, retentit bientôt de toutes parts, & parvint jusqu'au ferrail.

On pourroit s'étonner que trois hommes de la lie du peuple eussent conduit cette révolution avec autant d'adresse que de fermeté, s'ils n'avoient pris des conseils de l'Iman de Sainte-Sophie, prédicateur de l'Empereur, qui étoit ennemi secret de son Maître & du Mufti, parce qu'on lui avoit refusé une des deux dignités de Cadilesker. Cet homme, sans paroître ni révolté ni mécontent, avoit guidé les trois chefs dans toutes les démarches de modération qui leur avoient gagné le peuple. Il avoit mis

dans leur conduite toute la suite qu'on y avoit admirée, & il avoit été un instrument de la rébellion d'autant plus dangereux, que personne n'avoit observé ses mouvemens, ni même ne les avoit soupçonnés. Zadi Effendi (c'étoit le nom de cet Iman) entra dans le ferrail aussi-tôt qu'il eut entendu les cris des révoltés qui proclamoient Mahmout; & affectant un chagrin qu'il n'éprouvoit pas, il dit à quelques Pachas qui étoient assemblés sous un Kiosk, que la déposition d'Achmet étoit inévitable; que depuis trois jours les révoltés s'en étoient occupés; qu'ils avoient dirigé leurs démarches avec un artifice qui ne laissoit aucune ressource à l'Empereur; que tout le peuple étoit prévenu, & que la mort des quatre Ministres ne faisoit qu'enhardir ceux qu'on avoit prétendu appaiser. Zadi, en exagérant le mal, n'eut pas de peine à persuader ce qu'il voulut à des esprits déjà trop disposés à la crainte. Ils virent, d'ailleurs, toutes les issues du ferrail gardées, & du canon braqué contre les principales portes. Au milieu du silence morne que les discours de Zadi avoient occasionné, on vint avertir les Visirs qu'Achmet ordonnoit l'assemblée d'un Divan,

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Déposition
d'Achmet

III.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

auquel il vouloit assister. Tous les Pachas entrèrent dans la salle, où Zadi les suivit. Et comme l'Empereur demandoit d'une voix altérée si les rebelles étoient toujours dans l'atméidan, s'ils ne vouloient pas quitter les armes, & ce qu'ils pouvoient desirer encore : « Seigneur, lui dit l'Effendi avec assurance, ton regne est fini, tes sujets révoltés ne te veulent plus pour leur Maître, ils demandent ton neveu Mahmout à grands cris. Tu te flattes en vain d'un retour. » A ces mots le Prince pâlit ; mais ayant repris ses esprits dans l'instant même : « Que ne m'a-t-on appris plutôt la vérité, dit-il ? Suivez-moi tous. » Aussi-tôt il marche à la prison de Mahmout avec tout son cortège, & ayant pris ce Prince par la main : « La roue a tourné pour vous comme pour moi, lui dit-il, en le conduisant à la salle du Divan. Je vous remets le trône que Mustafa mon frere m'a résigné dans une occasion toute semblable. » Et quand il l'y eut assis : « Souvenez-vous, lui dit-il, que Mahomet IV, que Mustafa II votre pere, que moi-même, nous sommes descendus du trône où vous montez, pour avoir trop cru nos Ministres. Qu'au-
» cun

« cun sujet ne prenne sur vous un
 « empire dont il pourroit abuser. J. C. 1730.
 « Voyez tout par vos yeux, & gar- Hég. 1143.
 « dez-vous de la mollesse qui nous a
 « tous conduits à notre ruine. Soyez
 « sévère, mais soyez juste. Je vous
 « recommande mes enfans & moi. »
 Après cet avis, il retourna dans l'appartement d'où il avoit tiré son neveu, pour y finir sa vie. Aussi-tôt on éleva un trône à Mahmout dans la salle où les Empereurs donnent audience aux Ministres étrangers.

Mahmout
 monte sur le
 trône.



MAHMOUT, OU MAHOMET V (1).

VINGT-QUATRIEME REGNE.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Entrevue de
Mahmout &
de Patrona.

CETTE cérémonie achevée, Mahmout voulut voir celui qui l'avoit fait Empereur. Il fit appeller Patrona Calil, qui se présenta devant son nouveau Maître en habit de Janissaire, les jambes nues, tel qu'il étoit quatre jours auparavant lorsqu'il venoit de vieux habits dans les rues. Cet homme, qui du sein de la bassesse avoit su porter les mains jusques sur le trône impérial, annonçoit par son extérieur une ame hardie. Mahmout, éprouvant à sa vue un sentiment d'admiration & de reconnoissance, lui demanda d'abord quelle récompense il desiroit : « Sublime » Empereur, répondit Calil, j'ai obtenu ce que j'avois le plus souhaité : » mon pays est délivré des tyrans qui l'opprimoient, & Ta Hauteffe est

(1) Il étoit pour lors âgé de trente-quatre ans.

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 343

» assise sur le trône de ses peres. Mais
 » l'histoire des révolutions de cet
 » Empire m'est trop connue, pour
 » que je puisse ignorer ce qui m'at-
 » tend : on m'a dit qu'aucun de ceux
 » qui ont fait des Empereurs, n'est
 » mort dans son lit. Je te jure par
 » les ames de mes ancêtres, répon-
 » dit le Prince, que je n'attenterai
 » point à ta vie, & que mon dessein
 » est de te récompenser. Eh bien !
 » puisque ton ame est ouverte à la
 » reconnoissance, repartit Patrona,
 » nous t'en demandons un témoi-
 » gnage éclatant : abolis sur l'heure
 » ces impôts sous lesquels le tyran
 » Ibrahim a fait gémir tout l'Em-
 » pire, qui ont occasionné sa mort &
 » la déposition d'Achmet. Tu feras
 » content, répondit le Prince ». Et à
 l'instant les crieurs furent distribués
 dans tous les quartiers de Constanti-
 nople pour publier l'abolition du nou-
 vel impôt.

J. C. 1730.
 Hég. 1143.

Révocation
 du nouvel
 impôt.

Ni Patrona Calil, ni aucun des
 Chefs ne savoit lire, par conséquent
 il étoit impossible de les décorer d'au-
 cune grande dignité : mais ils obtin-
 rent un crédit sans bornes dont ils
 abusèrent bientôt. Mehemet Pacha
 fut fait Grand Visir : Achmet III l'a-
 voit choisi avant de descendre du trô-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Présent fait
aux troupes.

ne. Mahmout confirma aussi un Agâ & un Kiaïa des Janissaires que les rebelles avoient désignés. Le Grand Seigneur songeoit à gagner l'affection des peuples. Voyant le trésor public plus rempli qu'il ne l'avoit été depuis bien des années, & que la confiscation des biens des cinq proscrits l'augmentoît encore, il décida que le présent d'usage aux troupes seroit plus considérable que ne l'avoit fait aucun de ses prédécesseurs : & quoique la regle voulût que cette gratification ne fût distribuée qu'aux Janissaires & aux Spahis anciennement enrôlés, Patrona exigea qu'elle le seroit aussi aux nouveaux soldats. Ce fut à cette occasion que les désordres commencerent ; car les révoltés qui avoient établi une discipline si exacte pendant la révolution, ne la croyant plus nécessaire lorsque l'Empereur fut monté sur le trône, usèrent de leur faveur en abusant.

On déploya cinq étendards dans l'Atméidan, un pour les Janissaires, un pour les Spahis, un pour les Topggis, un pour les Jebeggis, le cinquieme enfin pour les Lévantis. Tous ceux qui vouloient s'enrôler, ou plutôt qui desiroient avoir part à la gratification, alloient se faire inscrire

sous l'un de ces drapeaux. Le peuple y accouroit en foule ; des hommes que leur âge , leurs infirmités , leur profession devoient écarter de la milice , s'empressoient à venir ravir le bienfait qui n'avoit pas été accordé pour eux. Le nouveau Lieutenant des Janissaires ayant remontré à Patrona Calil , qui autorisoit cette déprédation , que les trésors si follement amassés par Achmet III seroient dissipés plus follement encore , si l'on prodiguoit ainsi des gratifications à une foule innombrable de vieillards , d'enfants & d'hommes hors d'état de rendre aucun service. Patrona répondit à la représentation qu'on lui faisoit en public , par un torrent d'injures , qui autoriserent les nouveaux Janissaires à mettre en pieces cet Officier aux yeux de Patrona même , & la distribution s'acheva avec la même prodigalité & le même désordre. Cette violence commença à éclairer Mahmout sur le danger qu'il y auroit à laisser dans Constantinople ces hommes qui pourroient lui faire payer trop cher le service qu'ils lui avoient rendu. Le jour qu'il alla à la mosquée de Jub pour y ceindre l'épée d'Othman , il proposa à Patrona Calil , qui l'avoit accompagné à cette cérémo-

J. C. 1730.

Hég. 1143.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Audace de
Patrona &
des rebelles.

nie, toujours en habit de Janissaire & les jambes nues, de prendre un gouvernement dans la Natolie avec le titre de Pacha. Patrona s'en excusoit sur sa profonde ignorance. L'Aga des Janissaires étoit présent : il crut faire sa cour au Prince & à Patrona, en proposant à Mahmout de donner cent mille sequins à celui qui l'avoit mis sur le trône, & de le laisser maître de se retirer où bon lui sembleroit. Je n'ai pas besoin d'argent, reprit le rebelle, puisque toutes les bourses de Constantinople sont à mon service ; &, lançant un coup d'œil foudroyant à l'Aga des Janissaires, il osa lui dire en présence de l'Empereur : « Ne vous mêlez jamais » de ce qui me regarde, si vous ne » voulez avoir le sort de votre Lieu- » tenant. » L'Aga des Janissaires effrayé alla se prosterner devant Patrona, sans proférer un seul mot, & l'Empereur souffrit en silence ce manque de respect. Le rebelle, voyant que son Maître avoit dessein de l'éloigner, redoubla d'audace & de licence, soit pour en imposer, soit pour s'enrichir avant sa disgrâce. Le Grand Visir ayant fait publier que le présent étant distribué aux troupes avec une magnificence dont elles de-

voient être contentes, il falloit qu'elles quitassent les armes, selon la loi qui ne permet pas de marcher armé dans les Villes pendant la paix. Les rebelles mépriserent cet ordre; & quoique le plus grand nombre des Janissaires y eût obéi, Patrona, Muslu & Ali se présenterent tous les jours au Divan armés de larges cimenterres; ils s'affeyoient familièrement à côté du Grand Visir, prononçoient les jugemens au lieu du premier Officier de l'Empire, & presque toujours malgré lui. Ils distribuoient des emplois pour des sommes considérables, & ils ordonnoient au Grand Visir de nommer leurs créatures, sans que ce premier Ministre osât leur résister.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Peu de jours après que le Grand Seigneur eut ceint l'épée d'Othman, Patrona rencontra dans la rue un Grec, boucher de profession, qui lui avoit fourni de la viande à crédit avant la révolution, & qui lui avoit prêté quelques sommes pendant que les révoltés étoient campés dans l'Atméidan. Cet homme étant venu baiser le bas de la veste de Patrona, celui-ci lui donna mille sequins; & comme le boucher lui exprimoit sa reconnoissance: « Ne » te soucies-tu pas de vivre plus long-

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Ils font un
Prince de
Moldavie.

» temps que moi, lui dit Patrona en
 » riant ? Ianaki (c'étoit le nom du
 » boucher) s'écria que quand l'illus-
 » tre Patrona son bon protecteur fi-
 » niroit sa carrière, il ne vouloit
 » pas respirer un instant après lui.
 » Eh bien ! lui dit le Chef des re-
 » belles, je vais faire quelque chose
 » pour toi. Va dire au Grand Visir
 » qu'il te donne les patentes de Prince
 » de Moldavie, à la place de Grego-
 » rio Giffa dont nous sommes mé-
 » contents. Cette souveraineté ne te
 » coûtera que cinq cents bourses,
 » que tes amis te prêteront. » Le
 boucher, transporté de joie, courut
 chez le Grand Visir avec Muslu, que
 Patrona y envoya pour ordonner au
 premier Ministre de faire dresser la
 Patente en faveur d'Ianaki, & de faire
 préparer la veste de marte zibeline,
 le sabre & la masse d'armes. Le Grand
 Visir indigné s'empressa de faire con-
 noître à l'Empereur cette nouvelle
 preuve de l'audace & de l'avidité des
 rebelles. Ce Prince, qui n'avoit pas
 encore le moyen de les punir, & qui se
 souvenoit de la parole donnée à Patro-
 na Calil d'épargner sa vie, prit le parti
 de tout accorder. Le boucher fut revê-
 tu du cafetan & admis à l'honneur de
 baiser la main de Sa Hauteffe ; mais il

ne devoit faire son entrée dans Constantinople & partir pour ses nouveaux Etats, que lorsqu'il se seroit acquitté des cinq cents bourses. Cette obligation, difficile à remplir, ne l'étoit pas encore lorsque les affaires changerent de face.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Deux jours après l'audience du nouveau Prince de Moldavie, Muslu fit assembler les Janissaires, & leur déclara qu'il alloit faire la fonction de Lieutenant général de leur corps. Celui qui avoit en quelque maniere le choix de toutes les dignités, paroissoit se borner à une bien petite; mais le parti qu'il prenoit de l'usurper, sans vouloir la tenir de ceux qui se feroient fait un devoir de la lui offrir, annonçoit qu'il ne s'en tiendroit pas à un emploi qui le mettroit dans la dépendance des Ministres. En effet on apprit bientôt après que Patrona vouloit déplacer le Grand Visir pour en mettre un plus à sa dévotion; qu'il destinoit la charge d'Aga des Janissaires à Muslu, & que lui-même, malgré son incapacité, prétendoit être Capitan Pacha. Tant d'audace força Mahmout à réclamer l'autorité dont les révoltés ne lui laissoient que l'ombre. D'ailleurs le désordre qui affligoit Constantinople

L'abus de
l'autorité
prépare leur
ruine.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

& les Provinces, apprenoit aux Janissaires que la témérité ne suffit pas pour gouverner un Empire. Ils commençoient à desirer la tranquillité; & ceux qui avoient obéi le plus aveuglément à Patrona étoient ceux qui sentoient le plus vivement combien son joug devenoit pesant & injuste. Ils n'avoient plus de conseil pour régler leurs démarches. Ce Zadi Effendi, qui avoit conduit en secret la révolution, s'étoit détaché des révoltés, depuis que le Grand Seigneur avoit récompensé ses services par un emploi de Kadilesker. Patrona, Muslu & Ali, étonnés de leur pouvoir, n'étoient pas en état de voir qu'ils s'exposeroient chaque jour à le perdre. Le Grand Visir, & le Kan des Tartares qui étoient pour lors à Constantinople, enhardirent le Grand Seigneur à cette proscription.

Les trois
Chefs sont
mis à mort,
& leurs com-
plices sont
punis avec
eux,

Patrona ayant un jour parlé dans le Divan d'un ton qui jusqu'alors en avoir imposé, mais qui depuis peu de temps inspiroit plus d'indignation que de crainte, on convint de se défaire des trois tyrans & de leurs complices. (C'étoit ainsi qu'on appelloit les révoltés.) Pour exécuter avec sûreté cette espece de conjuration d'un Souverain contre des sujets, il fut

réfolu qu'on paroîtroit déferer à un ordre que Patrona avoit osé donner de n'admettre que peu de monde dans un Divan indiqué par lui-même.

J. C. 1730.

Hég. 1143.

Trente fuivans , que les trois tyrans avoient amenés au ferrail , des plus déterminés d'entre ceux appelés les enfans perdus , furent arrêtés sous le porche de la dernière cour , parce que les seuls Pachas du banc devoient être admis à cette assemblée avec quelques Effendis que leur devoir y appelloit. Patrona , Muslu & Ali , reçus dans la salle du Divan avec tous les honneurs auxquels ils étoient accoutumés , ne soupçonnerent point le sort qui les attendoit. Ils ne furent point étonnés qu'on les eût séparés de leurs fuivans , moins encore de voir dans la salle des Officiers du Grand Seigneur , qui n'avoient pas droit de s'asseoir parmi les Ministres , mais qui étoient supposés devoir porter les ordres qu'on pourroit avoir à donner. A peine eut-on pris place , le Grand Visir ouvrit la séance en distribuant au nom de l'Empereur des emplois aux rebelles & à leurs créatures. Il étoit convenu qu'à un certain mot qu'il devoit prononcer , les Chiaoux qui étoient debout devant les sofas se jetteroient sur les trois

J. C. 1730.
Hég. 1143.

rebelles & sur deux Effendis à qui on venoit de distribuer des sangiacats, afin de leur faire perdre l'exemption du supplice dont jouissent tous les membres de l'Uléma. Les Chiaoux plongèrent, à plusieurs reprises, dans le sein de ces cinq malheureux des poignards qu'ils avoient tenus cachés sous leurs vestes; aucun n'eut le temps de se mettre en défense. Lorsque les cinq proscrits furent morts, on résolut de faire mourir ceux qu'ils avoient menés au ferrail. Le Bostangi Pachi alla dire aux condamnés que leurs Chefs venoient d'être revêtus de pelisses de Samour ou marte zibeline à l'occasion des pachelies dont le Grand Seigneur les avoit honorés; que Sa Hauteſſe vouloit aussi les gratifier chacun d'un cafetan; qu'afin que la cérémonie se fit avec quelque décence, il falloit qu'ils entraſſent cinq à cinq dans l'intérieur du ferrail. Des bourreaux déſarmoient & étrangloient ces malheureux à mesure qu'ils se ſéparoit de leurs camarades. Les derniers ne voyant revenir aucun de ceux qui les avoient précédés, ſoupçonnerent la vérité & voulurent fuir; mais toutes les portes du ferrail étoient bien fermées, & ils furent étranglés comme les autres.

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 353

L'Aga des Janissaires, quoique créature de Patrona, avoit été des premiers à conseiller le meurtre. Il sortit seul du ferrail, pour assembler ses Odas & les préparer au spectacle qu'on leur destinoit. En effet, comme les Janissaires s'avançoient en ordre & sans armes vers les portes du ferrail, plusieurs chariots en sortirent chargés des cadavres de ces malheureux, quelques Chiaoux criant devant eux : C'est ainsi que seront traités tous ceux qui s'élèveront contre notre puissant Monarque. Cette vue, loin d'exciter la moindre sédition, remplit de joie tous les Janissaires & les Bourgeois qui souffroient très-impatiemment les désordres que la licence des révoltés occasionnoit tous les jours. La plupart des bourgeois riches égorgerent de leur propre mouvement des moutons en sacrifice, prévenant en cela les ordres du Grand Seigneur, qui fit publier que tout le monde eût à rendre grâces à Dieu de ce que sa bonté avoit délivré l'Etat des perfides chefs de la rébellion. Mahmout ne borna pas là sa vengeance, il fit étrangler plus de cinq cents de leurs complices accusés de violence & de rapines, entre autres Ianaki, ce boucher prétendu Prince de Mol-

J. C. 1730.
Hég. 1143.

Réjouissances à la mort des rebelles.

J. C. 1730.
Hég. 1143.

davie, qui, par reconnoissance, avoit tenté de rassembler quelques scélérats pour venger Patrona. L'espece de prédiction de ce rebelle fut accomplie, car Ianaki ne vécut que deux jours plus que lui.

Tous les complices qui cherchoient à se cacher, avoient autant de délateurs qu'ils pouvoient rencontrer d'hommes; car tous étoient devenus leurs ennemis. Le Grand Seigneur fit grace à tous ceux des rebelles qui, quoiqu'ils eussent suivi Patrona, Ali ou Muslu, depuis qu'il avoit ordonné de quitter les armes, ne s'étoient rendu coupables personnellement d'aucun crime d'éclat. Il envoya un catchérif à tous les Pachas de son Empire pour leur annoncer cette amnistie générale.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

Déposition
du Visir Me-
hemet.

Cabaculak
nommé à sa
place.

Mamout, mécontent du vieux Visir Mehemet, qu'on accusoit d'avoir autorisé les désordres par son extrême foiblesse, jugea convenable de lui ôter les sceaux : mais comme ce Ministre avoit toujours paru bien intentionné, l'Empereur lui laissa la dignité de Pacha à trois queues, & le fit Gouverneur d'Alep. Le Pacha de cette province, Ibrahim Cabaculak, qui avoit le plus insisté pour le châtiement des rebelles, fut mis à la tête

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 355

de l'Empire à la place du vieux Mehemet. Le nouveau Ministre voulut rétablir l'ordre & l'économie. Il commença par déclarer que tous ceux qui s'étoient enrôlés en grand nombre, pour profiter du présent que Mahmout avoit fait à son avènement au trône, ne recevraient point de paie pendant une année. Cette ordonnance remettoit en vigueur la règle violée par Patrona Calil, qui prescrivait que les Janissaires servant à l'avènement du nouvel Empereur, devoient seuls avoir part à la gratification accordée.

Quelle que fut cette loi, sa réclamation fit beaucoup de mécontents, & jeta les semences de nouveaux troubles. Deux Princesses, filles du dernier Empereur Achmet, dont l'une, veuve du Grand Visir Ibrahim, avoit en même temps son pere & son époux à venger, fomentèrent par leurs intrigues, & sur-tout par leur argent, le mécontentement dont leurs émissaires les avertirent. L'exemple de Patrona Calil, de Muslu & d'Ali, dont on n'attribuoit la chute qu'à l'abus excessif qu'ils avoient fait de leurs succès, inspirèrent à trois Janissaires le desir de faire mieux qu'eux. Ils dispoient à leur gré de très-grosses sommes, que les Princesses

J. C. 1731.

Hég. 1143

& 1144.

Nouvelle ré-
volte à l'oc-
casion d'une
Ordonnance
du nouveau
Grand Visir.
Comment
apaisée.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

Fatima & Zélide leur fournirent, & ils comptoient encore sur l'aide du peuple, qui gémissoit de la cherté du pain & des autres denrées. Patrona Calil, Mustu & Ali n'avoient point eu ces avantages, & ils avoient réussi à faire un Empereur; mais aussi les nouveaux révoltés n'avoient point à combattre, comme leurs modèles, des Ministres aussi négligens que timides, dont la mauvaise administration déjà ancienne avoit depuis long-temps aigri le peuple contre eux. La nuit du 24 au 25 Mars 1731, trois Janissaires, que nos mémoires ne nomment point, après avoir distribué beaucoup d'argent à quatre cents soldats de tous les différens corps qui sont à Constantinople, conduisirent cette troupe chez le Janissaire Aga, pour lui demander son secours contre les Ministres injustes, & les drapeaux dont il étoit dépositaire. Cet Officier reçut les nouveaux rebelles comme il le devoit, leur ordonnant de rentrer dans leur oda, & de quitter les armes; mais ses discours augmentant le tumulte au lieu de l'apaiser, le Janissaire Aga sortit de la salle où les chefs des révoltés lui parloient; il alla s'armer, & reparoissant au milieu d'eux à la

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 357

tête de quelques-uns des siens, il se fit jour à coups de cimeterre à travers cette soldatesque mutinée. Une balle de pistolet le blessa au bras, mais ne l'empêcha pas de courir au ferrail, où il apprit au Grand Seigneur que la rébellion recommençoit. Tandis que les révoltés couroient s'emparer des tentes & des chaudières pour camper dans l'atméidan, les Pachas, rassemblés à la voix du Grand Seigneur, cherchoient des compagnons pour aller attaquer les rebelles; car la dernière révolution avoit appris à ménager les momens. Dès la pointe du jour le Grand Visir, l'Aga des Janissaires, le Capitan Pacha, tous les Pachas du banc, à la tête de ce qu'ils avoient rassemblé de Lévantis, de Bostangis, de Topggis, de Jébeggis, même de quelques Janissaires, marcherent à l'atméidan sous l'étendard de Mahomet. Ils ne trouverent sous les armes que les quatre cents hommes rassemblés par les émissaires des Sultanes. Sans daigner entrer en conférence avec eux, ils les chargerent avec vigueur. L'Emir qui portoit l'étendard de Mahomet, fut renversé de son cheval. Si les révoltés eussent pu s'emparer de cette précieuse dépouille, peut-être la superstition eût

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

turné vers eux les dévôts Musulmans. Les Pachas en étoient si convaincus, qu'ils employèrent tous leurs efforts pour conserver la bannière sacrée, & que cet intérêt leur fit faire des prodiges de valeur. Enfin le peuple paroissant se déclarer pour eux, les rebelles prirent la fuite. La plupart se réfugièrent dans les odas des Janissaires. Les Pachas vouloient les y poursuivre ; mais le grand Visir Cabaculak craignit d'indisposer cette Milice qui n'avoit encore pris aucun parti. Les Odas ayant le droit d'asyle, le Grand Visir ne voulut pas les violer, de peur de fournir un prétexte aux mal-intentionnés qui pouvoient être en grand nombre. Deux cents des rebelles étoient demeurés morts sur le champ de bataille, ainsi que leurs Chefs ; soixante & dix avoient été faits prisonniers. Cabaculak fit étrangler ceux-ci sur l'heure, & dans le lieu même où ils avoient été vaincus ; & ayant fait battre le tubulchane pour assembler les Janissaires, il ordonna que neuf de dix-sept odas qui étoient pour lors à Constantinople, partiroyent dès le lendemain pour l'armée de Perse. Les deux Princesses, qu'on fut bientôt avoir été les motrices de cette nouvelle conspiration, furent

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 359

reléguées l'une & l'autre dans le vieux ferrail. Leurs richesses dont elles avoient fait un usage si funeste , grossirent le trésor public. On assigna pour la subsistance de chacune deux piastras par jour , qui font six livres de monnoie de France.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

Deux Princesses du sang ottoman sont reléguées au vieux ferrail.

Mahmout avoit voulu aller lui-même à la tête de ses troupes contre les révoltés ; mais comme le nom d'Achmet III avoit retenti dans l'atméidan , ses Ministres le dissuaderent de sortir du ferrail , de peur que quelques factieux , cachés dans ses murs , ne profitassent de son absence pour en fermer l'entrée , & replacer de nouveau Achmet III sur le trône de ses peres. Dans un pays où tout appartient au premier occupant , de pareilles démarches sont souvent décisives. Mahmout qui , à la premiere nouvelle de la rébellion , avoit ordonné que son oncle fut renfermé très-étroitement , lui rendit toute la liberté dont il avoit joui précédemment , aussi-tôt qu'il fut sûr que ce Prince n'avoit aucune part à tous les mouvemens qui avoient paru être faits en sa faveur. A l'occasion de ces troubles , le Grand Visir renouvela la défense de s'assembler dans les cafés , & de sortir la nuit. Il fit faire des

Divers ordres donnés par le Grand Visir.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

recherches très-sévères des Grecs qui vendoient du vin. On défonça les tonneaux, & il fut défendu sous peine de la vie de vendre ni de procurer cette liqueur dangereuse à aucun Musulman. Comme une des premières causes du mécontentement des peuples étoit la cherté du pain, le Grand Visir défendit encore qu'aucun vaisseau chargé de froment, de seigle ou d'orge sortît du port de Constantinople. Lorsqu'on crut les troubles apaisés, tout rentra dans l'ordre, & le Divan reprit ses séances.

Le Grand Visir Cabaculak songeoit aux affaires de Perse. Il voulut ajouter de nouvelles troupes aux neuf odas qu'il avoit déjà envoyés; mais il conseilla à son maître de ne point quitter la capitale, & de ne l'en point faire sortir lui-même que la tranquillité ne fût parfaitement rétablie. Le Grand Seigneur, qui crut convenable de ne rien laisser subsister de ce que les rebelles avoient fait, voulut dépouiller, même faire mourir Rustan Pacha d'Erivan, parceque Patrona Calil avoit nommé de sa propre autorité ce Général pour commander en Perse, & qu'on soupçonnoit qu'il y avoit des intelligences secrètes entre Rustan & les révoltés. Il envoya un Cappiggi à

Le Grand
Seigneur veut
faire mourir
le Général de
l'armée con-
tre la Perse.

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 361

Sélim Aga Kiaïa , ou Lieutenant de Rustan , chargé pour lui de patentes de Pacha d'Erivan , en vertu desquelles Sélim Aga devoit prendre le commandement , faire arrêter & exécuter son Chef comme rebelle. Le Cappiggi Pachi , chargé de cette commission délicate , quitta , ou du moins cacha les marques de son office , & s'achemina vers l'armée comme un simple Spahis qui va rejoindre son corps. Arrivé aux portes d'Erivan , où tout retentissoit des chants de victoire , il apprend que Rustan vient de battre à plate couture les Persans qui avoient voulu entreprendre le siege de cette place ; qu'étant sorti à leur rencontre , il en avoit fait un grand carnage , & qu'il se disposoit à les poursuivre. Le Cappiggi Pachi , doutant déjà du succès de sa mission , demande à être conduit devant Sélim Aga. On lui dit que ce brave Officier s'étoit trop abandonné dans l'action , qu'il y avoit été grièvement blessé , & qu'il venoit de mourir de sa blessure. L'envoyé de Mahmout , très-embarrassé , songeoit à se dérober de l'armée pendant la marche qu'elle alloit faire : mais Rustan Pacha , à qui on rendoit compte des plus petits événemens , apprit bientôt qu'il y

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

avoit un nouveau venu dans son armée, qui se disoit Spahis, & qui n'appartenoit à aucun des corps de cette Milice, employés sous ses ordres. Le Général se fit amener cet homme qu'on gardoit à vue comme suspect. A son air contraint, & à plusieurs réponses contradictoires, Rustan le jugea un espion. Il avoit déjà ordonné qu'il fût pendu, lorsque le Cappiggi Pachi, qui n'avoit plus rien à ménager, & qui pouvoit espérer quelque retour de sa sincérité, remit à Rustan les patentes de Sélin Aga, & l'ordre à ce nouveau Général de le faire mourir. Après cette lecture, Rustan ordonna la marche de son armée, & il écrivit à la Porte par ce même Cappiggi Pachi la mort de celui qu'elle avoit destiné à commander en Perse; qu'au reste sa vie étoit à l'Empereur, mais qu'il valoit mieux qu'il la perdît en servant son maître que par la main d'un bourreau; qu'il venoit de vaincre les Persans; qu'il espéroit de les battre encore dans peu de jours; que d'ici là il étoit nécessaire qu'il vécût, qu'ensuite le très-puissant Empereur ordonneroit de son sort. Rustan Pacha tint parole, car ayant atteint les Persans à vingt-quatre lieues d'Erivan, avant qu'ils eussent le temps

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 363
de se reconnoître, aidé des secours
d'Ali Pacha de Tauris, il les battit
une seconde fois, & les repoussa jus-
qu'à Dervan.

J. C. 1731.
Hég. 1143
& 1144.

Ces nouvelles auroient causé beau-
coup de joie à Constantinople, si on
n'y avoit vu se réveiller sans cesse
des étincelles d'un feu mal éteint.
Le parti que le Grand Visir avoit pris
de dissimuler vis-à-vis des Janissai-
res, de peur que ce Corps ne se dé-
clarât tout-à-coup contre l'Empe-
reur, entretenoit à Constantinople
beaucoup de mécontents, qui caba-
loient sans cesse, & qui tentoient de
soulever le peuple, que la cherté du
pain & des autres denrées indisposoit
contre le Gouvernement. Il falloit
chaque jour punir quelque nouvelle
tentative. Le sang, qu'on versoit ainsi
goutte à goutte, entretenoit la ré-
bellion, au lieu de l'assoupir. On
trouva une nuit six Jeheggis armés
dans les rues; une patrouille les saisit
après qu'ils se furent défendus. Ces
malheureux exposés aux tortures dé-
clarerent leurs Chefs, chez lesquels on
saisit des drapeaux & des armes, une
liste nombreuse de complices, & une
espece d'ordre de bataille qui devoit
s'exécuter au point du jour. Ces Chefs
arrêtés à l'instant furent mis à mort

Nouvelle
conspiration.
Déposition
du Visir,

J. C. 1731.

Hég. 1143

& 1144.

dans la première cour du ferrail, ainsi
 que les Jebeggis qu'on avoit trouvés
 armés la nuit. Le Grand Seigneur fut
 témoin de leur supplice d'une fenê-
 tre dont on avoit levé la jalousie. Un
 des condamnés l'aperçut, & l'ayant
 fixé : « Fils d'esclave, s'écria-t-il
 » avant d'expirer, tant que tu prendras
 » des conseils d'un Visir également
 » odieux au peuple & aux soldats, &
 » que tu laisseras vendre à ce pauvre
 » peuple du pain d'orge & de son
 » plus cher qu'on ne vendoit autre-
 » fois celui du plus pur froment, tu
 » ne seras jamais en sûreté sur ton
 » trône. Le sang d'un révolté répandu
 » en fera naître cinquante ». Ces
 paroles firent sur l'Empereur une telle
 impression que le Visir se crut perdu.
 Il dit à Mahmout que la rébellion
 avoit des moteurs plus puissans que
 ceux qu'on faisoit paroître ; que plu-
 sieurs Officiers de l'Empire entrete-
 noient la cherté du pain & excitoient
 en même temps le peuple à s'en plain-
 dre. Il fournit en même temps à son
 Maître la liste de trente Officiers de
 tous états & de tous grades, qu'il accu-
 soit d'être mal intentionnés. A côté du
 nom de chacun étoit une imputation
 particulière de différens faits. A la
 tête de cette liste on lisoit les noms
 du

du Kislär Agafi & du Capitan Pacha.

Le premier étoit très-étroitement lié avec la Sultane Validé, & le second très-protégé par ce même Kislär Aga.

Un muet, de ceux qui entrent à toute heure dans la chambre du Prince, & dont on ne se défie jamais par le peu de cas qu'on fait d'eux, saisit cette liste & la porta dans l'instant même au Capitan Pacha. Celui-ci ne perdit pas un moment pour la faire tenir au Kislär Agafi, qui convint avec la Sultane Validé qu'on accuseroit le Grand Visir le jour même des accaparemens de bleds dont il vouloit rejeter la faute sur trente Officiers, que la Validé regardoit tous comme ses créatures & comme les plus zélés serviteurs de son fils. La déposition & l'exil du Grand Visir furent résolus sans qu'il fût entendu, seulement sur quelques preuves vraies ou supposées que ses ennemis avançoient des faits dont il étoit accusé. On l'embarqua dans une saïque, & il fut porté dans l'isle de Négrepont. Les sceaux furent donnés à Topal Osman, Pacha de Silistrie, que le Kislär Aga présenta à la Sultane Validé comme une créature dont ils pourroient disposer.

Le nouveau Ministre, convaincu de la nécessité de raffermir l'Etat avant

J. C. 1731.

Hég. 1143

& 1144.

Topal Os-
man, Grand
Visir.

J. C. 1731.

Hég. 1143

& 1144.

Il fait la
paix avec la
Perse.

de l'étendre , inspira à son Maître le desir de faire la paix : ne voyant pas d'autre moyen pour rétablir l'abondance & pour étouffer la rébellion , il écrivit aux deux Pachas Rustan & Ali , qu'il falloit conclure un traité avec Cha Thamas , & qu'il recommandoit à leur prudence & à leur zele le soin des conditions ; que ce Prince , qui venoit d'éprouver les forces des armées ottomanes , ne refuseroit pas de rentrer , sans coup férir , dans une partie des Etats ravis à son pere , & qu'il suffiroit à la gloire des Ottomans de conserver la Géorgie. Les Plénipotentiaires allèrent à Casbin traiter avec le Monarque Persan. Thamas Kouli-kan n'étoit pas avec son Maître : le Roi de Perse , pressé de diminuer le nombre de ses ennemis , comptant tirer un meilleur parti de la Russie , lorsqu'il n'auroit plus que cette Puissance à combattre ou à concilier , consentit à céder la Géorgie aux Turcs. Les Plénipotentiaires lui abandonnerent Tauris & tout le pays qui , par rapport à la Perse , est en deçà de l'Araxe.

La Géorgie toute entiere étoit une assez belle conquête pour les Turcs. Il y avoit lieu d'espérer que le calme alloit bientôt succéder à l'orage. Le

sang ne couloit plus dans Constanti-
 nople , comme il avoit fait depuis plus
 d'une année. Les soins de Topal Osman
 ramenoient l'abondance : ce Ministre
 éclairé faisoit usage des trésors amas-
 sés par Achmet , augmentés par les
 confiscations que les derniers troubles
 avoient occasionnées. Il acheta beau-
 coup de bleds qui furent vendus à
 perte au peuple. Il protégeoit le com-
 merce , & sur-tout les François aux-
 quels il accorda la permission de re-
 bâtir en pierres deux Eglises qui
 avoient été brûlées à Galata , malgré
 les cris du Mufti , & même du Kislar
 Aga qui voyoit avec peine que le
 Ministre , ouvrage de ses mains ,
 osoit faire le bien par lui-même ,
 sans attendre les inspirations du ha-
 ram. M. le Marquis de Villeneuve ,
 Ambassadeur de France , eut beau-
 coup à se louer du ministère de To-
 pal Osman , tant pour la protection
 qu'il accorda aux Prêtres Catholi-
 ques toujours vexés par les Prélats
 Grecs & par les Effendis , que pour
 la restitution de plusieurs vaisseaux
 marchands pris par les Algériens &
 par les Tripolins , quoique les Visirs
 ne donnent pas volontiers des ordres
 de cette espece aux Républiques tri-
 butaires , de peur de commettre leur

J. C. 1732.

Hég. 1144

& 1145.

Topal Os-
 man gouver-
 ne avec sa-
 gesse.

J. C. 1732

Hég. 1144

& 1145.

Il s'acquitte
d'un bienfait
envers un né-
gociant Fran-
çois.

autorité. Topal Osman aimoit les François, parcequ'il avoit une ame reconnoissante, & que dans sa jeunesse un négociant de Marseille lui avoit rendu un service signalé. Topal Osman avoit été pris sur un corsaire de Tunis. Le sieur Armiaud, (c'étoit le nom du négociant) ayant vu ce Turc sur les galeres, fut prévenu en sa faveur par sa belle figure & par une douceur de mœurs, que nous croyons rare chez les gens de cette nation. Topal, qui avoit appris quelques mots de François, confia au négociant qui lui faisoit accueil, ce qu'il s'étoit bien gardé de laisser entrevoir à tout autre, qu'il étoit en état de payer une rançon, mais qu'il ne savoit à qui s'adresser pour négocier cette affaire toujours délicate & difficile dans l'exécution. Le sieur Armiaud, qui n'étoit pas fort riche, tira promesse de ce Turc qu'il lui rendroit fidèlement ce qu'il voudroit bien avancer pour lui; & non seulement il le racheta, mais même il lui fournit tout ce qui pouvoit lui être nécessaire pour son retour dans sa patrie. Le premier soin de Topal Osman revenu à Constantinople, fut de s'acquitter envers cet homme généreux. Il parvint dans le service mi-

litaire par la protection du Kislar Aga , qu'il avoit achetée à prix d'or.

Il avoit toujours entretenu une correspondance avec le François son bienfaiteur. Aussi-tôt qu'il fut fait Grand Visir , il le pressa de venir à Constantinople pour y être témoin de sa gloire. Armiaud y arriva en effet. Topal Osman le força d'accepter trente mille piastrès , qui font quatre-vingt-dix mille livres de notre monnoie , & deux mille charges de froment pur , qui étoit devenu plus commun à Constantinople que les années précédentes , tant par les soins du Visir , que par les bonnes récoltes. A peine

J. C. 1732.
Hég. 1144
& 1145.

Il est déposé

Armiaud étoit embarqué pour retourner dans sa patrie , chargé des bienfaits du Grand Visir , que ce Grand Visir fut déposé par les intrigues du Kislar Aga , du Mufti & de la Sultane Validé , qui firent entendre à Mahmout que Topal Osman protégeoit trop ouvertement les Giaurs. L'Empereur écouloit beaucoup sa mere ; mais il ne voulut pas punir un homme qui avoit fait le bien. Ali Pacha , qui commandoit en Géorgie , fut rappelé pour venir gouverner l'Empire sous les ordres de l'impérieuse Validé. Topal Osman fut envoyé à la place du nouveau Grand Visir , avec

le titre de Pacha à trois queues.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

La guerre
contre la Per-
se recom-
mence. Tha-
mas Kouli-
kan enferme
son maître,
& usurpe la
régence.

Topal Osman avoit des talens pour la guerre ; il trouva bientôt l'occasion de les exercer. A peine étoit-il arrivé à Tiflis , qu'il apprit la nouvelle d'une troisième révolution dans la Perse. Thamas Kouli-kan , malgré la signification du nom qu'il avoit pris , s'étant déclaré mécontent de la paix jurée par son Maître sans sa participation , étoit entré dans Ispahan , avoit enfermé Cha Thamas dans une étroite prison , avoit fait proclamer un enfant de ce Prince , né depuis six semaines , Sophi de Perse. Il s'étoit déclaré lui-même Régent du Royaume sous le nom de cet enfant ; & les troupes l'avoient reconnu , sans que personne eût osé rien entreprendre , ni même murmurer en faveur du Prince détrôné. On avoit prévu ces mouvemens à Constantinople quelque temps avant qu'ils fussent déclarés , parceque Thamas Kouli-kan avoit osé écrire au nom de son Maître , pour désavouer la paix jurée ; & que peu de jours après il étoit arrivé de nouvelles dépêches d'Ispahan , par lesquelles Cha Thamas désavouoit à son tour son Ministre. Lorsque Topal Osman écrivit à Constantinople que Cha Thamas étoit détrôné , on venoit d'y ap-

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 371

prendre que les Moscovites avoient conclu la paix avec la Perse, & que tous les efforts du nouvel Usurpateur alloient se tourner contre la Porte.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

Mahmout écrivit une lettre circulaire à tous les Gouverneurs Persans pour les exhorter à la fidélité envers le Sophi, leur rappelant combien les précédentes révolutions avoient fait de mal à leur patrie. Cependant Thamas Kouli-kan, qui avoit confirmé la paix faite avec la Russie, menaçoit Bagdad. Le Pacha de cette place s'y étoit renfermé avec une forte garnison. Le Pacha d'Alep avoit eu ordre de se joindre à Topal Osman, Pacha de Tiflis. Tous les Béglierbegs & Sangiacs d'Asie avoient pareillement fait filer les corps qu'ils commandoient, pour grossir l'armée de Topal Osman. Ce Général, qui connoissoit le prix des momens, étoit accouru au secours de Bagdad avant que toutes ces troupes eussent joint son armée. Il tenoit Thamas Kouli-kan en observation, & l'empêchoit de commencer le siege : mais il ne voulut lui livrer bataille que lorsqu'il seroit plus fort que lui. En effet, dès qu'il eut rassemblé cent cinquante mille hommes, il se mit en marche pour attaquer les Persans. Thamas Kouli-

Bataille sous
Bagdad, gagnée par Topal Osman.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

kan aimait mieux aller à la rencontre de l'ennemi que l'attendre dans une position défavorable : pour défendre son camp de la garnison de Bagdad, qu'il savoit être considérable, il y laissa vingt mille hommes. Le combat fut long & sanglant ; les dispositions de Topal Osman étoient faites de façon à pouvoir envelopper les Persans. Malgré leur valeur & les talens de leur Général, après sept heures d'une mêlée continuelle, ils prirent la fuite, laissant trente-cinq mille morts sur le champ de bataille. Thamas Kouli-kan avoit été blessé assez grièvement dès les commencemens de la bataille : ce malheur contribua beaucoup à la déroute des siens. La garnison de Bagdad sortit pour attaquer la garde du camp qui fut bientôt mise en fuite. Les Turcs pillèrent les tentes de celui qui deux jours auparavant les avoit menacés du sac de Bagdad, & de traîner dans les cachots d'Ispahan tous ceux qui échapperoient au tranchant de l'épée. Topal Osman ayant dès le lendemain fait son entrée dans la ville, l'espece des réjouissances démontra que les Turcs n'avoient point encore renoncé à leur ancienne barbarie : car au lieu de ces fêtes brillantes des peuples Chrétiens,

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 373

où l'on voit régner tout ensemble le goût, la magnificence & la gaieté, les Turcs, pour célébrer leur victoire, éleverent au milieu de la grande place de Bagdad une pyramide composée de toutes les têtes de Persans qu'ils purent rassembler, & ils exhalerent leur joie féroce à la vue de ce carnage qui ne devoit inspirer que de la pitié, du dégoût & de l'horreur.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

Topal Ofinan apprit que Thamas Kouli-kan étoit à Hamadan où il avoit recueilli les débris de son armée, & où la nécessité de panser ses blessures le retenoit malgré lui. Le Pacha Turc eût bien voulu presser l'ennemi vaincu; mais il manquoit de subsistances. Le pays dévasté n'offroit que très-peu de ressources, & le Grand Visir Ali Pacha, qui avoit envoyé à Topal Ofinan des ordres pour faire la guerre, avoit négligé de lui fournir l'argent nécessaire pour entretenir une grande armée dans des campagnes arides. Ces circonstances forcerent le Général de consentir à la désunion de ses forces qu'il ne pouvoit pas entretenir. Il fit occuper par six mille hommes les gorges qui séparoient le pays d'Hamadan de la Géorgie. Lui-même se retira à Kerkoud avec trente mille hommes seulement, dispersant le

On refuse
des subsistan-
ces à ce Gé-
néral.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

Il fait s'en
procurer.

reste de son armée victorieuse dans les sangiacats desquels il l'avoit tirée. Topal Osman étoit tranquille à Kerkoud, & comptoit y passer l'hiver, puisque sa foiblesse ne lui permettoit pas de profiter de la victoire, lorsqu'il apprit que Thamas Kouli-kan, dont la blessure étoit guérie, venoit de recevoir un renfort de quarante mille hommes que son fils lui avoit amenés de plusieurs Provinces de Perse. Topal écrivit à Constantinople pour presser les secours nécessaires contre l'usurpateur Persan, représentant le tort qu'on avoit de prolonger la guerre, tandis qu'avec des troupes victorieuses il auroit pu la finir glorieusement en une seule campagne, si on lui avoit fourni de quoi faire subsister ces braves gens seulement trois mois. On étoit pour lors occupé à Constantinople des affaires de l'Europe. D'ailleurs la Sultane Validé, le Kislar Agasi & le Grand Visir vouloient ôter à Topal Osman les moyens d'acquérir plus de gloire. Le Général ne recevoit aucune réponse : il crut devoir tenter l'impossible pour servir la cause de son maître, malgré ceux qui la trahissoient. Topal Osman demanda aux Arabes du voisinage, au nom du puissant Empereur des Turcs, des sommes dont il avoit

un besoin pressant, & que les circonstances n'avoient pas permis, disoit-il, qu'on fit passer en Géorgie, mais qui seroient fidèlement rendues, & leur attireroient des récompenses proportionnées au service. Lui-même engagea tout ce qu'il possédoit de précieux, & avec les ressources que son zèle lui fournit, il rassembla quarante mille hommes qu'il fit camper sous Kerkoud, ainsi que les trente mille qu'il y avoit déjà derrière des retranchemens qu'il avoit fait faire pour occuper ses troupes lorsqu'elles étoient tranquilles. A peine cette armée étoit rassemblée, Topal Osman apprit que les défilés qu'il avoit fait garder, venoient d'être forcés par les Persans, que Thamas Kouli-kan avançoit vers lui avec son armée; il reçut même une lettre de ce Général qui l'exhortoit à évacuer la Géorgie, « sinon, » lui disoit-il, j'irai vous enlever dans » votre berceau comme un enfant ». Pour l'intelligence de cette menace, il faut savoir que Topal Osman, accablé de gouttes, ne pouvoit pas monter à cheval, qu'il paroissoit toujours à la tête de son armée dans une espee de litiere qu'il plaisoit à Thamas Kouli-kan d'appeller un berceau, parce qu'il vouloit jetter du ridicule

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

Thamas
Kouli-kan &
Topal Osman
se bravent ré-
ciproque-
ment.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

Le Turc bat
le Persan.

sur la prétendue mollesse de son enne-
mi. Le Séraskier Turc répondit à
cette lettre insultante, qu'il étoit ma-
lade & boiteux, qu'il lui étoit im-
possible d'aller aux Persans, mais qu'il
les attendoit tranquillement.

Les Persans parurent en effet le 22
Octobre à la vue de Kerkoud au nom-
bre de soixante mille combattans : ils
virent avec étonnement les Turcs bien
retranchés & plus nombreux qu'eux ;
car Thamas Kouli-kan savoit bien que
Topal Osman avoit été obligé de dis-
perfer son armée ; mais il n'avoit
aucune connoissance des efforts que le
Turc avoit faits depuis pour rassem-
bler des troupes. Topal, qui avoit
l'avantage de la position, & un ascen-
dant décidé sur Thamas Kouli-kan,
le battit encore, lui tua sept mille
hommes, & lui fit trois mille prison-
niers. Tout boiteux qu'il disoit être,
il le poursuivit à Keïlan, ville à six
lieues de Kerkoud, sous laquelle
Thamas Kouli-kan rassembloit ses
fuyards. Les troupes persanes n'a-
voient pas eu le temps de revenir de
leur frayeur ; quoiqu'elles fussent déjà
retranchées, Topal Osman eut la gloi-
re de les battre pour la troisième fois.
Alors Thamas Kouli-kan changea de
conduite & de langage. Tout en ré-

trogradant vers les défilés que son malheur lui avoit fait forcer, il envoya deux Députés demander la paix au vainqueur. Topal Osman répondit que l'invincible Empereur son maître ne faisoit point de traités avec un usurpateur. Mais comme l'hiver devenoit rigoureux, & que les ressources dont il avoit fait un si bon usage, étoient tout-à-fait épuisées, il sépara son armée pour la seconde fois, & il écrivit de Keilan à la Porte pour se plaindre de l'abandon dans lequel on le laissoit.

J. C. 1733.
Hég. 1145
& 1146.

Thamas-
Kouli-kan
demande la
paix que To-
pal Osman
lui refuse.

Le Divan de Constantinople étoit tout prêt à entrer en guerre avec la Russie. Plusieurs Pachas étoient d'avis de la lui déclarer; premièrement parce qu'une armée moscovite s'opposoit au passage des Tartares dans la Perse, & puis, parce que cette Puissance, de concert avec l'Empereur Charles VI, avoit envoyé des troupes dans la Pologne pour soutenir l'élection du Roi Auguste III, Electeur de Saxe, contre celle du Roi Stanislas Leczinski que les Polonois avoient appelé pour la seconde fois sur leur trône. Les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne s'étoient réunis en faveur de ce dernier. M. le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constanti-

J. C. 1734.
Hég. 1146
& 1147.

Origine de
la guerre
contre la
Russie.

J. C. 1734.
Hég. 1146
& 1147.

Efforts de la
France pour
engager la
Porte dans le
parti de Sta-
nislav, Roi
de Pologne.

nople, avoit ordre de faire compren-
dre au Divan que l'intérêt de la Porte
étoit de s'opposer au choix de l'Em-
pereur d'Occident, & de placer sur le
trône de Pologne un Prince qui ne se
ligueroit ni avec la maison d'Autriche,
ni avec l'Impératrice de Russie, qui
auroit obligation de sa couronne en
partie à l'Empire ottoman, & qui,
uni à la France par la reconnoissance
& par le sang, seroit ami constant de
la Porte comme le Roi son gendre.
M. de Villeneuve eut ordre d'envoyer
un Négociateur habile vers le Kan des
Tartares pour faire entendre à ce
Prince que les prétentions de sa cou-
ronne sur les Russes à qui les Tartares
demandoient depuis deux siècles un
tribut, ne pourroient jamais être
mieux réalisées que dans l'instant où
cette nation avoit porté toutes ses
forces en Pologne; qu'il ne trouve-
roit pas une plus belle occasion pour
ravager l'Ukraine, & qu'il devoit
être plus avantageux de déclarer la
guerre aux Russes que d'éprouver des
actes d'hostilité de leur part sur les
confins de la Perse, sans oser rien en-
treprendre contre eux. M. de Ville-
neuve dépêcha en effet le Baron de
Tott, Gentilhomme Suédois attaché
au service de France, homme adroit

& instruit des intérêts des Princes ,
 quis'acquitta si bien de sa commission ,
 que le Kan des Tartares disoit tout
 haut qu'il aimeroit mieux perdre sa
 couronne que ne pas procurer celle de
 Pologne au Roi Stanislas.

J. C. 1734.

Hég. 1146.

& 1147.

Le Roi de Pologne Auguste II oppo-
 soit à toutes ces batteries beaucoup
 d'argent qu'il répandoit tant dans le
 haram que parmi les Ministres Otto-
 mans. Huit cents bourses données au
 Grand Visir Ali attirerent au Kan des
 Tartares une défense de porter au-
 cunes troupes dans l'Ukraine , sous
 peine de déposition. Cependant il
 annonçoit la guerre contre la Czarine ;
 il reportoit sans cesse au Divan les
 raisons qui lui étoient fournies par
 l'Ambassadeur de France , & il don-
 noit pour excuse de ce qu'il ne four-
 nissoit point de secours au brave To-
 pal Osman , la nécessité d'envoyer des
 Tartares en Perse par le pays qui
 appartenoit à la Russie. Tout reten-
 tissoit à Constantinople du bruit de
 ces préparatifs qui se faisoient avec
 autant d'éclat que de lenteur , lors-
 qu'on apprit que Topal Osman , se
 fiant sur son ascendant , avoit attaqué
 Thamas Kouli-kan avec le peu de
 troupes qui lui restoit ; que les Turcs
 avoient été battus , & leur Général

Mort de To-
 pal Osman,

~~tué dans le combat ; que depuis cette~~
 J. C. 1734. perte , l'usurpateur Persan avoit ré-
 Még. 1146 couvré son antique valeur ; que les dé-
 & 1147. bris de l'armée battue avoient été re-
 pouffés jusques par-delà Tauris ; qu'il
 y avoit beaucoup à craindre pour Bag-
 dad. Cette nouvelle jetta dans Con-
 stantinople une consternation d'autant
 plus dangereuse, que la jalousie contre
 Topal Osman étoit la seule cause de
 tout ce désastre ; qu'on devoit imputer
 à l'obstination du Grand Visir tous les
 maux de la guerre ; qu'il avoit laissé
 détruire l'armée de Perse, tandis que
 soixante mille hommes de troupes ré-
 glées , assemblées dans la Natolie ,
 n'attendoient que les ordres du Grand
 Visir pour accourir au secours de To-
 pal Osman.

La paix est
 conclue avec
 la Perse , &
 désavouée
 par l'Empe-
 reur qui y en-
 voie des
 troupes.

Le mécontentement fut au comble,
 lorsque deux mois après on apprit
 qu'Achmet , Pacha de Bagdad , qui
 étoit Plénipotentiaire pour la paix
 conjointement avec Topal Osman ,
 avoit conclu un traité avec Thamas
 Kouli-kan presque aussi-tôt après la
 mort de son collègue , par lequel il
 abandonnoit à cet usurpateur toute
 la Géorgie. On assembla un Divan,
 dans lequel le Mufti , après avoir
 déploré la perte de Topal Osman ,
 qu'il imputa moins au fer des Per-

sans qu'à la méchanceté de ses ennemis, déclara que la paix qu'on venoit de faire avec l'Usurpateur de Perse, étoit contre la lettre & contre l'esprit du Koran, qui défend de remettre volontairement aux Infideles ni aux Hérétiques les places dans lesquelles on a rendu à Dieu un culte légitime. Le mécontentement du peuple étoit si général, les cris de tous les Effendis faisoient tant d'effet, que le Visir, qui avoit souhaité cette paix désavantageuse, fut contraint de paroître la désapprouver. Il fit signer à l'Empereur Mahmout la déposition d'Achmet Pacha & le désaveu de la paix jurée, & il fit partir pour la Perse Abdala, Pacha à trois queues, & nouvellement beau-frere du Grand Seigneur, à la tête des soixante mille hommes qu'on arrêtoit depuis deux ans dans la Natolie. Mais ce nouveau Général avoit ordre d'évacuer toutes les places de la Géorgie à mesure qu'il en seroit requis, de ne faire aucun acte d'hostilité, ni offensif ni défensif, dans cette province, & de tâcher seulement d'obtenir de Thamas Kouli-kan, par la voie de la négociation, quelques places de celles qu'Achmet avoit abandonnées, & quelque adoucissement au traité dont le peuple se

J. C. 1734.
Hég. 1146
& 1147.

plaignoit avec tant d'aigreur.

J. C. 1734.
Hég. 1146
& 1147.

Les François
tentent de
faire déclarer
les Turcs
contre l'Em-
pereur,

L'Ambassadeur de France voulut profiter de la paix avec la Perse, pour déterminer les Turcs à déclarer la guerre en même temps à la Russie & à l'Empereur Charles VI. La conjoncture étoit favorable : les armes de Louis XV avoient été victorieuses en Italie ; un parti puissant soutenoit encore le Roi Stanislas en Pologne, & il sembloit que le Royaume de France & l'Empire Ottoman dussent tirer un avantage égal de l'accord qui feroit entre eux, en attaquant l'ennemi commun aux deux bornes opposées de son Empire, en plaçant un Prince ami sur le trône de Pologne. La paix que la Russie venoit de conclure avec le Persan, la cession qu'elle lui avoit faite de la province du Daguestan, dont le peuple est Musulman Sunnite, & les menaces de la Czarine qui se préparoit au Siege d'Azof, annonçoient les mauvaises intentions de cette Puissance. Le Marquis de Villeneuve pressoit le Grand Visir de faire entrer des troupes en Hongrie, pour empêcher l'Empereur d'Occident de secourir l'Impératrice de Russie. Le Prince Ragotski étoit un instrument toujours redoutable à la Maison d'Autriche. Les Turcs l'a-

voient attiré à la Porte, & ce Prince leur offroit ses prétentions & ses services pour faire une incursion dans la Hongrie, tandis que l'Empereur Charles VI étoit obligé d'opposer deux armées, l'une en Allemagne & l'autre en Italie, aux François, aux Espagnols & aux Piémontois réunis. Le Pacha de Bonneval, Gentilhomme François, qui, après avoir déserté de sa patrie pour servir l'Empereur, avoit quitté l'Allemagne & sa religion pour se faire musulman, étoit la créature & le conseil du Grand Visir. Il détourna son protecteur de porter la guerre en Hongrie, à moins que la France ne promît par un traité solennel qu'elle ne quitteroit point les armes que l'Empire Ottoman n'eût fait la paix, & qu'elle dirigeroit ses opérations de concert avec le Divan de Constantinople. Quelque favorable que la diversion des Turcs pût être à la France & à la cause du Roi Stanislas, Louis XV & le Cardinal de Fleury, son Ministre, répugnoient à faire une alliance avec les Musulmans contre une Puissance catholique.

Tandis qu'on cherchoit des tem-

La maison
d'Autriche
& celle de
Bourbon font
leur paix.

J. C. 1734.
Hég. 1146.
& 1147.

J. C. 1714.
Hég. 1146
& 1147.

de France & le Roi Stanislas renoncèrent à toutes prétentions , soit en Italie , soit en Pologne , pour la propriété de la Lorraine dont Stanislas devoit jouir le reste de sa vie. Louis XV aima mieux acquérir irrévocablement une belle province , qui feroit une retraite honorable pour le Roi son beau-pere , que de répandre encore bien du sang pour faire remonter ce Prince sur un trône électif duquel il étoit déjà descendu. La paix entre les deux Puissances qui formoient pour lors la balance de l'Europe , fut conclue long-temps avant qu'elle fût publiée : mais les Turks connurent bientôt qu'ils ne pouvoient espérer aucune diversion de ce côté.

Tandis que le Divan prévoyoit une guerre inévitable contre la Russie , & qu'il craignoit encore la jonction de l'Empereur Charles VI à cette Puissance ennemie , on apprit qu'Abdala Pacha qui commandoit en Perse , loin de suivre les instructions pacifiques qu'il avoit reçues , avoit osé se mesurer avec Thamas Kouli-kan , qu'il avoit été battu à plates coutures près Erivan. La renommée qui enfla tout , faisoit monter la perte à quarante mille hommes. Cette triste nouvelle augmenta la confusion qui , depuis

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 385
le Ministère d'Ali Pacha, avoit toujours été dans les affaires de la Porte, même au milieu des succès. J. C. 1735.
Hég. 1148.

On craignoit une révolution à Constantinople. Le Grand Visir envoya des ordres exprès au Pacha de Bagdad de prendre le commandement de l'armée contre les Persans, de consommer la paix avec eux par le sacrifice entier de la Géorgie, & de faire étrangler Abdala Pacha comme infracteur du traité déjà conclu avec Thamas Kouli-kan. La punition de ce Général mal-habile entraîna la chute du Visir plus mal-habile encore. Déposition
d'Ali. Abdala Pacha étoit beau-frère du Grand Seigneur; son épouse qui l'aimoit, & la Sultane Validé, accusèrent Ali d'être l'unique cause de tous les maux dont Abdala Pacha avoit été la victime. Elles assurèrent qu'Ali Pacha tout seul avoit perdu l'armée de Perse, en refusant à Topal Osman des renforts & des subsistances. Elles osèrent ajouter que le Grand Visir, ayant joint le crime à l'incapacité, avoit ordonné secrètement à un Lieutenant de Topal Osman de fuir, & d'entraîner les troupes le jour que cet illustre Général avoit succombé. Si on eût ajouté foi à cette horrible perfidie, c'étoit fait d'Ali Pacha. La

J. C. 1735.
Hég. 1148.

mémoire de Topal Osman étoit ré-
vérée dans tout l'Empire , & son af-
fassin auroit été infailliblement dé-
chiré par le peuple , s'il n'eût pas été
condamné à mort par le Sultan. Ali
Pacha fut seulement fait Mazul , sans
éprouver ni exil ni confiscation de
ses biens , & il vécut deux ans tran-
quille à Constantinople comme un
homme qui n'auroit pas mérité d'être
accusé. Enfin il fut envoyé Pacha
de la province de Bosnie où nous le
verrons encore jouer un rôle consi-
dérable.

J. C. 1736.
Hég. 1149.

Paix con-
sommée avec
la Perse.

L'abandon de la Géorgie consolida la
paix avec la Perse. Les Turcs durent la
conservation de Bagdad aux troubles
qui agitoient encore cette nation en-
nemie. Thamas Kouli-kan qui son-
geoit à devenir tout-à-fait Souverain
de ce grand Empire , étoit pressé d'en
écarter l'étranger. On stipula dans le
traité , que les Persans auroient le droit
d'aller en pèlerinage à la Mecque ; que
les lieux révéérés par tous le Musulmans
leur feroient ouverts. Thamas Kouli-
kan fut reconnu par les Turcs Admi-
nistrateur de Perse.

Nouveau
Grand Visir.
La Russie dé-
clare la guer-
re aux Turcs.

Ismaël Pacha , successeur d'Ali , ar-
riva au poste de Grand Visir par le
crédit du Kislar Aga & des Sultanes.
A peine étoit-il en possession des

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 387
sceaux, qu'un Envoyé de Russie vint
lui présenter un manifeste de déclara-
tion de guerre. La Czarine y étaloit
plusieurs motifs de rupture, la pro-
tection accordée anciennement aux re-
belles de Perse contre le Czar Pierre
Premier, les courses récentes des Tar-
tares sur les terres des Moscovites,
& le refus que la Porte avoit fait de
les réprimer. Malgré ces motifs ex-
posés fort au long, la Czarine laissoit
entendre qu'elle ne s'éloigneroit pas
d'un accommodement. Les Turcs,
qui le desiroient plus qu'elle, ne mi-
rent point son Résident en prison,
comme c'est leur usage, de peur de
donner matiere à de nouveaux griefs.
Ils le conduisirent à Bender à la suite
de l'armée qu'ils y envoyoit sous les
ordres du Grand Visir. Comme les
Turcs ne dissimuloient pas le desir
qu'ils avoient de terminer cette que-
relle sans coup férir, les Ambassa-
deurs d'Angleterre, de Hollande, &
le Résident de l'Empereur, offrirent la
médiatioin de leurs Maîtres. Les mo-
tifs qui engageoient ces Puissances à
discuter les intérêts des Turcs, de-
voient déterminer ceux-ci à refuser
cette médiation. L'Empereur avoit
le plus grand intérêt de les affoiblir.
L'Angleterre & la Hollande étoient

J. C. 1736.
Hég. 1149.

J. C. 1736.

Hég. 1149.

La Porte accepte toutes les médiations qui lui sont proposées.

trop liées à la Maison d'Autriche ; pour que ces Médiateurs ne fussent pas suspects : mais le Divan , conduit par un Eunuque & par des femmes , ne montrait que de la foiblesse & de l'incapacité. Il accepta l'Empereur d'Occident pour Médiateur , de peur qu'il ne devint partie , & il associa l'Angleterre & la Hollande à cette médiation , de peur de les indisposer. La France amie naturelle de la Porte , étoit la seule Puissance Chrétienne qui lui inspirât de la confiance. Mais le Marquis de Villeneuve voyoit son Maître en paix avec toute l'Europe ; il avoit eu ordre précédemment de fomentier la guerre ; il ignoroit les intentions présentes de sa Cour. Ce Ministre n'osa pas entamer sans pouvoirs une négociation pacifique , comme avoit fait le Marquis de Bonac dans une circonstance beaucoup moins équivoque : il ne perdit pas un moment pour demander des instructions , & il envoya un Drogman à l'armée de Bender dans la vue d'entretenir toujours commerce avec le Grand Visir.

Les Russes s'emparent d'Asof.

On venoit d'apprendre qu'Asof s'étoit rendu aux Russes après six mois de siège. Le Kan des Tartares , pour se venger des dégâts qu'une armée moscovite

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 389
moscovite aux ordres du Comte de
Munich venoit de faire en Crimée,
étoit entré dans l'Ukraine à la tête
de quarante mille hommes. Mahmout
qui espéroit toujours la paix, déposa
ce Prince, sous prétexte qu'il avoit
agi contre les ordres exprès de la
Porte. M. de Talleman, Ambassa-
denr de Charles VI, proposoit, pour
moyen de pacification, que les Turcs
consentissent à laisser Aïof à la Russie.
C'étoit assurer à cette nation pour
toujours la navigation sur la mer Noi-
re, donner à l'ennemi des Turcs le
moyen de parvenir jusqu'au port de
Constantinople, & lui procurer la
concurrence d'un grand commerce,
tant sur la mer Noire que sur la Mé-
diterranée. Tandis que M. de Talle-
man prenoit l'audience du Grand Sei-
gneur, en qualité d'Ambassadeur ex-
traordinaire médiateur entre les deux
Puissances; tandis qu'il provoquoit
tous les jours des conférences entre
les Ministres de la Porte & le Rési-
dent de la Czarine, les troupes au-
trichiennes s'avançoient vers la Hon-
grie, & les Turcs ne voyoient que trop
que cette prétendue médiation n'é-
toit qu'une intelligence entre plusieurs
ravisseurs, pour saisir & partager leurs
dépouilles.

J. C. 1736.
Hég. 1149.

J. C. 1737.

Hég. 1150.

L'Ambassadeur de France fait des efforts pour amener à la paix.

Cependant M. le Marquis de Ville-neuve avoit reçu toutes les instructions de sa Cour. Il lui étoit enjoint d'employer ses bons offices pour procurer aux Turcs une paix solide, mais surtout de les assurer que la résolution de la France n'étoit point de prendre les armes, que par conséquent ils ne pouvoient espérer aucune diversion. On lui recommandoit d'empêcher, autant qu'il lui seroit possible, que les Russes pussent obtenir la libre navigation sur la mer Noire & sur la Méditerranée. Ce dernier article intéressoit autant les Anglois & les Hollandois que la France. Ainsi l'Ambassadeur du Monarque Autrichien, qui ne se mettoit pas trop en peine de déguiser sa partialité pour les Russes, eut l'adresse d'éloigner ces deux Médiateurs avec lesquels il ne se seroit pas accordé. Il éleva des difficultés sans nombre sur le cérémonial, qui écartèrent les Ambassadeurs des deux Puissances, tant la vanité l'emporte chez les nations, comme chez presque tous les hommes, sur les plus puissants intérêts. Le Grand Visir étoit à Bender à la tête de l'armée ottomane. Sur les avis que les Autrichiens marchoient en forces vers la Hongrie, au lieu d'aller à leur rencontre, il écrivit

à la cour de Vienne pour savoir quel parti prendroit l'Empereur, en cas que l'obstination des Russes pour conserver Asof contraignît la Porte Ottomane à continuer la guerre. Le Comte de Konizég répondit sans détour, que Sa majesté impériale desiroit la paix plus que toute autre chose, & ne négligeroit rien pour l'établir entre ses alliées; mais que si elle devenoit impossible, l'Empereur ne pourroit refuser des secours à l'Impératrice de Russie, selon l'accord mutuel qui étoit entre les deux Couronnes. Les Turcs qui venoient tout récemment d'éloigner le Prince Ragotski de Constantinople, de peur de faire ombrage à l'Empereur d'Occident, virent enfin clairement que ce Prince étoit véritablement leur ennemi, & qu'ils ne devoient espérer de médiation impartiale que de la France. M. de Villeneuve n'avoit pas quitté Constantinople. L'Ambassadeur de France ne suit l'armée des Turcs que lorsque le Grand Seigneur la commande en personne. Il envoya au camp de Bender le Baron de Tott, dont nous avons déjà parlé, pour persuader au Ministre que, dans la conjoncture présente, les Turcs étant certains que

J. C. 1737.
Hég. 1150.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

la Maison d'Autriche se déclareroit pour la Russie, & que la France n'armeroit point contre les Allemands, l'intérêt de la Porte étoit de faire la paix; que si les Russes insistoient pour garder Asof, il étoit possible de leur abandonner cette place sans leur laisser pour cela l'entrée de la mer Noire, en fortifiant Cuban situé sur le bord du détroit de Zabach, qui communique d'Asof à la mer Noire; qu'alors les Turcs ne craindroient ni les incursions des vaisseaux de guerre russes, ni la concurrence de leurs commerçans. Le Grand Visir se plaignit d'abord au Baron de Tott de ce que la France, qui, trois ans auparavant, vouloit armer les Turcs contre la Maison d'Autriche, les exhortoit dans le moment présent à faire une paix désavantageuse. Le Négociateur répondit avec cette franchise qui rend la politique respectable, quand on fait ne s'en pas écarter: « Nous vous exhortions à » la guerre lorsque les Russes avoient » une armée dans la Pologne pour » soutenir l'élection du Roi Auguste, » lorsque l'Empereur, qui vous menace aujourd'hui, étoit attaqué » tout à la fois par la France, par » l'Espagne & par la Sardaigne. Vous » pouviez pour lors espérer des suc-

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 393

J. C. 1737.
Hég. 1150.

» cès , & vos efforts contre la Mai-
» son d'Autriche devoient nous être
» utiles ainsi qu'à vous. Aujourd'hui
» le Roi Auguste est tranquille sur le
» trône de Pologne ; la paix est con-
» tante entre l'Autriche & les Puif-
» sances confédérées ; le Roi de France
» ne veut ni ne doit faire supporter
» à ses sujets le poids d'une guerre
» inutile : il ne vous doit à vous que
» de bons offices , & il vous les ren-
» dra toujours. Nous vous conseil-
» lions la guerre , il y a trois ans ,
» pour les intérêts communs de no-
» tre Empire & du vôtre. Ajour-
» d'hui nous vous conseillons la paix
» uniquement pour votre avantage. »
M. de Villeneuve en disoit autant au
Caïmacam de Constantinople , & il
lui faisoit encore entrevoir que le
Roi de Pologne , qui devoit sa cou-
ronne en grande partie aux efforts
des Russes , pourroit bien ne pas de-
meurer neutre dans une guerre con-
tre ses bienfaiteurs. La France n'avoit
qu'un intérêt dans cette affaire , celui
d'empêcher que les Russes n'entra-
sent dans la mer noire ni dans la Mé-
diterranée. On croyoit avoir rempli
cet objet en insinuant aux Turcs d'a-
bandonner Asof & de se ménager deux
autres clefs de ces mers. M. le Mar-

J. C. 1737.
Hég. 1150. quis de Villeneuve avoit compté à cet égard sur les Ministres d'Angleterre & de Hollande, qui devoient être animés tous deux du même intérêt; mais, comme nous l'avons déjà dit, M. de Talleman, Plénipotentiaire de l'Empereur, avoit trouvé le moyen d'exclure ces deux Puissances de la médiation, & l'on apprit bientôt que l'armée russe qui avoit pris Asof, menaçoit Kilbournou & Ocksakou.

Conféren-
 ces inutiles à
 Niemmiro-
 wa. Malgré le peu de confiance que les Turcs avoient dans leur médiateur, ils avoient envoyé des Plénipotentiaires à Niemmirowa, ville frontière de Pologne, où la Czarine avoit désiré que le Congrès s'assemblât. L'Ambassadeur de l'Empire d'Occident s'y étoit déjà rendu. Le Roi de Pologne avoit consenti que le congrès se fît dans cette ville qui lui appartenoit, à condition que les Ambassadeurs de chacune des Puissances y arriveroient sans gardes, & s'en rapporteroient à lui de leur sûreté. Tandis que l'on y attendoit impatiemment les

Prise d'Ock
 sakou & de
 Kilbournou. Plénipotentiaires de Russie, on apprit que l'armée Russe s'étoit emparée en même temps d'Ocksakou & de Kilbournou, & qu'un corps de troupes autrichiennes, sous les ordres du Général Vallis, étoit entré dans la Va-

laquie, & avoit détaché des partis pour faire contribuer la Moldavie. Les Turcs comprirent alors que l'Impératrice de Russie n'avoit voulu établir le congrès dans une ville de Pologne que pour tirer de leurs mains l'Ambassadeur de Charles VI, sur-tout lorsque M. de Talleman leur eut déclaré que si l'on parvenoit à faire un traité de paix, son maître vouloit que chacun demeurât en possession de ce qu'il avoit conquis; qu'ainsi la Valachie & la Moldavie appartiendroient à l'Empereur pour le payer de sa médiation. Les conférences furent bientôt rompues.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

On s'indignoit à Constantinople que la guerre se fît si mollement, & que les Ministres, trompés par de fausses espérances, laissassent aux ennemis de l'Empire le loisir & les facilités de le dépouiller, tandis qu'ils tenoient une belle armée dans la plus profonde inaction. Les cris du peuple, parvenus jusqu'au ferrail, inquiéterent le Sultan, & décidèrent la chute du Grand Visir & de son Kiaïa. Le Kislâr Aga, qui partageoit toute la confiance de son maître avec la Sultane Validé, persuada à ce Prince que le Kiaïa, confident & conseil du Grand Visir, avoit eu des intelligences

Déposition
du Grand Vi-
sir.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

Son succes-
seur bar le
Comte de
Seckendorf
à plusieurs re-
prises, &
prend Nissa.

avec les ennemis de l'Etat, & que l'inaction de l'armée étoit l'effet de sa trahison plus encore que de la lenteur du Grand Visir. Le Selictar Aga est tout aussi-tôt dépêché à l'armée. Cet Officier prononce la déposition d'Ismaël, le supplice du Kiaïa, remet les sceaux à Siegen, Pacha à trois queues, qui prend aussi-tôt le commandement des troupes. Le nouveau Général ne perd pas de temps pour réparer les torts de son prédécesseur. Le jour même que le Selictar Aga partit de l'armée, après s'être acquitté de sa commission, il fut témoin d'une victoire où les Impériaux perdirent quatre mille hommes tués sur le champ de bataille, & quinze cents prisonniers. Le Comte de Seckendorf, qui commandoit les Autrichiens, fut contraint d'abandonner la Valaquie; il fut battu une seconde fois dans la même campagne sur les confins de la Servie, & il vit prendre Nissa par les Turcs, sans que son armée battue & dispersée eût pu porter à cette place le moindre secours. Dans le même temps les Moscovites avoient été arrêtés par le nouveau Kan des Tartares. Les rigueurs d'un hiver déjà avancé obligèrent les Turcs de prendre des quartiers; mais le courage revenu à

cette nation , rendoit les Ministres
plus difficiles sur les conditions de la
paix que le Marquis de Villeneuve ne
cessoit de proposer.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

Siegen Pacha , de retour à Constan-
tinople , fut reçu avec les transports
de joie que ses victoires récentes au-
torisoient de la part d'un peuple qui ,
depuis bien long - temps , n'avoit
éprouvé que des revers. Charles VI
s'appercevoit trop tard que le Prince
Eugene ne commandoit plus ses ar-
mées. Il fit arrêter le Comte de Sec-
kendorf , & informer contre lui , le
rendant responsable des malheurs de
la derniere campagne. Il demandoit
que les conférences recommençassent
à Niemmirowa ; il réclamoit de bonne
foi la médiation de la France , & ré-
pondoit de l'adhésion de la Czarine au
futur traité. Mais les Turcs , aussi in-
dignés d'avoir pour ennemi celui qu'ils
avoient choisi pour arbitre , qu'enflés
de leurs nouveaux succès , loin de
songer à la paix , avoient tiré le Prince
Ragotski de Rodosto où il vivoit
dans une profonde obscurité , & se
préparoient à l'envoyer en Transilva-
nie à la tête d'une armée. On parloit
au ferrail de ne quitter les armes qu'a-
près la conquête de Belgrade , de
Bude & de Temeswar.

Les Turcs
enflés de
leurs succès ,
se préparent
de nouveau à
la guerre.

J. C. 1737.
Hég. 1150.

Médiation
de M. de Vil-
leneuve tra-
versée par les
Ministres de
la Czarine.

Siegen Pacha n'écouloit pas le Marquis de Villeneuve qui lui disoit que la diversion du Prince Ragotski pourroit faire aux Turcs plus de mal que de bien , puisque ce Prince n'étoit pas élu par les Transilvains , comme l'avoit été son pere , & qu'un peuple jaloux de ses droits ne recevrait pas plus volontiers un Souverain des mains de la Porte que des mains de l'Empereur d'Occident. Nonobstant des représentations si sages , le Prince Ragotski fut déclaré Vaivode de Transilvanie : il reçut en personne l'étendard & la masse d'armes , marques d'investiture , avec plus de faste que les Turcs n'en mettent ordinairement dans ces cérémonies. Mais le nouveau Souverain qui favoit par l'expérience de ses ancêtres combien il faut peu compter sur la Porte , fit publier un manifeste par le conseil du Marquis de Villeneuve , qui déclaroit aux Transilvains que lui Ragotski prenoit le titre qui lui étoit donné par l'Empereur Ottoman , sans qu'il prétendît aucun droit à leur souveraineté jusqu'à ce qu'ils le lui eussent conféré par une élection volontaire.

J. C. 1738.
Hég. 1151.

On négocia tout l'hiver sans succès. Au printemps le Grand Visir fit dire à l'Ambassadeur de France que Sultan Mahmout n'entendrait jamais à la

paix que par la médiation de son maître , mais que le Grand Seigneur alloit mériter par une campagne brillante que les ennemis de la Porte lui fissent des propositions plus avantageuses. Quoique la Czarine eût envoyé au Marquis de Villeneuve une adhésion aux propositions présentées par l'Empereur pour elle & pour lui, elle renvoya au médiateur un autre pouvoir qui changeoit toutes les dispositions précédentes , & qui fit douter de la bonne foi de ses Ministres. Il n'eut plus lieu d'en douter lorsqu'il apprit par le Secrétaire d'un Ambassadeur Persan , nouvellement arrivé à Constantinople , que ce Ministre étoit venu principalement offrir la médiation de Thamas Kouli-kan entre les Russes & les Ottomans de concert avec la Czarine : mais les Turcs préféreroient les bons offices , & sur-tout la garantie de la France, aux offres d'un Prince usurpateur qu'ils ne pouvoient regarder comme allié, & qu'ils ne croyoient pas bien assuré sur son trône. Ils rejetterent les propositions de Thamas Kouli-kan d'autant plus affirmativement , que le Persan demandoit le privilège d'établir un Iman à la Mecque , & vouloit introduire par degrés une espece de communion

J. C. 1738.
Hég. 1151.

Ambassade
de Perse.

J. C. 1738. entre les Alides & les Sunnites , à
Hég. 1151. laquelle ceux-ci se refuserent avec
 beaucoup d'horreur.

Succès de la
 campagne.

Cependant les Turcs qui d'abord avoient été battus, eurent cette même campagne des succès qui sembloient leur promettre une paix plus avantageuse. Elias Pacha, qui avoit formé le siège d'Orsova tout au commencement du printemps, avoit été forcé de le lever, & poursuivi par les Impériaux jusques par delà le Danube. A l'arrivée du Grand Visir qui amenoit un renfort, les Ottomans repassent le fleuve une troisième fois, poussent les Impériaux jusqu'à Mehadia, dont ils s'emparent en très-peu de jours, & forcent leurs ennemis de se retirer sur Ilatim. Siegen recommence le siège d'Orsova, & en six semaines s'empare de cette place après l'avoir arrosée de beaucoup de sang. Sciaüs Pacha avoit pris Semendrie & Ignipalé avec moins d'efforts. Au milieu des réjouissances qu'occasionnoient ces importantes conquêtes, on apprit que le Capitan Pacha qui tenoit la mer à la tête de cent vingt voiles, avoit enfermé l'Amiral Russe dans un coin du détroit de Zabach ; que les Russes avoient été contraints d'abandonner leurs vaisseaux après y

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 401
avoir mis le feu ; qu'ils avoient été
harcelés par les Tartares dans leur
retraite de Crimée , & qu'ils avoient
passé le Borysthene en désordre. Le
Prince Ragotski, moins heureux que
ses alliés , n'avoit pu susciter tant en
Hongrie qu'en Transilvanie qu'un
très-petit nombre de mécontents ; &
comme il lui étoit impossible de rien
entreprendre avec si peu de monde ,
il étoit venu chercher sa sûreté dans
le camp des Turcs. Siegen Pacha ,
enflé de tous ces succès , auroit voulu
les couronner par le siège de Belgrade ;
mais la saison étoit fort avancée. Le
Gouverneur de Nissa lui ayant mandé
qu'un corps d'Impériaux avoit passé
le Danube , & menaçoit sa place qui
n'étoit ni assez bien gardée , ni assez
bien approvisionnée pour soutenir un
long siège , Siegen se détermina par
nécessité à rétrograder vers Nissa ;
c'étoit tout ce que les Impériaux
avoient prétendu. Ils se replierent
sous Belgrade , & prirent leurs quar-
tiers à l'entrée de l'hiver. Le Grand
Visir , qui apprit par des voies sourdes
qu'on cabaloit contre lui à Constanti-
nople , demanda à son maître la per-
mission d'y retourner pour traiter ,
disoit-il , sous les yeux de l'Empereur
la grande affaire de la paix. Sultan

J. C. 1738.
Hég. 1151.

J. C. 1738.
Hég. 1151.

Mahmout vouloit donner une grande importance aux succès de cette campagne tant aux yeux de ses peuples qu'à ceux de ses ennemis. Il fit faire une entrée triomphante à Siegen, & marcha lui-même au devant du Grand Visir qui remit aux pieds de son maître, au moment de leur rencontre, l'étendard de Mahomet qu'il avoit toujours fait porter devant lui, les clefs de Mehadia, de Semendrie, d'Ignipalé & d'Orsova, villes conquises pendant la campagne.

Ministres de
Suede arri-
vés à la Por-
te. Obstacles
à la conclu-
sion du traité.

Le Grand Visir trouva à son arrivée à la Porte deux freres envoyés de Suede, qui venoient pour conclure un traité de commerce avec les Turcs, & pour entrer en composition sur les anciennes dettes contractées par Charles XII. Ces deux points furent bientôt arrêtés. Les Turcs, qui comptoient peu sur l'argent que le Roi Charles XII avoit tiré d'eux, se contenterent pour leur paiement d'un vaisseau de soixante & douze canons, qui avoit amené les Ministres Suédois dans le port de Constantinople, & de trente mille fusils que ce navire avoit portés. Le traité de commerce fut consommé aux conditions accordées à toutes les nations chrétiennes. Mais un autre objet secret de la mission des Suédois,

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 403
étoit de faire comprendre leur maître
dans le traité de pacification projeté
entre la Porte & les Puissances confé-
dérées. Les Suédois y avoient un in-
térêt très-pressant ; ils craignoient que
la Czarine ne leur déclarât la guerre
aussi-tôt que sa paix seroit conclue
avec le Turc , & ils vouloient que le
médiateur obtînt des places de sûreté
pour la Suede sur les frontieres de la
Moscovie qui touchent ce Royaume.
Le Marquis de Villeneuve , qui ne
voyoit déjà que trop de difficultés dans
le grand ouvrage qu'il avoit entrepris ,
remontra au Grand Visir , & même
aux Envoyés de Suede , combien il
seroit déraisonnable de comprendre
dans un traité de pacification une
Puissance qui n'étoit en guerre avec
aucune des parties contractantes. Le
Pacha de Bonneval , le seul homme
qui eût des vues à la Porte , dit l'Abbé
Laugier , & que les Ministres écou-
toient , sans cependant lui accorder
aucune confiance , appuyoit de toutes
ses forces les prétentions des Suédois.
Il fut violemment soupçonné d'avoir
suscité cet obstacle par animosité contre
l'Empereur Charles VI pour reculer la
paix ; on l'envoya en exil à Castelle-
monen. Ce coup , parti du premier
Ministre , faisoit croire qu'il vouloit

J. C. 1738.

Hég. 1151.

J. C. 1738.
Heg. 1151.

la paix : mais ses succès lui avoient tellement enflé le cœur, qu'il ne l'offroit qu'à des conditions que les Puissances belligérantes ne pouvoient accepter sans honte. Le Prince Ragotski venoit de mourir. Quoique cet événement semblât lever un obstacle, puisque l'Empire ottoman n'étoit lié ni avec la postérité de ce Prince, ni avec ses prétendus sujets, Siegen exigeoit que la Transilvanie rentrât dans son droit d'élection ; que toutes les places qu'il avoit conquises la dernière campagne, demeurassent à la Porte, & que les Russes, qui venoient de démolir & abandonner Kilbournou & Ocksacou, restituassent Asof tout fortifié, afin que les Turcs pussent les écarter de la mer Noire. Ce n'étoit pas seulement envers les ennemis de la Porte que Siegen Pacha se montrait intraitable ; le vainqueur des Allemands ne prenoit pas la peine de dissimuler son mépris pour le Kislar Aga que la Sultane Validé & le Sultan favorisoient également. Il écoutoit avec indignation les conseils que cet Officier & ceux de son parti donnoient au Monarque, de profiter de la fortune de ses armes pour faire une paix solide, & de ne mépriser jamais l'ennemi vaincu. Le Marquis de Villeneuve,

qui connoissoit bien les cours , prévint la chute de cet impérieux Ministre , & l'annonça en France plusieurs semaines avant qu'elle fût arrivée , sur ce que le Drogman de la Porte lui rapporta que le Réis Effendi & le Mektoupchi avoient osé contredire ouvertement le Grand Visir sur l'affaire de la paix , en présence de Mahmout.

Le Grand Visir abondant dans son sens , & persuadé qu'on n'oseroit confier les armées à nul autre qu'à lui , se préparoit à retourner à Andrinople , lorsque le Cappiggi Pachi vint lui demander les sceaux de l'Empire , & lui déclarer qu'il falloit partir à l'instant pour celle des isles de l'Archipel qu'il lui plairoit choisir. On ne toucha point à ses biens , sans doute par reconnoissance pour les services réels qu'avoit rendus ce Ministre. Les sceaux de l'Empire furent confiés à Elias Mehemet , ce Pacha qui avoit commandé les armées avec succès en 1737, & qui avoit été contraint de lever le siege d'Orsova au commencement de la dernière campagne. Siegen , jaloux de ce Général , peut-être par un pressentiment de ce qui devoit arriver , lui avoit ôté la dignité de Pacha à trois queues après la levée du siege d'Orsova ; mais elle lui fut rendue

Déposition
du Visir Sie-
gen.

Elias fait
Grand Visir.

J. C. 1739

Hég. 1152.

presque aussi-tôt par le crédit de la Sultane mere. La disgrâce de Siegen mit fin à celle du Pacha de Bonnevall, qui fut rappelé de son exil & consulté depuis avec précaution dans toutes les affaires, comme un homme dont on estimoit les lumieres, mais dont on suspectoit la droiture.

Le nouveau Grand Visir avoit des vues plus pacifiques que son prédécesseur ; mais il pensoit comme lui qu'on ne feroit une paix solide & honorable qu'à la tête d'une armée victorieuse. Il se rendit à Vidin pour y faire les préparatifs de la campagne, & il écrivit au Marquis de Ville neuve qu'il falloit qu'il prît son audience du Grand Seigneur en qualité de Médiateur, & qu'il le joignît ensuite à l'armée, où ils écouteroient ensemble les propositions de l'Empereur d'Occident & de la Czarine. Le Caïmacan Achmet Pacha fit entendre à l'Ambassadeur de France qu'on ne traiteroit de la paix qu'à la tête des armées, parce que la Sultane Validé ni le Kislär Aga ne vouloient qu'on leur imputât le blâme de l'événement, en cas que la paix ne fût pas aussi glorieuse que les Janissaires, le peuple & l'Uléma le desiroient. L'Ambassadeur de France, décoré d'un nou-

veau caractère , reçut à l'audience du Grand Seigneur de plus grands honneurs qu'il n'en étoit dû au représentant du premier Potentat Chrétien. Il fut revêtu d'une pelisse de samour ou marte zibeline , un plus grand nombre de cafetans fut distribué à sa suite , & le cortège des Janissaires & des Officiers du ferrail fut plus nombreux à cette audience qu'il ne l'est à toutes les autres. Comme le Marquis de Villeneuve se préparoit à joindre le grand Visir , il reçut des dépêches de Vienne qui autorisoient le Médiateur à céder aux Turcs la plus grande partie de la Valaquie impériale & la moitié de la Servie. La paix n'auroit pas été difficile à conclure à ce prix , si le Marquis de Villeneuve avoit reçu une réponse favorable de la Czarine aux dépêches par lesquelles il demandoit une dernière résolution : mais la Cour de Vienne ne vouloit pas se séparer de la Russie , & le Cabinet de Pétersbourg demeurait dans le silence. On disoit fourdement que la Czarine , craignant la partialité de la France , vouloit réclamer la médiation , ou du moins la co-médiation de la Pologne ; mais les Ministres Turcs publioient toujours que la paix ne seroit jamais

J. C. 1739.

Hég. 1152.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Départ de
l'Ambassa-
deur de Fran-
ce pour l'ar-
mée.

conclue que par le ministère du Marquis de Villeneuve. Cet Ambassadeur partit de Constantinople le 15 Juin, & le même cortège qui l'avoit conduit à l'audience du Grand Seigneur, l'accompagna jusqu'au ferrail de Darud-Pacha. Sa marche étoit retardée par une foule innombrable accourue à sa rencontre, qui l'accabloit de bénédictions, & qui lui demandoit à grands cris une paix glorieuse. Ces témoignages d'une reconnoissance anticipée prouvoient la confiance que le peuple turc accorde à la nation françoise, malgré ses préjugés contre les Chrétiens en général.

Il reçoit des
dépêches de
la Russie. Il
s'arrête à
Nissa.

Le Marquis de Villeneuve arrivé à Andrinople y reçut enfin la réponse de la cour de Russie. Il résultoit de la dépêche du Comte d'Osternann, Secrétaire d'Etat de la Czarine, que sa Maîtresse persistoit à conserver Asof pour préserver ses Etats des incursions des Tartares. Le Ministre Russe s'efforçoit de prouver que la cession de cette place ne feroit aucun préjudice aux Turcs, parce que dans le cas où la Russie entreprendroit sur les Etats du Grand Seigneur, les Puissances intéressées à la conservation de l'Empire Ottoman, relativement à leur commerce, lui prête-

roient secours; que d'ailleurs les Turcs seroient les maîtres de construire une forteresse près Cuban sur les frontieres qui leur seroient assignées; qu'on stipuleroit dans le traité que la Russie ne pourroit entretenir aucune flotte sur la mer d'Asie, & que le commerce des Russes sur cette mer & sur la mer Noire ne se feroit que par le secours des navires turcs. Ces dépêches furent portées à l'Ambassadeur de France par le sieur Cagnoni, homme choisi par le Ministère de Russie pour éclairer & diriger secrètement la négociation. Il accompagna les paquets remis à l'Ambassadeur de France d'un billet au porteur de trente-cinq mille piastras, tiré sur des Négociants de Marseille. Le Marquis de Villeneuve, après avoir remercié le sieur Cagnoni, lui remit le billet, disant qu'il n'avoit encore rien mérité de la Czarine; que si la négociation finissoit d'une maniere qui fût agréable à cette Princesse, il ne refuseroit pas les témoignages de satisfaction dont il plairoit à Sa Majesté de l'honorer, persuadé qu'ils seroient d'espece à se concilier avec le caractère dont il étoit revêtu. Le Marquis de Villeneuve reçut à Nissa des dépêches du Grand Visir,

J. C. 1739.
Hég. 1153.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

qui lui prescrivoient de demeurer dans cette ville jusqu'à ce que le temps devînt favorable pour entamer les conférences.

Mouvements
de différentes
armées.

Cependant les Turcs passèrent la Morave au nombre de cent trente mille hommes. Les Impériaux s'avancèrent vers Semendrie. Le Général Munich étoit à Caminiek, & menaçoit Chocsim. Le Kan des Tartares étoit à Orkapi à la tête de soixante mille hommes, & il attendoit des renforts de la part des Turcs. Toutes ces dispositions n'annonçoient pas la paix : le Grand Visir paroissoit plus résolu que jamais d'attaquer vivement l'Empereur. L'armée autrichienne ne montoit pas à vingt-cinq mille hommes ; elle étoit retranchée dans un lieu nommé Kroska. Les

Belgrade investi par les
Turcs.

Turcs forcèrent ces retranchemens le 25 Juillet, & les Impériaux se retirèrent avec perte sous Belgrade. Attaqués pour la seconde fois, ils sont contraints de repasser la Save : alors le Grand Visir fait sommer Belgrade de se rendre. Le Général Vallis qui commandoit l'armée, s'étoit enfermé dans cette place. Il répondit à la sommation par des propositions de paix. Le Grand Visir envoya aussitôt un courier aux Marquis de Ville-

L'Ambassadeur de France est allé dé
à l'armée des
Turcs.

neuve , pour qu'il se rendît au camp en toute diligence.

L'Ambassadeur de France trouva l'armée des Turcs , qu'on lui avoit dit prête à manquer de vivres , jouissant de la plus grande abondance. Les Ottomans étoient maîtres du cours du Danube ; des batteries nombreuses & bien construites entamoient les fortifications ; les tranchées étoient poussées jusqu'aux glaciés , & les Janissaires murmuroient de ce qu'on attendoit que les remparts fussent ouverts pour les mener à l'assaut. Le Grand Visir , à la première entrevue qu'il eut avec le Marquis de Villeneuve , lui dit que les Autrichiens commençoient à connoître leur foiblesse ; que le Général Vallis , autorisé des pleins pouvoirs de son Maître , avoit envoyé de sa place un Colonel offrir à lui Grand Visir une partie de la Valachie & de la Servie , & l'isle d'Orsova , à condition d'en démolir la forteresse ; mais que Dieu avoit armé les Ottomans contre la mauvaise foi des Autrichiens ; & que comme il ne permet pas qu'une guerre injuste ait une heureuse issue , les Turcs n'entendroient à aucune proposition que lorsque Belgrade eût seroit remise avec les fortifications que les Autrichiens y avoient fait éle-

J. C. 1739.

Hég. 1152.

Commen-
cement de la
negociation.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

ver, & lorsqu'on restitueroit à la Porte tout ce qui lui appartenoit de droit en Hongrie. M. de Villeneuve, qui avoit reçu de nouvelles instructions de la Cour de Vienne, fut fâché de voir que les négociations se croisassent, moins par amour propre, comme il le mandoit à Versailles, que parce que la multiplicité des Négociateurs ne pouvoit que jetter de l'incertitude & de la confusion dans cette grande affaire. Charles VI avoit tant à cœur d'avancer, qu'on mandoit de Vienne au Marquis de Villeneuve qu'il pouvoit travailler au traité entre les Impériaux & les Turcs, sinon indépendamment des Russes, au moins avant de parler des affaires de ceux-ci, mettant seulement pour clause essentielle qu'on traiteroit l'affaire des Russes immédiatement après celle d'Autriche, & toutes deux sous la garantie de la France. Cette nouvelle instruction étoit conforme à celle que M. de Villeneuve avoit reçue de Versailles. Il prit le parti de demander une conférence avec le Plénipotentiaire de Vienne, auquel la Cour de Vienne venoit d'associer le Comte de Neuperger, qui arriva au camp des Turcs le 18.^d Août.

Après que M. de Villeneuve & lui
se

se furent entretenus plusieurs heures , le Médiateur alla dans la tente du Grand Visir lui proposer de la part des Allemands les anciennes conditions , en y ajoutant la démolition de Belgrade & de Sabach. Comme je n'ai qu'un Dieu , répondit le Grand Visir , je n'ai qu'une parole ; je n'écouterai rien que je n'aie Belgrade fortifiée en ma possession. Sur cette réponse le Général Neuperg demanda ses chevaux pour retourner dans la ville assiégée : il étoit prêt à partir , lorsque le Réis Effendi & le Kiaïa entrèrent dans la tente du Marquis de Villeneuve , & l'ayant pris en particulier , l'engagerent à ne rien précipiter , & à ne pas rompre les négociations , l'assurant qu'ils feroient leurs efforts pour amener le Grand Visir à des conditions moins dures. Sur cette représentation , le Marquis de Villeneuve obtint du Comte du Neuperg qu'il demeureroit deux jours sous ses tentes. Le Grand Visir ne faisoit monter si haut ses prétentions , que parce qu'il croyoit que le Comte de Neuperg avoit un pouvoir sans bornes de faire la paix. Ses pouvoirs ne contenoient point ses instructions ; & le Turc y avoit vu , que le Comte de Neuperg concluroit la paix selon sa prudence

J. C. 1739.
Hég. 1152.

& pour l'intérêt de son Maître & de sa nation. D'après cela le tenant dans son camp, il croyoit pouvoir le contraindre à accéder à ses demandes. Mais le séjour du Comte de Neu-perg au camp ne changea rien à ses dispositions.

Continua-
tion de la né-
gociation.

Ali Pacha de Bosnie, qui, comme nous l'avons vu, avoit été Grand Visir, vint le jour même voir M. de Villeneuve. Il lui dit que le Grand Visir étoit malade sans doute de chagrin de ce que l'ouvrage de la paix étoit si peu avancé. Il ajouta que ce premier Ministre ne pouvoit, sans le plus grand danger pour sa personne, renoncer à cette place qui étoit maintenant assiégée; qu'il laisseroit plutôt périr toutes ses troupes autour de Belgrade que d'en lever le siège, quelque rigoureux que l'hiver, dont on étoit encore éloigné, pût devenir; qu'il falloit qu'un Médiateur se rendît utile aux deux Puissances opposées; que, puisqu'il étoit bien sûr que les Ottomans ne renonceroient pas à Belgrade, le devoir de l'Ambassadeur de France étoit de déterminer les Impériaux à cette cession. Le Marquis de Villeneuve promit de faire de nouveaux efforts. Il alla trouver le Comte de Neu-perg : après lui avoir dit que les

Autrichiens n'étoient pas assez forts pour amener une armée devant Belgrade ; qu'il falloit nécessairement que cette place fût prise tôt ou tard par les Turcs. Si les Ottomans , ajouta-t-il , vous permettoient de la démolir , pourquoi ne la leur abandonneriez-vous pas , lorsqu'elle ne seroit plus une clef de la Hongrie ? Le Ministre Allemand répondit que son maître , en cédant la Servie , étoit peu intéressé à garder une ville de cette Province , mais qu'il tenoit beaucoup aux fortifications de Belgrade , parce qu'il seroit contre l'équité & contre la gloire de l'Empire d'Occident de fournir à une Puissance infidelle , ennemie naturelle du Souverain de Hongrie , une barrière de cette importance , qui avoit coûté tant de temps & tant d'hommes , & qui avoit été fortifiée aux frais du Clergé. Sur cette explication , le Marquis de Villeneuve conçut quelques espérances. Il alla trouver Ali Pacha pour lui rendre compte de ce qui venoit de se passer entre le Plénipotentiaire Allemand & lui. Les Ministres subalternes de la Porte , qui étoient au nombre de trois dans la tente d'Ali Pacha , lui dirent qu'ils ne pensoient pas que cette proposition

J. C. 1739.

Hég. 1152.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

fût acceptée du Grand Visir ; qu'Elias Pacha donneroit incessamment un dernier plan à communiquer aux Impériaux , mais qu'il ne renverroit pas M. de Neuperg à Belgrade. Le Marquis de Villeneuve , offensé de cette violence , insista sur le droit des gens , sur la parole du Grand Visir , & sur l'asyle de la médiation qui devoit être sacré. Il ajouta que l'affaire de la pacification exigeoit qu'on renvoyât M. de Neuperg , dont les dépêches , tant qu'il seroit retenu dans le camp , paroïtroient toujours aux Allemands dictées par la timidité & par le desir de sortir des mains des Turcs , au lieu que s'il retournoit à Belgrade , il y seroit cru sur le compte qu'il rendroit des dispositions des Turcs , & de l'état de leur armée. Les Ministres , sans répondre à ces bonnes raisons , indiquèrent une conférence pour le lendemain , à laquelle le Grand Visir Elias Pacha n'assisteroit pas , sous prétexte de sa maladie , soit qu'il fût en effet indisposé , soit qu'on craignît que l'état de son ame ne le rendît incapable d'une discussion froide & méthodique , nécessaire pour parvenir à ses fins. Le Réis Effendi & le Mektoupchi parlèrent à cette conférence qui se fit en présence de tous

les Pachas & de quelques Agas de l'armée ; ils déclarerent que Belgrade seroit le gage de la paix , & que ses fortifications en seroient la sûreté ; ils s'étendirent sur les causes de la guerre , sur les ressourçes des Turcs pour la prolonger , & sur les malheurs que de plus longues hostilités attireroient infailliblement à la Hongrie. Le Marquis de Villeneuve fit à son tour une peinture très-forte des maux auxquels les deux nations alloient s'exposer. Le Comte de Neuperg , moins prolixé que tous ceux qui avoient parlé avant lui , dit qu'il avoit offert aux Turcs toute le Servie qui comprenoit Belgrade , en démollissant cette place dont les fortifications , telles qu'elles étoient , ne leur avoient jamais appartenu ; qu'il y avoit ajouté une partie de la Valaquie qu'il seroit facile de circonscire ; que si ces sacrifices ne pouvoient opérer la pacification , il déclaroit qu'il avoit épuisé ses pouvoirs , & qu'il falloit qu'il retournât vers son maître pour lui rendre compte des dispositions de la Porte , & pour obtenir une nouvelle mission , s'il plaisoit à Sa Majesté Impériale de la lui donner. Le Réis Effendi répondit qu'il étoit plus à propos que le Comte de Neuperg.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

restât dans le quartier de l'Ambassadeur de France, & qu'il y attendroit les ordres de sa cour. Les deux Ministres Chrétiens sentirent également ce que ce procédé avoit de violent; mais ils ne voulurent pas le relever en pleine conférence, sachant bien que les Turcs ne changeroient pas de conduite, & qu'ils ne feroient que les exciter à manquer plus ouvertement au droit des nations. Mais aussitôt que la séance fut levée, le Comte de Neuperg s'étant approché du Drogman de la Porte & de celui de France, il leur ordonna de dire au Réis Effendi en sa présence, que lui Neuperg, représentant l'Empereur d'Occident, étoit incapable de céder ni à la menace ni à la force; que quelque sort qu'on lui préparât, il aimoit mieux mourir dans le camp des Turcs en servant son maître & sa patrie, que porter sa tête sur un échafaud à Vienne pour avoir trahi l'un & l'autre. Il voulut que le Drogman de France écoutât celui de la Porte, lorsqu'il rendit cette parole au Réis Effendi, pour être sûr que le sens ne seroit point altéré par la traduction. On se sépara sans rien conclure, tout le monde étant également mécontent.

Le Drogman de la Porte, qui s'in-

téressoit vivement à la paix, parce
 que son frere, Vaivode de Moldavie,
 avoit beaucoup souffert de cette guer-
 re, & devoit en souffrir encore da-
 vantage, accourut après la conférence
 dans la tente du Marquis de Ville-
 neuve; & comme il peignoit au mé-
 diateur l'embarras du Grand Visir qui
 ne pouvoit pas renoncer à Belgrade,
 le Marquis de Villeneuve répondit:
 Que ne l'accepte-t-il sans fortifica-
 tions? Les Allemands ne veulent pas
 qu'il leur en ait coûté des sommes
 considérables pour fournir des armes
 contre eux. Le Drogman ayant ré-
 pliqué que les Turcs croiroient n'a-
 voir pas Belgrade, si on la leur ren-
 doit sans un seul bastion; cette ré-
 ponse fit naître au Marquis de Ville-
 neuve une idée qu'il alla communi-
 quer dans l'instant au Comte de Neu-
 perg. « Lorsque vous prîtes Belgrade
 » en 1717, lui dit-il, cette place
 » avoit quelques fortifications an-
 » ciennes, ne pourriez-vous pas lais-
 » ser aux Turcs ces fortifications
 » telles qu'elles étoient alors, &
 » raser seulement ce que vous y avez
 » ajouté, qui a rendu Belgrade im-
 » prenable? Je n'ai rien de cela dans
 » mes instructions, répondit le Comte
 » de Neuperg; mais ces anciennes

J. C. 1739.
 Hég. 1152.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

» fortifications sont si peu de chose ;
 » qu'en cas qu'Elias Pacha s'en con-
 » tente , afin qu'il ne soit pas dit
 » qu'on lui a rendu Belgrade rasé, je
 » consens à lui remettre cette place
 » en l'état où elle étoit en 1717. »
 L'Ambassadeur , entrevoyant alors
 quelques lueurs d'espérance , alla
 porter cette offre au Réis Effendi qui
 d'abord la rejetta bien loin : mais dès
 le lendemain ce Ministre provoqua
 une nouvelle conférence où les mêmes
 points furent traités de la même ma-
 nière que la veille , le Comte de Neu-
 perg insistant toujours pour qu'on lui
 permît de retourner à Belgrade. Enfin
 le Réis Effendi demanda s'il étoit
 possible d'abattre les nouvelles fortifi-
 cations de Belgrade sans entamer les
 anciennes , & si on procéderoit à
 cette démolition en présence de l'ar-
 mée ottomane , ou s'il faudroit la dif-
 férer jusqu'après sa retraite. Sur cette
 question communiquée au Ministre
 Allemand , il demanda la permission
 de conférer quelques momens avec
 l'Ambassadeur de France , & tous deux
 se retirèrent dans une tente voisine.
 Il fut convenu que si les Turcs accep-
 toient la condition , on fixeroit avec
 toute la précision possible les fortifi-
 cations qui devoient subsister , & celles

qui seroient abattues, & qu'on prendroit des mesures pour commencer la démolition avant la retraite des troupes ottomanes. Cette difficulté étant applanie, la conférence fut séparée, sans qu'on eût pris en apparence aucun parti. Mais dès le lendemain le Marquis de Villeneuve & le Comte de Neuperg furent invités de se rendre à la tente du Grand Visir. Le siege n'avançoit point; malgré la valeur des troupes, les Turcs perdoient beaucoup de monde; & les approvisionnemens qui venoient par le Danube, faisoient craindre qu'il ne fût jamais possible de s'emparer par la force de cette place qu'on offroit au Visir par un traité. Il espéra que les anciennes fortifications que ce traité lui conserveroit, seroient croire au Grand Seigneur, & sur-tout au peuple de Constantinople, qu'on ne lui avoit point livré une place démantelée. Il convint de la démolition de tout ce que les Allemands avoient construit depuis 1717: mais le difficile Elias Pacha, mécontent du sacrifice qu'il étoit contraint de faire, & dont il ne pouvoit pas ne pas craindre les suites, fit naître mille questions nouvelles sur chacun des points qui avoient déjà été accordés. M. de Ville-

J. C. 1739.

Hég. 1152.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

neuve fit souvent parler son maître ; dont la garantie assuroit l'exécution de cet accord. Enfin la patience de M. de Neuperg & l'autorité de l'Ambassadeur de France remédierent à tout. Les deux Ministres Chrétiens s'étant rendus en grand cortège le 1^r. de Septembre à la tente d'Elias Pacha, écoutèrent la lecture de ce qui suit, qui avoit été débattu toute la journée précédente, & qui fut rédigé dans la nuit.

ARTICLE PREMIER.

» La forteresse de Belgrade, que
 » les armées impériales ont occupée
 » l'an 1717, sera évacuée & rendue
 » à l'Empire ottoman avec son an-
 » cienne enceinte, avec les répara-
 » tions qui y ont été faites, & les
 » ouvrages qui y sont inséparablement
 » attachés. On laissera de plus à l'Em-
 » pire ottoman les magasins à poudre,
 » arsenaux, casernes, avec tous les
 » édifices publics & particuliers qui
 » existent dans la ville. Tout le reste
 » des nouvelles fortifications, mu-
 » railles & fortins, tant du château
 » que de la ville, jusqu'au chemin
 » couvert & glacis inclusivement,
 » comme encore celles qui se trouvent
 » vis-à-vis au delà tant du Danube
 » que de la Save, seront démolies,

» avec cette condition, qu'on ne
 » causera aucun dommage à ce qui
 » a été cédé.

J. C. 1739.
 Hég. 1152.

A R T I C L E I I.

» La forteresse de Sabach, nom-
 » mée en turc Bugukdelen, sera pa-
 » reillement rendue à l'Empire otto-
 » man dans l'état où elle se trouvoit
 » anciennement, & sous les condi-
 » tions déjà stipulées à l'égard de la
 » forteresse de Belgrade. Tout ce qui
 » se trouve dans lesdites forteresses
 » de Belgrade & de Sabach en ar-
 » tillerie, munitions de guerre, vi-
 » vres & autres choses semblables à
 » pouvoir être transportées, y com-
 » pris les vaisseaux de guerre & autres
 » bâtimens qui sont sur les deux
 » fleuves, appartenant à sa Majesté
 » Impériale & Catholique, resteront
 » en son pouvoir ; & en échange, il
 » restera à la Porte ottomane, des-
 » dites places de Belgrade & de Sa-
 » bach, ce qui a été stipulé ci-dessus.

A R T I C L E I I I.

» Sa Majesté Impériale & Catho-
 » lique cede à la Porte ottomane la
 » Province de Servie, dans laquelle
 » se trouve la forteresse de Belgrade.
 » Les deux fleuves du Danube & de

J. C. 1739.

Hég. 1152.

» la Save feront les limites des Provin-
 » ces des deux Empires ; & pour ce
 » qui est de la Bosnie , les limites
 » en feront les mêmes qu'elles étoient
 » par le traité de Carlowits.

ARTICLE IV.

» Sa Majesté Impériale & Catho-
 » lique cede à la Porte ottomane toute
 » la Valaquie autrichienne , y com-
 » pris la partie des montagnes ; elle
 » lui laisse en même temps le fort de
 » Périfcham qu'elle y a construit , &
 » qui sera démoli , sans pouvoir être
 » rétabli par les Turcs.

ARTICLE V.

» L'isle & la forteresse d'Orsova ,
 » ainsi que le fort Sainte-Elisabeth ,
 » resteront à l'Empire Ottoman dans
 » leur entier. Le Bannat de Témef-
 » war restera de même dans son en-
 » tier à Sa Majesté Impériale & Ca-
 » tholique jusqu'aux confins de la
 » Valaquie autrichienne , à l'excepti-
 » on de la petite plaine ou langue
 » de terre qui est vis-à-vis l'isle d'Or-
 » sova , & qui se trouve enfermée
 » par le ruisseau de Czerna , qui vient
 » de Méhadia , par le Danube , par
 » un ruisseau qui sert de confins à la
 » Valaquie autrichienne , & enfin

» par les premières hauteurs des mon-
 » tagnes dudit Bannat, qui sont vis-
 » à-vis de l'isle, en tirant une ligne
 » d'un ruisseau à l'autre, & toujours
 » à la même distance que celle qui
 » est entre le pied desdites hauteurs
 » & le Danube vis-à-vis de l'isle :
 » laquelle plaine & langue de terre
 » restera à l'Empire Ottoman : étant
 » néanmoins convenu que, si les Turcs
 » peuvent parvenir à détourner tout
 » le ruisseau de Czerna, de façon qu'il
 » passe derrière & attenant le vieux
 » Orsova, en ce cas ladite place du
 » vieux Orsova, sans y comprendre
 » son territoire, devenant contiguë
 » à la langue de terre ci-dessus dési-
 » gnée, sera & appartiendra à la
 » Porte Ottomane, sans cependant
 » que les Turcs puissent jamais for-
 » tifier cet endroit, étant accordé à
 » cet effet à la Porte Ottomane le
 » terme d'une année pour détourner
 » la rivière de Czerna, passé lequel
 » temps elle perdra tout son droit
 » sur ledit lieu du vieux Orsova,
 » qui restera à l'Empereur. Les for-
 » tifications de Méhadia, qui par les
 » confins ci-dessus reste à Sa Majesté
 » Impériale & Catholique, seront dé-
 » truites incessamment par les Turcs,
 » sans pouvoir être rétablies par Sa

J. C. 1739.

Hég. 1152.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

» Majesté Impériale : & celles qu'on
 » est convenu ci-dessus de démolir
 » sur les bords du Danube & de la
 » Save qui restent à l'Empereur, ne
 » pourront pas non plus être réta-
 » blies par Sa Majesté Impériale.

C O N C L U S I O N.

» Cinq jours après la signature des
 » présents préliminaires, le jour de
 » la signature non compris, on met-
 » tra la main à la démolition, qui
 » sera continuée sans relâche sous les
 » yeux des Commissaires que la Porte
 » Ottomane nommera de chaque or-
 » dre des milices; & on observera
 » toutes sortes de précautions dans
 » la démolition des susdites fortifi-
 » cations, pour qu'elle soit faite selon
 » ce qui a été convenu. Elle sera finie
 » dans le terme dont on conviendra,
 » après avoir conféré avec les Ingé-
 » nieurs; & pour sûreté de ladite dé-
 » molition, il sera donné par Sa Majes-
 » té Impériale des otages d'une qua-
 » lité convenable, qui passeront dans
 » le camp du Grand Visir cinq jours
 » après la signature des préliminai-
 » res, en même tems que les Com-
 » missaires Turcs entreront dans la
 » ville, & qui resteront auprès des
 » Turcs jusqu'à ce que la démolition

» soit finie. Après qu'on aura démoli
 » les fortifications qui sont auprès de
 » la porte de Virtemberg, ladite porte
 » sera consignée à un Visir, qui lo-
 » gera avec cinq cents hommes dans
 » les casernes du Prince Alexandre,
 » depuis lesquelles jusqu'aux remparts
 » il sera tiré une barrière, qui sépa-
 » rera ce quartier du reste de la ville,
 » dont la communication sera inter-
 » dite aux troupes ottomanes par
 » des corps-de-garde qui seront éta-
 » blis de part & d'autre auprès de
 » ladite barrière : l'entrée du côté de
 » la ville au delà n'étant permise
 » qu'au Commandant & aux Offi-
 » ciers dudit corps de troupes de
 » cinq cents hommes, lesquels n'en-
 » treront dans ladite ville, que lors-
 » que la démolition sera entièrement
 » finie, & qu'on l'aura pleinement
 » évacuée ; ce qui sera pareillement
 » observé à l'égard du château, dont
 » les troupes ottomanes ne pour-
 » ront prendre possession qu'après la
 » démolition entière de ce qui doit
 » être détruit, & l'évacuation de ce
 » qui doit être conservé.

» Du jour de la signature des pré-
 » sentes préliminaires, toutes les hos-
 » tilités & contributions cesseront
 » de part & d'autre ; & les esclaves

J. C. 1739.
 Hég. 1152.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

» qui pourroient avoir été faits de-
 » puis la signature , quoique dans
 » l'ignorance d'iceux , seront reci-
 » proquement restitués. Il est en ou-
 » tre convenu que dudit jour de la
 » signature des préliminaires , il sera
 » donné des ordres pour faire retirer
 » incessamment tous les corps de
 » troupes ottomanes qui sont dis-
 » persés dans le Bannat de Témefwar ,
 » à l'exception de celles qui seront
 » occupées à raser Méhadia , qui se
 » retireront d'abord après la démoli-
 » tion de cette place ; & il leur sera
 » fait de rigoureuses défenses d'exer-
 » cer en se retirant aucune violence
 » contre les sujets de Sa Majesté Im-
 » périale.

» Il sera accordé un plein & entier
 » pardon aux sujets qui , dans le cours
 » de la présente guerre , peuvent avoir
 » pris parti contre leur légitime Sou-
 » verain , & notamment aux habitans
 » de Méhadia & des contrées qui
 » sont aux environs.

» Dix jours après la signature des
 » présens préliminaires , il sera tenu
 » des conférences pour régler tous
 » les autres points qui peuvent avoir
 » besoin de l'être , & parvenir à un
 » traité définitif , dont les ratifica-
 » tions seront échangées ensuite dans

» la forme ufitée en pareil cas.

» Lorsque les préliminaires , qui J. C. 1739.
» doivent servir de bafe au traité de Hég. 1152.
» paix entre Sa Majefté Impériale &
» Catholique & la Porte Ottomane ,
» feront acceptés & fignés , il fera pa-
» reillement tenu tout de fuite des con-
» férences pour travailler à la paix en-
» tre la Porte Ottomane & Sa Majefté
» de toutes les Rufſies , par l'entremi-
» ſe de fon Excellence M. l'Ambaſſa-
» deur de France , Médiateur & Pléni-
» potentiaire de ladite Puiffance.

» Nous Guillaume Reynard, Comte
» de Neuperg , Chambellan actuel
» de Sa Majefté Impériale & Catho-
» lique, Général d'Infanterie, Gou-
» verneur proviſionnel du Duché de
» Luxembourg , Comté de Chigni
» & Bannat de Témefwar , Colonel
» d'un Régiment d'infanterie, & Plé-
» nipotentiaire de Sa Majefté Impé-
» riale & Catholique , en vertu des
» pleins pouvoirs que nous en avons
» reçus , & qui ont été communiqués
» à la Porte Ottomane , déclarons
» avoir accepté les articles prélimi-
» naires ci-deſſus au nom de Sa Ma-
» jefté Impériale & Catholique , pro-
» mettant en rapporter les ratifica-
» tions en bonne & due forme. En
» foi de quoi nous avons figné les pré-

» sentes de notre main, & scellé du
 J. C. 1739. » sceau de nos armes.
 Hég. 1152. » Nous Louis Sauveur, Marquis
 » de Villeneuve, Conseiller d'Etat,
 » Ambassadeur Extraordinaire & Plé-
 » nipotentiaire de l'Empereur de
 » France, déclarons que les articles
 » préliminaires ci-dessus ont été con-
 » venus & arrêtés entre l'Empereur des
 » Romains & la sublime Porte, sous
 » la médiation & garantie de l'Empe-
 » reur de France, & par notre entre-
 » mise en vertu de nos pleins pouvoirs.
 » En foi de quoi nous avons signé les
 » présentes de notre main, & les avons
 » fait sceller du sceau de nos armes.
 » Au camp du Grand Visir le premier
 » Septembre 1739.

Acte de la garantie.

» L'Empereur des Romains & la
 » sublime Porte étant convenus,
 » par la médiation de l'Empereur de
 » France, des articles préliminaires
 » qui doivent servir de base au traité
 » définitif qui reste à conclure entre
 » ces deux Puissances; l'une & l'autre
 » également soigneuses de conser-
 » ver la tranquillité publique, ayant
 » ci-devant requis l'Empereur de
 » France de vouloir affermir par sa

MAHMOUT, OU MAHOMET V. 431

» garantie un ouvrage si salutaire :
» Nous Louis Sauveur, Marquis de
» Villeneuve, Conseiller d'Etat, Am- J. C. 1739.
» bassadeur Extraordinaire & Pléni- Hég. 1152.
» potentiaire de l'Empereur de Fran-
» ce, en vertu des pleins pouvoirs à
» nous donnés en date du 19 Juin
» 1738, avons garanti & garantif-
» fons pour l'Empereur de France
» lesdits articles préliminaires con-
» clus aujourd'hui entre l'Empereur
» des Romains & la sublime Porte,
» ainsi que toutes les conditions y
» contenues en la meilleure forme &
» maniere que faire se peut. En foi
» de quoi nous avons signé le présent
» acte de notre propre main, & y
» avons fait apposer le sceau de nos
» armes, & en avons donné en mê-
» me temps une copie à chacune
» des parties contractantes. Au camp
» du Grand Visir le premier Septem-
» bre 1739. »

Le Grand Visir signa l'exemplaire
de ces préliminaires écrits en turc,
& le remit à M. de Villeneuve. Le
Comte de Neuperg signa l'exemplaire
françois qu'il remit pareillement à
l'Ambassadeur de France, & ce Mi-
nistre signa à son tour deux exem-
plaires de garantie qu'il remit à cha-
cune des deux parties contractantes.

Signatures
des prélimi-
naires.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Pendant cette cérémonie qui devoit mettre fin à la guerre, ou du moins aux hostilités, on entendoit le feu des assiégeans & des assiégés, qui n'avoit cessé ni jour ni nuit. Le Comte de Neuperg écrivit un billet au Commandant de Belgrade pour lui donner avis de la conclusion des préliminaires, & lui commander d'ouvrir ses portes. Le Grand Visir fit dans l'instant même publier l'armistice dans son armée, & le feu cessa de part & d'autre. On revêtit le Marquis de Villeneuve & le Comte de Neuperg chacun d'une pelisse de samour : on distribua des cafetans à leurs suites. Le Grand Visir fit présent à l'Ambassadeur de France & au Ministre Impérial de deux chevaux superbement harnachés, sur lesquels ils monterent devant lui pour retourner à leurs quartiers dans le même ordre qui avoit été observé à leur arrivée ; & M. de Neuperg s'en retourna l'après-midi à Belgrade, bien persuadé qu'il avoit rendu un grand service à l'Empereur qui l'en paya très-mal. Il fallut encore fixer le terme de la démolition. On convint que cette opération seroit terminée dans trois mois ; que dans six semaines on livreroit la porte de Virtemberg à la

garnison ottomane; qu'après la démolition de la ville on feroit celle du château, & puis celle du fort qui est vis-à-vis Belgrade. Cette convention fut signée par le Général Schmettau, Commandant pour l'Empereur dans la place, par Ali Pacha, nommé par la Porte Commandant dans la même ville, & par Messieurs de Villeneuve & de Neuperg.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Le lendemain de la signature des préliminaires entre les Turcs & les Impériaux, le sieur Cagnoni, chargé sans caractère des affaires de la Russie, mit entre les mains du Marquis de Villeneuve un pouvoir qui l'autorisoit à conclure en démolissant Asof. C'étoit s'y prendre bien tard; mais, malgré la défiance que la conduite des Russes avoit annoncée, M. de Villeneuve ne perdit pas de temps pour les servir. La conférence fut engagée dans l'après-midi du même jour entre le Grand Visir, les Ministres subalternes, le sieur Cagnoni & le Médiateur. Les Turcs insisterent pour que le terrain d'Asof demeurât vague & inhabité, sauf aux deux Puissances à fortifier quelques places sur leurs frontieres respectives, les Turcs sur les bords du détroit de Zabach vers Cuban pour défendre la

Accord avec
les Russes.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

navigation de la mer Noire ; les Russes dans le voisinage de l'isle de Circasse sur les bords du Tanaïs , pour défendre leur pays de l'invasion des Tartares. Les lenteurs des Russes leur avoient fait perdre le plus grand avantage de la confédération. Le sieur Cagnoni avoit tenté vainement d'obtenir du Médiateur qu'il ne consentiroit à la ratification du traité entre les deux Empires , que quand les conditions de paix seroient convenues pareillement avec la Russie. Les instructions de Vienne & celles de Versailles prescrivoient à M. de Villeneuve de séparer les deux causes , & d'indiquer seulement à la Russie un temps limité pour accéder au traité. M. de Villeneuve crut que le bien général exigeoit que les deux traités fussent convenus & signés le même jour. Il prit sur lui de passer ses pouvoirs , & se réservant de ne signer , soit au nom de la Czarine , comme Plénipotentiaire , soit au nom du Roi de France , comme Médiateur , que sous la condition expresse que la Czarine ratifieroit ce qu'il auroit fait à cette condition , qui lioit la Porte sans lier la Souveraine de Russie , le Marquis de Villeneuve consentit non seulement qu'Asof fût détruit , mais

encore que le terrain dépendant de cette forteresse demeurât vague entre les deux frontières sans appartenir ni à la Russie ni à l'Empire Ottoman, sauf aux deux parties à construire de nouvelles forteresses pour la défense des limites respectives ; que ce petit pays, appelé Cabardi, restât libre entre les deux Empires ; que chaque nation pût y prendre des otages pour répondre de la conduite des habitans, sans qu'aucune pût y faire le moindre acte de souveraineté. M. de Villeneuve stipula encore, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, que les Russes n'auroient aucuns vaisseaux sur la mer Noire, mais qu'ils feroient le commerce sur les navires des autres nations ; que d'ailleurs les limites seroient les mêmes qu'elles avoient été avant la guerre ; que des Commissaires seroient nommés pour les marquer conformément aux anciens traités ; que les deux nations reprieroient mutuellement leurs feudataires ; mais qu'en cas que les Turcs punissent les Cosaques de quelques entreprises, & que les Russes repoussassent les Tartares en de semblables occasions, ces actes d'une juste défense ne pourroient être regardés

J. C. 1739.
Hég. 1152.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

comme hostilités, & que les réfractaires seroient encore punis par leur Suzerain sur la plainte de la Puissance offensée; que les prisonniers seroient remis de part & d'autre, & le commerce rétabli entre les deux nations comme par le passé. Tous les autres articles ne sont que de style. Les Ministres de la Porte firent quelques difficultés de signer cet accord, parce qu'il les lioit envers la Russie, & que la Russie ne se trouvoit pas liée envers eux. Il faut convenir que cette difficulté n'étoit pas sans fondement; mais M. de Villeneuve fit comprendre au Grand Visir que la condition dont il se plaignoit n'avoit d'autre objet que de satisfaire la délicatesse de lui Médiateur, qui véritablement avoit outre-passé ses pouvoirs; mais qu'il se croyoit sûr de faire consentir la Czarine à une clause tout-à-fait conforme à ses intentions & avantageuse pour sa couronne, puisqu'elle lui procuroit la paix depuis sa séparation de la Cour de Vienne, telle qu'elle l'auroit pu espérer lorsque les deux Puissances étoient unies. Pour déterminer le Grand Visir à la signature que tous desiroient, le Médiateur stipula que le traité ne seroit échangé qu'après la ratification de la Czarine :

Czarine , & on en fixa l'époque à trois mois. Depuis le 18 Septembre on avoit eu le temps de rédiger aussi le traité de Vienne , qui fut signé & échangé le même soir avec toute la solennité d'usage en pareille occurrence. Les Plénipotentiaires & le Médiateur furent revêtus de pelisses de marte zibeline. On en donna une d'hermine au sieur Cagnoni. Le lendemain de cette cérémonie le Grand Visir & le Médiateur partirent pour Nissa , & le Comte de Neuperg pour Belgrade , d'où il étoit venu consommer son ministère.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

Signature
définitive.

Quelque désavantageuse que cette paix parût être pour l'Empire d'Occident , on pouvoit la croire indispensable , & même heureuse relativement aux circonstances. Charles VI n'avoit pas vingt mille hommes effectifs à opposer à cent soixante mille Turcs ; & les anciennes guerres l'avoient tellement épuisé , qu'il lui restoit peu de ressources pour lever de nouvelles troupes. Cependant il voulut paroître mécontent d'un traité qui lui faisoit perdre sa plus forte place. Le Comte de Neuperg & le Général Vallis furent arrêtés tous deux , & on commença leur procès : l'un fut accusé d'avoir mal fait la

Marques de
mécontente-
ment du trai-
té de Belgra-
de.

J. C. 1739.

Hég. 1152.

guerre , l'autre d'avoir trahi son ministère dans l'affaire de la négociation. L'Empereur Charles VI publia un manifeste dans lequel il se plaignoit amèrement de ses Ministres ; & quoiqu'il ne voulût pas s'expliquer clairement contre le Médiateur , il faisoit entendre que ni ses intentions ni les pouvoirs qu'il avoit donnés n'avoient été suivis : il déclaroit qu'il n'avoit jamais entendu que son Plénipotentiaire séparât la cause de l'Empire d'avec celle de la Russie , & qu'il n'avoit pas donné pouvoir d'abandonner Belgrade qui étoit encore dans le plus bel état de défense. Le Marquis de Villeneuve , attaqué indirectement dans ce manifeste , crut devoir se défendre & défendre en même temps le Comte de Neuperg , qu'on punissoit d'avoir bien servi son pays , afin d'écarter de la couronne impériale l'espece de honte qui pouvoit résulter d'une paix désavantageuse. Le Marquis de Villeneuve démontroit dans son mémoire que le parti pris par lui & par le Ministre d'Allemagne à l'égard des Russes , étoit plus avantageux pour cette couronne que celui que leur prescrivoient leurs instructions de fixer à la Czarine un temps pour accéder au traité ,

puisque la paix de la Russie avoit été
 conclue avec celle de l'Empire , &
 que l'abandon d'un terrain presque
 désert , dont le Turc même ne pou-
 voit pas s'emparer , ne devoit porter
 aucun préjudice réel à la Czarine.
 M. de Villeneuve assuroit encore que
 ni lui ni le Comte de Neuperg n'a-
 voient excédé leurs pouvoirs en aban-
 donnant Belgrade démolie ; que non
 seulement ils avoient rempli les in-
 tentions de la cour de Vienne , mais
 qu'ils avoient satisfait à l'impatience
 de ses Ministres , dont les dépêches
 répétées coup sur coup étoient pleines
 de la crainte que Belgrade ne fut prise
 avant la conclusion du traité , &
 qu'elle ne demeurât fortifiée dans les
 mains des Turcs. Nonobstant ce mé-
 moire on continua le procès des Gé-
 néraux Vallis & Neuperg , mais avec
 tant de lenteur , qu'il étoit aisé de
 voir que les griefs manquoient contre
 ces prétendus coupables. Ils demeure-
 rent en prison jusqu'à la mort de Char-
 les VI qui arriva fort peu de temps
 après. Un des premiers actes de souve-
 raineté que fit la Reine sa fille , fut de
 rendre la liberté à ces Généraux aux-
 quels on ne pouvoit reprocher que d'a-
 voir servi utilement leur patrie dans des
 circonstances malheureuses.

J. C. 1739.
 Hég. 1152.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

Avant que le Grand Visir & l'Ambassadeur de France fussent de retour à Constantinople, on apprit que le Général Munich avoit pris Chocsim, & qu'il s'étoit avancé dans la Moldavie. Nonobstant ces succès, Charles VI, qui s'étoit plaint si amèrement du traité, envoya le sieur de Monmars, Secrétaire de la guerre, en porter la ratification à Constantinople. Cet Officier étoit seulement chargé d'insinuer qu'il seroit à propos que les Turcs se soumissent à ne pas relever les fortifications de Belgrade. Les Turcs se défendirent constamment de cet engagement, & ils firent voir qu'il falloit pour l'intérêt commun que des barrières puissantes fussent établies, afin que la paix demeurât constante entre les deux nations. Le sieur de Monmars n'insista pas, & l'échange des ratifications fut fait à Constantinople avec beaucoup de solennité le 5 Novembre de la même année. Le médiateur attendoit impatiemment la ratification de la Russie, parce qu'il craignoit que la prise de Chocsim & les progrès faits dans la Moldavie ne rendissent cette nation plus fière. Le Général Munich avoit écrit à l'Ambassadeur de France de manière à justifier cette crainte, &

le Grand Visir lui faisoit dire tous les jours que si la ratification de la Russie tardoit long-temps, il faudroit songer aux apprêts de la campagne prochaine: mais le 21 Novembre M. de Wichnia-koff, qui avoit été Ministre de Russie à la Porte, vint apporter la ratification tant désirée, en insistant seulement sur le titre d'Impératrice que la Czarine réclamoit, & sur quelques clauses pour la ratification des limites. L'échange de cette ratification fut fait dès le 28 avec les cérémonies observées en pareille occasion entre les deux Empires. On remit à la belle saison la nomination & le départ des Commissaires pour fixer les limites.

Une raison déterminante avoit fait presser ce dernier échange. Les deux freres envoyés de Suede sollicitoient la Porte de conclure une alliance offensive & défensive avec leur maître; & le Marquis de Villeneuve avoit reçu ordre de sa cour d'employer ses bons offices à cet égard. Le Grand Visir & l'Ambassadeur de France craignoient que, si on proposoit de faire entrer la Suede dans le traité qui alloit être échangé, les Russes, qu'on soupçonnoit de vouloir armer contre cette nation, ne s'y refusassent. Lorsque les Envoyés de Suede allerent proposer à

J. C. 1739.
Nég. 1152.

Ratification
du traité de
Russie.

J. C. 1739.
Hég. 1152.

M. de Villeneuve de ne faire qu'un traité pour les trois nations, l'Ambassadeur de France leur répondit qu'il étoit impossible de comprendre dans un traité de paix une Puissance qui n'avoit fait la guerre à personne, & il pressa la ratification entre les Russes & les Turcs, de peur que son ouvrage ne pût pas s'achever : mais il n'en remplit pas moins envers les Suédois les engagements que le Roi de France avoit pris avec leur maître. L'Ambassadeur fit sentir aux Ministres de la Porte combien il étoit nécessaire pour leur propre intérêt que la Suede ne fût pas affoiblie, & qu'on mît des obstacles aux projets des Russes qui paroissent disposés à l'attaquer. Il leur démontra que cette association, si elle n'étoit que défensive, rendroit la paix beaucoup plus constante, puisque ni les Russes ni les Suédois n'oseroient l'attaquer les premiers.

J. C. 1740.
Hég. 1153.

Traité entre
la Turquie &
la Suede.

D'après les insinuations de M. de Villeneuve, qui avoit acquis à un point excessif la confiance du Divan, le traité d'affociation défensive fut signé avec les Suédois le 20 Janvier. Le Drogman de la Porte alla de la part du Grand Visir dire à cet Ambassadeur que Sa Hauteffe ne s'étoit déterminée à conclure ce traité que

par considération pour son fidele ami l'Empereur de France. La Russie parut mécontente d'un accord fait avec une Puissance qu'elle regardoit comme ennemie, non seulement sans sa participation, mais même sans qu'on voulût lui apprendre qu'elles en étoient les conditions. Les Ministres de la Porte & le Marquis de Villeneuve répondirent à leurs plaintes, que le traité avec la Suede avoit été projeté pendant la guerre, & que les Russes, qui avoient des Confédérés, ne devoient pas s'étonner que les Suédois & les Turcs cherchassent à unir leurs forces; que les deux nations leurs promettoient également de ne pas les attaquer.

J. C. 1740.
Hég. 1153.

Le prétendu mécontentement de la Czarine ne l'empêcha pas d'offrir à M. de Villeneuve l'Ordre de Saint-André enrichi de diamans, & de lui réitérer l'offre de trente mille ducats pour reconnoître les soins qu'il avoit donnés à la médiation. L'Ambassadeur de France refusa constamment les trente mille ducats; il demanda le temps de prendre les ordres de son maître pour accepter ou refuser l'Ordre de Saint-André. On manda de Versailles au Marquis de Villeneuve que la dignité de Conseiller d'Etat de

Présens faits
par les Puif-
sances à
l'Ambassa-
deur média-
teur.

J. C. 1740.
Hég. 1153.

robe dont le Roi venoit de l'honorer, n'étoit guere compatible avec un Ordre militaire, que d'ailleurs Sa Majesté ne vouloit pas que les Ordres étrangers fussent trop multipliés dans son Royaume. Les présens de l'Impératrice de Russie furent convertis en pelisses & en autres choses précieuses; & Charles VI qui différoit d'envoyer son Ambassadeur à la Porte, & qui tenoit toujours les Généraux Vallis & Neuperg en prison, envoya cependant au médiateur son portrait enrichi de diamans, estimé vingt-cinq mille écus. La reconnoissance de la Porte fut manifestée d'une maniere non moins honorable pour l'Ambassadeur, mais bien plus utile pour la nation.

Renouvellement des capitulations.

Depuis l'année 1673 que les capitulations avoient été renouvelées entre la France & la Porte, elles avoient éprouvé bien des atteintes par l'avidité des Turcs & par les variations d'un gouvernement qui change trop souvent d'Administrateurs. Il s'étoit glissé de nouveaux impôts que le marchand étranger aimoit mieux supporter qu'interrompre son commerce, ou faire parvenir à prix d'or jusqu'au Divan des plaintes qui le plus souvent n'y étoient pas accueillies. Le Marquis de Villeneuve profita du crédit qu'il avoit à la Porte pour obtenir justice à

cet égard , & quelques nouveaux privilèges en faveur des marchands de sa nation. Le Grand Visir , content de la maniere dont la paix avoit été conclue , parce que ni le peuple ni les soldats ne paroïssent former aucune plainte , se porta volontiers à donner satisfaction à l'Ambassadeur de France qu'il regardoit avec raison comme le véritable auteur de ce grand ouvrage. Le Capitan Pacha , que cette affaire intéressoit plus que tous les autres Ministres , s'y prêta de bonne grace ; & après une discussion assez longue entre ces deux Ministres , le Réis Effendi & l'Ambassadeur , le renouvellement des capitulations fut convenu & signé. Le Marquis de Villeneuve fut admis à cette occasion pour la troisieme fois à l'audience du Grand Seigneur , & il reçut une pelisse de marte zibeline , ainsi qu'elle lui avoit été donnée à l'audience qu'il avoit obtenue comme médiateur.

L'Empereur Mahmout ne prenoit d'autre part à tous ces événemens que celle que le cérémonial de la Porte lui donnoit malgré lui. Il étoit le faste de la cour ottomane dans les audiences. D'ailleurs il se reposoit sur ses Ministres des soins du gouvernement , sans prendre même la peine

J. C. 1740.
Hég. 1153.

J. C. 1740.
Hég. 1152.

de choisir ceux qui agissoient en son nom. Le Kislär Aga, plus occupé de l'administration de l'Empire que de la police du haram, ne vouloit pas qu'un Grand Visir demeurât longtemps en place, de peur qu'il ne prît trop d'autorité. La Sultane Validé & lui ne laisserent pas Elias Mehemet consommer l'œuvre de la paix qu'il avoit presque conduite à sa fin. A peine eut-il signé les capitulations entre la France & la Porte, qu'on lui retira les sceaux de l'Empire pour les confier au Caïmacan Achmet. Le règlement des limites, tant avec l'Empire d'Occident qu'avec la Russie, fut fait sous ce ministre, après d'assez longues discussions que le Marquis de Villeneuve eut le bonheur de terminer, & que ni la mort de Charles VI ni celle de la Czarine, qui survinrent bientôt, ne rompirent point. M. le Comte d'Uhlefeld pour l'Empire d'Occident, & M. de Romansof pour la Russie, consommerent cette grande affaire qui rendit pour bien des années la tranquillité à l'Empire ottoman.

F I N.

*DISCOURS sur la nature des Fi-
nances & du Gouvernement de
l'Empire Ottoman.*

DANS le cours de ma narration j'ai fait connoître autant que je l'ai pu la forme du gouvernement des Turcs, leurs finances & leurs milices : mais je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'entrer dans quelques détails qui jetteront de la clarté sur mes récits. J'ai trouvé dans le dépôt des affaires étrangères un mémoire composé en 1687 par M. de Girardin, pour lors Ambassadeur de France à la Porte, sur la demande qui lui en avoit été faite par M. le Marquis de Seignelay, Secrétaire d'Etat au département de la marine. Cet ouvrage m'a paru plus exact & plus méthodique que tout ce que j'ai lu dans les livres imprimés en grand nombre sur cette matiere. J'y ai vu que les premiers impôts, ceux que les Turcs croient autorisés par le Koran, & dont les autres n'ont été qu'une extension, sont de quatre fortes, le Moukataatou, l'Avaris, le Bachkaradg, le Gdgelebkachan.

Le Moukataatou est moins un impôt que le domaine du fabre d'Oth-

man, le préciput que le Prince s'est réservé lors du partage des conquêtes dont, comme on l'a vu dans le cours de cette histoire, trois lots ont été faits, le premier pour le Monarque, le second pour les mosquées, le troisieme pour les troupes. Ce dernier fut divisé en timars ou bénéfices militaires qu'on distribua aux soldats. Les terres qui appartiennent au Prince dans chacune des Provinces de l'Empire sont affermées par les Pachas. Autrefois les Spahis qui composent la premiere cavalerie de l'Empire, pouvoient seuls jouir de ces baux, & les terres impériales qui leur étoient affermées, devenoient dans leurs mains une espece de propriété moyennant redevances à peu près comme nos domaines engagés. Ils passaient au fils du Fermier, pourvu que ce fils fût Spahis comme son pere. Mais ces successions empêchant l'accroissement des revenus du Prince, le premier Grand Visir Kiuperli voulut que les terres du domaine impérial fussent données au plus offrant & dernier enchérisseur à la mort de chaque Fermier, sans distinction d'état. On comprend encore dans ce domaine les douanes maritimes, ou de la frontiere, les confiscations qui sont bien fréquentes & bien profitables au trésor

public , la réunion des biens au fisc par défaut de postérité ; car en Turquie on n'hérite de son frere ou de ses oncles que par concession du Prince qui partage presque toujours les successions collatérales , n'en laissant qu'une foible partie aux parens. Souvent des démembrements du Moukataatou , c'est-à-dire des portions de terres impériales , sont donnés aux Sultanes Validés ou favorites , quelquefois même à des Vifirs. Ces apanagistes jouissent alors de tout ce qui appartenait au Prince , excepté des droits de douane qui ne sont jamais distraits du trésor public.

Le second objet de revenus est un impôt nommé Avaris , qui peut se comparer à ce que nous entendons par *Taille réelle* , & qui se perçoit sur toutes les terres indistinctement , situées dans les domaines de l'Empereur , dans ceux des mosquées , ou dans les timars. Les possesseurs sont assujettis à l'Avaris , conformément à un certain tarif , soit dans les campagnes , soit dans les villes , à quelque titre qu'ils puissent posséder. Les Princes se sont réservé ce droit universel qu'ils perçoivent toujours en totalité , quand les cultivateurs abandonneroient leurs champs : les voisins partagent alors le fardeau jusqu'à ce

que la terre abandonnée ait été accordée à un autre cultivateur , ou distribuée entre ceux qui en paient l'Avaris. Cet impôt est le moins sujet à variation.

Le troisieme impôt dont il est parlé le plus souvent dans le Koran , est le Bachkaradg , espece de capitation supportée par tous ceux que les Musulmans nomment Giaurs ou Infideles, Chrétiens Romains , schismatiques Grecs , Arméniens , Juifs & autres. Il consiste en trois , quatre ou cinq écus de notre monnoie par tête , suivant les facultés & les religions. Les Chrétiens Romains & les Juifs paient plus que les Grecs. Comme il y a un grand nombre de sujets du Grand Seigneur qui ont gardé de race en race la religion de leurs ancêtres , cet impôt produit beaucoup ; mais il diminue chaque jour , parce que , quoique le Koran défende de persécuter les Giaurs , mais enjoigne seulement de leur faire payer tribut , la religion dominante doit à la longue absorber toutes les autres dans un pays où l'on ne peut parvenir à aucun emploi , ni prétendre à aucune considération sans être Musulman.

Les Turcs ne sont cruels en fait de religion qu'envers les relaps , ou envers ceux qui ont feint de se faire

Musulmans par des considérations particulières , & qu'ils ont convaincus d'être retournés à leur ancien culte. Ceux-là sont mis à mort sans espérance d'aucune grace ; tous les autres Giaurs vivent en paix dans tout le territoire du Grand Seigneur , en supportant le Bachkaradg par dessus les autres impôts. Mais comme le commerce & l'industrie qui enrichissent beaucoup d'entre eux , les exposent à l'envie & à la haine des Musulmans , on a trouvé le moyen d'augmenter cette taxe. Outre le Bachkaradg que paient tous les domiciliés dans le lieu de leur résidence, les Ministres de la Porte ont imaginé de faire supporter une autre taxe d'abord à ceux qui n'ayant aucun domicile , se transportent dans différens lieux pour raison de leur commerce , afin , disoient-ils , qu'aucun de ces Giaurs ne pût échapper à l'impôt auquel le grand Prophete les a tous condamnés en punition de leur aveuglement. Pour cet effet, les exacteurs du Bachkaradg ont droit de demander la valeur de quatre écus à tout Giaur , en quelque endroit qu'ils le rencontrent , à moins qu'il ne leur montre une quittance qui justifie qu'il a payé cette année. Cette quittance est écrite sur un papier ou verd , ou

rouge, ou bleu, ou de quelque autre couleur qui varie toutes les années ; & les domiciliés qui ont satisfait à cette dette dans le lieu de leur résidence, s'ils veulent en sortir, ne fût-ce que pour un jour, ne sont pas dispensés de payer une seconde fois pour obtenir ce papier, sans lequel ils seroient emprisonnés au premier endroit qui ne seroit pas leur domicile.

Le quatrieme impôt est appelé Gdgelebkachan ; il a pour objet le transport des denrées & autres effets nécessaires, soit pour les voyages des Sultans, soit pour la subsistance des armées. La nécessité ou la cupidité des Empereurs ou des Ministres ont fait de cet impôt comme de la capitation des Giaurs. D'abord il consistoit en charrois que les habitans des lieux que le Prince ou les troupes parcouroient étoient contraints de fournir en nature. Comme ce service étoit très-onéreux pour les uns & ne coûtoit absolument rien aux autres, un esprit de justice avoit engagé Soliman Canuni à le convertir en argent, afin que tous les sujets supportassent également le fardeau de la guerre. On le percevoit dans tous les temps, afin, disoit-on, qu'il fût moindre & plus insensible. Mais dans les guerres qui

survinrent on ne tarda pas à exiger des charrois, quoique l'impôt fût exactement perçu. Cette charge très-onéreuse a été rachetée jusqu'à trois fois dans un siècle. Une telle exaction n'a pas peu contribué aux troubles qu'on a vus dans le cours de cette histoire.

Les Empereurs Turcs ont profité avec avantage du texte du Koran, qui établit un représentant de Dieu sur la terre pour gouverner les hommes à sa volonté, & par la toute-puissance qu'il lui attribue : mais ils n'ont pas toujours éludé efficacement un autre texte qui défend de charger les vrais Croyans de taxes excessives. Les révolutions fréquentes que l'abus du pouvoir a occasionnées à Constantinople, sont sans doute ce qui a induit en erreur le Comte de Marfigli. Il a cru que des soldats, qui déposeroient leur Empereur, avoient un droit de le faire, autre que celui de la force, & que ce sentiment naturel qui soulève contre la tyrannie. J'ose assurer qu'il n'y a en Turquie aucune constitution qui restreigne le pouvoir de l'Empereur. Les Turcs n'ont de Loi écrite que le Koran & la Sunna. Le Koran est l'assemblage des Chapitres que Mahomet prétendoit être descendus du ciel pour l'instruction des Musulmans ; la Sunna est le récit des

principales actions de sa vie , recueillies par ceux qui en ont été témoins. Ni l'un ni l'autre de ces Livres ne peuvent contenir des principes de démocratie. Mahomet , qui s'est fait Pontife & Prophete pour rassembler dans sa main toutes les especes de pouvoir , n'a certainement pas prétendu fournir des armes aux peuples contre lui.

Pour revenir aux finances , M. de Girardin & le Comte de Marfigli s'accordent à peu près sur le produit des quatre impôts que je viens de détailler. Ils les font monter aux environs de trente-sept millions de nos livres. On ne compte point dans ce mémoire les produits de l'Egypte ni de la Province de Bagdad , qui forment deux Etats séparés , exempts des impôts ordinaires , sous l'autorité de deux Pachas qui les gouvernent comme ils l'étoient avant qu'ils fussent conquis. Ce deux Etats paient à la Porte un tribut de leurs productions en nature , telles que du lin , du café , du sucre , du riz , des lentilles ; ils entretiennent toutes les troupes employées à leur garde ; ils supportent tous les frais de leur administration , & envoient à la Porte , outre les denrées dont je viens de parler , un tribut d'argent monnoyé de quatorze cents

mille de nos livres pour l'Egypte , & d'un million pour Bagdad.

Ce produit , que je ne crois pas beaucoup augmenté depuis 1687 , ne donne pas une fort grande idée des richesses de l'Empire ottoman ; mais il s'en faut bien que ce soit-là toutes ses ressources. Les fonds ni les revenus des mosquées qui , comme nous l'avons dit , consistent dans le tiers de ses conquêtes , ne sont pas abandonnés à l'Uléma (c'est ainsi qu'on appelle le Corps des Ministres de la Religion.) Lorsque tous ceux qui desservent les mosquées , ou qui remplissent des emplois de Cadis , ont reçu une subsistance qui est fixée , le reste des revenus économisé sous l'inspection du Kislär Aga , ou Chef des Eunuques noirs , est déposé dans un trésor auquel il n'est permis de toucher que pour les guerres de religion. Or toutes les guerres sont réputées de religion , attendu qu'elles ne peuvent être que contre les Persans qui sont Alides , ou hérétiques par rapport aux Turcs , ou contre des Chrétiens , ou contre des sujets rebelles , & que toute rébellion est qualifiée sacrilège. Ainsi le bien des mosquées est employé à la décharge de l'Etat. Le territoire des mosquées ne produit pas autant au fisc que celui qui appartient

à l'Empereur , parce que les particuliers qui rendent une redevance de la portion de terre qu'ils tiennent d'une mosquée , ne la voient jamais sortir de leurs mains. Ils transmettent cette possession à leur postérité sur le pied de la même redevance , & ces héritages ne retournent aux mosquées que lorsque les possesseurs ne laissent point d'enfans. Alors la famille à laquelle cette terre est aliénée de nouveau , en paie un préciput , outre la redevance annuelle qui est souvent augmentée.

Le troisieme tiers des conquêtes qui a été partagé entre les soldats , & dont on a fait des timars ou bénéfices militaires , est encore un soulagement considérable pour l'Etat, parce que ces possesseurs de timars , appelés Timariots , sont obligés d'entretenir à leurs frais un nombre de cavaliers proportionné à la valeur des terres qu'ils possèdent. J'ai dit dans le cours de cette histoire que ces bénéfices sont amovibles , quoiqu'héréditaires. Ils passent à la vérité à l'aîné des enfans mâles , quand il n'y a qu'un timar. Quand il y en a plusieurs , les enfans les partagent entre eux par autant de têtes qu'il se trouve de timars. Mais l'Empereur , ou même les Pachas en son nom , peuvent les ôter

sans rendre aucune raison de cette rigueur, soit à ceux à qui ils ont été donnés, soit à leur postérité. Il n'en est pas ainsi des terres qu'il a plu au Grand Seigneur d'aliéner dans le territoire qui appartient au sultan d'Othman, ni de celles qui sont situées dans le lot des mosquées. Celles-là passent toujours aux enfans, s'il n'y a pas confiscation. Mais dans tous les cas, une grande partie du mobilier des Officiers de la Porte qui meurent dans quelque emploi, est absorbée par le Grand Seigneur qui n'abandonne aux enfans que ce qu'il veut bien des meubles ou de l'argent monnoyé que leur pere est censé avoir acquis au service de la Porte. C'est ce qui a fait dire à plusieurs voyageurs que l'Empereur Ottoman est seul propriétaire dans son Empire, & qu'il hérite de tous ses sujets. Il est bien vrai qu'il fait mourir ou qu'il dépouille de tout bien celui qu'il veut punir sans forme de procès, sans même qu'on puisse savoir quel est son crime.

Les Membres de l'Uléma, appelés Effendis, ou Gens de Loi, qui desservent les mosquées en qualité d'Imans, ou qui rendent la Justice en qualité de Cadis, selon le texte du Koran, ne peuvent être mis à mort; mais le Grand Seigneur fait éluder

cette loi qu'on peut regarder comme fondamentale, puisqu'elle est disertement écrite, en donnant à l'Effendi une place supérieure dans le Divan, qui l'écarte de l'Uléma, & qui conséquemment lui fasse perdre son privilège.

J'ai lu dans plusieurs voyageurs que le Mufti ou Chef de l'Uléma, & tous ses Effendis étoient exposés à la mort par un seul genre de supplice qui consistoit à les piler dans un mortier. Je n'ai remarqué aucune trace de cette barbarie dans tout le cours de l'histoire turque, & je n'ai rien vu dans le Koran qui ait pu accréditer cette opinion. L'administration de la Justice, ainsi que le culte divin, appartiennent entièrement à l'Uléma; ce qui donne un assez grand crédit à ce Corps. Mais comme le gouvernement turc est tout-à-fait militaire, & que les finances ainsi que les troupes sont dans la main des Pachas & Sangiacs, Officiers qui composent le Divan, & même le Conseil du Prince, lorsqu'ils sont parvenus à la dignité de Visirs, c'est-à-dire Pachas du premier Ordre, les Ministres du Koran n'ont d'autorité que pour terminer les contestations entre particuliers. Le Mufti, ou Chef de l'Uléma, est bien la personne la plus vénérée après le Grand Seigneur, mais

n'est pas à beaucoup près la plus puissante. A la vérité l'Empereur n'entreprend rien de considérable sans que le Mufti ait donné son fetfa (on appelle ainsi un avis motivé sur quelque texte du Koran) : mais quand ce fetfa n'est pas favorable, le Chef de la Loi est déposé avec encore plus de facilité que ne le seroit un Visir ; ce qui rend souvent ces Pontifes très-complaisans & très-attentifs à faire plier le Koran à la volonté du Maître.

Pour éviter les redites, je me suis dispensé de parler de la Milice ottomane. On a vu dans le cours de cette histoire qu'elle consiste premièrement en Timariots ou Bénéficiaires Militaires, lesquels sont obligés d'entretenir à leurs frais & de conduire à l'armée ou sur la frontière, quand le besoin le requiert, un nombre de cavaliers, proportionné à la valeur de leurs timars. On a vu les Spahis, cavalerie mieux disciplinée & plus constamment rassemblée, payée par le trésor public, contribuer beaucoup aux conquêtes que les Empereurs ont faites en grand nombre. On a connu l'institution, les forces, les succès, la discipline ou l'indiscipline de cette formidable infanterie appelée les Janissaires. On a vu deux corps moins considérables, les Gebeggis & les

Topggis, aider les Janissaires à reculer les bornes de l'Empire, & à faire trembler, même à déposer ou emprisonner celui que tous les Ottomans regardent comme le plus puissant des mortels. On a vu dans le cours des différentes guerres rassembler d'autres troupes qui ne servent qu'au moment du besoin, & qu'on pourroit comparer à quelques égards à nos Garde-côtes & à notre arriere-ban, quoiqu'il n'y ait point de noblesse en Turquie. Ces soldats combattent à cheval ou à pied, selon l'occurrence. On les appelle tantôt Asaphes, tantôt Zegbans : ils sont levés & payés assez mal par les Pachas qui ont abusé bien souvent de ces forces pour soulever les Provinces, & qui, dans les guerres étrangères, ont sacrifié un grand nombre d'Asaphes ou de Zegbans que la religion musulmane & le système de la prédestination rendoient valeureux, mais qu'une parfaite ignorance de la discipline militaire & le peu d'habitude de la guerre rendoient peu formidables. De peur d'abuser de l'attention de mes lecteurs, je supprime tous les autres détails, & me dispense de mettre ici sous leurs yeux ce qu'ils ont apperçu dans le cours de cette histoire.

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

Les Volumes sont distingués par I, II, III & IV.

A.

- A** ARON RACHID, Calife, I, 68, 71.
Abassi (Michel) est fait Prince de Transilvanie, III, 165 ; la cede aux Autrichiens, 388.
Abassa se révolte, II, 461 ; obtient des conditions honorables, 477 ; ses succès contre les Polonois, 507.
Abbas, Roi de Perse, fait la guerre aux Turcs, II, 384 ; meurt, 482.
Abbasides s'emparent du Califat, I, 61 ; le perdent, 85.
Abdallah, Calife, I, 52 ; sa cruauté, 55 ; sa mort, 57.
Abdalmalek, Calife, I, 55, 57.
Abdest, lavement des mains.
Abu-Anifah, faux Prophète, I, 67.
Abubekre, Calife, dresse l'Alcoran & la Sunna, I, 30 ; meurt, 32.
Abul-Abbas usurpe le Califat, I, 63.
Acciaïoli perdent Athenes, I, 272.
Achmet I, II, 313 ; traite avec l'Empereur, 317 ; avec la France, 324 ; bâit une Mosquée, 348 ; pense être tué par un Dervis, 370 ; meurt, 384.
Achmet II, III, 439 ; veut en vain faire mourir Kiuperli, 441 ; meurt, 466.
Achmet III, IV, 53 ; son éducation, 56 ; fait mourir ceux qui l'avoient mis sur le trône, 57, 73 ; fait la guerre aux Russes, 105, aux Vénitiens, 203.

- à l'Empire, 217, à la Perse, 269, 302; donne retraite à Charles XII, 78; lui ordonne de sortir de ses Etats, 132, 141; avoit une maîtresse hors du ferrail, 66; son avarice, 237, 268; ses amusements, 254, 317; détrôné, 322.
- Achmet, fils de Bajazet II, refusé pour Empereur par le Turcs, I, 365; mis à mort, 379.
- Achmet, habile Ingénieur, I, 445; devient Grand Visir, 450; déposé, 474.
- Achmet, Grand Visir, périt pour avoir trop bien servi son maître, II, 71.
- Acomat, Grand Visir, commande en Perse, I, 287, un fils de l'Empereur lui enleve une femme, 288, prend Cassa, 289; défait Zizim, 310, désapprouve le traité fait avec Rhodes, 323, 325, maltraité de l'Empereur, 327, le sauve d'une rédition, 329, étranglé, 331.
- Aden conquis par les Turcs, II, 4.
- Adjacs. Officiers des Janissaires.
- Africa. Prise de cette ville, II, 39.
- Aga, Chef.
- Agavats, Officiers qui n'ont point eu d'emplois au ferrail.
- Aglabites dominant en Afrique, I, 73, 77.
- Agliman prise par les Florentins, II, 378.
- Agria. Sieges de cette ville, II, 35, 272, III, 406. (Bataille d'), II, 275.
- Aiesâ, femme de Mahomet, soupçonnée d'adultere, I, 14, 16; s'oppose à Ali, 29, 33, 37; est vaincue & renfermée, 39.
- Alasvaad, voyez Prophetes.
- Albanie conquise par les Turcs, I, 290. voyez Croia, Scanderberg.
- Albe Royale. Sieges de cette ville, II, 24, 306; III, 407.
- Alcoran. Signification de ce mot, I, 6; son Auteur, 7; sa doctrine, 9; réunion de ses Chapitres, 302.

Respect des Musulmans pour ce Livre, 40, 42; s'il est créé ou incréé, 74; changements qui y sont faits en Perse, 358.

Alep se soumet aux Turcs, I, 406.

Alexandrie se soumet aux Turcs, I, 419.

Alger assiégée par Charles V, II, 15.

Ali éloigné du Califat, I, 29, 33; proclamé Calife, 37; sa proclamation contestée, 37, 39; meurt, 44; sa postérité dispute le Califat, 46, 48, 56, 64, 65, 69, 72; l'obtient en Egypte, 77; ses partisans forment une Secte, 45, qui prend de nouvelles forces en Perse, 357. *voyez* Shiites.

Ali Assan, Grand Visir, II, 271, 294; est étranglé, 302.

Ali Coumourgî. *voyez* Coumourgî.

Ali Picenin, Pirate détruit par les Vénitiens, II, 28.

Aliadoulet. *voyez* Arménie.

Alincourt (le Marquis d') au siège de Belgrade, IV, 229.

Almamon, Calife, I, 75.

Almansor, Calife, I, 65.

Altembourg prise par les Turcs, I, 498.

Amasie prise par les Ottomans, I, 137.

Ambassades turques en France, I, 340, II, 383; 399, IV, 252.

Ambassadeurs à la Porte, leurs fonctions, II, 244.

Ambassadeurs Anglois. *voyez* Bendish, Paget.

Ambassadeurs de l'Empereur cedent le pas à ceux de France à la Porte, III, 49; l'un d'eux y est insulté, II, 159. *voyez* Caprara, Talleman.

Ambassadeurs de France à la Porte se dispensent de donner des présents, II, 208; y précèdent tous les autres Ambassadeurs, 324. *voyez* Andresel,

Aramont, Bonac, Breves, Cefy, Châteauneuf,

Desalleurs, Feriollès, Guillerague, la Haye,

Marcheville, Nouilles, Nointel, Sancy, Villeneuve.

Ambassadeurs Hollandois. *voyez* Colliere.

Ambassadeurs Polonois. *voyez* Radiouski, Troski ;
Zaluski.

Ambassadeurs Vénitiens. *voyez* Capello , Contarini,
Soranzo.

Amru. Son artifice pour procurer le Califat à Moavie,
I, 41.

Amurat I tâche en vain de repeupler les pays qu'il
dévasté, I, 115, 129; monte sur le trône, 117;
sa piété affectée, 117, 121; sa cruauté, 125; sa
mort, 130.

Amurat II, I, 182; affecte la piété, 189; fait
mourir ses freres, 195, & le faux Mustafa, 191;
ses conquêtes en Asie, 197; sur les Grecs 194,
198, ses femmes, 204; gagne la bataille de Varne,
206, 207, 213; abdique le trône, 213; y re-
monte, 215; leve le siege de Croie, 224; est tué
à la bataille de Cassovie qu'il gagne, 225, 226.

Amurat III fait mourir ses freres, II, 222, 223; sa
maniere de gouverner, 224, 241; ses vices, 240,
258, 261; sa mort, 260.

Amurat IV proclamé Empereur, II, 455, 459; com-
ment il prévient les révolutions, II, 470, 489; sa
sévérité, II, 486, III, 22; sa bonne adminis-
tration, II, 473, III, 30, 36: fait la guerre en
Perse, II, 508, III, 2, 15, fait étrangler son frere
Bajazet, III, 5; s'adonne au vin, II, 491; meurt
III, 40.

Ancire ou Ancora prise par les Turcs, I, 113. (Ba-
taille d'), I, 146.

Andresel, Ambassadeur de France à la Porte, IV,
297.

Andrinople prise par Soliman, I, 115.

Andronic Paléologue veut détrôner son pere & en est
puni, I, 123, 125.

Anglois envoient un Ambassadeur à la Porte, II,
245; injustice que les Turcs leur font, III, 301.

Année des Musulmans, I, 21.

Antioche se soumet aux Turcs, I, 407.

Apollonie. *voyez* Bolina.

Arabes. Etat de leur pays quand Mahomet parut, I, 1; séduits par cet imposteur, 5; leurs conquêtes, 31, 59; s'adonnent aux sciences, 71; disputent sur l'Alcoran, 74; destruction de leur Empire, I, 81.

Aramont (Louis d'), Ambassadeur de France à la Porte, y protège les Chrétiens, II, 47, 59, 141.

Arménie. Son Roi trahit les Turcs, I, 384, qui le mettent à mort & soumettent son pays, 390; repeuplée, III, 2.

Armiaud bien récompensé d'un service qu'il rend à un Turc, IV, 368.

Arnaud, Chevalier de Rhodes, va traiter à Constantinople, I, 323.

Arrezzo rend Negrepont à Mahomet II qui le fait scier, I, 283.

Asapes, soldats armés de traits.

Aschraff s'empare de la Perse, IV, 285; se défend contre les Turcs, 297; perd le trône & la vie, 311.

Affakis, femme qui a un appartement dans le haram.

Affan se démet du Califat, I, 46.

Athènes réunie à l'Empire ottoman, I, 271. *voyez* Setines.

Aubusson, Grand Maître de Rhodes, défend cette île contre les Turcs, I, 291; donne retraite à Zizim, 319, le remet au Pape, 339, traite avec les Turcs, 321.

Aubusson, frère du Grand Maître, I, 291.

Axvar prise d'assaut, II, 80.

Azamoglans, enfans élevés dans de vils emplois au Serrail.

Azan, Dey d'Alger, va au siège de Malthe, II, 120.

Azof. Sièges de cette ville, III, 9, 52, 55, 485, IV, 388; rasée IV, 433.

B

- Bade (le Prince de) commande en Hongrie , III , 330 , 412 ; gagne la bataille de Salankemen , III , 446.
- Baffo. De cette famille étoit la mere de Mahomet III , II , 263 ; son crédit sous le regne de son fils , II , 269 , 279 ; révolte qu'elle occasionne , II , 286 ; reléguée , II , 213.
- Bagdad , sa fondation , I , 65 ; se révolte contre la Perse , & se donne aux Turcs , I , 513 ; assiégée , II , 495 , III , 22.
- Bajazet I. Sa cruauté , I , 133 ; fait la guerre en Europe , 134 , 138 ; en Asie , 136 , 144 ; meurt , 152.
- Bajazet II , I , 309 , 363 ; fait un traité avec les Chevaliers de Rhodes , 321 ; est défait par les Mamelus , 336 ; fait la guerre aux Vénitiens , 346 , manque d'être assassiné , 356 ; abdique la couronne , 365 , 369 ; est empoisonné , 375 ; sa superstition , 376.
- Bajazet se révolte contre son pere Soliman , II , 70 , qui lui pardonne , 72 , veut empoisonner son frere Selim , 77 ; se révolte de nouveau , 78 ; se sauve en Perse , 84 , y. est étranglé , 87.
- Bajazet , frere d'Amurat IV , étranglé , III , 5.
- Bajazet , prétendu fils d'Amurat IV , dispute le trône à Mahomet IV , III , 148 ; est décollé , 153.
- Baltagi , Porte-faix.
- Barberouffe (Aliadin) devient Roi d'Alger , I , 519 ; Soliman le fait Amiral , *ibid.* ses exploits , 520 , 525 , II , 15 , 21 ; meurt , 26.
- Barut se soumet aux Turcs , I 407.
- Bascia prise par les Autrichiens , II , 9.
- Battori (Etienne) contraire à Zapoli , I , 490.
- Battori (Etienne) soumet la Transilvanie aux Turcs , II , 209 ; élu Roi de Pologne , 228.

- Battori (Gabriel) , Prince de Transilvanie, est tué, II, 374.
- Battori (Sigismond) , Vaivode de Transilvanie, II, 257, 267; la cede à l'Empereur, 278, meurt, 374.
- Baviere, (le Duc de) prend Belgrade, III, 407.
- Beaufort, (le Duc de) périt au siege de Candie, II, 214, 226.
- Bécri, ivrogne, entre en faveur auprès d'Amurat IV; II, 492: l'empêche de faire massacrer les Chrétiens, III, 30; meurt, III, 42.
- Begherbeg, Commandant d'une Province.
- Belgrade (sieges de), I, 205, 267, 429, III, 407, 429, IV, 228; (paix de) par laquelle elle reste aux Turcs, IV, 410.
- Bendish, Ambassadeur Anglois à la Porte, fait rendre justice à la nation, III, 75; en est mal récompensé, 77.
- Betlem (Etienne) s'oppose à Ragotski, III, 1.
- Betlem Gabor, Prince de Transilvanie, II, 374.
- Bibliothèque d'Alexandrie brûlée, I, 33.
- Bithinie prise par les Turcs, I, 95.
- Blanchefort (Chevalier de) conduit Zizim en France, I, 323, à Rome, 341.
- Blondel négocie à la Porte, III, 141.
- Bogdan, Souverain de Moldavie, en fait hommage aux Turcs, I, 501.
- Bolina prise par les Turcs, I, 131.
- Bonac (le Marquis de) Ambassadeur de France à la Porte, IV, 227, 251, 271.
- Bonneval, comment considéré à la Porte, IV, 383, 403, 406.
- Bostangis Jardiniers font la garde du ferrail, I, 472.
- Bostcaie, Prince de Transilvanie, II, 318; meurt, 373.
- Bouk (Jean) au siege de Rhodes, I, 438.
- Boudchaz (traité de), II, 251; annulé, 259.
- Bragadin capitule dans Fagamoste, II, 177; est

- écorché vif contre la capitulation , 192.
 Brancovan , Prince de Valaquie , mis à mort avec fa
 famille , IV , 199.
 Breves , Ambassadeur François à la Porte , II , 280 ;
 322.
 Broglia (le Chevalier de) au siege de Malthe , II , 99.
 Bude. Sieges de cette ville , I , 482 , 497 , 382.
 Bulad se révolte en Natolie , II , 324 ; étranglé , 331.

C

- Caaba , temple de la Mecque , I , 23.
 Cabarets défendus en Turquie , II , 307.
 Cabugliane (George) , I , 480.
 Caderouffe au siege de Candie , III , 214.
 Cadilesker , Lieutenant du Mufti , Prévôt d'armée.
 Cadis , Juges , I , 102.
 Cadisja , femme de Mahomet , I , 3 , 7 ; meurt , 14.
 Caffa prise par les Turcs , I , 289.
 Cagnoni , Ministre de Russie à la paix de Belgrade ,
 IV , 409.
 Caïmacan , Gouverneur de Constantinople.
 Caire pris par les Turcs , I , 415 ; révolté , IV , 302.
 Caitbeck trahit le Soudan d'Egypte , I , 403 ; est fait
 Pacha du Caire , 420 ; se révolte & est tué , 426.
 Calamata prise par les Vénitiens , III , 373.
 Calender , Religieux Musulman , veut usurper le
 trône , I , 486.
 Calender , Pacha d'Erzerum , se révolte , II , 375 ,
 se réconcilie , 325 ; est étranglé , 328.
 Calife , Vicaire , nom donné au successeur de Maho-
 met , I , 3 ; leur succession , 30 , 70 ; perdent leur
 autorité , 81 ; ce titre éteint pour toujours , 419.
 Califes , Fatimites , I , 77 ; suivent l'opinion des Shiïtes ,
ibid. s'établissent en Egypte , I , 78 ; sont détruits ,
 86.
 Calil se révole à Alep , II , 315 ; accusé de trahison ,

- II, 445 ; réussit mal en Crimée , 464 ; est étranglé , 476. *voyez* Patrona.
- Caliser, Vicaire de Molla.
- Caminiek pris par les Turcs , III, 243 ; qui le rendent , IV, 19.
- Candie , (guerre de) III, 62 , 68 , 132 , 214 , 226 , 227.
- Canée prise par les Turcs , III, 72.
- Canina reprise par les Turcs , III, 436.
- Canons quand les Turcs ont commencé à s'en servir , I, 217.
- Cantacufene s'empare de l'Empire Grec , I, 109.
- Cantimir , (Constantin) fidele aux Turcs , III, 374 , 384.
- Cantimir , (Démétrius) Prince de Moldavie , passe chez les Russes , IV, 111.
- Capello (Marin) détruit les Corsaires , III, 28.
- Capello , Ambassadeur Vénitien , maltraité à la Porte , III, 137.
- Capi Agagi , Chef des Eunuques blancs , & Gouverneur des Pages.
- Capitan Pacha , Amiral.
- Capitation payée par les Infideles chez les Musulmans , I, 24.
- Caposwar se rend aux Impériaux , III, 383.
- Cappiggis , Portiers , Huissiers.
- Caprara , (le Comte de) III, 316.
- Carraffe commande en Hongrie , III, 383.
- Cara-Ibrahim s'oppose au siege de Vienne , III, 313 , 323 ; est étranglé , 347.
- Cara-Mustafa , Grand Visir , III, 277 ; son orgueil , 287 , 290 ; échoue au siege de Vienne , 313 , 321 , 341 , 346 ; est étranglé , 353.
- Caraman , nom des Souverains de la Caramanie , leurs révoltes contre les Turcs , I, 135 , 206 ; soumis aux Turcs , 280.
- Cardone (le Commandeur de) I, 283.

- Carlowits , (paix de) IV , 12.
 Casimir , Roi de Pologne abdique , III , 240.
 Cassovie , (bataille de) I , 129 , 225.
 Cassovie se rend aux Autrichiens , III , 370.
 Castamone prise par les Turcs , I , 137.
 Castelnovo. Prise de cette ville , II , 3 , III , 387.
 Castriot , sa bravoure au siege de Malthe , II , 109.
 voyez Scanderbeg.
 Cephalonie prise par les Vénitiens , I , 352.
 Cerda , (Jean de la) au siege de Malthe , II , 99 ,
 112.
 Cesarini (Jules) relève Ladislas de ses sermens à
 Amurat , I , 207 , 209.
 Cestlin prise par les Turcs , III , 351.
 Cefy , (le Comte de) Ambassadeur à la Porte , II ,
 400 , 484 , retenu par les Turcs , 510.
 Chafis-Ali , Grand Visir , II , 472 , 476 ; pacifie l'Asie ,
 476 ; ses succès en Perse , 495 ; meurt , 496.
 Chaitan commande en Hongrie , III , 363 ; est étranglé , 376.
 Charles V soumet Tunis , I , 525 ; trahit les Vénitiens , II , 2 ; échoue devant Alger , 15.
 Charles VI secourt les Vénitiens , IV , 211 ; en guerre
 avec les Turcs , IV , 389.
 Charles XII , défait à Pultava , se retire en Turquie ;
 IV , 77 ; retourne en ses Etats , 195 ; rembourse-
 ment de ce qu'il avoit emprunté aux Turcs , 402.
 Château-Thierry (le Duc de) au siege de Candie ,
 III , 214.
 Châteauneuf , Ambassadeur de France à la Porte ;
 III , 433 , 448 , 452 , 463.
 Chelebs , Officiers tirés des employés dans le serrail.
 Chiaoux , Messagers ou Huissiers.
 Chio perd ses privilèges , II , 141 ; prise de cette
 isle , III , 464 , 475.
 Chypre prise par les Turcs , II , 162.
 Choiseul au siege de Candie , III , 214.

Chocsim, (bataille de) II, 409, III, 261 ; (prise de) 264.

Chusain, Grand Visir, dépose Mustafa, II, 453.

Chusain, sa mauvaise conduite en Perse le fait étrangler, II, 468, 474.

Chusain défait à Chocsim, III, 261.

Cialis commande en Asie, & est étranglé, II, 315.

Cigala, II, 281, 285 ; commande en Perse, 301 ; est étranglé, 303.

Ciglos se rend aux Impériaux, III, 383.

Cinq-Eglises se rend aux Impériaux, III, 383.

Circoncision des Princes utile à l'Etat, I, 502, III, 273.

Cluis (Pierre de) au siege de Rhodes, I, 439.

Codabonda, Roi de Perse ; comment il fait la guerre aux Turcs, II, 232.

Codjea, Précepteur.

Colliere, Médiateur à la paix de Carlowits, III, 451, IV, 14.

Colonne, (Marc-Antoine) II, 175.

Comnenes perdent Trébisonde, I, 274.

Comorre prise par les Turcs, I, 497 ; (traité de) II, 319.

Concussionnaires punis, III, 268.

Constantin fait hommage de l'Empire grec au Sultan, I, 225 ; perd son Empire & la vie, 237.

Constantinople prise par les Turcs, I, 237.

Contarini, Ambassadeur à la Porte, y est arrêté, III, 31.

Contuse, fils d'Amurat I, le veut détrôner, I, 123, 125.

Copier (le Chevalier de) à l'attaque de la Goulette I, 528 ; au siege de Malthe, II, 96.

Coran. *voyez* Alcoran.

Corban. Distribution de viandes & de pain.

Corinthe prise par les Vénitiens, III, 387. *voyez* Morée.

Cornaro commande en Dalmatie, III, 387.

Coron. Prise de cette ville, I, 350, 507, III, 373;
voyez Morée.

Cosaques jettent l'alarme dans Constantinople, II,
466, se soumettent à la Porte, III, 239; à la
Russie, 290.

Coumourgî Ali, favori d'Achmet III, IV, 97;
contraire à Charles XII, 137; Grand Visir, 194;
tué à Petersvarandin, 219.

Crimée. voyez Tartarie.

Croïa assiégée, I, 221.

Curdisca, mere d'Achmet III, éloignée du ferrail,
IV, 53; y rentre, 67; son autorité, 69; fa-
vorise Charles XII, 86; meurt, 213.

Curtogli, Corsaire, I, 432, 443.

Cutaïa, acquise par les Turcs, I, 128.

D.

Dailly au siege de Candie, III, 214.

Daltaban, Grand Visir, III, 502, IV, 29; étran-
glé, 33.

Damaral, Chevalier de Rhodes, ennemi de Lille-
Adam, I, 431, 437, 438; décapité, 450.

Damas se soumet aux Turcs, I, 408.

Dandolo (Nicolo) forcé dans Nicosie, II, 171.

Dardanelles (Château des) bâti, I, 230.

Darud se révolte, II, 425; est fait Grand Visir,
433; déposé, 441; étranglé, 445.

Defterdar, Trésorier.

Delphino (Jérôme) perd la Morée, IV, 209.

Dervis, Solitaire.

Desalleurs, Ambassadeur de France à la Porte, IV,
131, 147.

Despotisme, en quoi il consiste, I, 96; comment
il s'est introduit en Turquie, *ibid.* ses malheureux
effets, 422; Soliman cherche à le diminuer, 469.

DES MATIERES.

473

- Dhierra, Grand Visir, appaise les révoltes, II, 306 ; meurt 314.
 Dianun Coggia s'empare de la Morée, IV, 209.
 Diarbekir se soumet aux Turcs, I, 396.
 Didimotique prise par les Turcs, I, 125.
 Dignités vendues en Turquie, IV, 238.
 Dilaver, Grand Visir, II, 404 ; massacré, 424.
 Divan, Conseil d'Etat, dépose un Empereur, II, 453.
 Divorce, comment s'exécute chez les Musulmans, I, 15.
 Domedès, Grand Maître de Malthe, II, 41.
 Doria, Amiraux Espagnols, II, 2, 168.
 Dorajan est fait Grand Visir par les révoltés, IV, 43 ; détrône Mustafa, 46 ; perd sa place, 58.
 Dorofensko, Ethman des Cosaques, III, 240, 291.
 Dragut, Amiral de Soliman, II, 38 ; s'empare de Tripoli, 39 ; est tué au siege de Malthe, 103, 114.
 Druses, quels sont ces peuples, II, 381 ; leur pays est réduit en Province ottomane, 497.
 Dumont, Chevalier de Rhodes, fait un traité à Constantinople, I, 323.
 Dunalma, fêtes avec illuminations & festins qui durent sept jours.
 Duquesne force des Corsaires à Chio, III, 303.
 Durazzo prise par les Turcs, I, 351.

E.

- Echelles, port ou place de commerce.
 Effendis, Ecclésiastiques, leurs privileges, II, 298.
 Egypte soumise aux Turcs, I, 333, 402.
 Elias, Grand Visir, prend Belgrade, IV, 405, 410.
 Elmas, Grand Visir, III, 475 ; tué à la bataille de Zenta, 490.
 Emir-al-Omra, Lieutenant des Califes.

Emir de la Mecque reçoit tribut du Grand Seigneur,
III, 464.

Emirs, descendans de Mahomet.

Empereurs ottomans. On ne paroît devant eux que
les bras tenus par deux Chiaoux, I, 356; com-
ment ils peuvent connoître leurs sujets, 425;
ordre de leur succession, 366; leur intronisation,
III, 487; cessent de se marier, II, 27; inconvé-
nient d'épouser leurs femmes & leurs filles, I, 484;
sacrifient leurs freres à leurs sûreté, I, 196, 218.

Empire Grec paie tribut au Calife, I, 68, 72; dé-
chiré par les dissensions, 109, ravagé par les
Turcs, 90, 95, 101, 111, 114, 154, 198, 225;
est détruit, 232.

Emprunts pour l'Etat difficiles en Turquie, III, 366.

Enfans, comment ils héritent chez les Musulmans,
I, 16.

Enfer des Musulmans, I, 18.

Eperies se rend aux Autrichiens, III, 368.

Esclaves Chrétiens s'emparent de Tunis, I, 531.

Essek se rend aux Impériaux, III, 383.

Etienne, Despote de Moldavie, défait les Turcs,
I, 134.

Etienne, Roi de Hongrie, réduit à la Transilvanie,
II, 10; la cede à Ferdinand, II, 32; y regne, 73.

Etienne, Roi de Hongrie, meurt, II, 209.

Eugene de Savoie gagne la bataille de Zenta, III,
490, de Pétersvarandin, IV, 219, prend Temes-
war, 224, Belgrade, 228.

Eunuque Commandant d'une armée, II, 4; Grand
Visir, 443, 452; aventures de la femme d'un
Eunuque, III, 62.

Eunuques, comment ils deviennent puissans, I, 105.
229.

F.

Facardin, Prince des Drusses, II, 381, 497; étran-
glé, 505.

- Fagamosfe prise par les Turcs , II , 176.
Fatima , favorite d'Achmet II , ses intrigues , III , 461.
Fatma , veuve d'Amurat IV , dédaigne Ibrahim , III , 51.
Fatmé , fille de Mahomet , & mere de tous ses descendants , I , 14.
Femme , leur état en Turquie , I , 17 , 70 , 288 , leurs intrigues , 201.
Ferdinand , Empereur , est élu Roi de Hongrie , I , 492 , 506 ; guerre qu'il est obligé de soutenir pour cela , II , 7 , 14 , 16 , 26 , 75.
Ferhad , Cuifinier , devient Grand Visir , II , 224 , 240 , 251 ; est déposé , 242 , 253 ; commande en Perse , 238 , 244 ; en Hongrie , 270 ; est fait Caïmacan , 265 , 267 ; étranglé , 271.
Fériolles , son Ambassade à la Porte , IV , 2 , 25 , 62.
Fêtes des Turcs , I , 485 , II , 251.
Ferfa , Sentence du Mufti.
Fetigrade prise par les Turcs , I , 220.
Feuillade (le Duc de la) au siege de Candie , III , 214.
Fezula , Mufti , III , 473 ; abuse de sa faveur , IV , 33 , 37 ; est massacré , 52.
Fierville (le Marquis de) rend service à Charles XII , IV , 283.
Fillec pris par les Autrichiens , II , 254.
Finance des Turcs , en quoi elles consistent , I , 422 , II , 252 , IV , 447. *voyez* Dignités , emprunts , impôts , Rentiers , taxes.
Florence ; inutilité du Concile qui s'y est tenu pour la réunion des Grecs , I , 208 , 232.
Florence (le Duc de) fait la guerre aux Turcs , II , 378.
Forgats (le Comte de) capitule dans Neuhausel , III , 171.
Foscolo s'empare de Novigrade , III , 74.
France , ses capitulations avec la Porte , II , 324.

- III, 254; perd son droit de protection sur les Génois, III, 195.
 François I se ligue avec Soliman, II, 17, 22.
 Frangipanien, Chef des mécontents en Hongrie, III, 241, 309.
 Friol ravagé par les Turcs, I, 350.

G.

- Gallipoli pris par les Turcs, I, 108.
 Ganja prise par les Turcs, IV, 293.
 Garcie (Dom) va au secours de Malthe, II, 132.
 Gattilufio perd la souveraineté de Lesbos, I, 276.
 Gauri, Soudan d'Egypte, perd l'Empire & la vie, I, 402.
 Gazelbeck trahit le Soudan d'Egypte, I, 403, est fait Pacha d'Alep, 420.
 Gaza saccagée par les Turcs, I, 409, 411.
 Geangir meurt d'amitié pour son frere, II, 62.
 Gebeggis, Armuriers.
 Gengiskan, conquêtes de ses descendans, I, 86, 90.
 Génois, I, 191, II, 245; font un traité de commerce avec la Porte, III, 195.
 Géorgie cédée aux Turcs, IV, 366; qui la rendent, 380.
 Geraï. *voyez* Kan de Crimée.
 Gerbes, prise de cette isle, II, 88.
 Giaur, chien, nom donné par les Musulmans à ceux qu'ils réputent Infideles.
 Giou, Commandeur de Malthe au siege de cette ville, II, 124.
 Godard, (bataille de Saint) III, 185.
 Gonzales de Cordoue force les Turcs à faire la paix avec les Vénitiens, I, 351.
 Goulette, siege de ce fort, I, 522, 525.
 Gran, prise de cette ville, II, 24, 268; cédée aux Turcs, 321.

- Grecs apportent en Europe le goût des sciences, I, 115; refusent de se réunir de croyance avec les Latins, 208, 232, leur état sous les Turcs, 254, 256, 258, 273, IV, 247; Selim I veut qu'ils se fassent Musulmans, I, 398; font révoquer cet ordre, 400; leurs Prêtres assujettis au tribut, III, 425.
- Grimani battu par les Turcs, I, 347; en est puni à Venise, 348.
- Gritti commande en Hongrie, I, 501.
- Grolée, Commandeur de Malthe, I, 528.
- Guastaldo prend Lippe, II, 33; fait assassiner Martinusius, II, 34.
- Gueras (le Chevalier de) au siege de Malthe, II, 99.
- Guilleragues, Ambassadeur à la Porte, III, 302.
- Guimeran au siege de Malthe, II, 123.
- Gumir trahit la Perse, & devient favori d'Amurat IV, III, 5, 26, 30; est étranglé, 51.
- Guntz assiégée, I, 505.

H.

- Haram, appartement des femmes, asyle inviolable chez les Musulmans, III, 404.
- Harcourt au siege de Candie, III, 214.
- Hardec livre Javarin aux Turcs, II, 255.
- Haye, (Messieurs de la) Ambassadeurs à la Porte, y sont maltraités, III, 137, 139, 195.
- Hégire, époque musulmane, fixation, I, 21.
- Héritages, comment se partagent chez les Musulmans, I, 16, II, 299.
- Herrera, Commandeur de Malthe au siege de Tripoli, II, 51.
- Heusler, ses conquêtes en Hongrie, III, 383, 453.
- Hohenloë commande en Hongrie, III, 181.
- Hollandois envoient un Ambassadeur à Constantinople, II, 349.

Hongrie , son gouvernement , I , 476 ; passe à la maison d'Autriche , 506 ; devient Royaume héréditaire , III , 406 ; ravagée par les Turcs , I , 478 , 498 , 504 , II , 6 , 246 , 267 ; & par les guerres civiles , 76 , III , 309 , 362.

Houssain se met à la tête des révoltés , II , 289 ; est tué , 300.

Huniade , ses exploits , I , 205 , 210 225 , 267 ; meurt , 270.

Hussain , (Cha) Roi de Perse , détrôné , IV , 255 ; égorgé , 314.

Hussein , Grand Visir , III , 502 ; déposé , IV , 28.

I.

Jacaïa , ses aventures , II , 379.

Jacud Thelebi , frere de Bajazet I , étranglé , I , 133.

Jambola , Général Turc , étranglé , III , 7.

Janissaires , fantassins , leur origine , I , 101 ; leur consécration , 119 , leurs révoltes , 329 , 394 , 472 , II , 158 , 141 , 403 , 406 , 422 , 469 , III , 88 , IV , 42 , 322.

Javatin , siège de cette ville , II , 256 , 318.

Jaxi envoyé Rhodien maltraité par les Turcs , I , 440.

Ibrahim monte sur le trône , III , 45 , son peu de capacité , 47 , 48 ; ses vices , 48 , 50 , 51 , 63 , 84 ; déposé , 82 , 87 ; étranglé , 98.

Ibrahim Oda Pachi est fait Grand Visir , I , 473 , épouse une sœur de Soliman , 484 ; l'engage à faire la guerre en Perse , 507 ; est étranglé , 517.

Ibrahim Pacha d'Alep , sa révolte , III , 148 , 154.

Ibrahim Molla , Gr. Visir , IV , 190 ; étranglé , 193.

Ibrahim , Grand Visir , IV , 138 ; sagesse de son administration , IV , 245 ; étranglé , 337.

Icoglans , Pages.

Iconium soumis aux Turcs , I , 94.

Jean Paléologue , Empereur Grec , I , 109 , 117 ,

Jean Paléologue II est aveuglé, I, 125 ; devient Empereur, 140 ; fait la paix avec les Turcs, 198 ; meurt, 224.

Jean Sobieski, Roi de Pologne, ses exploits, III, 219, 244, 259, 274, 281, 317, 348 ; élu Roi de Pologne, 270 ; secoure Vienne, 331.

Jean Zapoli élu Roi de Hongrie, I, 479, 489 ; se ligue avec les Turcs, 493, 503 ; partage la Hongrie, 506 ; meurt. II, 7. *voyez* Etienne, Isabelle.

Jebeffis. *voyez* Gébeffis.

Jesid, Calife, I, 48, 50, 53.

Jesik Achmet. *voyez* Acomat.

Illock pris par les Impériaux, III, 406.

Iman, Ecclésiastique.

Imarets, hôpitaux.

Impôts dangereux à imposer en Turquie, IV, 320 *voyez* finances.

Incendies à Constantinople, II, 5, III, 50, 459, IV, 244.

Joufsef se révolte, II, 328, 337.

Joufsef, Capitan Pacha, III, 61, 78 ; étranglé, 80.

Ipsala soumise aux Turcs, I, 197.

Isabelle, veuve de Jean Zapoli, trahie par Soliman, II, 7, 10 ; cède la Transilvanie à Ferdinand, 32, y rentre, 71.

Islamisme, vraie croyance.

Ismael, Roi de Perse, ses guerres avec les Turcs, I, 383, 396 ; embrasse la secte d'Ali avec ses sujets, 358.

Ispahan, (siège d') IV, 261.

Isidore, Cardinal Légat, évite la captivité à la prise de Constantinople, I, 233, 251.

Ivan, Vaivode de Moldavie, II, 210.

Juan d'Autriche gagne la bataille de Lépante, II, 181, 194, soumet Tunis, 216.

Juges chez les Turcs font de l'Etat ecclésiastique, I, 121.

Justice comment elle se rend en Turquie, I, 102;
469, IV, 245.

Justiniani blessé au siège de Constantinople, I, 241,
247.

K.

Kaher Mahmoud, Calife, contraint d'abdiquer;
I, 79.

Kan de Crimée, comment traité par les Turcs, I,
290, II, 243, IV, 107; ses droits sur le trône
ottoman, I, 290; pourquoi s'appelle Géraï, IV,
107; élu malgré le Grand Seigneur, II, 463.

Karatine, ses conquêtes, I, 126, 129.

Kemini, Prince de Transilvanie, III, 165.

Kiaïa, Lieutenant.

Kiaïa Beg, Lieutenant de l'Aga des Janissaires.

Kilbournou pris par les Russes, IV, 394; abandon-
né, 404.

Kiossem, Sultane Validé, échappe à une conspira-
tion, II, 470; son autorité, III, 45, 48, 57,
92, 107; est étranglée, 119.

Kislar Aga, Chef des Eunuques noirs.

Kiuperli (Mehemet) devient Grand Visir, III, 129;
173; dissipe une révolte, 148; meurt, 159.

Kiuperli (Achmet) Grand Visir, III, 161; fait la
guerre en Hongrie, III, 167, 185, 188, prend
Candie, III, 213, 227, Caminiek, 243; perd
ses ennemis, 175, défend de boire du vin, 238;
discipline exacte qu'il fait observer aux troupes,
249; meurt, 275.

Kiuperli, sauve les frères de Mahomet IV, III 396;
Grand Visir, 417, ses grandes qualités, *ibid.* ses
conquêtes, 427; déconcerte une conspiration
contre lui, 441; tué à Salanquemen, 446.

Kiuperli Abdula, Caïmacan, IV, 37; occasionne
une révolte, 40.

Kiuperli, (Numan) Grand Visir, déposé, IV, 99;
101.

- Korcut, frere de Selim, se révolte, & est tué, I, 309, 355, 369, 379.
 Koreski prisonnier chez les Turcs, II, 372; se sauve, 390.
 Kulkiaia Udafi, Lieutenant Général des Janissaires.

L.

- Lacédémone. *voyez* Mifitra.
 Ladislas, Roi de Hongrie, fausse ses sermens & périt à la bataille de Varne, I, 205.
 Langeron au siege de Candie, III, 214.
 Laschi, partisan de Zapoli, I, 493; passe dans le parti de Ferdinand, II, 7.
 Latibeg, Grand Visir, II, 2, 26.
 Lazare, Despote de Servie, immolé aux manes d'Amurat, I, 130.
 Lemnos abandonnée aux Turcs, I, 290.
 Léopold, ses guerres en Hongrie, III, 166, 189, 345, 409, 416.
 Léopolis prise par les Turcs, III, 250.
 Lépante prise par les Turcs, I, 348; (bataille de) II, 1-5; se rend aux Vénitiens, III, 387.
 Lesbos conquise par les Turcs, III, 180.
 Lesli, Ambassadeur de l'Empereur, III, 192.
 Lévantis, soldats de marine.
 Levents prise par les Turcs, III, 180.
 Liberius, Vaivode des Mainottes, III, 415.
 Lieux saints. *voyez* sépulchre (saint)
 Lippa, prise de cette ville, II, 33, 268, III, 430, 447.
 Lorédan défait la flotte turque, I, 172.
 Lorraine, (Charles de) ses conquêtes en Hongrie, III, 226, 367, 382, 387.
 Louis II, Roi de Hongrie, tué à Mohats, I, 429, 476.
 Louis XIV empêche les Turcs de faire la paix, III, 448.

Lubomistski défend la Pologne contre les Turcs , II ,
413.

Lupolo , Vaivode de Moldavie , III , 38.

M.

Macmout , Grand Visir , III , 22 , 24.

Mahadi , Calife , I , 66 , 68.

Mahadi Obdeillah , Calife en Afrique , I , 77.

Mahmout. *voyez* Mahomet.

Mahomet se dit Prophète , I , 3 , s'enfuit à Médine ,
I , 7 , 11 , rend ses soldats enthousiastes , 13 ; ses
mariages , 14 ; soumet l'Arabie , 12 , 21 ; empoi-
sonné , 24 ; prend la Mecque , 25 ; meurt , 27 ;
sa religion , 5 , 9 , 13 , 15 , 19 , 21 , 22 , 24 , 32 ,
40 , 42.

Mahomet I reste seul Sultan , I , 157 , 165 ; tient
sa parole à l'Empereur Grec , 169 ; meurt , 180.

Mahomet , II , I , 214 , 228 ; son mariage , 226 ,
prend Constantinople , 230 , 237 ; manque Bel-
grade , 267 ; prend Trébisonde , 274 ; Lesbos ,
276 ; Negrepont , 282 ; fait la guerre en Perse ,
285 ; ses vices , 228 , 254 , 279 ; meurt , 307.

Mahomet III fait étrangler ses freres , II , 265 ; com-
mande en Hongrie , 271 ; autorité qu'il laisse à sa
mere , 269 , 279 ; révolte sous son règne , 286 ;
ses débauches & sa cruauté , 309 ; meurt 311.

Mahomet IV. Troubles sous sa minorité , III , 103 ,
109 , 127 ; ses précautions pour éviter d'être dé-
posé , 159 ; son amour pour la chasse , 160 , 198 ,
236 ; à la guerre de Hongrie , 166 , 189 , 313 ;
en Pologne , 243 ; veut faire périr ses freres , 190 ,
223 ; intrigue de son ferrail , 273 ; reproches
qu'il reçoit en pleine mosquée , 385 ; déposé , 389.

Mahomet V monte sur le trône , IV , 342.

Mahométans *voyez* Mahomet.

Mainottes prennent le parti des Vénitiens , III , 372 ;
des Turcs , 414.

- Malgariti pris par les Vénitiens , II , 201.
 Malthe, (Chevalier de) leur origine, I , 261 ; s'em-
 parent de l'isle de Rhodes , 263 ; s'établissent à
 Malthe , 503 ; leurs guerres avec les Turcs , 526 ,
 II , 39 , 42 , 90.
 Mamelus en guerre avec les Turcs , 332 , détruits ,
 403.
 Mansfeld commande en Hongrie , & y meurt , II ,
 267.
 Manuel Paléologue , I , 126 , 139 , 154 , 183 , 188 ,
 194 ; meurt , 195.
 Marcheville , Ambassadeur de France à la Porte , sa
 conduite hautaine le fait chasser , II , 510.
 Mariage des filles du Grand Seigneur , I , 484 , II ,
 366 , III , 78 , 272.
 Marillac au siege de Belgrade , IV , 229.
 Martinenge , Ingénieur au siege de Rhodes , I , 435 ,
 445.
 Matinufius , (George) tuteur du Roi de Hongrie ,
 II , 7 , 32 ; assassiné , 33.
 Masched , ville en vénération chez les Persans , IV ,
 307.
 Masli se révolte , & est étranglé , II , 328 , 336.
 Matquita defend la cité notable , II , 130.
 Mathias , Archiduc , commande en Hongrie , II ,
 254 , 268 , 306.
 Maure , (Sainte) prise par les Vénitiens , III , 360.
 Maures chassés de Grenade , II 16..
 Mauro Cordato négocie la paix pour les Turcs , III ,
 408 , 449 , 452 , IV , 12 ; se sauve pour éviter
 la fureur des mécontents , IV , 51 ; Prince de Vala-
 quie est fait prisonnier par les Impériaux , IV ,
 225.
 Maulévrier va au siege de Candie , II , 76.
 Maximilien élu Roi de Hongrie , II , 76.
 Mzeppa , sa mort , IV , 91.
 Masul , qui perd ses emplois.

- Mecque, (pèlerinage de la) I, 22.
 Medina au siege de Malthe, II, 109, 124.
 Médran au siege de Malthe, II, 106.
 Medrefes, écoles publiques.
 Mehemet, Grand Visir, sa bonne administration;
 II, 150, 155; meurt, II, 234.
 Mehemet, Grand Visir, II, 365; contraint les Pers-
 ans à faire la paix, & meurt, 404.
 Mehemet, va commander en Perse, III, 10; est dé-
 posé, 12.
 Mehemet, Grand Visir, III, 61; s'attire la haine
 des Janissaires, 83; étranglé, 93.
 Mehemet, Grand Visir, IV, 66; déposé, 76; rap-
 pelé, 103; enferme Pierre le Grand sur le Pruth,
 110; relegué à Lemnos, 130.
 Mehemet Effendi, Ambassadeur en France, IV,
 252.
 Mehemet, Grand Visir déposé, IV, 343, 354.
 Meneton (le Chevalier de) au siege de Rhodes, I,
 440.
 Mercœur (le Duc de) commande en Hongrie, II,
 287; meurt, 306.
 Mervan I, Calife, I, 55.
 Mervan II, Calife, I, 61.
 Mesembris prise par les Turcs, I, 198.
 Metouchi, premier commis des affaires étrangères.
 Mezzomorto, Capitan Pacha, III, 475; meurt,
 IV, 57.
 Michel Viecevieski, Roi de Pologne, III, 240;
 se soumet à un tribut envers le Sultan, 251;
 meurt, 266.
 Mimbar, trône.
 Mir-Mamout usurpe la Perse, IV, 258; sa frénésie
 & sa mort, 285.
 Mirveis cause une révolution en Perse, IV, 256.
 Mistra se rend aux Vénitiens, III, 387.
 Misri, faux Prophete, son histoire, III, 455.
 Moavie,

- Moavie, Calife, I, 39.
Moavie II se démet du Califat, I, 54.
Mocenigo fait un traité avec les Turcs, II, 205.
Mocenigo tué dans un combat, III, 135.
Moctader, Calife déposé, I, 77, 79.
Modon pris par les Turcs, I, 349.
Mohats, (batailles de) I, 479, III, 387.
Moisines, ceux qui appellent à la priere.
Mokanna, faux Prophete, I, 66.
Moldavie, tributaire de la Porte, I, 501. *voyez*
 Cantimir, Petresceius, Pierre.
Mollahs, Juges des grandes villes.
Molozéma. *voyez* Prophetes.
Mongats pris par les Impériaux, III, 406.
Monnoie, les Musulmans en font frapper, I, 57 ;
 les Ottomans aussi, 100 ; changement dans sa va-
 leur dispose à la révolte, III, 219, 450.
Montbrun au siege de Candie, III, 214, 227.
Montecuculi, commande en Hongrie, III, 170 ;
 gagne la bataille de Saint-Godard, 184.
Monfort (le Chevalier de) au siege de Tripoli, II,
 55.
Morée prise par les Vénitiens, III, 373, 387 ; par
 les Turcs, IV, 209.
Morgat (Grégoire de) au siege de Rhodes, I, 439.
Morlaques, ennemis des Turcs, III, 371.
Morosini capitule dans Candie, III, 213, 227 ; ses
 conquêtes sur les Turcs, 360, 373, 383, 387 ; est
 fait Doge, 414.
Moslem est étranglé, I, 64, 65.
Mosquée, temple des Mahométans, Achmet en fait
 bâtir une superbe, II, 348 ; emploi de leurs re-
 venus, I, 471.
Motamafem, Calife, choisit des étrangers pour sa
 garde, I, 76.
Musti, Chef de la Religion, comment considéré
 chez les Turcs, I, 398, 436, II, 298 ; démission
 Tome IV. X.

- d'un, II, 294; dans des partis opposés donnent des Fetsats l'un contre l'autre, II, 299, IV, 43, Musti étranglé, II, 489.
- Muley Ascen, Roi de Tunis, I, 520, 525.
- Munès, ses conquêtes, I, 78; dépose le Calife, 79; est tué, 80.
- Murad, Grand Visir, II, 314, 325, 332, 336; remet les sceaux, & meurt, 343.
- Murad élu Grand Visir par les mécontents, III, 9 fait étrangler Ibrahim, 101, est étranglé lui-même, 104.
- Musa, Calife, I, 69.
- Musa détrône son frere Soliman, I, 156, 159; ses conquêtes, 164; détrôné, 166.
- Musalims, Officiers des Spahis.
- Mustafa I, son incapacité, II, 387, 389; déposé, 393; proclamé de nouveau, 430; déposé, 453.
- Mustafa II, gouverne par lui-même, III, 468, 470; commande ses armées, 478, 484, 486, 490; sa familiarité, 487; perd l'estime de ses sujets, IV, 10, 23, 36; détrôné, 40; meurt, 54.
- Mustafa, fils de Mahomet II, étranglé, I, 286.
- Mustafa, fils de Soliman, périt par les intrigues de Roxelane, II, 61.
- Mustafa Kirlou, Grand Visir, prend Belgrade, I, 429; assiege Rhodes, 443; déposé, 449; mis à mort, 474.
- Mustafa leve le siege de Malthe, II, 97; prend l'isle de Chypre, 169; perd ses emplois, 194; fait la guerre en Perse, II, 233; perd ses emplois, 234.
- Mustafa, Grand Visir, III, 26, 53; étranglé, 57.
- Mustafa, Grand Visir, déposé, III, 406, 417.
- Mustafa, (faux) I, 177, 183, 187, 191, II, 70.
- Musulmans. *voyez* Mahomet, Ottomans.

N.

- Nadasti, ses soldats capitulent à Bude sans lui, I, 497.

Nadasti décapité, III, 241, 309.

Nadir. *voyez* Thamas-Koulikan.

Naissance ne donne lieu à aucune distinction en Turquie, I, 484.

Nakib, chef des Emirs.

Napoli de Romanie prise par les Vénitiens, III, 383.

Napoli de Malvoisie se rend au Vénitiens, III, 430.

Nasuf devient Grand Visir, II, 343 ; son origine, 351 ; est étranglé, 355.

Navailles au siège de Candie, III, 214, 226.

Navarrin pris par les Vénitiens, III, 383.

Négrepont prise par les Turcs, I, 282.

Neuhausel prise par les Turcs, II, 318, III, 171 ;
(bataille de) 367.

Neuperg, Plénipotentiaire à la paix de Belgrade,
IV, 412 ; arrêté par ordre de l'Empereur, 437 ;
mis en liberté, 439.

Neustad pris par les Turcs, III, 378.

Nice, (siège de) II, 22.

Nicée prise par Orcan, I, 103.

Nicomédie prise par Orcan, I, 102.

Nicopolis, (bataille de) I, 138, II, 271.

Nicosie prise par les Turcs, II, 171.

Niemmirow, (conférences de) IV, 394.

Nissa prise par les Turcs, III, 414, 428.

Nischangi, Secrétaire d'Etat.

Nitria prise par les Turcs, III, 180.

Noailles, (François de) Ambassadeur à la Porte ;
est médiateur entre les Turcs & les Vénitiens, II,
206 ; se dispense de donner des présens, 208.

Nointel, Ambassadeur à la Porte, III, 197, 287 ;
renouvelle les traités, 254.

Notaras, ses malheurs à la prise de Constantinople,
I, 249, 255.

Novigrade, prise de ces Villes, I, 497, II, 254, III,
74, 180, 368.

O.

- Ocksakou pris par les Russes , IV , 394 ; qui l'abandonnent , 404.
- Oda , chambrée.
- Odalisque , fille du haram , qui couche dans des chambres communes.
- Oda Pachi , Chef de chambrée , ou Capitaine de Janissaires.
- Omar , Calife , fait brûler la bibliotheque d'Alexandrie , I , 32.
- Omniades , famille de Califes , I , 39 , en est dépouillé , 61.
- Oran assiégée par les Turcs , II , 89.
- Orcan fait battre monnoie , I , 100 ; épouse une Princesse Grecque , 109 ; tâche de repeupler son pays , 102 , 103 ; aggrandit son Empire , 104 ; sa perfidie , 112 ; sa mort , 116.
- Orsova , prise de cette ville , III , 414 , 430 , IV , 400 ; rendue à l'Empereur , 424.
- Ortadjami , mosquée des Janissaires.
- Osein dispute le Califat , I , 48.
- Otchiali à la bataille de Lépante , II , 198 ; Capitan Pacha , 202.
- Othman , Calife , est tué , I , 34.
- Othman , fondateur d'une dynastie turque qui prend le nom d'Ottomans , I , 91 ; source du respect de ses peuples , pour lui & pour sa famille , I , 94 , 96 , 98 , 104 ; ses conquêtes , 94 ; sa mort , 99.
- Othman II , II , 398 ; son éducation , 401 ; sa sévérité , 401 ; fait mourir un de ses freres , 407 ; fait la guerre en Pologne , 408 ; s'attire la haine des Janissaires , 403 , 406 ; 414 , 419 ; motifs qui le font déposer , 419 ; son mariage , 421 ; est étranglé , 439.
- Ottomans , leur origine , I , 89 , 91 ; leurs établis-

ments, 94, 114; leur religion, 286, 362; à quel prix ils tolèrent les autres, 401; leurs loix, 398, 469; raison du despotisme qui les gouverne, 94, 96, 98, 421, 486, IV, 248; comment on parvient aux charges parmi eux, I, 119; leur façon cruelle de faire la guerre, 114, 119, 138, 165, 246, 387; source de leur bravoure 210; ne se croient obligés que par des traités écrits en leur langue; 346; pourquoi leur pays est mal peuplé, 115, 422.

Ovar pris par les Turcs, I, 498.

Ozeck pris par les Turcs, I, 478.

P.

Pacha du banc, Conseiller d'Etat.

Pachas, Gouverneurs; ceux à trois queues ont entré au Divan.

Paget, Ambassadeur Anglois, médiateur de la paix de Carlowits, III, 451, IV, 14.

Pak, Général Lithuanien, III, 262, 271.

Paléologue, (Mischa) renégat au siège de Rhodes; I, 292; dresse un traité de paix avec les Chevaliers, 323.

Palfi, (le Compte de) IV, 220.

Panajot, ses fourberies occasionnent la capitulation de Candie, III, 227.

Paros prise par les Turcs, II, 2.

Passarovits, (paix de) IV, 239.

Pathmos pris par les Turcs, II, 2.

Patkul, sa mort funeste, IV, 92.

Patras se rend aux Vénitiens, III, 387.

Patrona Calil détrône Achmet III, IV, 323; abuse de son pouvoir, 344; mis à mort, 350.

Paulin, (Antoine) Capitaine François, II, 19.

Perchligia, faux Prophète, mis à mort, I, 174.

Persans leur haine contre les Ottomans, I, 286;

- 357, 362 ; leur jalousie contre les femmes, II, 236 ; leur maniere de se défendre avec les Turcs, I, 383 ; leurs guerres avec eux, I, 507, II, 29, 230, 301, 383, 471, IV, 370 ; traités qu'ils font avec eux, II, 248, 347, 497, III, 36, IV, 380 ; leurs ressources & leur gouvernement, II, 230 ; guerre civile chez eux, IV, 255.
- Pest pris par Soliman, II, 24.
- Peste à Constantinople, II, 5, 278, 370 ; à l'armée, III, 10.
- Pétersvarandin, prise de cette ville, I, 478, III, 406 ; (bataille de) IV, 219.
- Petresceius, Prince de Moldavie, III, 262.
- Phere prise par les Turcs, I, 118.
- Philippe, Comte Palatin, défend Vienne, I, 499.
- Phocée, ville aux Génois, I, 191.
- Piali, Capitan Pacha, II, 97 ; perd sa place, 194.
- Picolomini commande en Hongrie, III, 414.
- Pierre le Grand prend Afof, III, 485 ; défait Charles XII, IV, 77 ; se laisse enfermer auprès du Pruth, IV, 110 ; ses conquêtes en Perse, 265 ; meurt, 296.
- Pierre, Vaivode de Moldavie, II, 210.
- Pignon de Vellez, pris par les Espagnols, II, 89.
- Pirote prise par les Turcs, III, 414.
- Poissieu (le Commandeur de) au siege de Tripoli ; II, 51.
- Polastron tué au siege de Malthe, II, 125.
- Pologne, (guerre de) II, 408 ; terminée, 415 ; autre guerre, III, 261 ; terminée, IV, 239.
- Pommerolles (Gabriel de) au siege de Rhodes, I, 438.
- Paniatouski, services qu'il rend à Charles XII, IV, 84.
- Pons (le Prince de) au siege de Belgrade, IV, 229.
- Porte, Cour du Souverain en Orient.
- Porto Carrero tué à la Goulette, II, 219.
- Presbourg pris par les Turcs, II, 318.

- Prévêsa prise par les Vénitiens , III , 360.
 Princesse du sang ottoman. *voyez* Empereurs Ottomans.
 Prophetes , (faux) I , 27 , 66 , 67 , 174 , 353 , III , 17 , 200 , 455.
 Pruse prise par les Turcs , I , 99.
 Pruth , (paix du) IV , 120 , 131.
 Puemalick , douaire de la Sultane Validé.
 Pultava , (bataille de) IV , 77.

Q.

- Quinci (de) au siege de Malthe , II , 124.

R.

- Radiouski , Ambassadeur de Pologne , mal reçu , meurt de colere , III , 215.
 Ragotski , Prince de Transilvanie , III , 1 , 7.
 Ragotski (George) meurt de ses blessures , III , 156 , 164.
 Ragotski chef des mécontents de Hongrie , IV , 75 , 391 , 397 ; meurt , 404.
 Ramanouski défend les Cosaques contre les Turcs , III , 297.
 Ramazan , Carême des Turcs.
 Rami , Grand Visir , se sauve de la fureur des mécontents , IV , 50.
 Redai (François) élu prince de Transilvanie , III , 158.
 Regeb , Grand Visir , II , 497 ; étranglé , 506.
 Regeb commande en Hongrie , III , 412 ; étranglé , 414.
 Regel Musti , fait déposer Ibrahim , III , 84 , 87 ; fait périr le Visir Murad , 104.
 Regio prise par Barberousse , II , 21.
 Réis Effendi secrétaire d'Etat qui garde le petit sceau de l'Empire.

- Rentiers espece inconnue chez les Turcs, IV, 256.
 Revan, prises de cette ville, III, 4, 9, 73.
 Révolte en Asie, II, 286, 315. *voyez* Janissaires ;
 Spahis.
 Radi-Billa, Calife, se démet de l'autorité, I, 80.
 Rhodes prise par les Chevaliers de Saint Jean, I,
 263 ; qui la défendent contre les Turcs, 291, &
 y capitulent, 430.
 Riadhiat. Retraite, en quoi elle consiste, IV, 286.
 Rinçon, Ambassadeur de France assassiné, II, 18.
 Rocas (Arnal de) préfère la mort à la captivité chez
 les Turcs, II, 174.
 Roche (de la) au siege de Malthe, II, 109.
 Roches (des) se sauve de Tripoli avec ses gens, II,
 50, 60.
 Rodolphe en guerre avec le Turc, II, 246 ; fait la
 paix, 317.
 Rogendorf commande en Hongrie, II, 9.
 Roxelane, ses intrigues, I, 507, 517, II, 61, 70 ;
 contraint Soliman à l'épouser, 27 ; meurt, 76.
 Ruis (de) au siege de Malthe, II, 124.
 Russie, (guerre contre la) IV, 110, 377, 387.
 Rustan, Grand Visir, déposé, II, 62, 67.
 Rustan évite une proscription, IV, 360.

S.

- Sabataï Sevi se donne pour le Messie, III, 200.
 Sacrifice des Musulmans, I, 22.
 Saint-André-Montbrun. *voyez* Montbrun.
 Saint-Jean de Jérusalem. *voyez* Malthe.
 Saint Pol au siege de Candie, III, 214.
 Salankemen, (bataille de) III, 446.
 Salionk pris par les Turcs, I, 478.
 Salm, (le Comte de) commande en Hongrie, II,
 143.
 Sancy, Ambassadeur à la Porte, insulté, II, 390,
 399.

- Sangiac , Gouverneur d'une petite ville.
Santon , Religieux Musulman.
Saraï , maîtresse d'Achmet III , IV , 66 ; favorif
Charles XII , 87.
Sarbelloni , tué à Tunis , II , 217.
Sarkioï prise par les Turcs , III , 428.
Sarnat prise par les Vénitiens , III , 373.
Saxe (Frédéric Auguste de) commande en Hongrie ,
III , 478.
Scanderbeg , ses exploits , I , 217 , 220 , 259 ;
meurt , 281.
Scheitankuli fortifie les Persans dans la Secte d'Ali ,
I , 353 , 357.
Scherfembeg commande en Hongrie , III , 383.
Schérif , premier Iman d'une grande mosquée.
Schirvan , tributaire de la Porte , II , 347.
Sciaus , Grand Visir , commande en Hongrie , est
déposé , II , 254 , 267 , 269.
Sciaus , Grand Visir , III , 107 ; dissipe une conju-
ration contre l'Empereur , 109 ; assassiné , 127.
Sciaus , se révolte , III , 389 ; est fait Grand Visir
par l'armée , 390 ; est tué , 403.
Scinski (Ernest) Ambassadeur Hongrois , II , 73.
Scinta assiégée par les Turcs , III , 180.
Scire , prise de cette isle par les Turcs , II , 2.
Scrivan se révolte & fait sa paix , II , 286 , 307.
Sebaste. *voyez* Sivas.
Sebenico cédée aux Turcs , II , 207.
Seckendorf battu par les Turcs , IV , 396.
Segedin se rend aux Impériaux , III , 383.
Selgieucides , dynastie des Turcs , détruisent le Ca-
lifat des Abbassides , I , 83 , 85 ; sont détruits eux-
mêmes , 90.
Selihtar Aga , Porte-épée.
Selim I , se révolte contre son pere , I , 366 , 370 ;
fait mourir ses freres , 378 ; sa cruauté , 383 , 415 ,
419 , 423 ; fait la guerre en Perse , 383 , 394 ;
Y 5

- s'empare de l'Egypte, 402; meurt; 424.
 Selim II défait l'armée de Bajazet, II, 79; évite le poison qu'il lui destinoit, 77; monte sur le trône, 154; s'adonne au vin, *ibid.* fait la paix avec l'Empereur, 160; veut faire massacrer les Chrétiens, 199, meurt, 221.
 Semembrie prise d'assaut, I, 205.
 Sememdré, (bataille de) I, 164; prise par les Turcs, III, 429.
 Senberecki Pachi, Surintendant des machines.
 Senone pris par Soliman, II, 24.
 Sépulcre (Saint) rendu au Latins, III, 266, IV, 251.
 Seraskiers, Généraux qui n'ont de commandement qu'autant qu'il plaît à l'Empereur.
 Serdengietchdis, espece de Grenadiers parmi les Janissaires, III, 270.
 Serin, (le Comte de) commande en Hongrie, II, 142, 146.
 Serin ses mauvais succès en Hongrie, III, 181; puni de sa révolte 241, 309.
 Serrail, palais.
 Setines se rend au Vénitiens, III, 387.
 Settunion prise par les Turcs, I, 198.
 Shiites, Secte de Musulmans, I, 45, 75.
 Sidon se soumet aux Turcs, I, 407.
 Siegen, Grand Visir, déposé, IV 396, 405.
 Sighet, prise de cette ville, II, 143, 146, III, 412.
 Sigismon, Roi de Hongrie, battu par les Turcs, I, 138.
 Simonei, (Paul) s'empare de Tunis, I, 531; défend Nice, II, 22.
 Simonthorna prise par les Impériaux, III, 383.
 Sinan tué à la conquête d'Egyte, I, 404, 409; 415.
 Sinan prend Tripoli, II, 40; érige Tunis en Répu-

- blique, 219; Grand Visir déposé, 237, 239, 244, 251.
 Sineis se révolte, I, 170, 177, 190; est mis à mort, 196.
 Sinope réuni à l'Empire Ottoman, I, 197.
 Sirmen (bataille de) I, 122.
 Sivas prise par Tamerlan, I, 144.
 Sobieski. *voyez* Jean.
 Soliman, fils d'Orcan, ses conquêtes, I, 106; sa mort, 116.
 Soliman I se sauve de la bataille d'Ancire, I, 148; regne en Europe, 154, s'adonne au vin, 155; détroné & mis à mort, 161.
 Soliman II ou I, son amour pour la justice, I, 426, 469; fidelle à sa parole, 465; religieux, II, 139; regle les finances, 469; son humeur sanguinaire, 497; prend Rhodes, 430; fait la guerre en Hongrie, 428, 476, 495, 498, 503, II, 7, 24, 143, 146; en Perse, I, 509, II, 29; fait assiéger Malthe, II, 90; intrigues de ses femmes, I, 507; épouse Roxelane, II, 27; fait périr deux de ses fils, II, 61, 87; meurt, II, 150.
 Soliman II ou III, son caractère, III, 400; réforme l'Empire, 411; meurt, 436.
 Soliman arrête le progrès des Polonois, III, 375; Grand Visir, 376, l'armée se révolte contre lui, 389, mis à mort, 394.
 Solkiewski, Général Polonois, II, 408.
 Sophi, nom des Rois de Perse, I, 361.
 Soranzo Ambassadeur Vénitien à la Porte, III, 66.
 Spahis, Cavaliers, leur origine, I, 101; leurs armes, 130; se révoltent, II, 287, III, 88.
 Stampalée prise par les Turcs, II, 2.
 Stanislas passe en Turquie, IV, 177.
 Staremborg défend Vienne contre les Turcs, III, 326.
 Strigonie, (sieges de) I, 505, III, 351.
 Strozzi commande en Hongrie, III, 181.

Sultan , titre pris par les Souverains Ottomans , I ,
100.

Sultane , femme qui a eu des enfans du Sultan.

Sultane Validé , mere du Sultan , leur autorité , IV ,

69. *voyez* Curdisca , Kiosem , Tourhane , Zulema.

Sunna , Livre sacré des Musulmans , I , 31 , 45.

Sunnites , leurs opinions , I , 45 , 75.

T.

Tabac , dispute que l'usage de cette plante cause par-
mi les Musulmans , II , 349 , 490.

Tachmas , Roi de Perse , fait la guerre aux Turcs ,
I , 510 , 515 ; fait mourir son frere , II , 31.

Talleman , Ambassadeur de l'Empereur à la Porte ,
IV , 389.

Tamerlan , ses conquêtes en Asie , I , 142 ; défait
Bajazet , 144.

Tarabolus Ali , Grand Visir , III , 463 , 468 ; mis à
mort , 474.

Tartares de Crimée , Feudataires des Turcs , I , 289.

Tauris , prises de cette ville , I , 510 , 512 , 515 ,
IV , 293 , 322 ; (batailles de) I , 387 , 409.

Taxes sur les Négocians & sur les offices , II 461.

Tchourlouli , Grand Visir , décapité , IV , 76 , 91 ,
98 , 129.

Tekli (Emeric Comte de) à la tête des mécontents de
Hongrie , III , 309 , 321 , 369 , 381 , 412 , 414 ,
489 ; sa cruauté , 329 ; se retire en Turquie , IV ,
20 ; meurt , 75 , son épouse prise dans Mongats ,
III , 406.

Temesvar , prise de cette ville , II , 35 , IV 224.

Témoins (faux) empalés , IV 246.

Tergovits se rend aux Impériaux , II , 268.

Terskin , Gouverneur d'Agria , livré aux Turcs par
sa garnison , II , 272.

Thaims , pension sur le tresor public.

- Thamas tâche en vain de secourir son pere Cha Hussein, IV, 262; monte sur le trône de Perse par le moyen de Nadir, 307; fait la paix avec les Turcs, IV, 366; est renfermé par Nadir, 370.
- Thamas-Koulikan fait remonter Cha Thamas sur le trône, IV, 308; se fait déclarer Régent, 370.
- Thémins. *voyez* monnoie.
- Theffalonique prise par les Turcs, I, 126, 198.
- Timars, bénéfices militaires, leur établissement; I, 119.
- Titul pris par les Impériaux, III, 406.
- Tokai, prise de cette ville, III, 368, 489.
- Tolede (D. Garcie de) prend Pignon de Velez, II, 90.
- Tolérance des Religions, ses bons effets, III, 426.
- Tomorée, (Paul) Evêque, périt à Mohats, I, 477; 482.
- Tomsa, Vaivode de Moldavie, II, 372.
- Topal Osman, Grand Visir, IV, 365, sagesse de son gouvernement, 367; déposé, 369; périt à la guerre de Perse, 370, 379.
- Topggis, Canonniers.
- Torpachis, Officiers de Janissaires.
- Tott (le Baron de) négocie à la Porte, IV, 378; 391.
- Tourhane, mere de Mahomet IV, III, 99, 109, 128.
- Transilvanie, tributaire du Turc, II, 209; passe sous la domination de l'Empereur, II, 257, 267, 277, 318, 373, III, 388.
- Trébifonde conquise par les Turcs, I, 274.
- Tresmes (de) au siege de Candie, III, 214.
- Trevifano ne peut défendre le Frioul, I, 351.
- Tripoli de Syrie se soumet aux Turcs, I, 407.
- Tripoli d'Afrique donnée aux Chevaliers de Malthe; I, 526; qui la perdent, II, 39; s'érige en République, II, 61; III, 252.

- Trogrudbeck s'empare de l'autorité des Califes, I, 83.
 Terski, Envoyé Polonois chez les Turcs, évite la mort, III, 325, 342.
 Tumanbéi, Soudan d'Egypte, pendu, I, 409, 419.
 Tunis, révolutions de ce Royaume, I, 520, 525, II, 215; s'érige en République, II, 219.
 Turcs, leur origine, I, 76; s'emparent de l'autorité des Califes, I, 80. *voyez* Ottomans, Selgiucides.
 Turposchi, Grand Visir, déposé, son désintéressement, III, 451, 454.

V

- Vaccia cédée à l'Empereur, II, 321.
 Valaquie s'unit aux Autrichiens, II, 257; rentre sous la domination ottomane, 277. *voyez* Brancovan, Mauro Cordato.
 Valette (Jean de la) Grand Maître de Malthe, la défend contre les Turcs, II, 94.
 Valette (le Chevalier de la) tué au siege de Malthe. II, 125.
 Validé. *voyez* Sultane Validé.
 Valier (Gaspar de) rend Tripoli aux Turcs, II, 44.
 Valone, son Port insulté, III, 28; prise par les Turcs, III, 436.
 Vantelet. *voyez* Haye.
 Varandin prise par les Impériaux, III, 453.
 Varne, (bataille de) I, 209.
 Vendredi, jour solennel des Musulmans, I, 22.
 Vénitiens. Leurs guerres avec les Turcs, I, 17, 198, 346, 352, II, 2, 162, III, 68, 359, IV, 203, nature de leur commerce, I, 352.
 Vespriin prise par les Autrichiens, II, 143.
 Veterani commande en Hongrie, III, 419, 431, 479.
 Vicegrade, prises de cette ville, II, 9, 24, 268, III, 361, 367, 368.

- Vidin prise par les Turcs, III, 414, 429.
 Vienne assiégée par les Turcs, I, 498, III, 327.
 Ville (le Marquis de) au siege de Candie, III, 213.
 Villelongue rend service à Charles XIII, IV, 183.
 Villemaure au siege de Candie, III, 214.
 Villeneuve, Ambassadeur à la Porte, IV, 367, 377, 382; médiateur de la paix, 390; renouvelle les capitulations en faveur de la France, 444.
 Villiers Lille-Adam capitule dans Rhodes, I, 431.
 Vin interdit aux Musulmans, I, 19.
 Viner Effendi massacré, II, 401, 422.
 Visirs de la voute ou du banc, Conseillers d'Etat.
 Visirs, (Grands) premiers Ministres, source de leur puissance & de leur chute, II, 315; les mécontents en nomment un, III, 390, IV, 43.
 Uladislas défend la Pologne contre les Turcs, II, 409.
 Ulema, Corps ecclésiastique; aucun de ce Corps ne peut être mis à mort, II, 298; outragé par Othman II, 423; imposition sur ce Corps, III, 386; excite la révolte, 395. *voyez* Musti Zadi.
 Urvena (le Comte de) défend Croïa, I, 221.
 Usum Assan, Roi de Perse, fait la guerre aux Turcs, I, 285.
 Walid I, Calife, I, 59.
 Vüs (Albert de) insulté, quoiqu'Ambassadeur, II, 159; en meurt de chagrin, II, 160.

Z.

- Zadi Effendi conduit une révolte sans paroître, IV, 338; est fait Cadilesker, 350.
 Zaïd-Mirza, Roi de Perse, II, 483; se défend contre les Turcs, 495, III, 4.
 Zaluski, Ambassadeur Polonnois, III, 286, 288.
 Zane, Amiral Vénitien, II, 171.
 Zapoli. *voyez* Jean.

800 TABLE DES MATIERES.

Zenta (bataille de) III , 490.

Zizim se révolte contre Bajazet II , I , 310 ; se retire à Rhodes , 316 ; passe en France , 321 ; sa mort , 338 ; sort de sa famille , 468.

Zulema , mere de Soliman , ses intrigues , I , 507 ;

517.

Zuniga (Alvar de) conduit Zizim à Rhodes , I , 319.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui à pour titre , *Histoire de l'Empire Ottoman* , & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce premier Décembre mil sept cent soixante-dix.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans, & autres Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur Charles-Guillaume Le Clerc, Libraire, Nous a fait exposer qu'il desiroit faire imprimer & donner au Public *l'Histoire de l'Empire Ottoman*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en

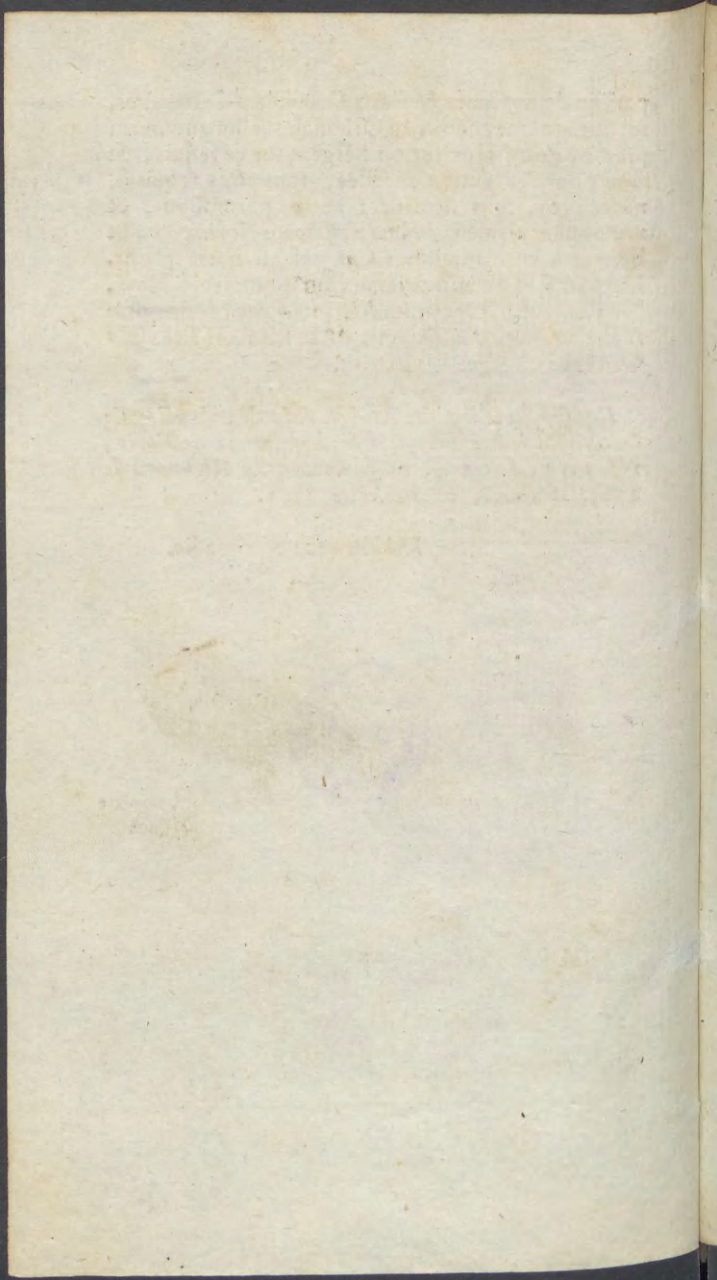
introduire d'impression étrangere, dans aucun lieu de notre obéissance : Comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposé, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposé ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; & à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilege ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'Impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé, & ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble & empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées

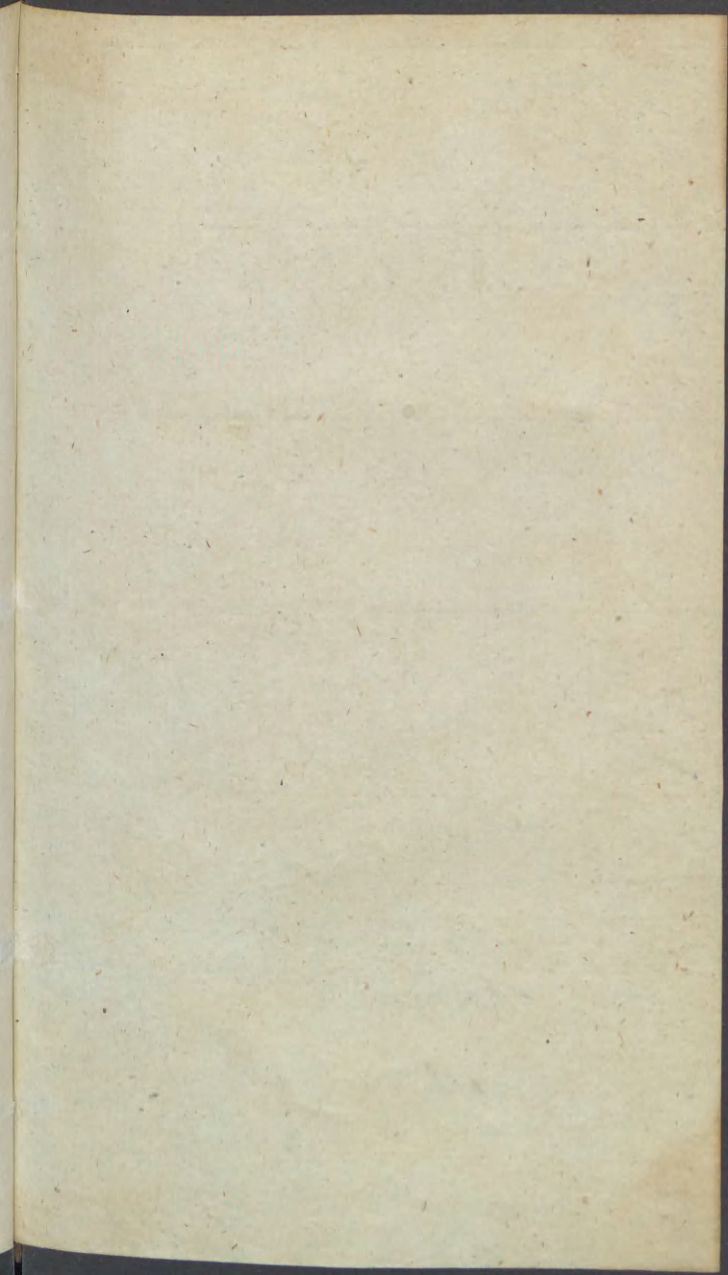
par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires,
foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au
premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de
faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis &
nécessaires, sans demander autre permission, &
nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, &
Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir.
DONNÉ à Paris le treizieme jour du mois de Mars,
l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de notre
regne le cinquante-fixieme. PAR LE ROI EN SON
CONSEIL. Signé LE BEGUE.

*Registré sur le Registre XVIII. de la Chambre Royale
& Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris,
N°. 1202, fol. 459, conformément au Règlement de
1723. A Paris, ce 19 Mars 1771.*

J. HÉRISSANT, Syndic.







6435 KZ

KSIĘGOZBIÓR
MARCINA ZAMOYSKIEGO

6463

~~KZ~~

